

**UNIVERSITE PARIS I PANTHEON-SORBONNE
UFR D'HISTOIRE
CENTRE DE RECHERCHES AFRICAINES**

**LA POLITIQUE DE LA FRANCE
AU RWANDA
DE
1960 A 1981**

**MEMOIRE DE MAÎTRISE
THIMONIER OLIVIER**

**SOUS LA DIRECTION DE
MONSIEUR JEAN-PIERRE CHRETIEN**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2000-2001

Remerciements

Je tiens tout d'abord à dédier le présent travail à mes parents, Claude et Anne-Marie, ainsi qu'à Benoît, Manu, Walid et Roger, pour leurs soutiens et leur aide logistique.

Un remerciement particulier aussi à Monsieur Jean-Pierre Chrétien et Madame d'Almeida-Topor pour leurs précieux conseils et aides apportés tout au long de ce travail.

Aussi, je remercie toutes les personnes qui ont contribué de façon plus ou moins directe à faire avancer mes recherches, et plus particulièrement Monsieur Gaëtan Sebudandi qui a eu la gentillesse de m'accorder plusieurs entretiens, Monsieur Louis Bagilishya membre de la Communauté rwandaise de France, Monsieur Buat responsable des archives du ministère de la Coopération, Madame Bezut responsable des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, Madame De Kais responsable des archives africaines au ministère belge des Affaires étrangères à Bruxelles, et Madame Birk de RFI.

SOMMAIRE

-AVERTISSEMENTS

-INTRODUCTION

GENERALE.....p.1

-1^{ère} PARTIE : RAPPROCHEMENT ET DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE COOPERATION POUR LE RWANDA, 1960-1965.....p.6

-2^{ème} PARTIE : UNE POLITIQUE DE PRESTIGE ET D'EXPANSION CULTURELLE POUR UNE INFLUENCE FRANCAISE AU RWANDA, 1965-1973.....p.50

-3^{ème} PARTIE : UNE POLITIQUE CLASSIQUE D'AIDE MILITAIRE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE POUR DES RELATIONS FRANCO-RWANDAISES ETROITES, 1973-1981.....p.89

-CONCLUSION

GENERALE.....p.124

-

SOURCES.....p.127

-

BIBLIOGRAPHIE.....p.132

-

ANNEXES.....p.142

-TABLE

DES

ILLUSTRATIONS

.....p.147

-TABLE DES

SIGLES.....p.148

-TABLE DES

SOURCES.....p.150

-TABLE DES

ANNEXES.....p.151

-TABLE DES

MATIERES.....p.152

Avertissements

Avant d'aborder la lecture du présent travail, nous tenions à apporter quelques précisions en ce qui concerne l'orthographe et la prononciation de certains mots.

Le kinyarwanda, la langue du Rwanda, est caractérisée (comme toutes les langues bantoues) par l'utilisation de préfixes permettant de définir le genre des mots. Ainsi, si nous écrivons "Hutu" et "Tutsi", nous pourrions aussi écrire "Muhutu" et "Mututsi" au singulier, et "Abahutu" et "Abatutsi" au pluriel. Ces termes pourront donc apparaître dans certaines citations. Mais pour le reste, nous parlerons de "Hutu" et de "Tutsi".

A propos de la prononciation de certains noms et mots rwandais, nous précisons que les langues bantoues ne différencient pas les sons [l] et [r], que les prononciations des lettres "g" et "k" sont assez proches, et que le "cy" se prononce [tchy], le "u" se prononce [ou], le "e" se prononce [é] et le "g" se prononce [gu].

Enfin, deux cartes du Rwanda sont présentes à l'annexe n° 5, pour permettre au lecteur de replacer dans leur cadre géographique certains noms cités tout au long du travail.

INTRODUCTION GENERALE

L'évocation du Rwanda et des relations que la France entretenait avec ce pays, nous ramène inévitablement aux tragiques événements des années 1990. Le soutien que la France apporta au régime extrémiste hutu de Kigali dans la guerre qui l'opposait aux Tutsis du Front patriotique rwandais (le F.P.R.), ainsi que l'attitude ambiguë de celle-ci lors du génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis et du massacre des Hutus modérés, posaient le problème de la "complicité" de la France dans le génocide rwandais. Cet épisode constituait un sommet critique dans l'histoire des relations franco-rwandaïses qui avaient été établies au début des années soixante.

Tout en ayant à l'esprit le poids historique de ces événements dans les relations franco-rwandaïses, nous n'avons pas pour objectif dans le présent travail de rechercher dans le passé les origines d'une quelconque "implication" de la France dans le génocide rwandais. Nous avons tout au moins l'ambition d'étudier le début des relations entre les deux pays, et notamment leur instauration en 1962, ainsi que le développement de celles-ci durant les années soixante et soixante dix.

Plus précisément, notre étude porte sur la période allant de 1960 à 1981. Si les accords franco-rwandaïses de coopération furent signés en 1962, il n'en reste pas moins important pour notre étude de remonter à l'année 1960, année qui marque le lancement du processus d'indépendance du Rwanda sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (O.N.U.). En effet, ce pays ayant été confié à la Belgique sous le titre de Tutelle des Nations unies, la France pris part aux négociations qui aboutirent à l'indépendance du pays en 1962.

L'année 1981 marque quant à elle un changement politique en France avec l'accession à la présidence de la République de François Mitterrand, clôturant ainsi une période de relative unité politique avec les présidents Charles de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing.

L'intérêt historique de cette étude réside dans le fait que l'établissement d'une coopération avec le Rwanda était quelque chose d'original, puisque c'était la première fois que ce type de relation était instauré avec un pays qui n'était pas issu de l'empire colonial français.

En effet, la coopération était le nouveau cadre des relations de la France avec ses anciennes colonies. Elle avait été instaurée autour de 1960 dans le contexte des indépendances africaines, dans le but de maintenir les intérêts économiques et politiques de la France sur le continent, et de préserver un espace d'influence français dans la région, condition du maintien de la France à son rang de moyenne puissance dans le contexte de Guerre froide. Cette coopération était alors caractérisée par des accords politiques, de défense ou encore militaires, des accords sur les matières premières stratégiques, et des accords économiques en faveur du développement des pays nouvellement indépendants. La coopération était donc l'élément essentiel de la politique africaine de la France, et les accords constituaient les nouveaux liens privilégiés de celle-ci avec ses anciennes possessions.

C'est ainsi que l'établissement d'une coopération avec le Rwanda représentait une nouveauté dans la politique française, et constituait dès lors un nouvel aspect de la politique africaine de la France.

L'historiographie de la coopération et des relations franco-rwandaïses durant les années soixante et soixante dix est peu abondante.

En effet, de nombreux travaux ont été menés sur la coopération franco-africaine durant ces années, mais ils font rarement allusion à la coopération avec le Rwanda. Lorsqu'ils abordent l'élargissement de la coopération aux anciennes possessions belges, le cas du Zaïre (ancien Congo Léopoldville) monopolise le sujet du fait des multiples et diverses interventions de la France dans ce pays depuis son indépendance.

Depuis quelques années cependant, de nombreux travaux sur les relations franco-rwandaïses ont vu le jour, notamment au lendemain des événements des années 1990. Ces derniers ont amené les historiens à s'intéresser au sujet, notamment pour comprendre les liens que la France entretenait avec le Rwanda, et par là son attitude dans la crise rwandaïse.

Pourtant, la plupart de ces travaux ne remontent qu'aux années 1980 et parfois aux années 1970, et n'abordent pas le début des relations entre les deux pays, qui ne sont qu'évoquées. Cela vient probablement du fait que ces relations des années soixante n'ont pas de prise directe sur les événements les plus récents. Ces études remontent seulement aux milieux des années 1970 car, selon elles, c'est à partir de cette date que la France a intégré le Rwanda dans son espace d'influence, le " pré-carré ", par la signature d'un accord de coopération militaire.

Les années soixante et soixante dix ont donc été peu étudiées, ce qui offre à notre travail la possibilité de mettre au jour ce pan de l'histoire des relations franco-rwandaïses, et de replacer celles-ci dans le contexte historique de la politique africaine de la France.

Notre travail part du principe que l'établissement de relations de coopération avec le Rwanda entraine dans le cadre général de la politique de la France en Afrique, caractérisée, comme nous l'avons dit, par la constitution d'un espace d'influence privilégié, et avait donc pour but l'élargissement de celui-ci à cette ancienne possession belge.

Notre travail, qui s'ouvre sur l'instauration des relations entre les deux pays, est donc mené dans la perspective de l' " intégration " du Rwanda au " pré-carré " français.

Il est aussi fondé sur l'hypothèse que, la France étant historiquement absente de cette région d'Afrique et la Belgique s'étant maintenue dans ce pays au lendemain de son indépendance, la coopération menée au Rwanda ne put se faire selon les mêmes modalités et les mêmes moyens que dans les anciennes colonies. Nous pensons donc que la France dut adapter sa politique de coopération au Rwanda et notamment à la présence belge, et qu'elle mena ainsi une coopération originale, différente de celle menée dans les anciennes colonies, afin de développer son influence dans ce pays et d'établir avec lui des relations étroites.

Afin de vérifier l'hypothèse sur laquelle se fonde notre recherche, il nous faudra dans un premier temps vérifier que la finalité de la politique de coopération au Rwanda était bien l' " intégration " de celui-ci au " pré-carré ". Il nous faudra ensuite cette dernière afin de la comparer avec la coopération menée dans les anciennes colonies, et de voir si elle était effectivement adaptée au Rwanda et à la présence belge. Puis il sera important de voir si cette coopération était appréciée par les autorités rwandaïses, et si des relations autres que de coopération au développement furent instaurées entre les deux pays. Il s'agira en somme de voir si cette coopération a amené des retombées culturelles, économiques, politiques,

diplomatiques, militaires, etc... Les réponses à ces axes de recherche devaient alors nous permettre de dire si l'espace d'influence français fut effectivement élargit au Rwanda.

Surtout, il sera essentiel de prendre en compte le rôle de la Belgique dans ce pays afin de voir si la France a fini par la remplacer, et a établi des relations privilégiées avec ce dernier, au même titre qu'avec ses anciennes colonies, c'est -à-dire si l'on pouvait considérer celui-ci comme intégré au " pré-carré " français. Ainsi, nous verrons quand cette intégration fut réalisée, et si elle le fut effectivement durant les années 1970, comme la situe l'historiographie de la question.

Le travail réalisé ici ayant pour objectif de replacer la coopération franco-rwandaise dans le cadre de la politique africaine de la France caractérisée par la constitution d'un espace d'influence privilégié, il constitue pour l'essentiel un travail d'histoire politique. Toutefois, il aborde aussi les multiples aspects de la coopération française, c'est-à-dire l'aide au développement, les relations économiques et commerciales, mais aussi ses aspects culturels.

De ce fait, nos recherches se sont orientées vers deux principaux fonds d'archives : celui du ministère des Affaires étrangères et celui du ministère de la Coopération. Toutefois, les archives de ce dernier étant extrêmement nombreuses et donc exhaustives, et portant essentiellement sur les aspects techniques de la coopération, nous avons avant tout utilisé les archives du ministère des Affaires étrangères. Du fait de la loi des trente ans sur la communicabilité de ces documents, nous avons pu accéder aux archives de la période 1960-1970.

Ce sont les archives de la Direction politique du ministère, série Afrique-Levant, sous-série Rwanda. Relativement exhaustif, ce fonds contient différents types de documents, qui ont été classés par thème pour les périodes 1960-1965 puis 1966-1970. Ce sont les correspondances entre le ministère des Affaires étrangères et l'ambassadeur de France à Kigali. L'intérêt de tels documents réside dans le fait que l'ambassadeur, en tant que représentant de la République française, était l'intermédiaire entre celle-ci et le gouvernement rwandais, c'est-à-dire qu'il exécutait la politique du ministère des Affaires étrangères (dont il recevait les instructions), et en retour transmettait à celui-ci les informations sur ses contacts avec le gouvernement rwandais. C'est ainsi que ces documents nous permettent de voir la politique menée au Rwanda, son application par l'ambassadeur, et les relations entretenues entre les deux pays. Celui-ci étant en contact avec les représentants diplomatiques d'autres gouvernements, cela nous permet aussi d'appréhender les relations de la France avec les autres pays entretenant des relations avec le Rwanda.

Aussi, n'ayant pas été créée dans ce pays de Mission d'aide et de coopération du ministère de la Coopération, c'est l'ambassadeur qui, du moins jusqu'en 1969, eut la responsabilité de celle-ci. Dans ce cadre, il transmettait au ministère les rapports de mission des experts et des assistants techniques français, ainsi que les procès verbaux des commissions mixtes franco-rwandaïses qui faisaient le bilan et établissaient les perspectives de la coopération. C'est ainsi que ces archives nous permettent aussi d'appréhender la coopération franco-rwandaise et l'aide apportée par la France. De plus, l'ambassadeur joignait à ces documents des notes et des avis, ce qui nous permet de voir les aspects politiques de cette coopération.

Les supports de ces correspondances sont le plus souvent des télégrammes, mais il y a aussi des compte-rendu de postes, des rapports, des notes ou des fiches de synthèse, nous permettant donc d'étudier à la fois les relations politiques, mais aussi la coopération entre la France et le Rwanda, notamment dans ses aspects politiques et non pas seulement dans ses aspects techniques.

Ne disposant de ces archives uniquement pour la période 1960-1970, nous avons du mener nos recherches dans d'autres fonds, et notamment dans ceux du ministère de la Coopération pour pouvoir étudier la période 1970-1981. C'est ainsi que nous avons exploité certaines archives du Chargé de mission géographique du ministère, ainsi que celles de la Mission militaire de coopération de celui-ci, qui sont conservées aux Archives Nationales de Fontainebleau. Etant extrêmement exhaustives, comme nous l'avons dit plus haut, nous n'avons exploité que deux cartons de celles-ci qui, toutefois, nous ont permis de couvrir à la fois les relations franco-rwandaïses de coopération, mais aussi les relations politiques, et même militaires.

Les archives du Chargé de mission géographique que nous avons exploité, contiennent principalement des documents sur la coopération et les relations politiques. Elles sont constituées de télégrammes et de notes, échangés entre l'ambassadeur et le ministère, ainsi que de notes du ministère des Affaires étrangères. Afin de compléter ces données, nous avons exploité certaines publications à usage interne présentes au centre de documentation du ministère. Ce sont des rapports de mission d'experts, dans divers secteurs de l'aide. Le croisement de ces deux types de source nous a alors permis de retracer la coopération ainsi que les relations franco-rwandaïses des années 1970.

L'autre carton exploité contient des archives de la Mission militaire de coopération du ministère pour 1972-1982. La Mission militaire de coopération, rattachée au Cabinet du ministre, avait en charge la coopération militaire avec les États africains et malgache, et dans ce cadre entretenait des relations avec l'ambassadeur à Kigali, ainsi qu'avec le Directeur de l'assistance militaire technique au Rwanda, qui était le chef du Bureau d'aide militaire, le B.A.M. Ce fonds est donc lui aussi constitué de notes ainsi que de télégrammes échangés entre ces divers responsables. Ces correspondances nous ont alors permis de connaître la coopération militaire ainsi que l'aide en matériels apportée au Rwanda à partir de 1975, date de la signature de l'accord d'assistance militaire technique.

L'exploitation de ces diverses archives ne permettant toutefois pas d'appréhender tous les aspects de la coopération et des relations franco-rwandaïses du fait de certaines lacunes, nous avons aussi utilisé d'autres types de sources selon les thèmes abordés, comme certaines publications officielles, des publications à usage interne, ou encore des statistiques. Nous avons aussi réalisé des entretiens téléphoniques avec un ressortissant rwandaïse, ce qui nous a permis de nous échapper quelque peu des documents théoriques et bureaucratiques, que constituent les archives.

L'exploitation méthodique de ces différentes sources nous a permis de répondre aux objectifs fixés par ce travail et de présenter celui-ci selon un plan chronologico-thématique en trois parties, dont chacune d'elles correspond à une phase de la coopération et des relations franco-rwandaïses.

La première traite de la période 1960-1965, période qui a vu s'opérer le rapprochement franco-rwandaïse (1960-1962) et durant laquelle la coopération entre les deux pays fut établie et définie (1962-1965). L'étude de ces six années permet de vérifier la finalité de la politique de la France au Rwanda, et de voir le type de coopération que celle-ci voulait mener. L'année 1965 marque quant à elle la fin de cette période de tâtonnements et la définition d'une véritable doctrine de la coopération à mener au Rwanda.

La deuxième partie couvre la période 1965-1973, période durant laquelle la coopération française fut développée sur les bases de la politique définie en 1965. Elle marqua l'implantation, certes tardive mais définitive, de la coopération française au Rwanda, ainsi que le développement de relations culturelles et politiques entre les deux pays, posant ainsi les bases d'une influence française au Rwanda qui, en 1973, n'en était qu'à ses débuts.

La troisième et dernière partie couvre les années 1973 à 1981, qui virent s'opérer un rapprochement significatif entre les deux pays, tant sur le plan politique qu'économique. Cette période fut ouverte par l'arrivée au pouvoir au Rwanda (en 1973) comme en France (en 1974) de nouveaux chefs d'Etat, impulsant de nouveaux rapports ainsi qu'une nouvelle conception de la coopération franco-rwandaise. C'est durant cette période que certains considèrent réalisée l'intégration du Rwanda au " pré-carré ", et c'est donc après avoir étudié celle-ci que nous ferons le point sur les relations franco-rwandaïses et mènerons une réflexion sur la qualité et le niveau effectifs de l'intégration du Rwanda dans le " pré-carré " français.

PREMIERE PARTIE :
RAPPROCHEMENT ET DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE COOPERATION
POUR LE RWANDA
1960-1965

La période qui va de 1960 à 1965 fut une période de premiers contacts entre la France et le Rwanda. Elle fut marquée l'établissement de la coopération entre les deux pays, coopération qui devait devenir à partir de 1962, le cadre général des relations franco-rwandaïses.

Pourtant, dès 1960, la France s'intéressa au Rwanda dans le cadre la décolonisation de l'Afrique belge. C'est ainsi qu'il est essentiel d'étudier d'une part la position de la France durant processus d'indépendance du Rwanda (et du Burundi) mené sous l'égide de l'O.N.U, et d'autre part les modalités du rapprochement opéré entre les deux pays, car c'est à travers ces éléments que nous pouvons percevoir la finalité de la politique de la France au Rwanda.

Nous analyserons ensuite les accords de coopération et étudierons les premiers pas de celle-ci, afin de voir quel type de coopération fut mené au Rwanda, et en quoi celle-ci fut originale et adaptée aux spécificités rwandaïses, et notamment à la présence belge.

Ces nouvelles relations étant instaurées entre 1960 et 1962, il est essentiel pour les appréhender, de les replacer dans le contexte général des indépendances africaines, et de l'indépendance du Rwanda en particulier.

A- LA FRANCE EN AFRIQUE, ET LA SITUATION DU RWANDA A L'HEURE DE L'INDEPENDANCE

Nous avons pris le parti de présenter en premier lieu la situation internationale au lendemain des indépendances africaines ainsi que la politique étrangère de la France, car c'est avant tout sous cet angle que nous avons décidé d'aborder le sujet. Nous l'avons aussi fait pour des raisons pratiques car il semble essentiel d'avoir à l'esprit le contexte international dans lequel ont été menées les négociations de l'indépendance du Rwanda.

Nous reviendrons ensuite sur le Rwanda lui-même, en en faisant une présentation à la fois historique et économique, afin de saisir certains éléments constitutifs de ce pays et qui par là ont formé le cadre dans lequel se sont développées les relations franco-rwandaïses.

Enfin, nous ferons une étude de la présence française, afin de voir si déjà, avant même le rapprochement entre les deux pays, étaient présents des éléments favorables à une influence française. Aussi cette étude devra nous permettre de voir si la France était en mesure, durant les négociations de l'indépendance, d'appréhender la situation politique et économique du Rwanda.

1- La politique africaine de la France

a- L'Afrique, enjeu de la puissance française

L'année 1960 a marqué pour la France la perte de son empire colonial, et pour les pays nouvellement indépendants, leur entrée dans le concert des relations internationales. Celles-ci étaient marquées par la Guerre froide qui divisait le monde en deux espaces d'influence, l'un occidental mené par les Etats-unis, l'autre soviétique mené par l'U.R.S.S .

La France, qui se méfiait alors de l'hégémonie anglo-saxonne, cherchait à conserver son rang de grande puissance dans le monde que son empire colonial lui conférait. Elle décida pour cela de maintenir ses liens avec l'Afrique afin de préserver son influence politique ainsi que ses intérêts économiques sur le continent. C'est ainsi qu'elle se présenta comme une alternative, une autre voie possible, au sein même du bloc occidental, pour les pays nouvellement indépendants qui désiraient maintenir avec elle des relations tant politiques qu'économiques, plutôt que de se tourner vers un autre système d'alliance.

En 1960, les pays africains étaient donc plongés dans l'effervescence des débats sur leur avenir en tant qu'Etats indépendants. Ces réflexions amenèrent à la séparation de l'Afrique entre Etats révolutionnaires et Etats modérés. Cette séparation était venue de conférences qui avaient donné naissance à des groupes portant le nom du lieu où elles s'étaient tenues : le groupe de Brazzaville (1960) puis de Monrovia (1961) pour les Etats modérés, et le groupe de Casablanca (1960), pour les révolutionnaires.

Ces derniers¹, dits aussi radicaux ou progressistes, refusaient le maintien des liens avec leur ancienne métropole et se tournaient soit vers le bloc soviétique², soit pratiquaient le Non-alignement, politique qui consistait à n'entrer ni dans le système d'alliance soviétique ni dans celui des Américains. Cette idéologie avait été développée depuis 1947 par le mouvement afro-asiatique, et surtout depuis la conférence de Bandung en 1955, avec le rêve de constituer une troisième voie dans les relations internationales³.

Les Etats modérés⁴, eux, sollicitaient le maintien des relations avec la France. Ils créèrent en décembre 1960, sous l'égide de celle-ci, l'Union africaine et malgache, l'U.A.M, qui avait pour but la coopération économique culturelle et sociale entre ses membres par l'intermédiaire d'organismes spécialisés⁵. Ce n' était pas une organisation politique, à laquelle d'ailleurs la France ne participait pas, et chaque Etat devait solliciter individuellement celle-ci afin qu'elle leur apportât l'aide escomptée pour leur développement. En effet, le général de Gaulle préférait instaurer des relations bilatérales avec chaque pays, plutôt que créer des

¹ Le groupe de Casablanca était constitué de l'Algérie, de l'Egypte, du Ghana, de la Guinée, de la Libye, du Mali, et du Maroc.

² L'Union soviétique soutenait et défendait les indépendances, et se posait comme un allié aux pays nouvellement indépendants contre tout risque de néocolonialisme, résurgence de l'impérialisme occidental.

³ La doctrine du Non-alignement est née lors de la conférence de Belgrade en septembre 1961, sous la houlette de ses pères fondateurs qu'étaient Tito, Nehru et Nasser.

⁴ Les pays du groupe de Brazzaville étaient : le Cameroun, le Congo, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, le Gabon, la Haute Volta, Madagascar, la Mauritanie, le Niger, la République Centrafricaine, le Sénégal, le Tchad, et le Togo.

⁵ L'U.A.M. contrôlait Air Afrique, les Unions africaines et malgache de postes et télécommunications et de la production industrielle, l'Organisation africaine et malgache du café, ou encore le Conseil africain et malgache du sucre.

institutions communes d'ailleurs vouées à l'échec à l'image de la Communauté⁶. Alain Plantey, ancien collaborateur de celui-ci, écrivait à ce sujet en 1998 dans la Revue *Espoir*, Revue de la Fondation et de l'Institut Charles de Gaulle :

“ Le Général a été longtemps réticent à l'égard des regroupements fondés sur la francophonie, non qu'il les rejetât, mais parce qu'il ne voulait pas que la France fut soupçonnée de regain colonialiste ”⁷.

La formule U.A.M. satisfaisait le général de Gaulle car elle respectait la souveraineté de chacun des Etats tout en promouvant une solidarité africaine propre.

De nouveaux liens entre la France et l'Afrique furent alors établis par la signature d'accords de coopération qui devaient établir des relations plus ou moins privilégiées entre les parties.

b- La coopération française

La signature des accords de coopération a marqué le passage de liens institutionnels (c'est-à-dire multilatéraux) entre la France et ses colonies (la Communauté), à des relations contractuelles et bilatérales, entre Etats souverains.

La coopération devait permettre la stabilisation et le progrès des Etats africains, d'empêcher les influences extérieures ennemies, et d'assurer le maintien de la présence française, non plus souveraine, mais solidaire et fraternelle. Les rapports de coopération étaient fondés sur la permanence des liens d'amitié, sur la solidarité, la compréhension mutuelle, la confiance, la réciprocité et la collaboration, ce qui les distinguait des relations purement diplomatiques.

Des accords de coopération furent signés avec tous les pays d'Afrique noire issus de l'empire colonial français, à l'exception de la Guinée, c'est -à-dire avec quatorze “ Etats africains et malgache ”. L'espace constitué par ces pays fut communément appelé le “ champ ” de la coopération.

Plusieurs types d'accords furent signés. Il y avait les accords à caractère purement technique en faveur du développement, c'est-à-dire des accords de coopération économique financière et monétaire (dans le cadre de la zone franc), des accords en matière d'assistance technique, d'assistance culturelle (dans le cadre de la francophonie), en matière de justice, de transport, de télécommunication et autres. Puis il y avait les accords à dominante politique, c'est-à-dire des accords diplomatiques et de politique étrangère, des accords de coopération militaires (dans le cadre de l'assistance militaire technique), des accords de défense, et des accords relatifs aux matières premières et aux produits stratégiques. Ces accords pouvaient être modifiés par l'une des parties, et l'intimité des relations de coopération dépendait en fait de la volonté des dirigeants africains et français.

C'est ainsi que des accords de coopération technique en faveur du développement furent signés avec chaque pays, et qu'une coopération politique fut instaurée avec la plupart, avec des accords de défense parfois secrets. Du fait de la complexité de ces multiples liens on parle aussi du “ système ” de la coopération franco-africaine. Bien plus, la France entretenant dans le cadre de cette coopération des relations privilégiées avec chacun des Etats (notamment sur le plan diplomatique), voire exclusives dans le cadre des accords militaires et de défense,

⁶ En effet, les institutions de la Communauté, telle la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ou le Sénat

interparlementaire consultatif, ne se sont jamais réunies, car l'entente politique ne nécessitait pas forcément une

construction juridique. Les relations politiques ont en fait été instaurées par la volonté des dirigeants.

⁷ PLANTEY Alain, “ Charles de Gaulle et l'Etat africain (1958-1969) ”, *Espoir*, Revue de la Fondation et de l'Institut Charles De Gaulle, n°116, octobre 1998 “ 1958 : vers le renouveau ”, p.115.

il est aussi question du “ pré-carré ” de la France en Afrique, c’est-à-dire de l’espace d’influence privilégié de celle-ci sur le continent.

Si sur le plan politique la coopération dépendait de la volonté des dirigeants, sur le plan du développement économique, la coopération n’avait pas non plus d’existence définie à Paris. Elle consistait en l’étude en commun des problèmes, étude fondée sur le dialogue et la concertation, et devait être la conjonction entre l’aide française et l’effort national de chaque pays, conjonction qui s’inscrivait dans les plans de développement économique.

Bien que fondée sur la réciprocité, la coopération entre la France et les Etats africains et malgache, était toutefois caractérisée par des relations d’inégalité. En effet, il y avait un fournisseur et un receveur, le premier offrant son assistance, réalisant des prêts, des dons, et apportant ses plans de développement au deuxième. La coopération était alors caractérisée par la substitution d’experts et d’assistants français aux personnels locaux, notamment dans les postes de décision et même d’exécution, comme dans l’administration. En fait, par sa coopération, la France exportait son modèle et ses méthodes de développement, sa langue, son mode de pensée, ainsi que son système juridique et administratif.

Tandis qu’elle préservait ses intérêts notamment économiques (dans le cadre de ses approvisionnements et de ses débouchés) elle œuvrait en faveur du développement. Sa conception de l’aide associait les projets économiques et les projets sociaux (dans les domaines de la santé et de l’éducation), conception qui a toujours sous-tendu l’aide française et était déjà présente dans le plan Sarraut de “ mise en valeur ” des colonies, des années vingt⁸. Cette aide était alors programmée par des plans de développement économique et social, tradition du F.I.D.E.S. (Fonds d’investissement pour le développement économique et social). Cette planification était caractéristique de la politique économique de certains pays industrialisés et notamment de la France, qui elle-même, planifiait son économie. Le développement des pays africains et malgache était alors essentiellement axé sur l’augmentation des productions et des exportations de matières premières amenant la spécialisation et l’extraversion de leurs économies.

Les structures de la coopération étaient quant à elles assez complexes. Outre le Président de la République et le Premier ministre, c’était le ministère de la Coopération qui avait en charge les relations avec les Etats africains et malgache. Bien qu’il intervenait dans différents domaines, il n’avait toutefois le monopole ni du politique, ni du militaire, ni du culturel, qui relevaient ou pouvaient relever du ministère des Affaires étrangères. En effet, au sein de celui-ci existait une Direction générale des Affaires culturelles et techniques (D.G.A.C.T.), devenue en 1969 la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, la D.G.R.C.S.T, qui s’occupait des relations avec les pays du “ champ ”. En fait, depuis sa création en 1961, le ministère de la Coopération fut plus ou moins, et selon les périodes, absorbé par le ministère des Affaires étrangères. Il y fut notamment intégré à partir de 1966, pour en constituer un secrétariat d’Etat, puis c’est V. Giscard d’Estaing qui le rouvrit en 1974.

C’est ainsi qu’il n’est pas toujours évident de bien distinguer la répartition des charges entre la Coopération et les Affaires étrangères. D’ailleurs cette situation pouvait provoquer une certaine confusion voire une concurrence, dont parfois les dirigeants africains ne manquaient pas de profiter, pour obtenir une augmentation de l’aide ou le règlement de certaines affaires.

Si le ministère des Affaires étrangères disposait de représentations diplomatiques comme antennes locales, le ministère de la Coopération, quant à lui, disposait de Missions d’Aide et de Coopération, les M.A.C. Celles-ci étaient placées sous la tutelle des ambassades

⁸ Albert Sarraut fut ministre des Colonies de 1920 à 1924, puis de 1932 à 1933.

mais avaient un fonctionnement autonome. Leur rôle était de gérer l'aide et en principe il n'interférait pas avec celui des ambassades qui géraient le domaine politique.

Enfin, une Mission Militaire de Coopération (M.M.C.) était rattachée au Cabinet du ministre, tandis que les Attachés militaires des ambassades étaient les chefs de mission d'Assistance Militaire Technique (A.M.T.).

Le financement des opérations de coopération était essentiellement réalisé grâce au Fonds d'Aide et de Coopération (le F.A.C.) et à la Caisse Centrale de Coopération Economique (la C.C.C.E.). Le premier permettait d'attribuer des aides financières sur fonds publics par des conventions de financement sur projet, aides qui constituaient des dons aux pays bénéficiaires. C'était la C.C.C.E. qui était chargée de payer les opérations engagées par celui-ci. Elle avait pour objectif d'être une banque de l'Outre-Mer en étant à la fois une institution financière et un instrument de développement. Elle octroyait aux Etats des prêts à faible taux d'intérêts.

Sur la base de ces financements, les opérations de coopération étaient réalisées par des organismes techniques spécialisés. Les plus importants d'entre eux étaient l'O.R.S.T.O.M, l'Office de la Recherche scientifique et technique Outre-Mer, établissement public sous la tutelle du ministère de la Coopération, ainsi que le G.E.R.D.A.T, le Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, groupement d'intérêt économique lui aussi sous la tutelle du ministère de la Coopération. D'autres organismes existaient, tel le B.D.P.A, le Bureau pour le développement de la production agricole, qui était une société d'Etat, le B.R.G.M, le Bureau de recherches géologiques et minières, établissement public sous la tutelle du ministère de l'Industrie, ou encore l'O.C.O.R.A, l'Office de Coopération Radiophonique. Créé en 1962, il était l'héritier de la SORAFOM, la Société radiophonique de la France d'Outre-Mer. C'était un organisme de l'O.R.T.F, l'Office de la radio télévision française⁹, et avait pour responsabilité la mise en place de la politique de coopération dans le secteur audiovisuel avec les Etats africains et malgache.

2- La situation du Rwanda à l'heure de l'indépendance

a- L'histoire du Rwanda pré-colonial et colonial, jusqu'en 1959

Le Rwanda n'a pas été une création artificielle due à la colonisation (comme la plupart des pays africains), mais une entité étatique pré-coloniale cohérente, riche d'une longue tradition monarchique et dotée d'une organisation sociale complexe. Selon Jean-Pierre Chrétien, spécialiste de l'histoire de la région des Grands Lacs¹⁰, le Rwanda, à la fin du XIX^{ème} (lors de sa découverte par les Européens), était un "vieux peuple nation" ou "protonationalité"¹¹.

⁹ C'est en 1964 que l'O.R.T.F. a succédé à la R.T.F, la Radio télévision française.

¹⁰ Jean-Pierre CHRETIEN, Directeur de recherche au C.N.R.S, a publié de nombreux travaux sur l'histoire de l'Afrique orientale, et plus particulièrement du Rwanda et du Burundi, traitant notamment des religions, de l'ethnicité, et des rapports de celle-ci avec le politique. Afin de comprendre la complexité de l'organisation sociale et politique du Rwanda de l'époque précoloniale à nos jours, il est important de lire "Echanges et hiérarchies dans les royaumes des Grands Lacs de l'Est africain", *Annales, E.S.C.*, n°6, novembre-décembre 1974, pp.1327-1337; "La crise politique rwandaise", *Genève-Afrique*, vol.XXX-n°2-1992, pp.121-140; "Ethnicité et politique : les crises du Rwanda et du Burundi depuis l'indépendance", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°181/ 1996, pp.111-124; et "Evolution sociale et politique de la région des Grands Lacs", *Historiens & Géographes*, n°367, pp.273-284.

¹¹ Le Rwanda faisait partie de la trentaine de Royaumes interlacustres que les Européens découvrirent à partir de

Constitué de trois groupes, les Tutsis (10 à 15 % de la population) les Hutus (85 à 90%) et les Twas (1 à 2 %) que des clivages sociaux héréditaires distinguaient, le Rwanda n'en constituait pas moins une unité culturelle, linguistique, et religieuse, tandis que sa population (les *Banyarwanda*¹²) vivait selon un même mode de vie, avec des contraintes et des solidarités communes. Il était, à la fin du XIX^{ème} siècle, le résultat d'un long processus d'unification politique et culturelle de ces trois groupes (processus de hiérarchisation sociale et de conquêtes politiques intérieures) qui avait été amorcé à partir de la fin du XVII^{ème} siècle et qui avait consacré la constitution d'une aristocratie tutsie¹³.

Car les trois groupes constitutifs du Rwanda étaient dotés de vocations socio-culturelles qui distinguaient les Tutsis éleveurs, à vocation politique, des Hutus cultivateurs, à vocation agricole, des Twas chasseurs potiers et forgerons, à vocation de gestion matérielle¹⁴. Ces vocations, mises en scène autour du pouvoir royal, faisaient des Hutus et des Twas des serviteurs des Tutsis qui, en échange, leur accordaient leur protection. Toutefois, ces liens de clientélisme n'avaient pas la rigueur d'une organisation en castes, puisque des Hutus pouvaient occuper des places influentes dans la société, notamment celles de Chef des terres, tandis que les Tutsis ne faisaient pas forcément partie de l'aristocratie du Royaume.

La mise en scène de ces liens de dépendance à la Cour du Roi (le *Mwami*), souligne la dimension politique du rapport inégalitaire Tutsis/Hutus-Twas, que ce soit à l'époque pré-coloniale, coloniale, ou post-indépendance. Cet élément est constitutif de la vision que les Européens développèrent à partir de la fin du XIX^{ème} siècle de la société rwandaise, stéréotypée de façon erronée en une lutte ancestrale entre deux " ethnies ", celle des Tutsis et celle des Hutus, la première ayant " soumis " la dernière.

La région des Grands Lacs s'ouvrit progressivement aux influences européennes à partir des années 1870, et notamment à celles des missions religieuses, qui s'installèrent dans la région avant même l'arrivée des colonisateurs allemands puis belges.

Les protestants anglais de la *Church missionary society* s'installèrent dès 1877 au Buganda, tandis que les missionnaires catholiques français de Notre Dame d'Afrique (les Pères blancs) s'établirent au Burundi et au Buganda en 1878/1879. Leur prosélytisme auprès des populations locales provoqua de véritables guerres de religions, dans une région que les puissances impérialistes, britannique et allemande convoitaient.

C'est ainsi qu'en juillet 1890, par le traité dit " Zanzibar-Helgoland " ¹⁵, la Grande Bretagne et l'Empire allemand délimitèrent leurs zones d'influence en Afrique orientale ¹⁶. Les Anglais recevaient les territoires des actuels Ouganda et Kenya, tandis que les Allemands recevaient le Rwanda sur lequel ils instaurèrent un protectorat en 1897, le Burundi, et ce que les Anglais appellerons plus tard le *Tanganyika territory*, territoires qui formaient alors la *Deutsch-Ostafrika*.

Entretien de bonnes relations avec l'administration allemande, les Pères blancs installèrent leur première mission au Rwanda en 1900, date à partir de laquelle ils

la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, au nombre desquels nous pouvons citer le Burundi, le Nkore, le Toro, le Bunyoro, ou encore le Buganda.

¹² Littéralement " les originaires du Rwanda ".

¹³ En fait, selon Gérard PRUNIER, *Rwanda, 1959-1996. Histoire d'un génocide*, Dagorno, Milan, 1997, le Royaume rwandais était encore en pleine période de restructuration politique (caractérisée par un processus de conquête et de centralisation du pouvoir), lorsque les colonisateurs allemands arrivèrent dans la région à la fin du XIX^{ème} siècle.

¹⁴ A propos des modes d'organisation socio-politique des sociétés africaines précoloniales, voir par exemple l'ouvrage de Daniel BOURMAUD, *La politique en Afrique*, Montchrestien, Clefs/Politique, Paris, 1997, 160 p.

¹⁵ Zanzibar revenait à l'Angleterre, et l'Allemagne recevait en échange l'île de Helgoland, en mer du Nord.

¹⁶ WESSELING Henri, *Le partage de l'Afrique, 1880-1914*, L'aventure coloniale de la France, Denoël, Paris, 1996, 572p.

multiplièrent les implantations¹⁷. En revanche, ce n'est qu'en 1907 que les Allemands ouvrirent une résidence dans le Royaume, bien après l'arrivée des missionnaires français.

Peu nombreux, les Allemands inaugurèrent alors une politique de gouvernement indirect qui allait dans le sens de l'évolution politique du Rwanda, caractérisée par la centralisation et l'augmentation du pouvoir des Tutsis. C'est ainsi que la présence allemande ne modifia pas en profondeur la société rwandaise.

Les missionnaires catholiques, en revanche, jouèrent un rôle non négligeable par l'intermédiaire de leur entreprise d'évangélisation, dont le but était la création d'un clergé local afin de lutter contre le protestantisme. Ils multiplièrent les écoles, au sein desquelles ils dispensaient un enseignement en langues locales, le kinyarwanda et le swahili. L'aristocratie du Royaume se méfiant de cette éducation "européenne", c'est essentiellement parmi les milieux paysans que les missionnaires œuvrèrent. Par leurs écoles, leurs hôpitaux, et leurs ateliers, ce sont de véritables villes ecclésiastiques indépendantes, qu'ils mirent sur pied.

Ainsi, l'impact des religieux sur le Rwanda fut plus important que celui des Allemands, dont la présence fut d'ailleurs brève, puisqu'ils furent chassés de la région en 1916 par les troupes belges, dans le cadre des opérations menées par les Alliés durant la Première Guerre mondiale.

Succéda alors à la colonisation allemande la colonisation belge qui, elle, transforma profondément la société rwandaise tant sur le plan politique que religieux, culturel, social et économique.

Tout d'abord, le Royaume fut uni administrativement à celui du Burundi en 1919 pour former le *Ruanda-Urundi*, dont la capitale était *Usumbura* en *Urundi*. En 1924, cet ensemble fut confié à la Belgique sous le régime de Mandat de la Société des Nations, transformé en 1946 en une Tutelle des Nations unies. Puis en 1925, la Belgique rattacha administrativement et économiquement le *Ruanda-Urundi* au Congo, dont il formait alors la septième province.

Suivant l'exemple de leurs voisins britanniques et de leurs prédécesseurs allemands, les Belges gouvernèrent le Rwanda de façon indirecte, c'est-à-dire qu'ils s'appuyèrent sur la monarchie en place. Puis, considérant l'organisation administrative traditionnelle incohérente (caractérisée par une répartition relativement complexe des pouvoirs entre Tutsis et Hutus), ils réorganisèrent en profondeur le système administratif rwandais au profit des Tutsis qui, selon les Belges, constituaient une élite naturelle faite pour gouverner. Les Hutus, en revanche, étaient vus comme voués au travail et à l'obéissance. Les chefs hutus furent alors remplacés par des Tutsis, dont les pouvoirs furent renforcés, tandis que les liens d'interdépendance qui unissaient ceux-ci aux premiers furent transformés. Le système de corvées qui régissait les relations Tutsis/Hutus fut transformé en un système contraignant et brutal de travaux forcés qui devait permettre à la Belgique de disposer d'une main d'œuvre pour la réalisation de travaux (corvées routières et cultures obligatoires telle celle du café). Aussi, les Tutsis profitèrent de cette réorganisation socio-administrative pour détourner à leur profit les droits traditionnels en matière de propriété foncière, assimilant ainsi la pratique de l'individualisation et de la privatisation. Les impôts levés par ceux-ci devinrent de plus en plus importants, amenant la monétarisation de l'économie rwandaise, et l'introduction du capitalisme occidental dans les structures de la société traditionnelle.

L'objectif était de faire des Tutsis des auxiliaires dévoués à l'administration coloniale. Les Belges s'appuyèrent alors sur les missions religieuses essentiellement catholiques, françaises¹⁸ et flamandes (à qui ils confièrent le monopole de l'enseignement), pour assurer

¹⁷ Les Allemands étant de deux confessions, protestante mais aussi catholique, les religieux français purent s'installer dans les territoires de la *Deutsch-Ostafrika* en toute liberté.

¹⁸ Lorsque les Belges arrivèrent au Rwanda, ils trouvèrent des prêtres francophones, notamment des Pères blancs, qui connaissaient très bien le pays et étaient les seuls à parler correctement le kinyarwanda.

l'éducation des chefs et des fils de chefs. Un système de subventions des établissements religieux fut alors instauré, sous le dénomination " enseignement libre subsidié¹⁹ ". Ce dernier permit le développement d'un enseignement primaire de base pour la masse, et de séminaires pour la formation des prêtres rwandais, tandis qu'en 1932 fut créée l'Ecole des auxiliaires de l'administration à *Astrida* (future Butare) afin de dispenser un enseignement secondaire " professionnel ". L'Eglise joua alors un rôle important dans la moralisation du Royaume contre les croyances traditionnelles²⁰, mais il n'était pas question d'assurer une instruction, jugée trop dangereuse. C'est ainsi que ne fut pas mis sur pied d'enseignement secondaire ni supérieur. Aussi, le swahili, considéré comme favorisant l'influence musulmane au Rwanda, fut remplacé par le français, comme deuxième langue.

Surtout, en 1931, les Belges déposèrent le *Mwami* Musinga qui était trop attaché aux traditions et refusait de se convertir, pour le remplacer par Mutara qui avait eut une éducation catholique, et qui se convertit opportunément au christianisme. C'est lui qui, en 1946, consacra son pays au Christ Roi. Ceci était l'aboutissement d'une vague massive de conversions qui débuta en 1927, et qui permettait aux Tutsis de rejoindre la nouvelle élite rwandaise, créée par les Belges. C'est ainsi qu'à partir des années trente, la hiérarchie devint docile et dévouée à l'administration belge, qui avait provoqué la bureaucratisation des élites. L'Eglise catholique joua donc un rôle prépondérant dans l'évolution socio-culturelle du Rwanda.

Cette " tutsification " et cette " féodalisation " de la société rwandaise, menées de concert par l'administration coloniale belge et l'Eglise catholique, étaient fondées sur les théories pseudo-scientifiques et raciales de l'organisation socio-politique du Rwanda pré-colonial développées entre les années vingt et cinquante. Ces théories avaient globalement érigé le groupe tutsi au rang d'une caste noble de " race " étrangère (" hamitique ") et supérieure (" Européens à peau noire "), qui avait " envahit " le Rwanda et soumis les Hutus, renvoyés eux au rang de serfs de " race " inférieure (" bantous " considérés comme des " nègres ordinaires "), voués à être les serviteurs des premiers. C'est sur cette histoire " néotraditionnaliste ", sur cette véritable " idéologie rwandaise ", que s'est fondée la politique belge au Rwanda, et dont les Tutsis ont profité consciemment. La Belgique " racialisait " les rapports sociaux, et instaura une ségrégation et une discrimination contre les Hutus, qui étaient quasiment tous exclus de la vie politique, ainsi que du système scolaire.

Cette (ré)interprétation de l'histoire du Rwanda devait peser lourd dans l'avenir du pays, et dans les relations entre Hutus et Tutsis, à la veille puis au lendemain de l'indépendance.

La politique coloniale belge avait en effet transformé les liens traditionnels d'interdépendance en des relations sociales de plus en plus dures, rigides et conflictuelles. Aussi les élites tutsies, qui avaient un pouvoir de plus en plus grandissant dans l'administration coloniale et dans l'Eglise²¹, remettaient en cause la domination belge, notamment au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'idée des indépendances africaines faisait son chemin. Dans ce climat, l'Eglise cessa progressivement de soutenir l'élite tutsie, pour aider la contre-élite hutue naissante.

C'est ainsi qu'à partir des années 1950, la Belgique œuvra en faveur d'une démocratisation de la vie politique rwandaise, notamment en instituant en 1952 des conseils électoraux à tous les échelons de la structure administrative, ce qui devait permettre d'associer

¹⁹ Cette disposition s'inspirait du modèle en vigueur en Belgique, où les institutions ecclésiastiques jouaient un rôle de premier plan dans le secteur éducatif.

²⁰ L'instruction religieuse fut d'ailleurs remplacée par des cours de morale.

²¹ Selon Gérard PRUNIER, *Rwanda 1959-1996, histoire d'un génocide, op.cit.*, le contrôle de l'Eglise échappait lentement aux Blancs, puisqu'en 1951 par exemple, il y avait autant de prêtres rwandais noirs que de blancs.

les rares “ évolués hutus ” à la gestion des affaires publiques. L’un d’entre eux, Grégoire Kayibanda, soutenu par l’Eglise, devint le chef de file des Hutus. Il participa à la publication en mars 1957 d’un *Manifeste Bahutu*, texte qui dénonçait le monopole politique, économique et social des Tutsis. Puis des partis politiques furent créés de part et d’autre, tel le Parmehutu de G. Kayibanda (Parti de l’émancipation des Hutus), qui revendiquait l’abolition de la monarchie “ tutsie ” et l’instauration d’une république démocratique. L’Unar (Union nationale rwandaise) fut créée par des monarchistes tutsis conservateurs, hostiles à la Belgique, et favorables à une indépendance immédiate. Au centre naquit l’Aprosoma (Association pour la promotion sociale des masses), créé par des Hutus et des Tutsis de condition sociale basse, et le Rader (Rassemblement démocratique rwandais), créé par des Tutsis modérés. La fin des années 1950 vit donc le développement au Rwanda ainsi qu’en Belgique d’un virulent débat sur l’avenir politique du pays, notamment dans la perspective de l’indépendance du Congo belge, qui se précisait en 1959. Dans ce contexte, et en novembre de cette même année, les Hutus déclenchèrent un mouvement de violence contre les chefs tutsis et les membres reconnus de l’Unar, afin de faire entendre leurs revendications et d’accélérer la réflexion des autorités belges, sur l’indépendance du Rwanda.

Cette flambée de violence, appelée communément “ la Toussaint rwandaise ”, fit près de 300 morts et plus de 20 000 déplacés, en majorité des Tutsis. Puis à partir 1960, les Hutus menèrent des campagnes de persécution, provoquant un exode massif de réfugiés. C’est ainsi que 130 000 Tutsis rwandais se retrouvèrent au Congo, au Burundi, au Tanganyika et en Ouganda fin 1963. Ces réfugiés allaient constituer la première génération d’exilés qui, par la suite (après l’accession au pouvoir des Hutus), allaient développer l’idéologie de la reconquête.

La Belgique et l’Eglise catholique ont donc profondément et inexorablement transformé le Rwanda traditionnel, racialisant les rapports sociaux entre les Tutsis et les Hutus (mais aussi les Twas), et plongeant ainsi le pays dans un engrenage ethnique dont le paroxysme devait se situer en 1994.

Le 11 novembre 1959, alors que des maisons de Tutsis étaient incendiées, la Belgique lança l’idée d’autonomie. Selon elle, le processus d’indépendance devait passer par la démocratisation de la vie politique rwandaise, et la promotion d’un régime favorable à l’ancienne puissance tutélaire.

b- Le processus d’indépendance et l’ évolution politique du Rwanda, de 1960 à 1962

Selon l’ouvrage de Jean -Paul Harroy, *Rwanda. De la féodalité à la démocratie, 1955-1962*²², c’est par un décret intérimaire sur l’organisation politique du *Ruanda-Urundi* du 25 décembre 1959, que la Belgique lança le processus d’indépendance. Dans son ouvrage, J-P Harroy, qui était au moment des faits Résident général du *Ruanda-Urundi*, narre, selon sa vision certes, les événements qui se déroulèrent durant le processus d’indépendance. La lecture de son livre permet toutefois de connaître le déroulement du processus d’indépendance et surtout de comprendre la politique de la Belgique, car il y expose la dégradation des rapports de celle-ci avec les autorités tutsies.

Par sa politique de démocratisation menée à partir des années 50, la Belgique était entrée en conflit avec l’élite tutsie, au sein de laquelle s’était développé un sentiment nationaliste, avec la volonté de restaurer la monarchie traditionnelle de l’époque pré-coloniale. Voyant le

²² HARROY Jean-Paul, *Rwanda. De la féodalité à la démocratie, 1955-1962. Souvenirs d’un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l’indépendance*, Bruxelles, Hayez, 1984, 512 p.

processus de démocratisation irréversible, l'élite tutsie (qui voyait aussi ses prérogatives menacées au profit de la masse hutue) réclama alors l'indépendance totale et immédiate du Royaume, afin de préserver la monarchie. La Belgique, qui ne voulait pas perdre pied au Rwanda comme c'était alors le cas au Congo, décida de faire accéder au pouvoir et à l'indépendance les Hutus, qui étaient majoritairement favorables à sa politique²³. C'est ainsi que les Belges, tel le montre le titre du livre de J-P. Harroy, parlèrent de "démocratisation", terme qui cachait en fait la volonté de changer la donne "politico-ethnique" du Rwanda. Le terme "démocratisation" permettait de donner une connotation idéologique à la politique belge (terme qu'elle opposait à celui de "féodalité" pour qualifier le régime tutsi), et d'espérer le maintien de liens avec un Rwanda indépendant, hutu et donc reconnaissant envers la Belgique. Ce pays serait alors aussi maintenu dans le monde occidental.

Toutefois, la Belgique ne pouvait mener unilatéralement le Rwanda à l'indépendance. Tenant ce pays en tutelle pour le compte des Nations unies et donc de la Communauté internationale, c'est au sein des instances onusiennes telle l'Assemblée générale des Nations unies (A.G.N.U.) et le Conseil de tutelle que devait être négocié le processus d'accession à l'indépendance.

Or la quasi-totalité de la Communauté internationale s'opposa à la politique "colonialiste" de la Belgique, qu'elle dénonça. Les Etats unis, le bloc soviétique, et le groupe des Afrasiatiques en tête l'accusèrent de ne pas prendre en compte les revendications des monarchistes tutsis, et de brader un système politique séculaire. Ils soutenaient alors les Tutsis, qu'ils considéraient avant tout comme des nationalistes progressistes, contre tout reliquat de colonialisme, en demandant notamment la levée immédiate de la tutelle belge.

La Belgique, qui était seule à soutenir les Hutus républicains, se trouva alors isolée sur la scène internationale, d'autant qu'elle était critiquée et décédée suite aux conditions de son désengagement au Congo voisin. La France quant à elle, attendait que les choses se précisent, avant de prendre position.

Les choses se précisèrent alors dès 1961. Une Commission des Nations unies pour le *Ruanda-Urundi* (C.N.U.R.U.), fut constituée en janvier 1961, afin d'organiser et de superviser les élections législatives, ainsi qu'un référendum sur la monarchie. Toutefois, afin d'accélérer le processus d'accession (de la majorité hutue) aux responsabilités, les Belges soutirent le 28 janvier 1961, le jour de l'arrivée de la C.N.U.R.U. au Rwanda, le "coup d'Etat de Gitarama", réunion des principaux bourgmestres hutus durant laquelle fut décidée l'abolition de la monarchie et l'instauration d'une République. L'objectif était de mettre la Commission devant le fait accompli. Toutefois, celle-ci annula le coup d'Etat et décida de retarder les élections (par une résolution d'avril 1961), entrant ainsi en conflit avec les Belges.

Les élections se déroulèrent alors en septembre 1961 et consacrèrent la victoire du principal parti hutu, le Parmehutu, tandis qu'au référendum, la population choisit d'abolir la monarchie et d'instaurer une République démocratique. Un mois plus tard, Grégoire Kayibanda, président du Parmehutu, était élu président de la République, alors qu'en décembre 1961, le Rwanda comme le Burundi²⁴, accédait à l'autonomie.

Durant les six premiers mois de l'année 1962, les négociations à l'O.N.U. portèrent sur la date de l'indépendance, ainsi que sur le maintien des troupes belges, afin d'éviter de nouveaux conflits "ethniques".

²³ Du fait de l'inégalité numérique entre les Hutus (près de 90 % de la population) et les Tutsis (près de 10 % de la population), la démocratisation profitait largement aux premiers. Certes, tous n'étaient pas contre les Tutsis et certains étaient attachés à la monarchie, mais ils étaient peu nombreux. C'est ainsi que la majorité des Hutus était favorable à la politique de démocratisation, qui dans un premier temps permettait d'acquérir des droits politiques, puis finalement de prendre le pouvoir au Rwanda.

²⁴ Au Burundi, contrairement au Rwanda, les élections consacrèrent le maintien de la monarchie.

Le 1^{er} juillet 1962, le Rwanda et le Burundi accédaient tous deux à l'indépendance. Une page de l'histoire venait d'être tournée, et le Rwanda devait désormais faire face à son avenir, avec deux préoccupations essentielles : la création de structures étatiques, et le développement économique et social.

c- La situation socio-économique du Rwanda, au 1^{er} juillet 1962

A l'heure de son accession à l'indépendance, le Rwanda était un pays de 26 338 km² où vivaient près de 3 millions d'individus. La densité y était donc de 114 hab./km², mais rapportées à la superficie cultivable (8 000 km²), elle atteignait plus de 367 hab./km². La croissance démographique forte de plus de 3 % par an, augurait alors une crise des terres, problème majeur de l'économie rwandaise. En effet, le Rwanda était à 95 % agricole, avec une agriculture essentiellement vivrière, ce qui laissait planer des risques de dégradation et de manque de terres, ainsi que de surpeuplement et de crise alimentaire pour cause de mauvais rendements.

La Belgique, par son *Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi. 1951-1960*, avait lancé une campagne de modernisation de l'agriculture, mais avait orienté celle-ci vers la spécialisation dans les cultures de rente, essentiellement le café (60 % des recettes) mais aussi le thé et le pyrèthre. Sur le plan industriel, les réalisations de la Belgique avaient été peu nombreuses, bien qu'elle ait développé l'exploitation du minerai d'étain (la cassitérite, qui représentait 30 % des exportations). Notons que le secteur moderne de l'économie était entre les mains de non nationaux, d'où un marché intérieur peu développé.

Le pays accusait aussi des carences sur le plan des infrastructures. En effet, durant la période coloniale, le *Ruanda-Urundi* formait avec le Congo une unité économique, douanière et monétaire, mais sa capitale était *Usumbura*, ville qui concentra les infrastructures économiques. Suite à l'indépendance du Congo-Léopoldville en 1960, une Banque d'émission du Rwanda et du Burundi fut créée, ainsi qu'une Union économique et douanière (U.E.D) consacrant le rôle prépondérant d'*Usumbura* (actuelle Bujumbura), au dépend de Kigali qui, en 1962, n'était qu'un centre rural sous-équipé. Seul un réseau routier assez dense mais en mauvais état équipait le pays, tandis que l'aéroport de Kigali était en cours de réalisation par la Belgique.

Aussi, le Rwanda était un pays enclavé. Situé à 1 200 km de l'Océan indien et à 2 000 km de l'Océan atlantique, il dépendait pour ses approvisionnements et ses exportations des ports de Mombasa au Kenya (via Kampala en Ouganda, et le chemin de fer Kampala-Mombasa), de Dar es salaam en Tanzanie (via Bujumbura au Burundi), et de Matadi au Congo voisin. Or, en 1962, ce dernier était plongé dans la guerre ; le Burundi lui, encore monarchiste était considéré par les autorités rwandaises comme tutsi ; et les pays de l'est étaient eux anglophones, ce qui accentuait l'isolement du pays. Le Rwanda devait donc établir et entretenir de bonnes relations avec ses voisins, et des relations que ceux-ci entretenaient entre eux dépendait le bon fonctionnement de son économie.

Sur le plan humain, le Rwanda manquait de personnel technique, d'encadrement, mais aussi de personnel d'administration, la révolution des années 1959-1961 ayant écarté du pouvoir les élites tutsies, remplacées par des Hutus en manque d'instruction. L'enseignement d'ailleurs était peu développé, à l'exception du primaire (les structures du secondaire et du supérieur étaient inexistantes).

Le Rwanda héritait donc de nombreux handicaps, qui devaient l'obliger à mener une politique active de développement de tous les secteurs de la vie économique et politique, et à chercher à l'étranger les moyens financiers de sa réalisation. Du fait notamment de ses responsabilités historiques dans ce pays, la Belgique allait être un élément essentiel dans l'aide apportée par de nombreux pays et organismes, et parmi eux la France, qui pourtant n'était " présente " au Rwanda que par " l'intermédiaire " des missionnaires de Notre Dame d'Afrique.

3- La présence française dans la région des Grands Lacs

La France était historiquement absente de l'Afrique orientale. Lors du partage de la région entre l'Angleterre et l'Allemagne en 1890, elle n'y avait pas d'intérêts commerciaux (comme c'était alors le cas de l'Allemagne), ni d'intérêts stratégiques (comme c'était le cas de l'Angleterre), et elle n'avait pas non plus d'établissements sur la côte est -africaine à défendre (comme c'était le cas du Portugal). Bref, la France n'avait aucune raison de se trouver en Afrique orientale, mais elle fut tout de même associée au traité anglo-allemand, car il était important à l'époque, d'en obtenir la reconnaissance diplomatique auprès des puissances impérialistes, et donc de la France²⁵.

Celle-ci, en revanche, ambitionnait d'établir un protectorat sur Madagascar où les missionnaires protestants anglais et les missionnaires catholiques français se livraient bataille pour conquérir les âmes des Malgaches (bataille qui tournait à l'avantage des premiers). Elle avait d'ailleurs signé en 1885 avec la Reine de l'île, un traité qui allait dans ce sens.

C'est ainsi qu'en 1890, l'Angleterre et l'Allemagne décidèrent d' " acheter " la France. Elles reconnaissaient le protectorat français et, en contrepartie, la France reconnaissait leurs protectorats en Afrique orientale. Désormais la France était seule à Madagascar.

C'est ainsi que la France fut absente de la région des Grands Lacs durant toute la période coloniale. Toutefois, comme à Madagascar, les missionnaires français s'installèrent dans cette région bien avant les colonisateurs.

a- Les Pères blancs de Notre Dame d'Afrique

Les Pères blancs de la Congrégation des missionnaires de Notre Dame d'Afrique furent les premiers français à s'installer au Rwanda, ainsi que les premiers religieux. Cette congrégation, ou société, avait été créée en 1868 par le Cardinal français Mgr Lavignerie (alors archevêque d'Alger) afin d'évangéliser les peuples africains, et d'étendre la chrétienté au continent.

C'est Mgr Hirth, un Alsacien, Vicaire apostolique depuis 1894 du Nyanza méridional (qui comprenait certains Royaumes de l'Afrique orientale allemande, dont le Burundi et le Rwanda), qui installa la première mission (la mission de Save) au Rwanda en 1900. Multipliant les implantations dans la région, telle celle de Kabgayi en 1906 au centre du pays (future capitale du catholicisme au Rwanda), il devint en 1912 Vicaire apostolique du Kivu, vicariat qui regroupait le Rwanda et le Burundi. Sous son action, les premiers prêtres rwandais furent ordonnés dès 1917, tandis qu'il fit de Kabgayi le siège épiscopal du vicariat. En 1922, celui-ci fut divisé entre le Vicariat du Burundi, et le Vicariat du Rwanda qui fut alors confié à Mgr Classe, un Lorrain, bras droit de Mrg Hirth. Kabgayi en constituait alors le siège épiscopal.

Sous l'impulsion de Mrg Hirth et surtout de Mrg Classe, une large campagne d'évangélisation fut menée, dont la politique était fondée sur les préceptes édictés par Mrg Lavignerie.

²⁵ WESSELING Henri, *Le partage de l'Afrique, 1880-1914, op.cit.*

L'objectif de la congrégation était de créer, à plus ou moins long terme, un épiscopat autochtone. Selon Mrg Lavigerie, cela passait tout d'abord par la conversion des Chefs rwandais, ainsi que par une collaboration étroite avec le colonisateur, afin de créer les conditions favorables à une implantation durable. C'est ainsi que les missionnaires français, qui œuvraient dans le milieu paysan durant l'époque allemande, réorientèrent leur action en faveur des Tutsis, et devinrent les alliés objectifs des Belges dans leur politique de renforcement et de centralisation du pouvoir monarchique. Bien plus, Mrg Classe joua un rôle de premier plan dans ce processus, puisque lorsqu'au début de la colonisation belge, les administrateurs hésitaient à donner des charges politiques aux Hutus, celui-ci intervint pour les en dissuader et plaida en faveur d'un monopole des fonctions sociales et politiques des Tutsis²⁶.

Puis de 1919 à 1924, il mena une campagne en faveur de l'intégration de la province du Gisaka au Rwanda, province qui n'avait pas encore été soumise au pouvoir rwandais et dont la Grande Bretagne et la Belgique se disputaient la possession au lendemain du démembrement de la *Deutsch-ostafrika*. Son action aboutit en janvier 1924 à l'annexion de la province par la monarchie rwandaise qui y imposa alors son autorité²⁷. Mrg Classe joua donc un rôle dans la formation du territoire rwandais tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Surtout, il joua un rôle extrêmement important dans l'évolution politique du pays, puisqu'il fut un des acteurs de la destitution du *Mwami* Musinga en 1931. Celui-ci étant hostile à la religion catholique, Mrg Classe était favorable à son remplacement par son fils, le prince Rudahigwa (futur Mutara III), avec qui il était très lié puisqu'il avait assuré son éducation. Il le prépara d'ailleurs à la succession de son père, et traça même les plans du nouveau palais royal. C'est ainsi que l'avènement du nouveau roi consacra la victoire du catholicisme au Rwanda, et Mrg Classe en était l'un des principaux instigateurs.

A partir des années trente, les catholiques et les Pères blancs surtout, occupèrent une position prépondérante au Rwanda, notamment par leur monopole de l'enseignement, que l'administration belge leur confia. Grâce aux écoles primaires, aux petits et au grand séminaires, les missionnaires français éduquèrent la jeunesse rwandaise dans la foi chrétienne, faisant des chefs tutsis des auxiliaires dévoués à l'administration coloniale. Par leur réseau hiérarchisé de circonscriptions ecclésiastiques (le Vicariat était divisé en postes de mission eux-mêmes divisés en chapelles-écoles), et par des tournées régulières dans chacune de celles-ci, les Pères blancs contribuèrent largement à l'évangélisation du peuple rwandais durant les années trente notamment²⁸. Celle-ci étant considérée comme un moyen d'ascension sociale, le clergé bénéficiait d'un certain prestige auprès des populations. Le peuple rwandais adopta alors progressivement la culture, la manière de voir ou de se vêtir à l'Occidentale. Les missionnaires menaient des œuvres sociales, culturelles (alphabétisation) et sanitaires, et créèrent en 1933 le journal *Kinyamateka* en langue rwandaise.

Leur rôle au Rwanda était donc important, aussi bien que, lorsque les Belges ou bien les chefs rwandais désiraient régler une question politique ou sociale, ils demandaient l'avis des missionnaires qui connaissaient parfaitement le pays.

Dans les années 1940, Mrg Classe maria et baptisa le Roi Mutara et la Reine, tandis que fut sacré le premier évêque rwandais, Mrg Bigirumwami. L'œuvre chrétienne, commencée au début du siècle, aboutit en 1946, comme nous l'avons évoqué plus haut, à la consécration du Rwanda au Christ Roi.

²⁶ KALIBWAMI Justin, *Le catholicisme et la société rwandaise, 1900-1962*, Présence africaine, 1991, 597 p. ; et LINDEN Ian, *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Karthala, Paris, 1999, 438 p.

²⁷ Notons qu'à l'époque de cette affaire, Mrg Classe fut sacré évêque à Anvers en mai 1922, par le primat de Belgique, le cardinal Mercier.

²⁸ A cette époque, les Pères blancs étaient d'ailleurs les seuls à exercer l'activité d'évangélisation.

A cette date, l'Eglise était devenue la principale institution sociale du Rwanda, conservatrice de l'ordre monarchique tutsi.

Suite à la mort de Mrg Classe en 1945, celui-ci fut remplacé par Mrg Deprimoz, un Savoyard. Puis, en 1952, le Vicariat apostolique du Rwanda fut divisé entre le Vicariat de Kabgayi (au centre du pays), confié à Mrg Deprimoz, et celui de Nyundo, confié au premier évêque rwandais²⁹.

A partir de cette période, la fin des années quarante et le début des années cinquante, l'attitude des catholiques français mais surtout des belges, évolua progressivement vers la défense des Hutus, qui subissaient de nombreuses injustices sociales. Mrg Deprimoz fut un des premiers à s'attaquer au problème des " évolués " hutus, et c'est surtout Mrg Perraudin, un Suisse, qui, Vicaire apostolique de Kabgayi à partir de 1956, joua un rôle de tout premier plan dans la crise rwandaise des années cinquante, en développant les thèmes du développement social, de la promotion terrestre et du droit de revendication face au pouvoir tutsi. Le *Kinyamateka* lui-même se mit à soutenir les revendications hutues et à critiquer les injustices. Ce changement d'attitude de l'Eglise catholique se situait dans le cadre du mouvement d'idées qui remettait en cause les pouvoirs coloniaux, notamment au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Il était aussi la conséquence de l'arrivée au Rwanda d'hommes religieux nouveaux, moins conservateurs que leurs prédécesseurs. En effet, les catholiques et les missionnaires qui s'étaient installés au Rwanda au début du siècle, étaient des conservateurs monarchistes. Ils avaient fui l'Europe qui avait fait le choix de la " modernité ", et était en rupture avec l'Eglise catholique³⁰. Mrg Hirth et Mrg Classe, venant de régions connues à l'époque pour leur conservatisme politique, étaient monarchistes, et avaient trouvé au Rwanda des structures politiques plus en adéquation avec leur idée du catholicisme.

Au lendemain de la guerre en revanche, les religieux s'étaient réconciliés avec la démocratie moderne et avaient créé des partis démocrates-chrétiens. Mrg Perraudin lui, était originaire de Suisse où régnait une vieille tradition républicaine. Enfin, l'arrivée de nombreux missionnaires d'origine wallonne, et de classes sociales plus modestes, avait favorisé ce courant de défense des droits des Hutus. Un véritable syndicalisme chrétien se développa alors au Rwanda en la personne de Grégoire Kayibanda, un Hutu, président de la coopérative agricole Trafipro, et rédacteur du *Kinyamateka*.

Les liens entre les religieux et les autorités tutsies se distendirent donc, et l'Eglise devint le promoteur de la masse hutue, et de la démocratisation de la vie politique rwandaise.

Les Pères blancs ont donc joué un rôle primordial dans l'évolution politique, sociale et culturelle du Rwanda. Ils ont favorisé la domination coloniale belge et participé à l'interprétation " néotraditionnaliste " de l'histoire rwandaise. Ils créèrent un clergé local qui permit de consacrer le Royaume à la religion catholique. Ce sont eux qui, par leur monopole de l'enseignement, formèrent les élites du pays, les Tutsis mais aussi les Hutus, qui allaient constituer la classe dirigeante du Rwanda indépendant. Bien que relatif, ils permirent aussi le développement de la langue française au Rwanda, devenue langue officielle au lendemain de l'indépendance.

²⁹ Le Vicariat apostolique est une sorte de diocèse, dans un pays de mission non encore autonome. L'évêque qui est chargé de son administration par le Saint Siège, le dirige au nom du pape et non en son propre nom.

³⁰ En France par exemple, la République laïque l'avait emporté, avec notamment la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905.

b- Les experts français de l'A.E.S.E.D, au Rwanda en 1960

De par son statut de territoire sous tutelle belge, le Rwanda fut associé à partir de 1957/1958, au même titre que les colonies françaises, à la Communauté économique européenne (C.E.E.). Cette association C.E.E.- P.T.O.M. (Pays et territoires d'Outre-Mer), devait permettre d'œuvrer en faveur du développement économique des colonies africaines.

Dans ce cadre, une Association européenne des sociétés d'étude pour le développement (A.E.S.E.D) fut créée en 1959 par une demi douzaine d'importants bureaux d'étude d'Europe occidentale. Grâce à un financement de la C.E.E, cette association s'offrait à établir un plan de développement pour n'importe quel pays intertropical.

En 1960, l'A.E.S.E.D. installa alors une mission d'études au Rwanda, composée de douze membres permanents de cinq nationalités différentes, dont quatre Français .Il s'agissait de René Dumont, agronome et professeur d'agriculture comparée à l'Institut nationale d'agronomie (I.N.A.), de Louis Michel Feunteun, docteur vétérinaire, inspecteur général de l'élevage de l'ex -A.O.F (Afrique occidentale française), de Roland Olivier, administrateur de l'I.N.S.E.E (l'Institut national de la statistique et des études économiques), et de Max Roger, docteur ès-sciences physiques, chef de la mission d'études.

Les travaux de cette mission d'études débouchèrent sur la publication en 1961 d'une *Etude globale du développement du Ruanda et du Burundi*³¹. Ce document, auquel nous avons pu accéder et qui contenait un rapport général ainsi qu'un rapport analytique, était un plan d'urgence qui couvrait une dizaine d'années, et qui abordait tous les secteurs de la vie économique.

C'est donc aussi par l'intermédiaire de la C.E.E. et de l'A.E.S.E.D, que la France est entrée en contact avec le Rwanda, prenant ici la mesure de la situation économique et sociale du pays.

c- La création du consulat français en 1961

Un certain nombre de ressortissants français étant présents au *Ruanda-Urundi*, nous nous sommes posé la question de la représentation consulaire de la France. L'étude des archives du ministère des Affaires étrangères sur les représentations française et étrangères au Rwanda³², ainsi que l'exploitation d'éléments présents dans l'*Annuaire diplomatique et consulaire*³³, nous ont permis de reconstituer l'histoire et les modalités de l'installation de la représentation française au Rwanda.

A l'époque coloniale, avant même l'indépendance du Congo belge, l'ambassade de France en Belgique (à Bruxelles) était responsable des intérêts français de l'ensemble Congo -*Ruanda-Urundi*. Un consulat de France installé à Léopoldville avait en charge les ressortissants français de ce même ensemble.

Lors de l'indépendance du Congo en juin 1960, une ambassade fut ouverte dans la capitale du nouvel Etat, Léopoldville, tandis qu'un consulat devait être créé à *Usumbura* pour le *Ruanda-Urundi*. Celui-ci resta un temps à Léopoldville puis, le 1^{er} janvier 1961, il fut installé à *Usumbura*. Ce poste dépendait encore de l'ambassade de France à Bruxelles.

Ce sont Emile Vanura puis Robert Massé, qui eurent la responsabilité du poste jusqu'à l'indépendance le 1^{er} juillet 1962, date à laquelle il fut transformé en ambassade. A la lumière des états de service de ces deux agents (présents dans l'*Annuaire diplomatique et consulaire*), nous pouvons voir que la France a envoyé à *Usumbura* deux personnalités expérimentés qui,

³¹ A.E.S.E.D, *Etude globale de développement du Ruanda et du Burundi*, Rapport général et analytique, Louvain, 1961, 392 p.

³² C 1328 Rw 1 : Rw 1-1, Rw 1-2, et Rw 1-3.

³³ *Annuaire diplomatique et consulaire*, Imprimerie nationale, Paris.

durant leurs carrières respectives ont été en poste un peu partout dans le monde. Il est important de prendre conscience de cet aspect, car la présence consulaire de la France dans cette région avait un caractère politique non négligeable, du fait de l'inédite effervescence qui régnait durant cette année 1961 au Rwanda.

Alors que le Rwanda s'était ouvert très tôt à l'influence des religieux français, la France elle, entra tardivement en contact avec ce pays.

Sur le plan économique tout d'abord, le plan de l'A.E.S.E.D. pouvait constituer le point de départ d'une connaissance des besoins en développement du futur Etat. Sur le plan politique ensuite, nous pouvons penser que le consulat, en relation avec les autorités belges ainsi qu'avec les dirigeants rwandais, permettait au gouvernement français de suivre l'évolution des débats et de la situation intérieure du pays. Notons aussi que de nombreux contacts s'étaient établis dans le cadre des Nations unies : Monarchistes tutsis et Républicains hutus exposaient leurs thèses aux représentants français, tandis que certains de ces derniers faisaient partie de la C.N.U.R.U. qui organisa les élections en 1961.

Ainsi, grâce à ces éléments, il semble que la France pouvait, à l'époque même des débats à l'A.G.N.U, prendre la mesure des enjeux politiques du conflit belgo-rwandais et adopter en connaissance de cause une position durant les négociations de l'indépendance. Aussi, les liens établis par les missionnaires français avec les Hutus (ainsi que les liens linguistiques), pouvaient constituer un facteur de rapprochement entre la France et le Rwanda indépendant.

B- RAPPROCHEMENT ET INTERETS MUTUELS POUR UNE COOPERATION FRANCO-RWANDAISE

Nous traitons, dans le cadre du rapprochement franco-rwandais, de la position de la France dans les négociations de l'indépendance, car elle nous permet déjà de discerner les prémices d'une politique française au Rwanda. Celle-ci est en effet perceptible à travers les archives sur les relations de la France avec la Belgique dans le cadre de l'O.N.U. et de l'O.T.A.N.³⁴

Puis nous étudierons les modalités du rapprochement en partie grâce à ces mêmes archives, car les bases de celui-ci furent posées avant même l'indépendance du Rwanda. Nous les étudierons aussi à travers les archives sur la politique extérieure de G. Kayibanda³⁵, à travers celles sur son voyage en France en octobre 1962³⁶, ainsi qu'à travers l'accord d'amitié et de coopération signé à cette date³⁷.

Enfin, nous ferons le point sur la présence de la Belgique³⁸, sur ses rapports avec le nouveau gouvernement rwandais, ainsi que sur ses relations avec la France.

L'étude de ces divers archives doit alors nous permettre de voir les intérêts, enjeux et finalité d'une politique de coopération au Rwanda.

³⁴ C 1328 Rw 4 : Rw 4-1 et Rw 4-2.

³⁵ C 1330 bis Rw 7.

³⁶ C 1329 Rw 5 : Rw 5-2.

³⁷ C 1330 Rw 6 : Rw 6-1.

³⁸ C 1331 Rw 8 : Rw 8-2.

1- La position de la France dans le processus d'indépendance

a- La France, "semi-supporter" de la Belgique...

Les archives qui sont exploitées ici sont un ensemble de correspondances diplomatiques entre la France, la Belgique, et leurs différents représentants et délégués aux Nations unies et au Conseil du pacte atlantique nord³⁹. Ces documents permettent de voir les échanges de vues entre les deux pays sur la situation du *Ruanda-Urundi*, et de connaître les instructions que la France a donné à ses représentants, sur l'attitude à adopter durant les négociations et les votes de résolutions.

Dès 1960, " la France [soutenait] les intentions libérales de la Belgique au Ruanda-Urundi " ⁴⁰. Celle-ci, d'ailleurs, informait régulièrement la France par l'intermédiaire de ses divers représentants de la situation interne du pays ainsi que de ses rivalités avec la C.N.U.R.U. Bien plus, " le Gouvernement belge [souhaitait] obtenir la promesse de l'appui de la France lors du débat [sur l'organisation des élections rwandaises] à l'Assemblée générale des Nations unies, de mars [1961] " ⁴¹.

Lors de ce débat, Armand Bérard, le délégué français à l'A.G.N.U, reçut la consigne de s'abstenir sur les sujets qui risquaient de remettre en cause l'autorité belge, et d'annoncer que " la France [prenait] parti pour la décolonisation et l'indépendance politique des peuples, mais [qu'elle prenait] parti aussi et surtout pour leur indépendance sociale et humaine " ⁴². C'est la raison pour laquelle " elle [condamnait] tout vestige de féodalité ". La France était là ouvertement contre les thèses des monarchistes tutsis.

Pourtant, selon son compte-rendu des débats présent dans les archives, le représentant français dit que " la délégation française [n'avait] aucun intérêt dans la question du Ruanda-Urundi, [qu'elle n'était] ni pour ou contre la Belgique ou les parties. [Que] la France, qui [poursuivait] une politique de décolonisation, [voulait] l'accès du Ruanda-Urundi dans les meilleures conditions : démocratie, paix et liberté " ⁴³. Le délégué français a donc adopté une position plus modérée qui, implicitement, révélait tout de même un soutien en faveur du processus de démocratisation.

Les débats aboutirent, en avril 1961, au vote de la résolution qui reportait les élections et annulait le coup d'Etat de Gitarama. Elle fut adoptée par 86 votes pour, un vote contre (celui de la Belgique) et quatre abstentions, dont celle de la France (ainsi que celles de l'Espagne, du Portugal et de l'Afrique du sud). C'est la raison pour laquelle J -P Harroy qualifiait la France de " semi-supporter " de la Belgique ⁴⁴.

Certains documents ⁴⁵ nous montrent d'ailleurs qu'elle conseillait celle -ci sur la base de ses propres expériences au Togo et au Cameroun, territoires que la France avait détenus elle aussi au titre de tutelles des Nations unies, jusqu'en 1960.

Suite à la victoire des républicains hutus en septembre 1961, les débats portèrent dès lors sur la date de l'indépendance et le maintien des troupes belges après celle-ci. Selon l'ambassadeur de France à Washington, " il [fallait] tout faire pour éviter un nouvel

³⁹ La correspondance entretenue par la Belgique avec ses partenaires occidentaux au sein même du Conseil du pacte atlantique nord, est révélateur de l'enjeu politique de l'accession du Rwanda et du Burundi à l'indépendance, dans le contexte de Guerre froide.

⁴⁰ Télégramme du M.A.E. au délégué français des N.U, août 1960, C 1330 bis Rw 7-1.

⁴¹ Télégramme de l'ambassadeur de Belgique à Paris au M.A.E, 16 janvier 1961, C 1330 bis Rw 7-1.

⁴² Télégramme du M.A.E. au délégué français des N.U, avril 1961, C 1330 bis Rw 7-1.

⁴³ Compte rendu de la 1137^{ème} séance de la 4^{ème} Commission. Avenir du R-U, 19 avril 1961, C 1330 bis Rw 7-1.

⁴⁴ HARROY J.P, *Rwanda. De la féodalité à la démocratie, 1955-1962, op.cit.* p.439.

⁴⁵ Notamment le télégramme du délégué français aux N.U. au M.A.E. du 24 novembre 1961, C 1330 bis Rw 7-1.

O.N.U.C.⁴⁶ au Ruanda-Urundi ”, et “ la meilleure solution [était] le maintien des Belges ”⁴⁷. La France souligna alors à la Belgique l’intérêt qu’elle avait à être soutenue par les groupes de Brazzaville et de Monrovia sur ce sujet⁴⁸. “ La meilleure méthode [était] que [s’établissent] dès à présent des contacts entre le Gouvernement du Ruanda et de l’Urundi d’une part et l’U.A.M. d’autre part ”⁴⁹. La France sollicita alors ses ambassadeurs présents dans les pays membres de l’Union, afin qu’ils orientent la politique de ceux -ci en ce sens. Un article du journal *Le Monde* du 22 juin 1962⁵⁰ révèle d’ailleurs la réussite de cette politique, puisqu’il y est dit que les délégués aux Nations unies de la Côte d’Ivoire et du Cameroun notamment, défendirent le maintien des troupes belges lors des débats.

Le 26 juin 1962, la France et les pays de l’U.A.M. votaient en faveur de la résolution belge sur l’indépendance du Rwanda et du Burundi⁵¹. Les troupes belges étaient maintenues, et les Hutus étaient au pouvoir. La France avait contribué à l’aboutissement de la politique belge.

b- .. pour le redéploiement de la coopération en Afrique orientale

L’attitude de la France durant les négociations cachait en fait une ambition politique bien particulière.

En mars 1961, le délégué français avait, nous l’avons vu, implicitement défendu la politique de démocratisation menée par la Belgique. C’est ainsi qu’en octobre, au lendemain de la victoire de la république hutue aux élections, il annonçait par un télégramme :

“ Les résultats des élections et du référendum rwandais ne peuvent donc qu’être favorables à l’extension de notre influence culturelle et technique dans cette région peuplée de l’Afrique orientale ”⁵².

En effet, les Hutus, pro-belges, semblaient plus enclins à établir des relations avec la France que les Tutsis, qui eux étaient plutôt attirés par l’Est qui les défendait lors des débats. Telle était donc l’ambition de la France.

Pourtant, lors du vote à l’Assemblée générale, la délégation française s’était abstenue, plutôt que de voter avec la Belgique, contre la résolution (qui annulait le coup d’Etat de Gitarama et repoussait les élections). Toutefois à cette époque, la France ne pouvait être sûre de la victoire des Hutus aux élections. Ainsi, nous pensons qu’afin de ne pas hypothéquer ses chances de développer son influence culturelle et technique au Rwanda, la France avait décidé de ne pas s’opposer directement aux revendications tutsies, et opté donc pour l’abstention. Par cette politique, que l’on peut qualifier d’opportuniste, la France se donnait les moyens de réaliser ses ambitions⁵³. Aussi, par cette attitude, elle évitait de paraître alignée sur la position colonialiste de la Belgique et donc de se faire mal voir des Afro-asiatiques.

⁴⁶ Organisation des Nations unies pour le Congo, qui intervint en 1960 dans l’ancien Congo belge pour régler la crise qui régnait alors dans le pays, mais qui finalement fut un échec.

⁴⁷ Télégramme de Alphand au M.A.E, 22 mai 1962, C 1328 Rw 4-2.

⁴⁸ La Belgique était favorable au maintien de ses troupes au *Ruanda-Urundi*, car elle craignait pour ses ressortissants et ses personnels, face aux risques de guerre civile entre les Hutus et les Tutsis, au lendemain de l’indépendance.

⁴⁹ Télégramme du délégué français aux N.U. au M.A.E, 24 novembre 1961, C 1330 bis Rw 7-1.

⁵⁰ “ La commission de tutelle poursuit l’examen de la question du Ruanda-Urundi ”, *Le Monde*, 22 juin 1962, p.5.

⁵¹ L’indépendance fut votée à l’unanimité de ses votes exprimés, face à treize abstentions du bloc soviétique.

⁵² Télégramme du délégué français aux N.U. au M.A.E, octobre 1961, C 1330 bis Rw 7-1.

⁵³ N’ayant pas pris réellement position contre les Tutsis, la France aurait alors eut encore des chances d’établir des relations avec un Rwanda tutsi, si ces derniers avaient gagné les élections. La preuve en est que le Burundi, qui n’a pas connu de révolution hutue et était en majorité tutsi, a établi lui aussi des relations de coopération avec la France.

Suite à la victoire des Hutus, la France développa en effet une politique active en direction du Rwanda. Le même télégramme d'octobre 1961, qui annonçait les ambitions de la France, ajoutait :

“ Sur le plan politique, les Gouvernements africains du groupe de Brazzaville pourraient prendre dès maintenant utilement contact avec le Gouvernement du Ruanda et lier des liens avec le nouvel Etat ”.

Le ministère des Affaires étrangères envoya alors des télégrammes aux ambassades françaises dans les pays de l'U.A.M., pour que celles-ci incitent leurs pays de résidence “ à chercher à attirer dans leur orbite le Ruanda-Urundi ”⁵⁴. La France allait utiliser l'U.A.M. pour ancrer le Rwanda à l'Afrique modérée et pour réaliser son objectif.

Il s'agissait, par l'intermédiaire de celle-ci, d'amener le Rwanda à solliciter une aide de la France en faveur de son développement, moyen pour celle-ci de développer son influence culturelle et technique.

Ainsi, avant même l'indépendance, la France s'est mise à déployer ses moyens diplomatiques afin de faire adhérer le Rwanda et le Burundi à l'U.A.M. L'atout était évidemment que les deux pays étaient francophones, et qu'ils avaient un besoin impérieux d'aide étrangère.

2- Le rapprochement franco-rwandais

a- Le rôle d'intermédiaire de l'U.A.M

Conseillé, dans le cadre des négociations à l'O.N.U, par les divers représentants français de prendre contact avec les pays de l'U.A.M, M. Habamenshi, le ministre rwandais des Affaires étrangères et du Plan, se rendit en mai 1962 à la rencontre de Cotonou qui rassemblait les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union. Son intention était de s'assurer l'appui de cette communauté lors des débats de juin 1962 à l'A.G.N.U, et de s'engager “ en contre partie à demander l'entrée de son pays dans l'U.A.M. immédiatement après la levée de la Tutelle belge ”⁵⁵.

La France se dit alors prête “ à marquer [son] intérêt pour l'entreprise, en prenant à [sa] charge sur le budget 1963 l'envoi [...] d'experts, nationaux des Etats de l'U.A.M. ”⁵⁶, si toutefois ceux-ci devaient fournir une assistance technique au Rwanda. Aussi, dès avril 1962, un inspecteur des postes diplomatiques et consulaires était à *Usumbura*, et signalait les besoins des futurs Etats⁵⁷. La France prenait donc les devants tout en cherchant à attirer, grâce à son aide économique, le Rwanda dans l'U.A.M.

D'ailleurs, à partir d'août 1962, le Rwanda se mit à solliciter l'assistance de la France dans certains secteurs, notamment pour la planification⁵⁸. Selon un télégramme de l'ambassadeur de France à Washington qui avait rencontré M. Habamenshi, ce dernier “ avait été frappé par la qualité de l'assistance technique accordée par la France à ses anciennes colonies et par les excellents rapports existant entre les experts français et les Gouvernements

⁵⁴ Télégramme du M.A.E aux ambassadeurs de France dans les pays de l'U.A.M, octobre 1961, C 1330 bis Rw 7-1.

⁵⁵ Télégramme de Massé au M.A.E, 24 mars 1962, C 1330 bis Rw 7-1.

⁵⁶ Télégramme du M.A.E. aux ambassadeurs de France dans les pays de l'U.A.M, 5 juin 1962, C 1330 bis Rw 7-1.

⁵⁷ Inspection des postes diplomatiques et consulaires, Nairobi, 6 avril 1962, C 1330 bis Rw 7-1.

⁵⁸ La France a réalisé les plans de développement économique de tous les pays de l'U.A.M. avec qui elle entretenait des relations de coopération.

locaux ”⁵⁹. Il parlait même de “ conversion ” qui s’était “ faite dans les meilleures conditions ”. Le Rwanda allait donc demander une aide bilatérale de la France. Celle-ci envoya alors des experts sur place.

En septembre 1962, Grégoire Kayibanda participa en tant qu’observateur à la conférence des chefs d’Etat et de Gouvernement de l’U.A.M. à Libreville. Il y demanda l’adhésion de son pays et interrogea les chefs d’Etat sur la possibilité de conclure avec la France des accords de coopération. Selon un article de Maurice Ligot, Chargé de mission à la Présidence de la République⁶⁰, “ le Président de l’U.A.M. alors en exercice, Léon Mba, intervint auprès du général de Gaulle pour que la demande que formulait le Rwanda soit examinée avec une particulière faveur ”.

G. Kayibanda se rendit ensuite en France du 15 au 20 octobre 1962, après un séjour à Bruxelles durant lequel furent signées avec la Belgique des conventions d’assistance technique et économique. Il fut reçu le 17 octobre par le général de Gaulle. Un document secret présent dans les archives du ministère des Affaires étrangères résume l’entretien entre les deux hommes⁶¹. Ce texte nous révèle que G. Kayibanda ne savait pas s’il fallait adhérer à l’U.A.M. pour bénéficier de l’aide française, ou s’il suffisait d’établir des accords bilatéraux d’aide et de coopération. Le président français lui proposa de conclure des accords du type de ceux que la France avait passé avec les Etats africains et malgache, et l’orienta pour cela vers les ministres concernés, à savoir le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Coopération et le ministre de l’Economie.

Suite à cet entretien, G. Kayibanda rédigea un “ Appel du Gouvernement rwandais à l’assistance technique, financière et culturelle de la France ”⁶². Ce document, présent dans les archives du ministère des Affaires étrangères, exposait les besoins immédiats du Rwanda.

Le 20 octobre, Grégoire Kayibanda et Charles de Gaulle signaient un accord d’amitié et de coopération, qui scellait les relations franco-rwandaïses.

L’U.A.M. a donc joué un rôle important dans le rapprochement franco-rwandaïse, tant sur le plan diplomatique que sur celui de l’assistance technique.

b- L’accord d’amitié et de coopération ⁶³.

Cet accord était d’un contenu très simple. Son article premier instaurait des “ liens d’une constante amitié ” entre la République française et la République rwandaïse, ce qui était typique des relations de coopération, qui se distinguaient des relations purement diplomatiques par la permanence des liens d’amitié.

L’accord, qui avait pour but d’aider le Rwanda dans son “ effort de développement ” (art.2), portait sur les domaines culturel, technique et économique, et posait les bases d’accords particuliers qui allaient être signés en décembre 1962.

Il était accompagné d’une lettre adressée par le ministre de la Coopération à G. Kayibanda, en réponse à l’ “ Appel ” de celui-ci du 17 octobre⁶⁴. Elle confirmait l’envoi d’une délégation, dont la mission était d’établir les accords en question, puis exposait les secteurs dans lesquels la France était disposée à apporter son aide. Elle promettait l’envoi de missions d’experts dans le domaine de la planification, des études législatives et juridiques, et de l’organisation administrative et judiciaire. Etaient couverts ici, à la fois le secteur économique, mais aussi celui de l’organisation de l’Etat. Puis, c’est dans les secteurs de

⁵⁹ Télégramme de Alphand au M.A.E, 22 août 1962, C 1330 Rw 6-4.

⁶⁰ Maurice Ligot, Docteur en droit et ancien élève de l’E.N.A, était Chargé de mission à la Présidence de la République française. Il publia en 1964, un article intitulé “ La coopération entre la France et le Rwanda ” dans la *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, janvier-mars 1964.

⁶¹ Annexe n°1.

⁶² République rwandaïse, Cabinet du Président, 17 octobre 1962, C 1330 Rw 6-4.

⁶³ Annexe n°1.

⁶⁴ Annexe n°1.

l'enseignement, de la formation, de l'organisation coopérative, de la santé, de la radiodiffusion et des télécommunications, que la France promettait d'apporter son concours, selon des opérations qui seraient définies par les experts en planification.

La France était donc disposée à porter son aide sur de nombreux secteurs, dans un pays où pourtant la Belgique était largement présente.

3- La coopération franco-rwandaise et la présence belge

a- Les relations rwando-belges

L'indépendance du Rwanda ne mis pas un terme aux relations avec la Belgique. Selon l'article de Maurice Ligot⁶⁵ : “ dès la proclamation de l'indépendance, le Président de la République du Ruanda [sic], exprima le souhait que les liens de son pays avec la Belgique demeurent sous des formes nouvelles ”. En effet le premier voyage à l'étranger de G. Kayibanda fut pour la Belgique. Il y séjourna du 1^{er} au 15 octobre, période durant laquelle il négocia avec le Gouvernement belge la signature d'accords de coopération. Ces négociations aboutirent le 13 octobre à la signature de trois conventions : une convention générale de coopération et d'assistance technique, une convention d'assistance en personnel, et une convention d'assistance financière.

Ces relations étaient nécessaires pour le nouvel Etat, qui accusait d'énormes carences en personnel, mais surtout en moyens financiers. L'aide belge permettait ainsi au Rwanda de disposer de personnels qui assuraient le fonctionnement des équipements ainsi que de l'administration, tandis que l'aide financière permettait d'équilibrer le budget de l'Etat. C'est ainsi que de nombreux cadres et techniciens belges étaient présents dans le pays, et beaucoup tenaient des postes de décision ou d'exécution. Cette coopération de substitution assurait une position prépondérante aux Belges dans tous les secteurs de l'Etat et de l'économie. Aussi, après avoir maintenu ses troupes (350 hommes) jusqu'en août 1962, la Belgique avait pour mission de former les officiers et sous officiers de l'armée rwandaise. C'est ainsi que le Chef d'Etat Major était un Belge.

Pourtant, la négociation de ces conventions de coopération se fit dans une ambiance tendue et peu cordiale. G. Kayibanda était déçu des résultats de ces entretiens⁶⁶ et estimait l'aide accordée par la Belgique insuffisante. D'après le rapport de fin de mission de l'ambassadeur de France de juin 1964, le gouvernement rwandais dénonçait l' “ insuffisance ” de l'aide belge durant la tutelle, et estimait que le Plan décennal était resté “ un pur document d'histoire ”⁶⁷, la Belgique ayant favorisé *Usumbura* au dépend de Kigali. Surtout, comme le précise un article d'avril 1963 du journal belge *Le Soir*⁶⁸, le Rwanda réclamait des sommes qu'il détenait sous la forme de Bons du Trésor de la Banque centrale du Congo belge et du *Ruanda-Urundi*, que la Belgique ne lui avait pas remboursées. Celle-ci avait remis à plus tard le règlement de la liquidation de la Banque car elle voulait régler les litiges dans le cadre général du contentieux belgo-congolais. C'est ainsi que le Rwanda accusait la Belgique d'avoir engagé ces capitaux à Léopoldville, d'où la déception de celui-ci face à l'aide financière “ peu importante ” que la Belgique lui accordait en octobre 1962.

⁶⁵ LIGOT M, “ La coopération entre la France et le Rwanda ”, *op.cit.*

⁶⁶ “ Décolonisation et indépendance du Rwanda et du Burundi ”, *Chronique de politique étrangère*, vol.16, n°4-6, juillet-décembre 1963, pp.439-718, p.486.

⁶⁷ J-M. Barbey. Rapport de fin de mission, 1^{er} juin 1964, C 1328 Rw 1-2.

⁶⁸ *Le Soir*, 15 avril 1963.

Selon le même rapport, G. Kayibanda avait même refusé, en novembre 1962, une invitation à déjeuner du Roi, et à la même date, il n'avait toujours pas accordé d'audience à l'Ambassadeur belge.

Les relations entre le Rwanda et la Belgique n'étaient donc pas empreintes d'une grande cordialité. C'est ainsi que G. Kayibanda se dit satisfait de ses entretiens avec le général de Gaulle. D'ailleurs, repassant à Bruxelles après son séjour en France, il ne souffla mot de l'accord signé à Paris.

b- Les rapports franco-belges au Rwanda

A l'A.G.N.U. en juin 1962, Paul Henry Spaak, le ministre des Affaires étrangères de la Belgique, mettait la communauté internationale devant ses responsabilités en déclarant que " la Belgique à elle seule ne [pouvait] résoudre les problèmes que [posait] l'indépendance du territoire. La charge [qu'allait représenter] cette indépendance [alla it être] trop lourde pour être supportée par la Belgique seule " ⁶⁹. Ainsi la Belgique sollicitait l'aide de la communauté internationale en faveur du Rwanda et du Burundi.

La France, nous l'avons vu, avait répondu très tôt aux demandes d'aide des deux pays. Elle apporta aussi son appui à la Belgique durant les négociations à l'O.N.U, ce qui a priori devait lui valoir un accueil favorable au Rwanda.

Selon les archives, il semble que les rapports entre les Français et les Belges étaient cordiaux, du moins durant les premières années de l'indépendance. En juin 1962, le consul de France à *Usumbura*, Robert Massé, et le Comte d'Avernas, conseiller diplomatique du Haut représentant de la Belgique au *Ruanda* (le Colonel Logiest), s'entretenirent sur la désignation de l'ambassadeur de France qui allait prendre ses fonctions à la date de l'indépendance ⁷⁰. Sur le plan de l'aide, et selon la délégation belge au Conseil de l'atlantique nord, " il [était] hautement souhaitable d'harmoniser les plans d'assistance, et de favoriser la coopération des experts " ⁷¹. Suite à la signature de l'accord d'amitié et de coopération avec le Rwanda, la France proposa à la Belgique un échange de vues, qui eut lieu en novembre 1962. " Il [ressortit] de ces entretiens que le Gouvernement belge [accueillait] favorablement l'aide française dans les deux domaines suivants : l'organisation administrative et la rationalisation de la production agricole " ⁷².

Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà nous interroger sur la portée de cette déclaration, car si la Belgique était favorable à l'aide de la France dans ces deux secteurs, allait-elle l'être dans des secteurs comme par exemple l'enseignement (où les méthodes et les programmes différaient totalement), ou l'économie (où les Belges étaient omniprésents) ?

Aussi pouvons nous penser qu'il y a une différence entre l'opinion et l'attitude du gouvernement de Bruxelles et celles des Belges présents au Rwanda. Les cercles coloniaux belges, tout comme les cercles coloniaux français, n'étaient-ils pas attachés à leur situation en Afrique qui, finalement, était bien différente de celle qu'il pouvaient avoir en métropole ? Aussi, ayant été chassés du Congo, ne s'étaient-ils pas repliés au Rwanda, dans un pays qui maintenait encore des liens avec la Belgique ?

Tout cela pour dire que si officiellement la Belgique était favorable à la présence française au Rwanda, il est nécessaire de prendre en compte l'accueil dont l'aide et les experts français ont pu faire l'objet de la part des Belges du Rwanda.

⁶⁹ " Décolonisation et indépendance du Rwanda et du Burundi ", *Chronique de politique étrangère*, *op.cit.* p.490.

⁷⁰ Télégramme de Massé au M.A.E, 28 juin 1962, C 1328 Rw 1-2.

⁷¹ Télégramme de la délégation belge au Conseil de l'Atlantique Nord au M.A.E, 1962, C 1328 Rw 4-1.

⁷² Note, 12 novembre 1962, C 1330 Rw 6-4.

La France, nous l'avons vu, cherchait en effet à instaurer des relations de coopération avec le Rwanda dans un but bien particulier.

4- Intérêts mutuels et finalité de la coopération franco-rwandaise

a- Raisons et intérêts rwandais

Le Rwanda était intéressé par la coopération française car il avait un besoin impérieux d'aide extérieure, et surtout parce qu'il espérait qu'elle serait aussi importante et étendue que pour les pays de l'U.A.M. La planification ainsi que l'aide substantielle qu'offrait le F.A.C. devait lui permettre de se défaire de la Belgique, omniprésente, et dont Kayibanda " [présentait] les limites de l'aide "73.

Ces nouveaux liens avec la France permettaient aussi au Rwanda de briser son isolement géographique, caractérisé par la présence de pays anglophones à l'est, du Burundi monarchiste au sud (considéré comme tutsi), et du Congo en guerre à l'ouest. C'est aussi la raison pour laquelle il a cherché à se rapprocher de l'Afrique francophone, et donc de l'U.A.M.

Enfin sur le plan politique, ce sont les idéaux de la Révolution française de 1789 qui séduisirent les dirigeants hutus (et notamment G. Kayibanda qui admirait Robespierre) qui avaient eux aussi renversé une monarchie aristocratique pour instaurer une République démocratique et sociale. Selon un article de Robert Cornevin de 196474, " les dirigeants rwandais [comparaient] volontiers à la Révolution française leur position vis-à-vis de certains émigrés, aristocrates, nostalgiques de l'ordre féodal ancien ". Cet article nous apprend que la révolution de 1959-1961 ayant amené l'exil de nombreux Tutsis, les républicains rwandais comparaient cette situation avec celle de la France révolutionnaire de 1793 : " une armée d'aristocrates émigrés et, à l'intérieur des éléments prêts à les aider, cependant que de nombreux Tutsis sincèrement ralliés au régime de G. Kayibanda étaient menacés ".

b- Enjeux et intérêts français d'une coopération avec le Rwanda

Ce sont les archives du ministère des Affaires étrangères qui nous ont révélé les intérêts, les enjeux, et la finalité de la coopération française au Rwanda.

L'atout pour la France et la Belgique résidait en ce que le " Rwanda [était] franchement anticommuniste et que son Gouvernement ne s'en [cachait] pas "75. En effet, celui-ci aurait déclaré en 1962 :

" Notre bloc c'est l'Afrique et le Tiers -monde ; nos amis se sont les Etats européens et tous les pays réellement libres "76.

Ici n'étaient pas compris les pays du bloc soviétique, et les Etats unis n'apparaissaient pas comme les premiers amis du Rwanda.

Dès mars 1962, " ces deux pays [le Rwanda et le Burundi], [revêtaient pour la France] une importance particulière du fait qu'ils [étaient] francophones, et en raison des convoitises plus ou moins avouées, dont ils [étaient] l'objet de la part des pays voisins de langue anglaise,

⁷³ J-M. Barbey, Rapport de fin de mission, 1^{er} juin 1964, C 1328 Rw 1-2.

⁷⁴ CORNEVIN Robert, " Les événements du Rwanda. Est-ce 1793 au cœur de l'Afrique ? ", *France-Eurafrique*, juillet 1964.

⁷⁵ Télégramme de la délégation belge au Conseil de l'Atlantique Nord au M.A.E, 1962, C 1328 Rw 1-4.

⁷⁶ *Ibidem*.

l'Ouganda et surtout le Tanganyika⁷⁷. En effet, ce dernier était mené par Julius Nyerere qui prônait le socialisme et cherchait à constituer avec l'Ouganda et le Kenya une Communauté est africaine (notamment en mettant en commun certains services publics comme les chemins de fer ou les transports aériens)⁷⁸. L'enjeu de la politique française au Rwanda et au Burundi était donc " le maintien et si possible le renforcement des positions de l'occident dans ces pays "⁷⁹.

Selon les Belges, " l'action de l'occident au Rwanda et au Burundi [allait prendre] désormais essentiellement la forme d'assistance au développement ", qui allait être " la condition nécessaire au maintien [des deux pays] dans la sphère d'influence occidentale "⁸⁰. En effet, si la Belgique, comme nous l'avons vu, avait relativement ancré le Rwanda au Congo et au Burundi, il n'en restait pas moins naturellement tourné vers l'est, du moins sur le plan géographique et de ses voies d'approvisionnement (d'autant que celles venant de l'ouest étaient coupées par la guerre au Congo)⁸¹. Aussi, le Rwanda pouvait être attiré par les services communs que les pays de l'est africain cherchaient à mettre en place (ce qui était alors le cas du Burundi).

C'est ainsi que l'importante aide belge, la coopération française ainsi que les organismes spécialisés de l'U.A.M. devaient permettre de satisfaire les besoins rwandais et le détourner de l'Afrique orientale. D'où la volonté de la France de développer son influence technique dans ce pays.

Aussi, il ne faut pas sous-estimer l'intérêt géographique et géopolitique du Rwanda. Selon François-Xavier Verschave⁸², le Rwanda pouvait constituer pour la France un relais vers l'Océan indien et Djibouti. Surtout, il se trouvait en bordure du riche Congo où la France était d'ailleurs militairement engagée à l'époque, pour des intérêts économiques. Il pouvait donc servir de point d'appui ou de base d'observation des événements de l'est congolais, futur est zaïrois⁸³.

Outre la présence des Belges, " l'atout de l'occident [résidait] dans les liens culturels et religieux établis "⁸⁴ avec l'Europe. D'ailleurs, selon Bertrand Dufourcq⁸⁵, expert du ministère des Affaires étrangères envoyé à Kigali pour élaborer les accords de coopération, " l'équipe gouvernementale actuelle, formée en quasi totalité par des missionnaires français du petit séminaire de Gitarama [sic], [s'affirmait] de culture et de tradition française "⁸⁶.

Il s'agissait donc aussi pour la France de développer son influence culturelle, pour faire du Rwanda une " tête de pont " de l'Afrique francophone au sein de l'Afrique orientale anglophone ; d'autant qu'il avait en commun avec celle-ci l'emploi du swahili, facteur de rapprochement si celui-ci était développé au Rwanda.

Aussi, toujours selon B. Dufourcq, " situé à la charnière entre l'Afrique francophone et l'Afrique orientale d'expression anglaise, le Rwanda [pouvait] dans les années à venir, contribuer efficacement au développement de l'influence française. De par sa situation

⁷⁷ Note pour la D.G.A.C.T, 13 mars 1962, C 1330 Rw 6-4.

⁷⁸ La Tanzanie avait d'ailleurs bénéficié de l'aide de la Chine communiste, pour la réalisation du chemin de fer reliant Dar es Salaam à la Zambie.

⁷⁹ Note. Rwanda et Burundi, 26 janvier 1963, C 1330 Rw 6-4.

⁸⁰ Télégramme de la délégation belge au Conseil de l'Atlantique Nord au M.A.E, 1962, C 1328 Rw 4-1.

⁸¹ A partir des années 1920, la Belgique avait obtenu deux zones franches autour de Dar es Salaam et de Kigoma au Tanganyika, appelées aussi les " Belbases ", c'est -à-dire " les bases belges ".

⁸² VERSCHAVE François-Xavier, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, 1994.

⁸³ La France intervint d'ailleurs plusieurs fois au Zaïre de Mobutu, notamment dans les années 1970.

⁸⁴ Télégramme de la délégation belge au Conseil de l'Atlantique Nord au M.A.E, 1962, C 1328 Rw 4.

⁸⁵ Rapport de mission, 22 nov.-4 déc. 1962 de B. Dufourcq, 2 janvier 1963, C 1330 Rw 6-4.

⁸⁶ C'est au séminaire de Kabgayi près de Gitarama, et non à Gitarama, qu'ils avaient été formés.

géographique, il [était] en mesure de jeter un pont entre Madagascar et l'Afrique d'expression française. En outre, sa croissance démographique et la nécessaire émigration qui en [résultait, pouvait] en faire un instrument non négligeable de pénétration culturelle dans les pays voisins de langue anglaise : l'Ouganda, le Kenya et le Tanganyika ”.

Cette étude nous permet de saisir les multiples intérêts et enjeux internationaux qui motivaient le développement d'une politique de coopération au Rwanda. Ils expliquent aussi la volonté de la France de développer son influence culturelle et technique dans ce pays.

Toutefois, celle-ci passant par l'aide au développement, il fallait pour la France définir en détail les secteurs et les moyens de ses interventions.

C- PREMIERS PAS DE L'AIDE ET DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE COOPERATION POUR LE RWANDA, 1962-1965

L'étude menée ici a pour but de définir la coopération que la France entendait mener au Rwanda.

Tout d'abord nous présenterons et analyserons les fondements théoriques de la coopération, à savoir les accords particuliers présents dans les archives des Affaires étrangères⁸⁷, afin de voir à quel niveau se situaient les relations franco-rwandaïses.

Puis nous étudierons, grâce aux données sur l'assistance technique française⁸⁸, les premières réalisations afin de voir le type d'aide que la France allouait au Rwanda. Nous verrons d'ailleurs que certaines de ces actions ont connu des ratés.

Nous mènerons alors, notamment grâce aux archives sur la représentation française⁸⁹, une étude des structures de la coopération présentes au Rwanda, ainsi que des particularités rwandaïses, afin de voir du côté français, comme du côté rwandaïse, les raisons qui ont amené ces échecs. Car c'est en fait sur la base de ces premières expériences que la France a élaboré la doctrine de sa coopération, doctrine définie suite à la commission mixte de 1965.

Celle-ci nous permettra alors de voir en quoi la coopération au Rwanda allait être originale et adaptée aux réalités de ce pays.

1- Les accords de coopération du 4 décembre 1962

Suite à la signature de l'accord d'amitié et de coopération d'octobre 1962, la France envoya au Rwanda une mission d'experts afin d'examiner les modalités de la coopération et d'en définir le cadre par des accords particuliers. Celle-ci était dirigée par Bertrand Dufourcq du Service de la coopération technique internationale (S.C.T.I.) du ministère des Affaires étrangères, et constituée de deux agents du ministère de la Coopération. Les négociations avec les autorités rwandaïses débutèrent le 22 novembre pour aboutir à la signature à Kigali le 4 décembre, de trois accords de coopération qui furent paraphés par l'ambassadeur de France Jean Marc Barbey, et le ministre des Affaires étrangères et du Plan M. Habamenshi. Ratifiés

⁸⁷ C 1330 Rw 6, Rw 6-1

⁸⁸ C 1330 Rw 6 : Rw 6-4 et Rw 6-5 ; C 1332 Rw 11 et Rw 12 ; C 1587 Rw 6 : Rw 6-4.

⁸⁹ C 1328 Rw 1 ; C 1584 Rw 1 ; C 1590 Rw 11.

par la suite par les gouvernements français et rwandais, ils entrèrent en vigueur le 4 décembre 1963.

a- L'accord de coopération culturelle et technique⁹⁰

Cet accord et son application devaient être pris en charge par le ministère des Affaires étrangères, notamment par l'intermédiaire de sa Direction générale des affaires culturelles et techniques (D.G.A.C.T.). Il devait revêtir une importance particulière, du fait que le français était la langue officielle du Rwanda.

Cet accord présentait en premier lieu les secteurs dans lesquels les deux gouvernements avaient décidé de mener cette coopération. Il s'agissait de l'enseignement, de la formation des cadres administratifs et techniques, du développement et de la recherche (art.1^{er}).

Afin de mettre en œuvre cette coopération, la France devait s'efforcer (art.2) de mettre à la disposition du gouvernement rwandais des enseignants, des experts (qui devaient réaliser des études et donner des avis techniques), et des fonctionnaires (chargés de missions de conseil auprès des services publics rwandais). Outre des actions directes, ces différents personnels avaient aussi pour mission de former les enseignants rwandais, ainsi que les cadres techniques et administratifs dont le pays avait besoin. Puis la France s'engageait à aider le Rwanda pour la réalisation de programmes nationaux de recherche, par l'intervention notamment d'établissements ou d'organismes spécialisés travaillant déjà avec les Etats africains et malgache ayant passé des accords de coopération.

Cette aide devait être appuyée (art.3) par la création éventuelle d'établissements culturels et d'enseignement, par l'octroi de bourses, et l'organisation de stages d'études, de formation professionnelle ou de perfectionnement. En général la France devait permettre la diffusion d'informations culturelles, techniques et scientifiques.

Une commission mixte devait se réunir une fois par an afin de faire le point sur les actions entreprises et les problèmes éventuellement rencontrés, et d'établir le programme d'aide pour l'année suivante (art.4).

L'accord précise ensuite les modalités de financement commun des personnels français détachés au Rwanda (art.6). Comme dans les pays du "champ" de la coopération, le gouvernement rwandais devait assurer à ces personnels un logement ainsi que les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission (transport, secrétariat...). Le gouvernement français lui, prenait en charge le voyage, et pour les missions de courte durée la rémunération du personnel. Pour les missions de longue durée en revanche (supérieures ou égales à un an), le gouvernement rwandais devait verser au personnel une rémunération équivalente à celle qu'il allouait aux Rwandais de même grade, puis le gouvernement français versait à ses ressortissants un complément de rémunération. Les missions de longue durée devaient donc coûter au gouvernement rwandais.

Enfin (art.7), les dispositions dont bénéficiaient les experts des Organisations Internationales devaient être appliquées à ce personnel et à leur famille, à leurs biens, fonds et traitements. Ils étaient exonérés de tout impôt sur la portion de leur traitement versée par le gouvernement français. Aussi (art.8), tous les biens et matériels introduits au Rwanda dans le cadre de la coopération étaient exemptés de droits de douanes et autres charges.

Pour conclure (art.12), l'accord pouvait être dénoncé par chacune des parties, et la dénonciation prenait effet soixante jours après notification.

⁹⁰ Annexe n° 1.

b- L'accord de coopération économique⁹¹

Cette coopération relevait elle, de la responsabilité du ministère de la Coopération. La coopération économique au Rwanda tout comme dans les pays du “ champ ” en général, se plaçait dans le cadre de l'aide au développement. Elle visait notamment à développer les échanges commerciaux entre les pays dans le cadre de l'association du Rwanda à la Communauté économique européenne (C.E.E.), et du traitement réservé à la nation la plus favorisée.

Selon le titre 1 (art.1), la France devait participer au développement du Rwanda, en contribuant notamment à la diversification et à l'augmentation de la production, à la réalisation du plan de développement (notamment en matière d'études, d'infrastructures, et d'intervention dans les domaines économiques et social) soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes spécialisés.

Cette aide consistait (art.2) à l'envoi d'experts ou de personnels d'assistance technique, à la fourniture de matériel ou de matériaux, à la réalisation de travaux ou à la participation au financement d'opérations inscrites au plan de développement. Des conventions appropriées seraient alors signées afin de préciser les modalités de cette aide (art.3).

Le traitement de la nation la plus favorisée était accordé au matériel et matériaux importés dans le cadre des opérations du plan (art.4), aux ressortissants, fondations, associations et sociétés de chacune des parties, ainsi qu'aux biens, intérêts et droits leur appartenant (art.7). Aussi (art.5), les personnels français bénéficiaient des garanties accordées aux personnels de l'assistance technique⁹².

Enfin (art.6), les investissements français réalisés dans le cadre du plan de développement bénéficiaient des avantages et garanties accordés aux entreprises bénéficiant du régime le plus favorable.

Le titre 2 de cet accord, traitait des dispositions relatives aux règlements commerciaux et financiers. Celles-ci devaient tenir compte de la non appartenance du Rwanda à la zone franc. C'est ainsi que les fonds reçus par la France en monnaie rwandaise, seraient déposés à un compte ouvert à l'Institut d'émission rwandais, et qu'ils seraient utilisés pour le paiement au Rwanda des dépenses exposées par la France (art.8). Aussi les personnes physiques et morales étaient libres de convertir leurs fonds en francs français et de les transférer hors du Rwanda (art.9). Enfin, le Gouvernement rwandais devait veiller à ce que les licences et devises nécessaires aux entreprises françaises pour réaliser les programmes de développement, leur soient accordées en temps opportun et en volume suffisant (art.10).

Le titre 3 lui, précisait la coopération dans les secteurs de l'aviation civile et des télécommunications. Etait précisé que la France et le Rwanda se concerteraient afin d'harmoniser leurs réglementations techniques en matière d'aviation civile. La France pourrait aider à la formation de techniciens rwandais, et envoyer des missions d'experts ou de techniciens, si le Rwanda le demandait (art.11). La France était aussi disposée à apporter son concours pour l'examen des problèmes de télécommunication (art.12).

Enfin, selon le titre 4, les parties devaient se rencontrer une fois par an au moins, afin de faire le point sur leur coopération économique (art.13). L'accord pouvait être dénoncé par chaque partie, dénonciation qui prenait alors effet six mois après notification.

⁹¹ Annexe n° 1.

⁹² En vertu de l'article 7 de l'accord de coopération culturelle et technique.

c- L'accord de coopération radiophonique⁹³

Cette coopération, qui était aussi à la charge du ministère de la Coopération, complétait la coopération culturelle.

Elle avait pour but, par l'intermédiaire de leurs radiodiffusions, de développer une meilleure connaissance réciproque des cultures des deux pays (art.1^{er}). Pour cela la France et le Rwanda devaient s'échanger des programmes enregistrés, documents sonores et visuels, des ouvrages et des disques, et assurer leur diffusion dans le cadre des programmes de leurs radiodiffusions nationales.

Pour cela, l'Office de la coopération radiophonique (O.C.O.R.A.), devait intervenir pour la formation du personnel rwandais, et apporter le concours de ses techniciens pour le fonctionnement du réseau rwandais (art.2)⁹⁴.

La France était prête à fournir un équipement au gouvernement rwandais, en vue de renforcer les moyens d'émission de la station de Kigali (art.3).

L'O.C.O.R.A. devait fournir des experts, afin de réaliser des études techniques, financières et administratives, relatives à l'organisation, à l'exploitation et au développement de la radiodiffusion (art.4). D'autre part, il pouvait apporter son concours (pour le compte du gouvernement), pour la réalisation d'émissions culturelles, récréatives, éducatives ou d'information, pour l'approvisionnement en pièces et matériels et pour l'organisation de stages de perfectionnement des personnels rwandais (art.5).

Enfin, les modalités d'application de cet accord devaient être fixées par un accord particulier entre la radiodiffusion du Rwanda et l'O.C.O.R.A. (art.6).

Cet accord pouvait être dénoncé par les parties, et la dénonciation prenait effet six mois après notification.

d- Des accords partiels et originaux

Les accords franco-rwandais étaient quelque peu similaires à ceux passés avec les Etats de l'U.A.M. En effet, l'aide économique et culturelle en faveur du développement représentait le cadre général des relations franco-africaines.

Sur le plan culturel et technique, les mêmes moyens, tels la création de centres culturels et d'enseignement ou l'intervention d'organismes spécialisés, étaient utilisés.

Sur le plan économique, les deux pays s'assuraient le traitement de la nation la plus favorisée, et les entreprises, investissements et personnels français bénéficiaient des mêmes avantages (régime le plus favorable, et exonération de certaines charges).

Aussi, bien que ces détails n'apparaissent pas dans les accords en question, l'article de Maurice Ligot⁹⁵ nous précise que " les matériels, matériaux et fournitures [employés sur financement français, devaient] être [...] originaires de la zone franc et en provenir " ; et que " les marchés pour les études et travaux financés par la France [devaient] être réservés aux entreprises françaises ou rwandaises ".

Toutefois, ces accords présentaient deux originalités particulières. Il n'était pas créée de Mission permanente d'aide et de coopération (M.A.C.) auprès de l'ambassade française, ce qui risquait de poser des problèmes dans l'application et la gestion de la coopération. Cette responsabilité (pour les anciennes colonies belges) revenait à l'ambassadeur. Aussi ces accords, qui pouvaient être dénoncés, ce qui prenait effet six mois après notification (soixante

⁹³ Annexe n° 1.

⁹⁴ Organisme public de Radio-France, l'O.C.O.R.A. pouvait agir comme mandataire du Gouvernement rwandais, mais il ne pouvait se faire indemniser ses dépenses ni ne pouvait réaliser de bénéfices.

⁹⁵ LIGOT M, " La coopération entre la France et le Rwanda ", *Op. cit*, p. 10.

jours pour l'accord culturel et technique), paraissent fragiles au vu du caractère permanent ou de longue durée (cinq ans renouvelables) des accords conclus avec les Etats de l'U.A.M.

Surtout, la coopération instaurée par ces trois accords était partielle, puisque les relations franco-rwandaïses étaient limitées à l'aide au développement et qu'il n'était fait référence à aucune harmonisation des politiques étrangères ni à aucune solidarité de défense. Pourtant, la France avait pour tradition de conclure simultanément avec chacune de ses anciennes colonies, un accord de coopération civile et un accord de coopération militaire ou de défense. Cela s'explique par l'absence de la solidarité politique et humaine qui s'était établie entre la France et l'ex-Union française (puis la Communauté), durant la période coloniale. Aussi le Rwanda ayant maintenu des liens avec la Belgique, la France ne pouvait se prévaloir d'une position privilégiée dans ce pays.

Notons enfin que n'étaient pas établies non plus de relations financières et monétaires, tel qu'il pouvait y en avoir entre la France et ses anciennes possessions au sein de la zone franc. Le Rwanda n'appartenant pas à celle-ci, aucun accord relatif au système bancaire, à l'articulation entre Trésors publics et à l'assistance en matière de change n'était applicable. L'aide financière était à définir par des conventions de financement.

Pourtant, à comparer les accords franco-rwandaïses à l'accord franco-burundais (signé en février 1963), il s'avérait que les premiers présentaient de plus grandes possibilités pour le développement de la coopération française. Selon une note du ministère des Affaires étrangères, avait été " signé avec le Rwanda un accord " cadre " [sic] de portée très générale, qui se prêtait aisément à l'extension de la coopération au secteur économique " ⁹⁶. En revanche, l'arrangement franco-burundais était limité à la coopération culturelle et technique, selon un accord qui précisait les domaines dans lesquels s'exerçait la coopération (l'enseignement, la formation des cadres burundais, le développement et la recherche) et qui fixait également les moyens qui devaient être mis en œuvre (l'envoi d'enseignants, d'experts, de techniciens, de matériel d'équipement technique et scientifique ainsi que des fournitures diverses, et l'octroi de bourses), parmi lesquels ne figurait pas l'éventuelle création d'établissement culturel et d'enseignement (contrairement au Rwanda). En fait, selon cette même note, " les possibilités plus larges offertes au Rwanda se justifiaient à la fois par l'attitude modérée de ce pays sur la scène africaine, et par son adhésion à l'U.A.M. ". Une attitude plus réservée était adoptée à l'égard du Burundi, " où paraissaient s'affirmer des tendances progressistes et qu'un conflit latent [...] opposait de surcroît au Rwanda " ⁹⁷.

Le Rwanda et le Burundi faisaient donc partie du système de la coopération tel que nous l'avons défini plus haut. Ils se situaient, au sein même de cet ensemble, au niveau le plus bas des relations, au niveau le moins intime, celui des simples relations de coopération au développement.

Il est donc désormais important de voir comment ont été appliquées les méthodes et les moyens de la coopération française, dans un pays où la France n'avait pas la même expérience des hommes et des problèmes que dans ses anciennes colonies.

⁹⁶ Note, 4 octobre 1965, C 1330 Rw 6-4.

⁹⁷ Il s'agissait des attaques que des réfugiés rwandaïses menaient depuis le Burundi contre le territoire rwandaïse.

2- Les premiers pas de l'aide française, 1962-1965

a- Les conseillers et techniciens au service du gouvernement rwandais

Outre des missions dans des domaines bien particuliers, que nous verrons plus loin, le gouvernement français envoya de nombreux conseillers et techniciens auprès du gouvernement rwandais, afin de mener des études et donner des conseils, notamment dans le cadre de la création et de l'organisation des services ministériels. Ces actions, qui n'étaient pas accompagnées d'applications concrètes, permettaient aux différents services publics rwandais de disposer d'informations utiles pour des réalisations futures. Elles permettaient aussi à la France de poser sa griffe dans de nombreux domaines.

Notons tout d'abord que ces études étaient réalisées dans le cadre de la planification. C'est ainsi que le chef de la mission des experts français était conseiller auprès du ministère du Plan et de l'Assistance technique. Il avait donc un rôle important puisque ce ministère avait pour responsabilité l'aide extérieure et les relations du Rwanda avec les organismes internationaux dispensateurs d'aide. Le chef de la mission des experts du B.D.P.A. était lui conseiller auprès du ministère de l'Agriculture, secteur essentiel de l'économie rwandaise, et dans lequel la France allait largement s'investir. La France avait aussi un conseiller auprès du ministère des Affaires sociales et de l'Information (ministère qui partageait la responsabilité du développement avec celui de l'Agriculture), un conseiller pédagogique auprès du ministère de l'Education nationale, un juriste spécialiste du droit international auprès du ministère des Affaires étrangères, et deux autres juristes auprès du ministère de la Justice, qui contribuèrent à la refonte des codes civil et pénal. Enfin, des missions ponctuelles d'experts étaient envoyées pour réaliser des études dans des secteurs aussi variés que l'urbanisme, les mines, l'économie ou l'élevage.

En revanche, le gouvernement français se refusait à fournir des personnels de police judiciaire, des officiers de police ou des magistrats, pour ne pas se mêler des affaires locales. Il proposait tout au plus des stages de formation en France.

La France dispensait ici une aide en faveur de l'organisation administrative, conformément à l'échange de vues de novembre 1962 avec la Belgique.

En parallèle, et en vertu des accords franco-rwandais, la France menait des actions plus concrètes dans quelques secteurs bien déterminés, classiques de la coopération franco-africaine.

b- Les points particuliers d'application de la coopération française

L'aide française s'est concentrée sur la planification, le développement agricole, l'enseignement, la santé et la radiodiffusion.

Tout d'abord, la France a élaboré le plan de développement économique du Rwanda comme elle l'a fait pour chacun des pays du "champ". La planification devait permettre d'établir les priorités et les étapes du développement économique et social du pays. Expressément sollicités par les autorités rwandaises, les travaux de la mission d'experts en planification ont débuté en juillet 1963, sous la haute direction de M. Poumaillou, ancien Gouverneur de la France d'Outre mer. Cette mission était constituée d'un économiste, d'un financier et de Jacques Versière, chef de la mission des experts français (conseiller auprès du ministère du Plan et de l'Assistance technique). Du fait de la rupture le 1^{er} janvier 1964 de l'Union économique et douanière (l'U.E.D.) entre le Rwanda et le Burundi, c'était un plan

national qu'il fallait élaborer, avec la création d'une Banque de développement⁹⁸. Selon les experts, ce devait être un plan d'urgence portant sur certains secteurs de l'économie et de l'administration, et non pas un plan global que sollicitait le Rwanda, et qu'il voulait voir réalisé par l'I.R.F.E.D. Aussi, selon l'ambassadeur J. Fines, " global, il [risquait] d'amener le Rwanda à mettre en compétition les coopérations et les aides des différentes puissances, [...] ce qui [aurait nuit] finalement aux intérêts et aux relations des deux pays"⁹⁹.

Les travaux des experts français allaient aboutir à la publication en décembre 1966, du *Premier plan de développement économique et social du Rwanda, 1966-1970*, fondement du déploiement de la coopération française dans la deuxième moitié des années soixante.

Déjà en 1962, elle se portait dans le secteur du développement agricole. Une mission d'experts du B.D.P.A. eut la responsabilité d'aider les autorités rwandaises à mettre au point une doctrine et à élaborer un programme d'action de développement fondé sur les méthodes du développement des communautés, et faisant appel à l'action coopérative. Les études aboutirent à la publication d'un *Plan quinquennal de développement rural et d'action coopérative, 1963-1967*, qui devait être soumis au financement de la Communauté européenne par l'intermédiaire du F.E.D, Fonds européen pour le développement. L'objectif était d'augmenter les productions ainsi que les rendements, et de substituer l'agriculture industrielle à l'agriculture de subsistance. D'ailleurs, le gouvernement rwandais qui désirait mener une politique nationale d'organisation du marché, voyait dans l'organisation coopérative le moyen d'assainir les circuits commerciaux. Les experts français firent alors de l'animation rurale afin de sensibiliser les masses paysannes aux méthodes de développement communautaire, par l'intermédiaire le plus souvent de la radiodiffusion. Il fallait provoquer, par la persuasion, les initiatives des populations dans le sens d'une participation active aux travaux et d'une solidarité dans leur gestion. Pour cela, les experts formèrent des animateurs ainsi que des cadres coopératifs, tandis que des stages étaient organisés à Ruhengeri et à Gisenyi, en liaison avec la section agricole du Groupe scolaire de Butare, qui assurait un enseignement agricole théorique. Ces diverses actions se concrétisèrent par une importante campagne de café, la construction de hangars, et par de nombreuses études sur la culture du coton ou l'extension des surfaces cultivées.

La coopération française agissait directement sur les populations, dans le secteur vital de l'économie rwandaise.

Dans le secteur de la radiodiffusion aussi, la coopération française intervint dès 1962, par l'envoi d'une mission de l'O.C.O.R.A. Elle était constituée de deux techniciens, l'un responsable de la station de Kigali et conseiller auprès du ministère de l'Information, l'autre responsable de l'exploitation et de l'entretien du matériel de la station. Ce dernier était notamment composé d'un émetteur de 5 kw offert par la France dans le but de renforcer les moyens d'émission de la radiodiffusion rwandaise. Ces experts préparaient les programmes et formaient des techniciens rwandais.

L'O.C.O.R.A. apporta aussi son concours à création en 1964 de l'Université radiophonique de Gitarama (U.R.G.) par le Révérend Père Pichard, Dominicain français. Ce dernier, en visite au Rwanda en 1960-1962, était responsable des émissions religieuses à la radio et à la télévision française. Intéressé par les négociations sur l'attribution au Rwanda

⁹⁸ L'U.E.D. était dépourvue de toute politique économique concertée. Le Burundi, qui en possédait les services communs, assurait un partage inégal des recettes en sa faveur, tandis qu'il ne menait pas la politique d'austérité demandée et appliquée par le Rwanda. C'est ainsi que le 24 avril 1964 fut créée un Institut d'émission (Banque nationale du Rwanda), ainsi que le Franc rwandais, sur la base 1 F.Rw. = 1 F.belge, 50 F.Rw. = 1 \$ U.S.

⁹⁹ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 12 août 1964, C 1330 Rw 6-4.

d'un émetteur de 50 kw, il proposa d'utiliser celui-ci pour lancer une radio scolaire, et émis le projet de créer une Université radiophonique nationale. L'objectif de cette Université était de dispenser un enseignement de base par le procédé de la radiovision, qui consistait à projeter des vues fixes, commentées par la radio. Déjà expérimentée depuis 1958 par la Radiodiffusion de la France d'Outre mer, elle recevait l'appui de l'U.N.E.S.C.O, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation la science et la culture. Peu coûteuse, elle permettait d'assurer un enseignement de base de la masse en milieu rural, et elle intéressait tous les services publics (Education nationale, Agriculture, Santé...). Le 1^{er} janvier 1962, Grégoire Kayibanda accepta la création de l'U.R.N. et en novembre, le gouvernement et l'épiscopat rwandais signèrent un accord pour donner une assise juridique au projet du R.P. Pichard. Le 23 mai 1964, ce dernier acheta l'hôtel de Gitarama, et un an plus tard le 16 mai 1965, fut inauguré le centre de formation des moniteurs audiovisuels de Gitarama. Cette opération était une coopération type, puisque le conseil d'administration de l'U.R.G. était composé de neuf Rwandais et de neuf Français, dont un Bénédictin, quatre Dominicains nommés par la Province de France de l'Ordre des Frères prêcheurs et quatre assistants techniques français. Elle permettait d'assurer un enseignement français au niveau primaire, ainsi qu'un enseignement d'agriculture pratique, afin que les élèves gardent contact avec le milieu rural.

L'U.R.G. était un élément essentiel de la coopération culturelle française, car localisée à ses débuts à Gitarama, l'action était appelée à se développer sur tout le territoire national.

Dans le secteur de l'enseignement, la coopération française fut favorablement accueillie par le gouvernement rwandais qui désirait réformer le système éducatif hérité de la Belgique. Celui-ci était caractérisé par le monopole des Eglises et par de nombreuses lacunes, tant au niveau primaire, secondaire et supérieur, que professionnel. Etant considéré par le gouvernement rwandais comme un facteur de développement économique et social, l'enseignement devait être pris en mains par l'Etat et ses programmes devaient être repensés.

Dans ce contexte, et afin d'impulser la réforme dans le sens de l'utilisation des méthodes et des programmes français, la France envoya un conseiller pédagogique auprès du ministère de l'Education nationale ainsi que des enseignants à tous les niveaux.

Toutefois, les interventions s'orientèrent en premier lieu vers l'enseignement primaire. Celui-ci, hérité de la période coloniale, était caractérisé par une forte scolarisation, qui avait eut pour but selon les Belges, d'élever le niveau des masses. Pourtant, d'après la thèse de Pierre Erny sur l'enseignement au Rwanda¹⁰⁰, si tous les instituteurs étaient des Rwandais, 59 % de ceux-ci n'avaient eut eux-mêmes qu'une scolarité primaire. C'est ainsi que les Français organisèrent sur place des stages de formation de directeurs et d'inspecteurs du primaire, action qui aboutit en octobre 1964 à la création sur financement français, du Centre de formation pédagogique de Butare (C.F.P.), dont le but était aussi la formation d'instituteurs.

Aussi, la tentative des Belges d'adapter l'enseignement aux réalités du pays avait été un échec, puisque les élèves étaient déracinés du milieu traditionnel. Dans ce cadre la coopération française intervint très tôt dans l'éducation de base, notamment par des actions de vulgarisation des techniques agricoles, actions qui étaient coordonnées avec celles du B.D.P.A. Une mission de la Société française de radiovision fut aussi envoyée afin de former des moniteurs rwandais aux techniques audiovisuelles.

Dans l'enseignement secondaire professionnel, secteur lui aussi peu développé à l'époque coloniale, la seule institution était le Groupe scolaire de Butare avec ses sections spécialisées qui assuraient un enseignement technique. La coopération française prit alors en charge la section agricole du Groupe scolaire (le directeur était un Français) et y envoya des

¹⁰⁰ ERNY Pierre, *De l'éducation traditionnelle à l'enseignement moderne au Rwanda (1900 -1975), un pays d'Afrique noire en recherche pédagogique*, tome 1-2, Thèse de l'Université de Strasbourg II, 1978, 753p.

professeurs d'agriculture. Comme nous l'avons vu plus haut, cet enseignement était en liaison avec les stages pratiques organisés par les experts du B.D.P.A. à Ruhengeri et à Gisenyi.

La coopération française intervenait donc dans l'éducation de base, l'enseignement primaire et l'enseignement ruralisé. Elle intervint aussi dans le secondaire et le supérieur, qui n'en étaient alors qu'à leurs débuts. L'enseignement secondaire était quasi -inexistant. Longtemps à la charge des petits séminaires, l'administration belge n'avait commencé à le développer qu'à partir de 1955. Aussi, il s'inspirait dans ses structures, son programme et son esprit, de la Fédération nationale de l'enseignement catholique de Belgique. A base de français et de latin, il était orienté vers la culture européenne, déconnectant les élèves de la réalité de leur pays. Son rôle était essentiellement de faire accéder ces derniers à l'enseignement supérieur qui, inexistant au Rwanda, devait se faire dans les Universités catholiques de Belgique.

La France envoya donc des professeurs dans le secondaire et le supérieur afin d'aider à leur création, mais aussi afin de développer le français et les sciences modernes, car l'Université nationale du Rwanda (U.N.R.), créée grâce à l'assistance des Dominicains canadiens en 1963, assurait notamment la promotion de la langue anglaise.

Toutefois, c'est plus particulièrement dans le secteur secondaire que la coopération française allait concentrer ses efforts à partir de 1966, profitant de la réforme du système éducatif qui devait modifier les programmes d'enseignement.

Enfin, c'est le secteur de la santé qui devait être le dernier point d'application de la coopération française. En décembre 1963, un médecin général eut la mission d'étudier les problèmes de l'organisation de l'enseignement médical ainsi que les besoins en personnel et en équipement hospitalier. Cette enquête aboutit le 13 mai 1964 à la signature d'une Convention de coopération sanitaire. Le but était de dispenser une assistance qui soulageait le budget rwandais. Par cette convention, le ministère de la Coopération s'engageait à prendre totalement en charge l'hôpital de Ruhengeri (construction, équipement, fonctionnement, et formation), par l'intermédiaire d'une Mission médicale dont le chef, un médecin militaire, était en contact direct avec le ministère rwandais de la Santé publique.

C'était une action intégrée type, qui était appelée elle aussi à se redéployer dans l'avenir.

Par des interventions dans les secteurs classiques de la coopération, la France appliquait donc ses méthodes, notamment pour le développement agricole. Cela lui permettait de développer son influence technique. Elle intervenait dans des secteurs comme la radiodiffusion et l'enseignement dans lesquels elle comptait faire sa place parmi les autres aides étrangères, belges et anglophones notamment. Le but était là de développer son influence culturelle.

La coopération française était toutefois originale puisqu'elle se situait à la fois au niveau des ministères (avec les conseillers), mais aussi des populations (avec les actions du B.D.P.A.).

C'était malgré tout une aide modérée, en faveur des besoins prioritaires du Rwanda. C'était aussi une aide d'appoint, puisque sel on Jacques Mullender, chargé de mission géographique de 1962 à 1966 au ministère de la Coopération, pour le Rwanda et le Burundi¹⁰¹, " il convenait [...] de laisser à la Belgique la place prépondérante, car elle assurait l'équilibre des budgets, [et] procédait à des investissements lourds (aérodrome, télécommunication..) ”.

¹⁰¹ MULLENDER Jacques, " Les débuts de la coopération française dans les pays des Grands Lacs (Rwanda et Burundi), 1962-1966 ", *Académie des sciences d'Outre mer*, 15 mai 1988.

C'est ainsi que la France n'intervenait pas dans le secteur économique, de l'aviation civile et des télécommunications (malgré l'article 6 de l'accord de coopération économique), et qu'elle ne se mêlait pas des affaires militaires (la Belgique avait la charge de mettre sur pied une armée rwandaise par la formation d'officiers et de sous-officiers).

Aussi de nombreuses particularités, à la fois du Rwanda mais aussi de l'organisation de la coopération française, posaient des problèmes au développement de l'aide que les experts français espéraient mener sans accroc.

3- Les problèmes posés à la coopération

a- Les " semi-échecs " de l'animation rurale et de la coopération radiophonique

C'est notamment lors de la réunion à Kigali de la commission mixte franco-rwandaise en juin 1965, qu'ont été révélées les erreurs et les échecs de la coopération française.

Dans la radiodiffusion tout d'abord, la France dut accuser l'échec de la mission de l'O.C.O.R.A. auprès de la station de Kigali. En 1965, l'ambassadeur se plaignait de l'ingérence du ministère de l'Information dans les programmes radiophoniques, et de l'attitude de l'O.C.O.R.A. qui s'entendait avec celui-ci sur la désignation d'experts, sans passer par l'ambassade. Une note de l'ambassadeur de juin 1965 informait :

“ Le fait que l'O.C.O.R.A. ait été amenée à procéder à des mutations de personnel à Kigali sans consulter ou même informer notre Ambassade, n'est pas de nature à faciliter les rapports franco-rwandais dans une question aussi délicate ”¹⁰².

On assistait donc à une perte de contrôle des instances françaises sur la coopération radiophonique. Bien plus, suite à cette affaire, la mission du technicien ne fut pas renouvelée, laissant le conseiller français auprès du ministre de l'Information seul et sans moyens aucuns. L'émetteur français tomba à l'abandon et le Rwanda se tourna vers l'aide allemande qui alors était très généreuse dans ce secteur.

En effet, suite à la signature le 28 octobre 1963 d'un accord de coopération technique avec le Rwanda, la République fédérale d'Allemagne (R.F.A.) menait une politique de coopération habile et dynamique. Elle avait fourni trois conseillers à Radio-Kigali, et avait offert un émetteur de 50 kw à celle-ci en contrepartie de l'installation d'un puissant relais (de 250 kw) des émissions de la *Deutsche Welle* afin de couvrir toute l'Afrique orientale et centrale. Elle proposait même de payer un supplément de salaire au personnel de la radio (ce qui posait un problème de principe quant aux méthodes de coopération). Ainsi, selon l'ambassadeur de France, “ l'interférence de la R.F.A. dans le domaine de la coopération radiophonique [avait] eut pour effet d'évincer pratiquement la mission O.C.O.R.A. ”¹⁰³.

Notons surtout que l'accord particulier entre l'O.C.O.R.A. et la radiodiffusion rwandaise (prévu par l'article 6 de l'accord de coopération radiophonique), n'avait jamais été signé ni même élaboré, ce qui entretenait une confusion et profitait à la coopération radiophonique allemande.

L'animation rurale, quant à elle, qui cherchait à modifier les mentalités et les techniques rwandaises, ne reçut pas l'adhésion des masses. D'ailleurs, le plan réalisé en partie par les experts français, et qui préconisait cette méthode, fut rejeté par le F.E.D. Le

¹⁰² Direction des Affaires politiques. Note pour le Cabinet du Secrétaire d'Etat, 12 juin 1965, C 1330 Rw 6-4.

¹⁰³ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 26 janvier 1966, C 1584 Rw 1-2.

gouvernement rwandais, quant à lui, se plaignait de l'absence de réalisations concrètes, tel que la Belgique et le F.E.D. justement, pouvaient en faire, notamment avec les paysannats¹⁰⁴. Selon l'ambassadeur de France à Kigali en 1966 :

“ Cet échec, qui n'était pas imputable aux hommes en place, venait d'une absence de programmation au départ, et au fait que les opérations étaient téléguidées de Paris ”¹⁰⁵.

C'était donc un accroc à la coopération, dont les actions dans ce secteur devaient être réorientées vers des réalisations plus concrètes, et donc plus conformes aux désirs du gouvernement rwandais.

Aussi, la coopération dans le secteur agricole a connu le même problème que dans la radiodiffusion, à savoir que le B.D.P.A. n'informait pas assez l'ambassade sur ses actions. En effet, dans un télégramme envoyé au M.A.E en mars 1966¹⁰⁶, l'ambassadeur Jean Fines écrivait :

“ Sans aller jusqu'à écrire directement au ministère rwandais comme le pratiquait l'O.C.O.R.A., le B.D.P.A. semble avoir donné pour consigne à ses agents de ne montrer à l'Ambassadeur que ce qu'il veut bien qu'on lui montre. Certaines instructions qui portent sur la ligne générale du travail [...] ont été envoyées à une date récente du boulevard St Germain [services de la coordination géographique du ministère de la Coopération], sans être communiquées à l'Ambassade [...] ; en sens inverse le rapport de fin d'année de M. Demoulin [économiste agronome envoyé auprès du ministère rwandais de l'Agriculture] ne m'a été remis que trois semaines après qu'il l'eut expédié à Paris. En bref, ce qu'un ministère français n'oserait faire, un organisme d'études et d'action dont les ressources financières sont dépendantes du budget de l'Etat s'y autorise. Il peut être dangereux dans un pays comme le Rwanda, où notre action politique se mêle à la coopération technique, d'aboutir à un parallélisme qui est synonyme de confusion ”¹⁰⁷.

Nous pouvons donc constater que l'ambassadeur n'avait pas un contrôle total de la coopération menée au Rwanda. Bien plus, il évoquait ici un parallélisme entre l'ambassade et le ministère de la Coopération à Paris, qui était le ministère de tutelle du B.D.P.A.

Ainsi, à la lumière de ces deux échecs, nous pouvons nous demander s'il n'y avait pas un dysfonctionnement au sein des instances responsables de la coopération.

Nous avons déjà vu plus haut que n'avait pas été créée de M.A.C. à Kigali, et que les responsabilités de la coopération au Rwanda étaient partagées entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Coopération .

L'objectif de l'étude qui suit est donc de voir si l'ambassade était en mesure de mener à bien la coopération, et notamment de voir si elle disposait des personnels et des services suffisants.

¹⁰⁴ L'organisation de paysannats consistait à mettre en valeur des terres, sur lesquelles on installait des agriculteurs à

qui l'on confiait une parcelle, et dont la jouissance n'était pas héréditaire. Cette politique était appréciée des Rwandais et notamment des Hutus, car elle permettait à ces derniers de reprendre les terres que les Tutsis avaient

accaparé durant la période coloniale.

¹⁰⁵ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 8 janvier 1966, C 1587 Rw 6-4.

¹⁰⁶ Nous traitons tout de même ici ce document, pourtant en date de 1966, c'est-à-dire postérieur à la commission mixte de juin 1965, car il constitue un élément essentiel de notre réflexion sur les déficiences internes de la coopération française au Rwanda. Cet “ anachronisme volontaire ” nous permet ainsi d'assurer l'unité de notre réflexion, d'autant que la situation qui est exposée dans ce télégramme ne peut être circonscrite à

l'année 1966, puisqu'elle est le résultat de plus de quatre années d'actions du B.D.P.A.

¹⁰⁷ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 22 mars 1966, C 1587 Rw 6-4.

b- Déficiences et insuffisance des structures de la coopération

Nous avons pu reconstituer la lente et difficile installation de l'ambassade, et donc de la coopération, en croisant les données des archives du ministère des Affaires étrangères sur la représentation française¹⁰⁸, avec celles du *Bottin administratif* et de l'*Annuaire diplomatique et consulaire*.

A la date de l'indépendance, la capitale Kigali n'était qu'un village, avec peu de bâtiments, des voies d'accès malaisées, et un aéroport dont la construction n'était pas achevée par la Belgique. Un inspecteur des postes diplomatique et consulaire présent à Kigali en avril 1962 écrivait d'ailleurs :

“ Nous avons là un village où notre chef de mission devra avoir l'âme d'un pionnier ”¹⁰⁹.

Celui-ci, Jean-Marc Barbey, prit ses fonctions le 1^{er} juillet 1962, date de l'indépendance. Désigné en accord avec la Belgique, il avait réalisé sa carrière en grande partie au Maroc, et avait été consul général puis premier conseiller à Léopoldville en juin 1960. Par cela, nous pouvons penser qu'il avait connaissance et conscience des intérêts et des enjeux politiques d'une coopération avec le Rwanda et le Burundi. Etant donnée la situation matérielle médiocre à Kigali, J.M. Barbey fut accrédité en tant qu'ambassadeur de France à Bujumbura (ancien consulat) pour le Rwanda et le Burundi. Celui-ci représentait donc diplomatiquement la France, mais avait aussi la responsabilité de la coopération dans les deux pays.

Selon le rapport d'information parlementaire sur la France au Rwanda de 1998¹¹⁰, un système ad hoc tenait lieu de mission permanente d'aide et de coopération, ce qui consistait à confier à des experts la définition de projets ponctuels. Ce rôle de l'ambassadeur est révélateur de l'implication politique de la coopération française dans les anciennes colonies belges. D'ailleurs, dans la perspective de l'ouverture du poste à Kigali le 1^{er} juin 1964, J-M. Barbey écrivait que “ l'intensification de l'assistance technique [avait] beaucoup trop d'aspects politiques pour pouvoir être confiée à un Attaché culturel ”¹¹¹. En tous cas, d'après Maurice Ligot¹¹², cette absence de M.A.C. nuisait à la coordination des études et des programmes d'aide ainsi qu'à la gestion des personnels d'assistance technique et des aides financières accordées au Rwanda.

Ainsi, de 1962 à 1964, l'administration diplomatique résidait à Bujumbura, et un attaché culturel et de coopération technique, nommé en 1963, avait la responsabilité de suivre l'exécution des programmes d'aide dans les deux pays. Ce n'est qu'en juillet 1963, qu'un poste fut ouvert à Kigali, géré par l'ambassade à Bujumbura, et où J-M. Barbey disposait d'un bungalow pour y faire des séjours d'une semaine par mois. Il était donc itinérant et passait la plupart de son temps à Bujumbura, limitant les contacts avec les experts français, mais surtout avec les autorités rwandaises qu'il rencontrait alors sur rendez-vous.

Lorsque s'ouvrit l'ambassade à Kigali en juin 1964, celle-ci fut dotée d'un ambassadeur plénipotentiaire, Jean Fines (qui avait lui aussi de nombreuses expériences marocaines), ainsi que d'un consul adjoint et de personnel administratif. Toutefois, il n'y fut pas adjoint d'attaché culturel propre, poste qui a seulement été créé en 1967 lors de

¹⁰⁸ C 1328 Rw 1 et C 1584 Rw 1

¹⁰⁹ Inspection des postes diplomatiques et consulaires, Nairobi, 6 avril 1962, C 1330 bis Rw 7-1.

¹¹⁰ Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Rapport d'information, déposé par la mission d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'O.N.U. au Rwanda entre 1990 et 1994, rapport n° 1271, Paris, déc. 1998, 1854 p.

¹¹¹ Télégramme de J-M. Barbey au M.A.E, mars 1963, C 1328 Rw 1-2.

¹¹² LIGOT M, Op. cit.

l'ouverture d'un Service culturel français. La M.A.C, quant à elle, n' a été créée qu'en 1969 suite à l'ouverture du Centre culturel français de Kigali en 1968. Enfin, un attaché commercial en résidence à Nairobi, ne faisait que de courtes visites à Bujumbura et à Kigali.

C'est donc seulement à la fin des années soixante, près d'une dizaine d'années après l'indépendance du Rwanda, que la coopération française s'est implantée de manière stable et permanente dans le pays, ce qui a pu poser des problèmes durant les années précédentes dans la gestion de l'aide, notamment dans le secteur agricole où selon J. Fines les opérations avaient été téléguidées de Paris. Aussi, un télégramme d'avril 1967 d'un chargé d'affaire français, faisait remarquer que le poste n'ayant pas disposé jusque là des services d'un Conseiller culturel, c'était " dans le cadre forcément restreint de la chancellerie que toute action culturelle [avait] été réalisée depuis 3 ans, ce qui [avait] laissé fort peu de temps pour des enquêtes générales " ¹¹³ (sur les possibilités de l'action culturelle au Rwanda).

Ainsi il semble que la lenteur de l'installation de l'ambassade, de ses services, ainsi que de la M.A.C, a limité, notamment au début des années soixante, le déploiement de la coopération française au Rwanda. Aussi, notons que l'absence de ces représentations a favorisé la concurrence entre le ministère de la Coopération et le ministère des Affaires étrangères dans la gestion de l'aide, puisque l'O.C.O.R.A. et le B.D.P.A. ne passaient plus par l'ambassade et s'adressaient directement au premier. La création de la M.A.C. auprès de l'ambassade en 1969, devait permettre un meilleur contrôle de l'aide, le poste étant aussi équipé des services compétents.

C'est ainsi que les problèmes allaient pouvoir être dissipés durant la fin des années soixante, d'autant qu'il fallait aussi faire face aux exigences du gouvernement rwandais, qui, ajoutées à la pauvreté du pays, posaient aussi de nombreux problèmes au développement de l'aide française. Ceux-ci devaient d'ailleurs être évoqués lors de la commission mixte de juin 1965.

c- La coopération française et les exigences rwandaises

Sur le plan matériel tout d'abord, le Rwanda était " plongé dans le dénuement "; ce qui ne facilitait pas les travaux des différentes missions qui pâtissaient notamment de la pénurie de logements et de véhicules. Selon un chargé d'affaires présent en 1965, " d'une façon générale, les Français [...] ne se [plaignaient] pas formellement de leur situation, mais les conditions matérielles difficiles de leur existence, [faisaient] que pour la plupart ils ne [renouvelleraient] sans doute pas leur séjour en cours " ¹¹⁴. La coopération française connaissait en effet des problèmes de recrutement car de nombreux experts étaient découragés de venir au Rwanda, notamment pour des missions de longue durée.

Les travaux eux-mêmes étaient difficiles à mener, car le déséquilibre budgétaire du Rwanda limitait les possibilités de financement d'opérations réalisées par la France. Aussi, le gouvernement rwandais rechignait à rémunérer les experts français, ce qui limitait les actions à des missions de courte durée (moins efficaces), et aux quelques postes que la France occupait déjà. En fait, selon l'ambassadeur en 1965, " une action d'assistance technique au Rwanda ne [pouvait] être valable que dans le cadre d'opérations [...] où tout [était] fourni par le pays donateur ". L'aide française était donc limitée et avait des difficultés à se déployer.

D'ailleurs, lors de la commission mixte de 1965, le gouvernement rwandais demanda la modification de l'accord de coopération culturelle et technique pour mettre fin à sa contribution à la rémunération des experts.

¹¹³ Télégramme de Mouton au M.A.E, 5 avril 1967, C 1590 Rw 11.

¹¹⁴ Télégramme de Mouton au M.A.E, 18 novembre 1965, C 1328 Rw 1-2.

Cette commission ne se déroula pas dans une ambiance de totale cordialité, car le Rwanda voulait aussi modifier l'accord en ce qui concerne le régime des experts français, et remettait en cause leur mode de sélection. Il aurait aimé ne plus voir le personnel français assimilé à celui des Nations unies et pouvoir accéder au curriculum vitae de ceux-ci. En fait, il voulait contrôler leur sélection en publiant une liste du personnel nécessaire, précisant les qualifications requises et les affectations prévues. Ce désir révélait une certaine méfiance des autorités rwandaises à l'égard des autorités françaises, qu'elles suspectaient probablement de néocolonialisme. D'ailleurs, elles refusaient parfois d'appliquer les méthodes des experts français qui, il est vrai, avaient un rôle dans les orientations économiques (plan, conseillers...) et qui cherchaient à modeler les mentalités selon des concepts européens (notamment dans le cadre de l'animation rurale). La réforme du régime des experts visait d'ailleurs à rendre leur situation moins privilégiée, mesure qui risquait alors de poser de nouveaux problèmes de recrutement.

La France refusa donc cette révision de l'accord, d'autant que le Rwanda avait une attitude contradictoire, puisqu'il demanda aussi lors de la commission mixte, une augmentation de l'aide française. Bien plus, il trouvait que celle-ci était insuffisante, et que les réponses françaises à ses demandes étaient beaucoup trop lentes. Il sollicitait notamment des réalisations plus concrètes que l'animation rurale dans le secteur agricole, ainsi que la construction de logements, afin d'équiper le pays.

La coopération française se méfiait tout de même de ces demandes accrues, car si le Rwanda avait de nombreux besoins, l'ambassadeur notait, dans le cadre la commission mixte, qu'il " [mettait] en compétition les aides bilatérales "¹¹⁵, notamment pour la radiodiffusion, secteur dans lequel il semblait avoir la préférence de l'aide allemande, tandis qu'un accord le liait avec la France. Pour résumer la situation, une note d'octobre 1965 déplorait :

" Le dénuement et la méfiance de l'étranger ne nous a pas permis de développer notre coopération aussi rapidement qu'il avait été projeté et qu'il eut été souhaitable de le faire "¹¹⁶.

L'insuffisance des structures de la coopération, les particularités propres du Rwanda, ainsi que l'attitude de son gouvernement, posaient donc des difficultés à l'implantation et au déploiement de la coopération française dans ce pays. D'ailleurs, l'ambassadeur qualifiait en juillet 1965 les discussions menées lors de la commission mixte, de " joute entre un parti qui [souhaitait] une aide accrue sans que cela se sache trop, et un autre qui, la dispensant, ne [pouvait] s'empêcher de penser qu'avec certains pays sous-développés, le mot coopération [signifiait] un apport sans contrepartie "¹¹⁷.

C'est ainsi que trois années d'expérience ont permis à la France d'élaborer la doctrine de sa coopération au Rwanda, doctrine qui devait permettre une réorientation vers des actions plus efficaces et adaptées aux réalités rwandaises.

4- La doctrine de la politique de coopération au Rwanda

Nous avons déjà vu que l'assistance technique devait être modérée, et constituer une aide d'appoint à celle de la Belgique. Aussi, grâce à la commission mixte, de nombreux problèmes se dissipaient, ce qui amenait l'ambassadeur à écrire dans un télégramme de juillet

¹¹⁵ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 7 juillet 1965, C 1330 Rw 6-4.

¹¹⁶ Note, 4 octobre 1965, C 1330 Rw 6-4.

¹¹⁷ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 7 juillet 1965, C 1330 Rw 6-4.

1965, au lendemain de celle-ci : “ notre action à trouvé sa doctrine ”, et à la définir dans ses principes généraux, ainsi que dans ses domaines particuliers¹¹⁸.

Tout d’abord, il ne fallait pas disperser l’aide et la concentrer sur des besoins prioritaires, ainsi que sur des secteurs où elle serait efficace et apporterait un gain moral et politique (les projets devaient être étudiés et coordonnés). C’était le cas de la planification, qui devait garder son caractère d’urgence et qui “ ne [devait] se prolonger par des études trop lourdes et coûteuses, confiées à des organismes privés [I.R.F.E.D.] en dehors de tout contrôle gouvernemental ”¹¹⁹. La coopération sanitaire, elle, devait permettre d’assurer une image de générosité humaine à la France.

Surtout, les méthodes et les activités du B.D.P.A. devaient être réorientées vers le génie rural, c’est-à-dire la construction d’équipement, l’aménagement de marais, et la réalisation d’opérations de prestige, actions plus conformes aux intérêts du Rwanda, et qui devaient constituer la vitrine de la coopération française.

Enfin, il fallait tenir les places de conseillers auprès des ministères, mais “ il [n’était] pas question d’intervenir même indirectement dans les affaires intérieures, d’instruire la police, ou d’envoyer des magistrats ”¹²⁰. Là aussi, en évitant de placer des experts à des postes de décision ou d’exécution, la France cherchait à s’assurer une image de neutralité et de “ désintéressement ”.

C’est aussi sur le plan de l’expansion culturelle, que la France devait porter ses efforts, car si elle avait une relative influence en matière d’orientation économique, elle n’avait aucun intérêt commercial ou financier. En 1964 par exemple, l’ambassadeur écrivait :

“ A la différence de la place tenue par notre langue, nos intérêts commerciaux et financiers n’y seront jamais très importants ”. Il fallait donc développer une “ discrète propagande ”.

Pour cela, il était nécessaire dans un premier temps de reprendre pied dans la radiodiffusion, et l’ambassadeur proposait pour cela, en juillet 1965, une coopération franco-allemande, ainsi que la rédaction d’un texte d’accord précis, afin d’éviter le retour d’incompréhensions.

Dans le secteur de l’enseignement, il fallait impulser la réforme pour des effets à long terme cette fois.

Tous ces efforts devaient servir le Rwanda certes, mais aussi la coopération elle-même. A propos du logement, si la France devait consentir à prendre en charge quelques dépenses de construction, ce devait être au profit de ses seuls techniciens et à condition qu’ils gardent leurs locaux actuels. L’ambassadeur écrivait dans son télégramme de juillet 1965 :

“ A notre effort d’investissement, doit correspondre un accroissement de notre coopération ”. Aussi il ajoutait plus loin : “ si l’œuvre [de la France] ne répond pas aux exigences du Rwanda, des projets subsisteront, et souhaitons-le, permettront à notre coopération de s’ancre plus encore sur cette terre ”.

Selon lui, il fallait retenir les difficultés rencontrées comme “ un avertissement à [se] méfier des solutions faciles, et à considérer [les] partenaires en toute objectivité, en tenant compte de leurs défauts comme de leurs qualités ”.

¹¹⁸ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 7 juillet 1965, C 1330 Rw 6-4.

¹¹⁹ *Ibidem*.

¹²⁰ *Ibidem*.

La doctrine de la coopération au Rwanda, prenait aussi en compte la coopération au Burundi.

Nous avons vu que celui-ci étant progressiste, la coopération y avait été limitée à l'assistance culturelle et technique. Celle-ci devait faciliter le rapprochement entre les deux Etats, parce qu'ils formaient une Union économique et douanière, et que le Rwanda dépendait en grande partie de Bujumbura sur le plan des infrastructures économiques et de ses débouchés. Le Rwanda devait donc rester ancré au Burundi car sinon, il risquait de se tourner vers l'Ouganda. D'après un télégramme de janvier 1963, il importait donc, " dans l'intérêt même de la coopération franco-rwandaise, que l'attitude [de la France] à l'égard des deux pays ne présente pas de divergences trop accusées " ¹²¹. C'est ainsi qu'en février 1963, lorsque les deux Etats demandaient la création de Sociétés de développement, " on ne [pouvait] évidemment envisager de réserver à la requête rwandaise un sort différent de celui qui [devait être] consenti à celle du Burundi " ¹²².

L'aide française devait donc être équilibrée entre les deux pays, mais équilibrée en faveur du Rwanda qui, politiquement, était plus proche de la France que le Burundi.

Cette attitude de la France s'est d'ailleurs confirmée en 1964, suite à la fin de l'U.E.D. et surtout suite au conflit qui opposait le gouvernement rwandais au gouvernement burundais sur les attaques subversives de Tutsis (exilés depuis la " Toussaint rwandaise " de 1959) contre le territoire et les populations rwandaises en décembre 1963 et janvier 1964. Kigali accusait Bujumbura de soutenir ces mouvements depuis son territoire.

C'est ainsi que, d'après une note d'octobre 1965, " pour des raisons essentiellement politiques, [la France ne jugea] pas opportun, en février 1964, de donner suite à la demande dont [l'] avait saisis les autorités de Bujumbura, en vue d'une extension au domaine économique et financier de l'accord de coopération franco-burundais " ¹²³.

La France refusait donc d'élargir sa coopération avec le Burundi pour ne pas froisser le gouvernement rwandais et lui marquer son intérêt.

Il n'en reste pas moins qu'en 1965, le montant de l'aide apportée aux deux pays était sensiblement le même.

C'était donc selon un judicieux (dés)équilibre que la France menait ses coopérations avec le Rwanda et le Burundi.

¹²¹ Rapport de mission, 22 nov.-4 déc. 1962 de B. Dufourcq, 2 janvier 1963, C 1330 Rw 6-4.

¹²² Télégramme de J-M. Barbey au M.A.E, 23 février 1963 ; C 1330 Rw 6-4.

¹²³ Note, 4 octobre 1965, C 1330 Rw 6-4.

CONCLUSION

L'étude des années 1960 à 1962 nous a permis de voir que d'une part, la France avait mené une politique active, et parfois opportuniste, afin d'instaurer une coopération avec le Rwanda, et que d'autre part, celui-ci, en raison de sa situation culturelle, économique et politique, était en quelque sorte prédisposé à développer de telles relations avec la France. Ses orientations l'ont d'ailleurs amené à adhérer à l'U.A.M.

Nous avons pu voir aussi que l'enjeu de la coopération française (et belge) au Rwanda, était l'adhésion de ce pays au monde occidental, et que celle-ci passait par une aide substantielle en faveur du développement, afin d'éviter que sur le plan économique, il ne se tourne totalement vers l'est africain progressiste, risquant d'amener un changement d'attitude sur le plan international.

La France n'ayant pas au Rwanda une place privilégiée tel que c'était le cas dans ses anciennes colonies, c'est une coopération partielle qu'elle instaura avec ce pays, c'est -à-dire une coopération économique, culturelle et technique en faveur du développement, et non une coopération politique. Il ne fallait pas se substituer à la Belgique, et mener une aide d'appoint, complémentaire de l'aide belge, et donc modérée.

Toutefois, l'objectif n'en était pas moins de développer l'influence culturelle et technique de la France dans cette ancienne possession belge. Amenant donc des implications politiques, elle fut confiée à un ambassadeur qui, outre ses responsabilités diplomatiques, devait installer la coopération française.

Nous avons vu que la période 1963-1965 avait été une période de tâtonnements, durant laquelle la France a étudié les possibilités qu'offrait ce pays francophone au développement de sa coopération. Ce furent trois années durant lesquelles la France est intervenue dans les secteurs classiques de la coopération franco-africaine, et durant lesquelles elle a pu prendre la mesure des spécificités rwandaises, des échecs de certaines méthodes et des secteurs dans lesquels il fallait intervenir. Au fur et à mesure de ces expériences a été définie une doctrine de la coopération au Rwanda.

Dans son objectif, la coopération avec ce pays différait de la coopération avec les anciennes colonies. Dans ces dernières, l'influence française était ancrée de longue date, et il fallait préserver des intérêts tant économiques que politiques. D'ailleurs les lobbies commerciaux avaient demandé le maintien de relations étroites avec l'Afrique au lendemain des indépendances. Au Rwanda, ces intérêts n'étaient pas présents (le Rwanda possédait peu de richesses naturelles) et c'était avant tout l'influence de la France qu'il fallait développer. Une influence culturelle tout d'abord, afin de renforcer une communauté de langue, de culture et d'idéaux ; et une influence technique aussi, afin d'exporter et de faire apprécier le modèle français d'aide aux pays en voie de développement.

La coopération se trouvait ici, au Rwanda, dans un contexte particulier dans lequel tout était à faire : il fallait implanter, et ancrer la coopération dans ce pays.

Celle-ci devait donc être axée sur l'expansion culturelle ainsi que sur des actions vitales pour le Rwanda, efficaces et de prestige, afin d'assurer à la France une image de générosité et de " désintéressement ". Contrairement à ses actions dans les Etats africains et malgache, la France ne cherchait pas, semble-t-il, à se tailler des intérêts économiques ou commerciaux, et ne s'immisçait pas dans les affaires intérieures et politiques du pays. Elle conseillait mais elle ne se substituait pas à des Rwandais dans des postes administratifs de décision ou d'exécution.

La coopération au Rwanda, coopération de prestige et d'influence culturelle, était donc une coopération originale, adaptée aux spécificités du pays ainsi qu'à la présence belge.

Cette politique, dite "désintéressée", devait permettre de faire apprécier la coopération française auprès des autorités et des populations rwandaises, et assurer une certaine influence culturelle et technique à la France dans ce pays. Cette influence devait amener, à plus ou moins long terme, le redéploiement de la coopération et des relations franco-rwandaises, ainsi que le rapprochement du Rwanda avec les pays de l'U.A.M, afin de faire de celui-ci une "tête de pont" de l'Afrique francophone modérée au sein de l'Afrique orientale anglophone et progressiste.

Toutefois, avant d'espérer une intégration du Rwanda à son "pré-carré", encore fallait-il que la France installe puis développe sa coopération qui, en 1965, n'en était qu'à ses débuts.

DEUXIEME PARTIE :
UNE POLITIQUE DE PRESTIGE ET D'EXPANSION CULTURELLE,
POUR UNE INFLUENCE FRANCAISE AU RWANDA
1965-1973

Après une période de tâtonnements, c'est une période de développement de la coopération qui s'est ouverte à partir de 1965, sur la base d'une véritable " doctrine " de la coopération au Rwanda.

Par l'étude de cette période de huit années, durant laquelle il n'y eut de changements politiques majeurs ni en France ni au Rwanda, nous verrons si l'aide française était appréciée par les autorités rwandaises, ce que la France recherchait avant tout.

Nous replacerons cette coopération dans le contexte rwandais, afin de voir quels rapports la France entretenait avec les autres aides, multilatérales ou bilatérales, et notamment avec la Belgique et les Belges du Rwanda. Nous étudierons aussi les relations culturelles entretenues avec les Rwandais, afin de voir si la coopération a amené des retombées culturelles en faveur de la France.

Nous nous attacherons ensuite à étudier les relations politiques entretenues par les deux pays, notamment sur le plan international, afin de juger de l'intimité ou non de celles-ci.

Ainsi, nous pourrons faire le bilan de la coopération et des relations franco-rwandaises en 1973, afin de voir la place qu'occupait à cette date la France au Rwanda, de voir si elle avait supplanté la Belgique dans son rôle privilégié, et donc si le Rwanda pouvait être considéré en 1973, comme appartenant au " pré-carré " français.

Toutefois, l'étude de la coopération franco-rwandaise durant la période 1965-1973, doit nous permettre de voir si la doctrine édictée en 1965 fut respectée.

A- LA COOPERATION FRANCO-RWANDAISE DE 1965 à 1973

Tandis qu'à partir de 1965, la France chercha à développer sa coopération sur la base de sa doctrine, le gouvernement rwandais lui, mena ses premières réflexions sur le développement économique. En fait, de 1962 à 1965/1966, les dirigeants rwandais s'étaient surtout préoccupés d'assurer la paix intérieure et d'asseoir les institutions de la République. L'action politique avait primé sur les préoccupations d'ordre économique.

En revanche, à partir de 1965/1966, ces dernières occupèrent une place importante dans la politique du gouvernement, notamment avec la dévaluation du franc rwandais en avril 1966, et l'adoption du Plan de développement 1966-1970.

Prônant une gestion économique et financière austère et rigoureuse, le gouvernement se donnait comme objectif " le relèvement démocratique et harmonisé du niveau de vie des

masses populaires”¹²⁴. Prônant une sorte de “socialisme”, il voulait sensibiliser et mobiliser les masses du peuple, pour leur participation à l’effort de développement, qui devait être suscité et orienté par le gouvernement. C’est la raison pour laquelle il chercha à responsabiliser les communes.

C’est dans ce contexte que la coopération française s’est développée, cherchant à satisfaire les besoins rwandais, notamment dans le secteur important de l’agriculture et du développement rural. Ses institutions de coopération enfin installées en 1967/1969, telle la M.A.C, la France a développé ses actions dans les deux directions définies par la doctrine de 1965, à savoir la coopération technique “de prestige” et la politique culturelle d’expansion, pour une image de “désintéressement” de la coopération française au Rwanda.

Les nombreux documents présents dans les archives du ministère des Affaires étrangères nous ont permis de retracer cette coopération. Ils portent sur l’assistance technique française¹²⁵, les relations économiques et commerciales¹²⁶, ainsi que les relations culturelles¹²⁷ entretenues par les deux pays, ou encore sur les actions de la France dans les domaines de la santé¹²⁸ et de l’information¹²⁹. Ces données sont complétées par diverses autres sources et documents selon les thèmes abordés.

1- La coopération “de prestige”

a- La planification du développement

Le *Premier plan quinquennal de développement économique et social*¹³⁰ a été mis sur pied par Jacques Versière, chef de la mission des experts français, assisté des services de la coopération franco-rwandaise. Il a été déposé auprès des autorités rwandaises en décembre 1966, et adopté et promulgué par l’Assemblée nationale en août 1967. Il fut tout de même appliqué dès 1966, en raison de l’urgence de certaines actions¹³¹.

Le Plan faisait le point sur les problèmes de développement (isolement géographique, pression démographique, faiblesse du niveau économique et insuffisance des structures), puis il abordait, par des études sectorielles, tous les domaines de la vie économique et sociale du Rwanda (population, santé, enseignement, agriculture, artisanat, industrie, mines, énergie, commerce, services, infrastructures...). Enfin, il présentait un programme d’urgence, ou tranche prioritaire, avec les orientations et objectifs principaux, ainsi que les moyens notamment financiers, pour sa réalisation.

Compte tenu de l’incertitude de la reprise économique qui devait résulter de la réforme monétaire d’avril 1966 (qui avait amené la dévaluation du franc rwandais de 50%)¹³², et compte tenu de l’incertitude des aides extérieures qui devaient apporter les moyens financiers

¹²⁴ NDUWAYEZU Jean Damascène, *Les fondements physiques, humains et économiques du développement du Rwanda*, Editions universitaires du Rwanda, Ruhengeri, 1990.

¹²⁵ C 1587 Rw 6 : Rw 6-1, Rw 6-4, Rw 6-5.

¹²⁶ C 1589 Rw 8

¹²⁷ C 1589 Rw 11

¹²⁸ C 1590 Rw 12

¹²⁹ C 1585 Rw 3

¹³⁰ Le premier Plan rwandais, publié en 1966, était constitué en 4 volumes et plus de 280 pages. Pour des raisons pratiques, nous avons plutôt étudié la note de synthèse qui accompagnait celui-ci, et qui en est un résumé : République rwandaise, *Premier plan quinquennal de développement économique et social. Note de synthèse*, Kigali, 1966, 86 p.

¹³¹ Les actions menées par la coopération française depuis 1962/1963 étaient d’ailleurs réalisées dans la perspective du Plan.

¹³² Suite à la réforme d’avril 1966, 100 FRw =50 Fbelges =1 \$ US =5 Ffrançais.

et techniques pour sa réalisation, ce plan d'urgence était un plan souple, afin que les efforts de développement puissent être adaptés aux éléments de la conjoncture et à l'aide étrangère.

Le gouvernement rwandais était libre de choisir les opérations à réaliser en fonction des possibilités, tout en respectant les orientations générales, les objectifs principaux et les priorités du développement. C'était un plan à caractère indicatif et non impératif.

Sur la base de ce plan, le gouvernement rwandais était libre de solliciter les aides extérieures dans les secteurs définis, et chaque aide était alors dite "intégrée" (au plan). D'où l'importance de ce document, qui avait alors le rôle de chapeauter et d'orienter les efforts de développement ainsi que les différentes aides.

Le programme d'urgence s'articulait autour de trois orientations. Il fallait tout d'abord "préparer l'indépendance économique" en équilibrant les dépenses à l'égard des pays voisins, en développant l'économie (par l'augmentation des productions et des exportations), en renforçant les structures économiques sociales et administratives, et en faisant de la capitale Kigali, un pôle de développement.

Il fallait aussi "faire face à la croissance démographique" par l'action sur les terres (conservation, reboisement, mise en valeur), par l'amélioration des rendements des cultures vivrières ainsi qu'une meilleure exploitation du troupeau, par le développement et la diversification des cultures industrielles (valorisation des productions de l'agriculture et de l'élevage), ainsi que par "la recherche de la relaxation démographique par l'émigration".

Enfin il fallait "assurer la promotion humaine" par l'éducation sanitaire, l'amélioration de l'enseignement (par l'alphabétisation et la formation des cadres) et la diffusion de l'information et de la culture. Notons au passage qu'outre la planification et le développement agricole, c'était dans ce secteur de la promotion humaine que la France menait la plupart de ses actions (santé, enseignement, radiodiffusion).

Afin de réaliser ces objectifs, les planificateurs avaient établi un programme d'investissements qui s'élevait à 5 651 millions de FRw et qui s'étalait sur cinq ans¹³³. Ce programme, présenté à l'annexe n° 2, répartissait les ressources financières et les dépenses par secteur.

Les objectifs définis, ainsi que ce tableau, nous permettent déjà de constater que, conformément aux théories du développement des "pays sous développés" en vigueur durant les années soixante, le développement économique du Rwanda était axé sur l'augmentation des productions et des exportations, qui devait permettre d'accroître les ressources en devises.

Les planificateurs avaient forcé au maximum sur la production, puisqu'elle représentait 57 % du financement total du plan. Ils avaient aussi orienté les dépenses vers les infrastructures sociales et administratives, qui représentaient 28 % du financement total, du fait qu'elles étaient à créer de toute pièce. En revanche, les infrastructures économiques furent sacrifiées, représentant seulement 15 % du financement total, le Rwanda étant déjà équipé en sources énergétiques et en réseau routier.

Toutefois, l'originalité des problèmes de l'économie rwandaise (croissance démographique, manque de terres et risques de crise alimentaire) avait aussi incité les experts à orienter les efforts vers le développement des cultures vivrières, secteur généralement délaissé au profit des cultures de rentes.

Autre originalité, était l'utilisation de l'émigration afin de limiter la croissance démographique, politique qui risquait de poser des problèmes aux populations (problèmes

¹³³ Du fait de la dévaluation de 50 % du FRw, le programme d'investissement s'élevait en fait à 11 302 millions de FRW. Mais le franc rwandais ayant subi des constantes dévaluations à partir de 1966, nous avons gardé le chiffre d'avant 1966, comme le faisait le Plan d'ailleurs.

d'installation et de citoyenneté), car si elle était pratiquée à l'époque coloniale, elle ne pourrait se faire ici que dans le cadre d'Etats modernes et souverains. Notons donc que dans le cadre même du plan, doctrine du développement rwandais, les experts français prônaient l'émigration, moyen selon certains d'assurer une influence culturelle de la France dans la région, comme nous l'avons vu plus haut. Le plan ne servait donc pas seulement au développement économique du Rwanda.

Aussi, étant axé sur la modernisation de l'économie (infrastructures, agriculture industrielle et industrialisation) et la formation de cadres et d'experts locaux, ce plan faisait largement dépendre l'économie rwandaise des assistances techniques et des financements étrangers.

Afin d'illustrer ceci nous avons, à partir du programme d'investissements de l'annexe n° 2, élaboré le tableau suivant qui permet de mieux comprendre l'origine des financements et de voir la place de chacun dans le financement total du plan.

Figure n° 1 : Origines des financements du 1^{er} Plan.

Financement extérieur	68,70 %	Public	////////////////////	////////////////////	49,90 %
		////////////////////	Privé	////////////////////	18,80 %
Financement intérieur	31,20 %	Public	////////////////////	////////////////////	10,90 %
		////////////////////	Privé	////////////////////	5,60 %
		////////////////////	////////////////////	Invest.Trav.	14,70 %
Financement total	100 %	60,80 %	24,40 %	14,70 %	100 %

Source : République rwandaise, *Premier plan quinquennal de développement économique et social. Note de synthèse.*

Nous pouvons voir grâce à ce tableau, que le financement du développement dépendait à près de 70 % de l'étranger, c'est -à-dire à 50 % de l'aide publique au développement (A.P.D) et des aides multilatérales (financement extérieur public), et à 19 % des investissements privés. Ces derniers étaient même supérieurs au financement par l'Etat rwandais qui ne représentait que 11 % (financement intérieur public), tandis que l'investissement privé intérieur lui, représentait seulement 5,6 %.

Ces chiffres sont révélateurs de la pauvreté du pays, et de la place faite par les planificateurs aux aides et investissements étrangers. Seul l'investissement travail représentait une part relativement importante du financement du plan, puisqu'il était la troisième ressource avec près de 15 % du financement total¹³⁴.

D'ailleurs, si l'on retire du tableau précédent l'investissement travail pour ne garder que l'investissement monétaire, nous obtenons les chiffres suivants :

Figure n° 2 : Origines des financements monétaires du 1^{er} Plan.

Financement monétaire ext.	80,50 %	Public	////////////////////	58,50 %
		////////////////////	Privé	22 %
Financement monétaire int.	19,40 %	Public	////////////////////	12,80 %
		////////////////////	Privé	6,60 %

¹³⁴ L'investissement travail correspond à la valeur (au salaire) de travail que les Rwandais devaient exécuter de façon non rémunérée au profit de l'Etat. Il permettait donc de réduire les coûts du développement.

Financement monétaire total	100 %	71,30 %	28,60 %	100 %
------------------------------------	-------	---------	---------	-------

Source : République rwandaise, *Premier plan quinquennal de développement économique et social. Note de synthèse.*

Ces chiffres nous permettent de mieux visualiser la dépendance du Rwanda envers les financements extérieurs (et notamment publics), puisque ceux-ci représentent les 4/5^{ème} du financement monétaire total (58 % d'aide et 22 % d'investissements privés).

Ils révèlent aussi le poids relatif de l'investissement travail qui, selon le tableau n°1, a quasi-exclusivement un rôle de financement de la production, puisqu'il y est consacré à 90 %. Il représente d'ailleurs la deuxième source de financement de celle-ci (23,2 %) après l'aide extérieure toujours prépondérante (41,7 %), mais devant l'investissement privé étranger (21,6%), ce qui est révélateur de la volonté des planificateurs et du gouvernement rwandais de faire participer directement les populations à l'effort de développement.

A propos des infrastructures économiques, le financement en revenait totalement au secteur public, et à 84 % aux aides étrangères.

En ce qui concerne les infrastructures sociales et administratives, l'interprétation des chiffres est la même que pour le financement total du plan, à savoir le rôle prépondérant du financement extérieur (68,7 %), public (43,8 %) et privé (22,8 %).

Le Rwanda n'avait donc pas en main les clefs financières de son développement qui dépendait finalement des aides étrangères. Toutefois, estimant que la croissance économique ne pouvait pas résulter spontanément du jeu des " forces du marché ", les experts sollicitaient une politique réfléchie du gouvernement, qui devait être l'animateur et le catalyseur des énergies nationales. Il devait s'efforcer de mobiliser l'épargne et le crédit, et de stimuler l'investissement privé. Une Banque de développement fut d'ailleurs créée dans ce but, et entra en fonction à la fin de l'année 1968. Il fallait aussi installer les infrastructures et persuader les populations des exigences du développement. Ce plan prônait donc le dirigisme, libéralisme réglementé.

Notons que la dépendance vis-à-vis de l'étranger forçait le Rwanda à inspirer confiance afin que les investissements se réalisent ; il devait faire preuve de sagesse, de modération et de stabilité du gouvernement.

Sur le plan de la coopération, ce plan, " bible de l'expansion rwandaise " pour certains, permettait à la France d'avoir un certain rôle dans les orientations économiques du Rwanda. D'ailleurs, deux conseillers furent placés auprès du ministère de la Coopération et du Plan, tandis que le contrôle et l'exécution de celui-ci furent confiés à l'assistance technique française. Jacques Versière séjourna ainsi au Rwanda jusqu'en 1969. La France envoya aussi une équipe pour la réalisation d'un deuxième plan, tandis que des bourses de formation de planificateurs à l'I.R.F.E.D. étaient offertes.

Tandis que le plan constituait le cadre dans lequel devaient s'inscrire les aides étrangères, la France elle, poursuivait ses actions entamées au début des années soixante.

b- La coopération pour le développement agricole et rural

La coopération pour le développement agricole était un des piliers de la coopération française, car l'agriculture était un secteur vital à la fois pour l'économie rwandaise (avec la

nécessité d'exporter) mais surtout pour la population, qu'il fallait satisfaire sur le plan alimentaire.

Les experts du B.D.P.A. continuèrent alors à promouvoir la structuration du marché rwandais en coopératives, en conseillant ces dernières mais surtout en intervenant directement dans leur organisation. Un conseiller pour ces questions était placé auprès du ministère de l'Agriculture, où il eût notamment la mission d'élaborer la loi sur les coopératives, qui fut adoptée par l'Assemblée nationale en novembre 1966. Sa mission fut d'ailleurs renouvelée, sur la demande des autorités rwandaises.

Surtout, suite à l'échec de l'animation rurale, les actions du B.D.P.A. furent réorientées vers le génie rural. En effet, et comme l'écrivait l'ambassadeur en 1966, " en matière agricole, [la France n'avait] guère montré jusqu'à présent la matérialisation de [ses] conseils ou de [ses] plans, cependant que les Belges ou les Communautés européennes, par les paysannats et la théiculture, [avaient] à leur actif une œuvre visible ”¹³⁵. En fait, mise à part la formation de moniteurs, l'animation rurale n'avait servi qu'à la construction de quelques hangars, d'ailleurs jugés médiocres par ce même ambassadeur. Il s'agissait donc d'œuvrer désormais dans les constructions agricoles, les équipements et l'aménagement des marais, ce qui correspondait à des opérations visibles, de prestige, et donc efficaces sur le plan de la coopération, puisque le gouvernement rwandais recherchait de telles réalisations. Ces actions devaient permettre de faire face au problème démographique, en rendant propre à la culture des petits et des grands marais.

Ainsi, à partir de 1966, deux ingénieurs dotés de moyens techniques et financiers furent envoyés auprès du ministère de l'Agriculture afin d'y créer et d'y organiser le service du génie rural. Dans ce cadre, la France finança la construction du Bureau du génie rural, qui fut inauguré en juin 1967. L'envoi d'ingénieurs supplémentaires permit de mener des études hydrologiques et d'aménagement de plusieurs marais.

La France finança ensuite, à partir de 1968, des travaux de mise en valeur (drainage, assainissement) de petits marais tels celui de Gitarama, aménagements réalisés par les bénéficiaires de l'opération, et dont le B.D.P.A. était le maître d'œuvre.

Des études de mise en valeur de marais plus grands pour les cultures industrielles furent aussi menées, mais leur financement et leur réalisation en revenaient à la Belgique ou à la C.E.E.

Si le génie rural était préféré à l'animation rurale, cette dernière perdurait tout de même et était confiée à des Volontaires du progrès (" V.P. "), plutôt qu'à des experts du B.D.P.A. En effet, le 24 avril 1969, une convention relative aux conditions générales de l'emploi des Volontaires du progrès fut signée entre le ministère français de la Coopération et le gouvernement rwandais¹³⁶. Les " V.P.", praticiens provenant du monde rural, étaient des bénévoles, motivés pour diffuser leur savoir-faire dans les pays en voie de développement issus de l'empire colonial français. Leur rôle était d'encadrer les populations et de participer avec elles à l'effort de développement ; c'est ainsi que l'on parle généralement d' " animateurs-agissants ”.

¹³⁵ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 11 février 1966, C 1587 Rw 6-4.

¹³⁶ L'association française des Volontaires du progrès (A.F.V.P.) avait été créée par décret en août 1963. C'était une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. Le ministre de la Coopération en était statutairement le président et son financement était assuré par une subvention du dit ministère. Notons qu'à partir de 1967, les appelés du contingent (Volontaires du Service national ou V.S.N.) pouvaient effectuer leur service dans l'A.F.V.P.

Rendant réalisables les projets des techniciens, les “ V.P. ” travaillaient en équipes parmi les villageois. D’ailleurs au Rwanda, ils purent agir localement et “ dans les masses ”, du fait que le gouvernement cherchait à responsabiliser les communes dans l’effort de développement national.

Cependant la convention de 1969, qui n’était qu’une convention d’établissement, ne définissait ni les objectifs ni les modalités d’intervention des “ V.P. ”. C’est ainsi que contrairement à ce qui se faisait ailleurs¹³⁷, les “ V.P. ” du Rwanda menèrent des actions tous azimuts, à différents niveaux et dans de nombreux secteurs, que ce soit la santé (nous le verrons plus loin), le développement rural, la construction et l’aménagement, l’artisanat, mais aussi l’enseignement et la formation (et l’animation rurale).

Toutefois, c’est surtout dans la coopération au développement agricole qu’ils furent utilisés. L’avantage était qu’ils constituaient une “ main d’œuvre ” peu chère. Ils participèrent ainsi aux activités de développement de l’O.B.M, Office du Bugesera-Mayaga, organisme d’Etat dont le F.E.D. constituait la principale source de financement. Dans ce cadre, ils se virent confier la lutte anti-érosive, l’aménagement d’un périmètre maraîcher, la formation d’une coopérative d’exploitation et de commercialisation, l’intensification des cultures, ainsi que la formation de cadres.

Ailleurs, ils participèrent à la mise en valeur de marais, au montage d’une usine de thé, ou à la réorganisation d’un centre piscicole. Leurs interventions amenaient des réalisations concrètes, équipant le pays.

Le dernier aspect de l’action de la France dans le domaine du développement agricole, porte sur l’enseignement et la formation. Déjà, la section agricole du Groupe scolaire de Butare assurait un enseignement secondaire agricole et la formation de techniciens. A l’Université radiophonique de Gitarama (l’U.R.G), un enseignement de base était dispensé en primaire par les méthodes audiovisuelles, tandis que dix centres (eux aussi audiovisuels), furent ouverts dans la préfecture de Gitarama, autour desquels les élèves plantèrent des caféiers et menèrent des actions de reboisement. On incitait même les enfants à planter dans le terrain familial.

Malgré cela, se posait le problème aigu des débouchés à la sortie du cycle primaire. La section agricole de Butare, seule, ne pouvait accueillir les élèves par manque de place et d’enseignants. Les élèves ne pouvaient ni intégrer le secondaire général, ni intégrer le monde du travail. C’est ainsi qu’en 1969, l’U.R.G. créa, sur financement français, le C.R.A.F.A.G, Centre rural agricole de formation artisanale de Gitarama, centre qui fut mis en place par le premier contingent de “ V.P. ”. Ce centre proposait un cycle d’études de trois ans, axé sur la polyvalence agriculture-élevage-artisanat de l’habitat, formation pratique qui devait permettre d’intégrer les élèves dans la vie active. L’enseignement dispensé dans ce centre ainsi qu’à Butare, était coordonné avec les actions de génie rural, faisant ainsi le lien entre les différentes actions françaises.

Au C.R.A.F.A.G, des “ V.P. ” assuraient des cours d’agriculture, d’élevage, de menuiserie, de maçonnerie mais aussi de mécanique, tandis que d’autres aménageaient le petit marais de Gitarama.

¹³⁷ Selon CAPORAL H. et RICHARD J. *Les actions de l’A.F.V.P. au Rwanda*, Mission d’évaluation, Ministère des relations extérieures, coopération et développement, janvier 1985, il y eut trois générations de projets menés par l’A.F.V.P. La première consistait en une substitution/intégration des V.P. au sein d’organismes ; la deuxième consistait à la prise en main de projets en partenariat avec les organisations de développement et les pouvoirs publics ; la troisième consistait en des appuis aux initiatives locales. La tendance allait donc de la substitution vers l’aide.

Cette ruralisation de l'enseignement pratiquée par la coopération française, s'inspirait des dispositions prises par la Conférence des ministres de l'Education nationale des Etats africains et malgaches d'expression française, à laquelle le Rwanda participa à partir de 1970¹³⁸.

D'ailleurs, s'inspirant de cette Conférence, le ministère rwandais de l'Education nationale créa le C.E.R.A.R, Centre d'éducation rurale et artisanale du Rwanda, organisme dans lequel des " V.P. " ont aussi été utilisés.

L'action de la France dans le secteur agricole a donc été dynamisée et diversifiée à partir de 1965/1966.

La coopération française a participé à l'extension des surfaces cultivées, au développement du mouvement coopératif et à la ruralisation de l'enseignement, allant ainsi dans le sens des demandes du gouvernement rwandais et d'une participation active de toutes les composantes de la Nation à l'effort de développement, notamment en adaptant l'enseignement aux besoins de l'économie rwandaise.

c- La coopération sanitaire

Suite à la commission mixte de juin 1965, la coopération sanitaire, qui était localisée et personnalisée à Ruhengeri, fut élargie à toute la préfecture. Un médecin itinérant relevant de la Mission médicale française, fut nommé afin d'assurer un appui technique et un contrôle médical dans les treize dispensaires de celle-ci.

La France décida aussi l'extension de l'hôpital de Ruhengeri (avec la réalisation d'un bloc radio-chirurgical et d'un pavillon d'hospitalisation) ainsi que la construction de logements en faveur des personnels français. C'est Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, qui inaugura le 14 novembre 1969 le complexe médico-hospitalier. Il contenait alors 300 lits et sa maternité était susceptible d'enregistrer 1 700 naissances par an.

La Mission médicale était composée d'un médecin chef (médecin militaire), d'un chirurgien, d'un docteur du contingent et d'une infirmière chirurgicale et anesthésiste. Aussi, suite à la signature de la convention sur l'emploi des volontaires du progrès, une équipe d'infirmières diplômées fut envoyée pour œuvrer dans les dispensaires.

Outre les soins, la France assurait aussi la formation de personnels hospitaliers rwandais, ce qui faisait de la coopération sanitaire française un exemple type de coopération élargie, " dans une forme fondamentale d'expansion et de progrès humain ", comme l'écrivait l'ambassadeur en 1970.

2- La coopération culturelle

a- L'enseignement

L'enseignement est le domaine dans lequel la France est intervenue en priorité, et où l'aide était la plus conséquente, tant en financements qu'en effectifs. Elément essentiel de la politique d'expansion culturelle, elle s'inscrivait dans la politique de réforme du système éducatif menée par le gouvernement rwandais.

¹³⁸ " L'adaptation de l'enseignement dans les Etats africains et malgache ", *Coopération et développement*, 1970.

En effet, bien que chrétiens convaincus et pratiquants, les dirigeants rwandais faisaient preuve d'anticléricalisme et voulaient mettre un terme au monopole exercé par les Eglises sur l'enseignement. Il s'agissait aussi d'éviter toute survivance de la prééminence tutsie, puisque la majorité des prêtres et des directeurs d'écoles était issue de ce groupe. La réforme devait assurer à l'Etat l'exercice des prérogatives habituellement réservées aux Eglises et aux Tutsis.

Elle fut scellée par la promulgation le 26 avril 1966, de la loi sur l'éducation nationale (L.E.N.) et la publication l'année suivante du règlement général de l'enseignement rwandais (R.G.E.). Par ces deux documents, le système éducatif était réorganisé. Le pluralisme scolaire hérité des Belges était maintenu. L'enseignement privé était reconnu à égalité avec l'enseignement officiel, et les parents étaient libres de choisir l'école dans laquelle inscrire leurs enfants. L'enseignement religieux était libre et reconnu, et les Eglises avaient le droit d'ouvrir des établissements.

Ce pluralisme était toutefois limité par un système de contrôles et de subventions qui subordonnait les établissements privés à l'Etat¹³⁹. Ce dernier avait un droit de regard sur les programmes, et c'était le ministre de l'Education nationale qui émettait la liste des manuels à utiliser, sauf pour l'enseignement religieux. Le ministre de la Fonction publique avait quant à lui la prérogative de nommer lui-même le personnel des établissements privés subventionnés, tandis que le ministre de l'Education nationale agréait les candidatures pour l'éducation religieuse.

Selon Pierre Erny¹⁴⁰, on pouvait parler d'une "nationalisation" de l'enseignement, notamment du primaire, car les postes de directeurs et d'inspecteurs diocésains avaient été supprimés, écartant tout intermédiaire entre l'Etat et les enseignants. De ce fait, à partir de 1966, les relations entre le gouvernement et les religieux, et notamment les missionnaires flamands, devinrent conflictuelles, ces derniers n'acceptant pas de perdre la situation privilégiée dont leur avait fait bénéficier les tuteurs belges¹⁴¹.

C'est dans ce contexte de réforme et de tension entre le gouvernement et les ecclésiastiques, que la coopération française est intervenue, favorable à la politique de laïcisation du secteur éducatif ; politique qui n'était pas sans rappeler le système français. Cette réforme était le moyen pour la France d'introduire ses méthodes pédagogiques et ses programmes. C'est ainsi qu'elle renouvela la mission du conseiller pédagogique auprès du ministère de l'Education nationale, afin de conforter et d'influencer cette politique de réforme.

L'ambassadeur précisait en 1967 que si l'envoi d'un nombre croissant d'enseignants et notamment d'enseignants de français était une méthode, "la coopération [devait] tendre de plus en plus à la formation des professeurs et des maîtres, et non à l'enseignement direct"¹⁴². La formation était un meilleur vecteur de la culture et de la diffusion du français que l'enseignement lui-même.

La prise en charge du C.F.P, Centre de formation pédagogique de Butare a donc été poursuivie¹⁴³, permettant de former des instituteurs et des inspecteurs du primaire. A ce

¹³⁹ Il y avait aussi des établissements privés non subventionnés mais dont les diplômes pouvaient être officiellement reconnus.

¹⁴⁰ ERNY P, *De l'éducation traditionnelle à l'enseignement moderne au Rwanda (1900 -1975), un pays d'Afrique noire en recherche pédagogique, Op. cit.*

¹⁴¹ De nombreux conflits opposaient les religieux au gouvernement à propos des droits de propriété des Eglises sur les terrains de leurs établissements scolaires. Dans ce cadre, le gouvernement rwandais décidait parfois l'expulsion de certains ecclésiastiques.

¹⁴² Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 23 novembre 1967, C 1587 Rw 6-4.

¹⁴³ La coopération française y fournissait les professeurs, le matériel, et finançait la construction des bâtiments.

niveau, l'enseignement était dispensé en kinyarwanda, mais le français était introduit dès la troisième année, permettant une familiarisation à cette langue dès le plus jeune âge.

C'est toutefois le secondaire et dans une moindre mesure le supérieur, qui ont été les secteurs d'intervention privilégiés de la coopération française. Ceux-ci n'en étant qu'à leurs débuts, la France cherchait par différents moyens à faire adopter ses programmes. L'un d'entre eux était la fourniture massive de manuels scolaires. Selon une note de l'ambassade de France, datée de mars 1967, " il [semblait] que [c'était] la méthode la plus efficace et la moins dangereuse politiquement pour contribuer à la réforme du second cycle, sans s'affronter directement [...] au clergé belge. Une fois l'emploi des manuels généralisé, [...] les méthodes [suivraient] d'elles-mêmes "144. Cette méthode recevait d'ailleurs l'écho des autorités rwandaises qui demandaient à la France, à chaque commission mixte, de lui fournir plus de manuels et autres livres. Elles lui demandaient aussi plus de professeurs et de bourses, demandes auxquelles la coopération française répondait positivement.

Il semble que le gouvernement rwandais accueillait favorablement les programmes français qui, francophones, modernes, et surtout laïcs, correspondaient à sa vision de l'enseignement.

Cette attitude était aussi le fait de conseils et de démarches faites auprès des autorités rwandaises. En effet, il semble qu'un chargé d'affaire, M. Mouton, envoyé à Kigali en 1966 et 1967, ait joué un rôle important en faveur de la coopération française dans l'enseignement. Dans son compte-rendu de mission de juin 1967, il résumait son action auprès du ministre rwandais de l'Éducation nationale, lors d'une cérémonie qui lui avait permis de poser le problème des méthodes d'enseignement et des programmes rwandais :

" Après une première offensive, et en fonction de l'écho intéressé qu'elle avait suscité auprès de mon interlocuteur [le ministre de l'Éducation nationale], il a été possible de procéder par allusions de plus en plus précises jusqu'à atteindre le but que je m'étais fixé : provoquer de la part du gouvernement rwandais une demande officielle d'assistance française pour la réforme des programmes et des méthodes d'enseignement. Je me réjouis d'y être parvenu "145.

La coopération française a donc mené une sorte de " forcing " pour introduire ses méthodes et ses programmes d'enseignement au Rwanda, indirectement par l'intermédiaire des manuels (mais aussi des professeurs français et des personnels formés), et directement, auprès du ministre de l'Éducation nationale.

C'est ainsi que la coopération dans l'enseignement s'est étendue, avec la signature d'une convention et d'un accord-cadre entre les gouvernements français et rwandais. Dans le secondaire, une convention relative à la construction d'un lycée de culture française à Kigali fut signée en décembre 1972, afin de dispenser un enseignement secondaire pour les nationaux de culture française. Appelé à assurer la formation de l'élite intellectuelle du pays, il allait pouvoir susciter et participer à la réforme de l'enseignement 146.

Un accord-cadre en matière d'enseignement supérieur fut aussi signé en mai 1970. Par cet accord, la France s'engageait à fournir matériels et professeurs à l'U.N.R. ainsi qu'à l'Institut pédagogique national (I.P.N.). Cet établissement, qui avait été créé en 1966 et qui était financé par le Fonds spécial des Nations unies (F.S.N.U.), assurait la formation des professeurs du secondaire. Des professeurs d'administration publique et d'économie politique furent donc envoyés à la faculté des sciences économiques et sociales de l'U.N.R, qui formait les cadres de l'Université et de la Nation. D'autres furent envoyés à la faculté de lettres, que le

¹⁴⁴ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 1^{er} mars 1967, C 1587 Rw 6-4.

¹⁴⁵ Mouton, chargé d'Affaire. Compte rendu de mission, 30 juin 1967, C 1584 Rw 1 -2.

¹⁴⁶ Le lycée ouvrit ses portes en 1975.

gouvernement rwandais voulait d'ailleurs voir prise totalement en charge par la coopération française¹⁴⁷.

Enfin, de nombreux livres furent fournis à la bibliothèque universitaire.

Les actions de la France se situaient donc à tous les niveaux. Dans le primaire avec la volonté d'y introduire le français, dans le secondaire afin d'assurer l'emploi des méthodes pédagogiques et des programmes français, dans le supérieur avec comme but de " francophoniser ", de " francophiliser " l'élite rwandaise, de la former selon le mode de pensée français.

Allant dans le sens de la réforme du gouvernement rwandais, la France a aussi participé à la ruralisation de l'enseignement (comme nous l'avons vu plus haut), essentielle pour le développement du pays.

Toutes ces actions étaient fort appréciées des autorités rwandaises, ce qui confortait les perspectives culturelles de la France.

b- La coopération radiophonique

Quasiment évincée de la radiodiffusion en 1965/1966, la coopération française devait tenter, selon la commission mixte de 1965, de reprendre pied dans ce secteur essentiel pour l'influence culturelle française.

C'est ainsi que sur proposition de l'ambassadeur de France, une réunion tripartite entre le Rwanda, la R.F.A. et la France fut organisée le 26 juillet 1966, dans le but de répartir les aides et les différentes responsabilités. Il en résulta la répartition suivante : l'assistance technique à la radiodiffusion rwandaise revint à la R.F.A. dont les experts avaient aussi la charge des émissions en anglais et en swahili (émissions qui devaient couvrir l'Afrique centrale et orientale) ; un expert français avait la responsabilité des programmes en langue française ; et les Rwandais s'occupaient des émissions en kinyarwanda. Selon un télégramme de l'ambassadeur en juillet 1966, " la situation [n'était] pas imposante, mais [ménageait] les intérêts culturels français " ¹⁴⁸.

Aussi, en janvier 1967, deux programmateurs furent envoyés par l'O.C.O.R.A. auprès de *Radio-Kigali*, ce qui permit à la France, en juin et après six mois d'efforts, de reprendre pied dans la radiodiffusion rwandaise, avec notamment la diffusion de programmes dans la tranche 20 h-23 h, tranche qui constituait la meilleure heure d'écoute. Pourtant, pour parvenir à ce résultat, il semble qu'il ait fallu vaincre les résistances allemandes ce qui, selon l'ambassadeur de France en juin 1967, " n'a pas été sans mal et a nécessité l'intervention directe de l'ambassade auprès de l'ambassadeur d'Allemagne " ¹⁴⁹. La France avait donc des difficultés à se faire une place dans la radiodiffusion face à la concurrence allemande. Celle-ci renforça d'ailleurs sa présence au Rwanda par la construction d'une Maison de la radio, inaugurée en août 1968, qui possédait des services de presse, de photographie, de cinéma et de documentation. Après l'assistance technique, la coopération allemande investissait donc le domaine de l'information, réduisant la mission du conseiller français auprès du ministère de l'Information, à une simple figuration. Cette situation aboutit d'ailleurs à la fin de cette mission, décidée lors de la commission mixte de novembre 1969.

Il nous a alors paru essentiel de comprendre pourquoi la R.F.A. était autant présente et active dans le secteur de la radiodiffusion rwandaise. C'est ainsi que nous avons pu réaliser

¹⁴⁷ La coopération française prit en charge la faculté de lettres de l'U.N.R. à partir de 1975.

¹⁴⁸ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 30 juillet 1966, C 1585 Rw 3.

¹⁴⁹ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 30 juin 1967, C 1584 Rw 1-2.

quelques entretiens (téléphoniques) avec un journaliste rwandais, M. Gaëtan Sebudandi, qui a travaillé à la *Deutsche Welle* à partir de 1964.

M. Gaëtan Sebudandi, qui a fait ses études à l'Université de Louvain en Belgique, était en 1961 l'assistant du directeur du centre d'information des Nations unies à Bujumbura (centre qui avait compétence au Burundi et au Rwanda). Dans ce cadre, il eut l'occasion de rencontrer le directeur du service Afrique de la *Deutsche Welle* (*Les Ondes de l'Allemagne*), qui lui fit part de la volonté de la R.F.A. et la radiodiffusion allemande d'installer en Afrique centrale (c'est-à-dire dans l'un des trois pays ayant été colonisés par l'Allemagne au début du XX^{ème} siècle) un relais radiophonique, amplificateur de l'émetteur de Cologne, afin de couvrir toute l'Afrique des émissions allemandes. G. Sebudandi, qui connaissait alors très bien M. Habamenshi, ministre rwandais des Affaires étrangères de l'époque, intervint alors auprès de celui-ci pour une installation au Rwanda. C'est ainsi qu'en 1964, la R.F.A. et le Rwanda signèrent un accord de coopération radiophonique selon lequel la *Deutsche Welle* installait son émetteur à Kigali et offrait en échange son assistance technique à la radiodiffusion rwandaise. Le choix du Rwanda était venu du rôle d'intermédiaire joué par G. Sebudandi, et de la proximité de ce pays de l'équateur.

Toutefois, nos entretiens nous ont révélé que cet accord cachait des considérations beaucoup plus stratégiques. En fait, tandis qu'était installé l'émetteur pour la radiodiffusion allemande, la *Deutsche Welle* installa aussi une station d'écoutes à côté de *Radio-Kigali*. Cette station, qui jouissait d'ailleurs de l'extraterritorialité, constituait en fait une antenne avancée du camp occidental (l'O.T.A.N.) vers l'Afrique centrale et orientale, dont la R.F.A. était l'opérateur¹⁵⁰. Elle permettait probablement de surveiller la pénétration communiste en Afrique orientale, notamment celle de la Chine qui entretenait des liens avec la Tanzanie. Les enregistrements réalisés par cette station étaient échangés avec ceux du système américain, comme par exemple avec la station de Kaduna dans le nord du Nigeria.

En fait, selon G. Sebudandi, l'installation de la station relais n'était qu'un " alibi " à celle de la station d'écoutes. L'assistance à la radiodiffusion rwandaise était donc la contrepartie qu'offrait la R.F.A. à cette implantation stratégique. C'est ainsi que la *Deutsche Welle*, qui payait une redevance au gouvernement rwandais, est devenue le partenaire privilégié de *Radio-Kigali*. Elle réalisait les installations techniques, envoyait des conseillers, assurait la formation de techniciens et de journalistes en Allemagne dès 1965-1966, et réalisait les programmes en kinyarwanda.

Bien qu'elle laissât toute liberté à la France pour les programmes en français, la *Deutsche Welle* constituait donc un concurrent à la coopération française dont l'aide ne pouvait être égalée. C'est la raison pour laquelle la France ne put jamais réellement s'imposer au Rwanda dans le secteur de la radiodiffusion.

Malgré cela, la mission des deux programmeurs français fut prolongée sous l'égide de l'O.R.T.F.¹⁵¹. Elle devait notamment permettre aux techniciens de remettre en état l'émetteur de 5 kw (offert en 1962), afin de créer une deuxième chaîne, francophone et plus

¹⁵⁰ Tandis que la Grande Bretagne, la France et les Etats unis subissaient au début des années soixante la méfiance

des pays nouvellement indépendants, la R.F.A. elle, jouissait d'une certaine sympathie en Afrique, du fait qu'elle

n'avait pas de passé colonial. Ce capital sentimental permettait en quelque sorte à la R.F.A. de jouer un rôle de

" succédané " des occidentaux sur le continent et au Rwanda.

¹⁵¹ Le 1^{er} janvier 1969, l'O.C.O.R.A. fut supprimée et ses attributions furent transférées à la Direction des relations extérieures (D.R.E.) de l'O.R.T.F. qui devint alors la Direction des affaires extérieures et de la coopération (D.A.E.C.).

culturelle, mais aussi plus en adéquation avec les réalités rwandaises. En effet, dès 1967, un chargé d'affaire présent à Kigali écrivait :

“ Nos efforts doivent tendre à l'élaboration de programmes plus adaptés à la mentalité rwandaise, que les programmes “ passe-partout ” à l'usage de l'Afrique francophone [...] qui se heurtent ici à l'ignorance et à l'indifférence généralisées ”¹⁵².

Afin de comprendre cette remarque, nous avons mené des recherches dans les archives de l'O.R.T.F, à Radio France Internationale (R.F.I.), et y avons trouvé un document qui nous éclaire sur le type de programmes à diffuser au Rwanda¹⁵³. Il s'agit d'un rapport de mission, menée en mai 1970 au Rwanda et au Burundi, dont le but était de développer des contacts entre professionnels, et surtout d'étudier les possibilités d'une coopération plus spécifique en matière de programmes.

L'étude montrait que les spécialistes rwandais demandaient des émissions consacrées à l'éducation et aux contacts avec l'auditeur. Elles devaient traiter des problèmes sanitaires, de l'éducation familiale, de l'agriculture, de la formation professionnelle, et avant tout être des éléments de vulgarisation scientifique et économique. Aussi, le rapport conclut de la manière suivante :

“ Il ressort des contacts, que notre tendance à vouloir satisfaire trop de demandes de programmes d'un niveau peut-être supérieur à ce que nous réalisons habituellement, a été interprétée comme une sorte de “ désafricanisation ” des prestations, tout simplement parce qu'elles abandonnaient quelque peu leur optique “ éducation élémentaire ” ”.

Ce document nous révèle donc que le Rwanda était intéressé par des programmes adaptés aux priorités et aux impératifs du développement économique et social, et que la radiodiffusion devait jouer un rôle d'éducation de base et de vulgarisation des méthodes de développement. Elle devait participer au développement du Rwanda.

Toutefois, d'après les archives de R.F.I.¹⁵⁴, il n'y avait toujours qu'une seule chaîne en 1984 ; le projet français de deuxième chaîne avait donc été abandonné.

Il semble donc, à l'étude des différents aspects de la coopération radiophonique, que la France dut subir très tôt la concurrence allemande (de la *Deutsche Welle*) et qu'aussi bien dans le secteur de l'assistance technique que de l'information, elle ne put faire mieux et s'imposer.

Ses programmes, qui probablement cherchaient à concurrencer ceux de la *Deutsche Welle*, ne reçurent d'ailleurs pas l'adhésion des autorités et des populations rwandaises, ce qui lui valut, à la lecture du rapport de 1970, un retour vers des programmes plus adaptés aux préoccupations rwandaises, à savoir le développement économique et social.

3- Une coopération “ désintéressée ” ?

Nous avons déjà vu plus haut que l'objectif de la coopération française au Rwanda était de développer une influence culturelle et technique, mais que celle-ci devait passer par une politique de prestige qui devait donner à la coopération une image de “ désintéressement ”. C'est -à-dire que la coopération ne devait pas amener le développement d'intérêts économiques pour la France, et éviter ainsi toute critique de néocolonialisme.

¹⁵² Mouton, chargé d'Affaire. Compte rendu de mission, 30 juin 1967, C 1584 Rw 1 -2.

¹⁵³ GUILLARD Jean, D.A.E.C, *Rapport de mission, Burundi-Rwanda, du 20 au 30 mai 1970*, Office de radiodiffusion-Télévision française, O.R.T.F./D.A.E.C, 4 août 1970, 43 p.

¹⁵⁴ L'O.R.T.F. fut dissoute en 1974 et éclata en sept sociétés dont R.F.I, qui avait en charge la coopération radiophonique avec les Etats africains et malgache.

Ainsi, il est important pour notre étude d'appréhender les relations de la coopération française avec l'économie rwandaise, ses interventions, ses investissements, ses réalisations, afin de voir si la doctrine de 1965 était respectée, et si la coopération était effectivement dénuée d'intérêts économiques.

a- Les études, les conseils, et les réalisations économiques

La France a continué durant toute la période à fournir au gouvernement rwandais des conseillers et des techniciens afin d'organiser l'administration, d'améliorer le fonctionnement de ses services, ou mener des études dans de nombreux domaines.

Dans le domaine juridique, des spécialistes ont élaboré le code de la famille et des biens, le code foncier, tandis qu'un rapport sur la réforme judiciaire et administrative a été remis aux autorités.

Des missions scientifiques ont été financées, afin de réaliser des études générales sur différents aspects du Rwanda. Des géographes cartographes ont été envoyés ainsi que des experts en hydrologie, afin de faire "l'état des lieux" du pays. Un statisticien a été placé auprès de la direction de la statistique afin de réaliser une enquête démographique.

Dans le domaine de l'urbanisme, de nombreux plans directeurs ont été réalisés, notamment ceux de Kigali, de Gisenyi, de Ruhengeri, de Butare et de Gitarama.

Toutes ces études, qui étaient dès lors à la disposition des autorités rwandaises et françaises, n'ont pourtant pas été suivies de réalisations (constructions, équipements) financées par la France.

Il en était de même dans des secteurs lourds de l'économie rwandaise, comme les mines, l'industrie, et l'énergie. Aucun équipement industriel, minier, ou énergétique, n'a été financé par la France. Seuls des ingénieurs des mines ont réalisé quelques études, tandis que selon les archives du ministère des Affaires étrangères, la France refusait de fournir un conseiller au bureau de la promotion industrielle, afin de ne pas placer d'experts au même rang que les Belges, et d'éviter ainsi concurrence et inutilité de ce personnel.

La doctrine de 1965 était ainsi respectée, la France menait une aide d'appoint à l'aide des Belges, qui eux étaient présents (conseillers, investissements, équipements) dans ces trois secteurs de l'économie. De plus, cela confortait son image de "désintéressement". D'ailleurs, elle envoyait tout de même des experts, mais dans le cadre multilatéral, tel le P.N.U.D. (Programme des Nations unies pour le développement) ou l'O.N.U.D.I. (Organisation de Nations unies pour le développement industriel). Par exemple, selon le procès-verbal de la commission mixte qui eut lieu à Kigali en novembre 1969, "la France [était] disposée à participer à la recherche des possibilités d'utilisation du gaz méthane du lac Kivu, mais dans le cadre d'une action globale du P.N.U.D."¹⁵⁵.

En fait, les seuls équipements financés par la France depuis le début de la coopération franco-rwandaise étaient le C.F.P. de Butaré, l'hôpital de Ruhengeri (et ses logements), le C.R.A.F.A.G. (et l'aménagement du marais de Gitarama), le Bureau du génie rural, le lycée culturel français de Kigali, et enfin la résidence de l'ambassadeur, les logements du consul adjoint et d'un agent contractuel, ainsi que quatre studios de passage et cinq villas.

Ces constructions, qui certes équipaient le pays, servaient aussi à implanter, à ancrer la coopération au Rwanda, puisque c'est au sein de ces institutions que les experts français menaient leurs actions. Les propos émis par l'ambassadeur en 1965 étaient respectés :

¹⁵⁵ Procès-verbal de la commission mixte, Kigali, 14 novembre 1969, C 1587 Rw 6-4.

“ A notre effort d’investissement, doit correspondre un accroissement de notre coopération ”¹⁵⁶.

La France investissait donc plus dans sa coopération (qui d’ailleurs intervenait essentiellement dans des secteurs sociaux et culturels) que dans l’économie rwandaise.

Pourtant, nous pouvons nous demander si cette coopération n’a tout de même pas entraîné le développement d’intérêts économiques et commerciaux, notamment pour les entreprises françaises, d’autant que l’accord de coopération économique de 1962 allait dans ce sens.

b- Les relations économiques franco-rwandaises

Par l’accord de coopération économique signé en 1962, la France et le Rwanda entendaient développer leurs relations économiques et notamment commerciales. Pour cela, ils pouvaient conclure des accords particuliers afin d’intensifier leurs échanges, auxquels ils accordaient le traitement de la Nation la plus favorisée¹⁵⁷.

Afin de promouvoir ce commerce, un accord fut conclut en France en 1963 entre le ministère de la Coopération et le ministère des Finances et des Affaires économiques, afin de faire bénéficier de l’assurance crédit les entreprises françaises exportant au Rwanda¹⁵⁸.

Aussi, un télégramme de l’ambassade de France nous apprend qu’une circulaire en date du 20 juin 1966, faisait “ un devoir aux chefs de missions diplomatiques de conduire avec méthode et persévérance, l’action du gouvernement dans le domaine de l’expansion commerciale ”¹⁵⁹.

Toutefois, l’ambassadeur ne disposait pas de conseiller commercial à Kigali. Celui -ci était en résidence à Nairobi et, bien qu’ayant fait deux vi sites au Rwanda en août 1965 et en juillet 1966, il semble (selon l’*Annuaire diplomatique et consulaire*), qu’il n’a eut compétence au Rwanda qu’à partir de 1967.

Malgré toutes ces dispositions prises par les autorités, la France et le Rwanda n’ont pas signé d’accord commercial. La statistique peut alors nous permettre d’appréhender les relations commerciales franco-rwandaises.

Les données exploitées ici, ont été tirées du *Bulletin statistique de la République rwandaise*, et notamment des tableaux sur les exportations, les importations et la balance commerciale du Rwanda¹⁶⁰.

Afin d’utiliser ces données, qui sont exprimées en francs rwandais courants, nous les avons déflatées afin d’obtenir des francs rwandais constants. Pour cela nous avons utilisé les indices des prix rwandais à la consommation présents dans les *Statistiques financières internationales* du Fonds Monétaire International (F.M.I.)¹⁶¹, et avons grâce à ceux-ci constitué une série indiciaire des prix à la consommation sur la base 1966 = 100¹⁶². Cette série

¹⁵⁶ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 7 juillet 1965, C 1330 Rw 6-4.

¹⁵⁷ Le Rwanda était aussi un des Etats africains et malgache associés (E.A.M.A.) à la C.E.E.

¹⁵⁸ L’assurance crédit est une opération d’assurance, qui garantit un créancier contre le risque de non-paiement de la part du débiteur.

¹⁵⁹ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 4 août 1966, C 1587 Rw 6-4.

¹⁶⁰ Annexe n° 3.

¹⁶¹ F.M.I, *Statistiques financières internationales. Annuaire*, Fonds Monétaire International, 1983.

¹⁶² Annexe n° 3.

indiciaire nous a finalement permis de déflater les valeurs présentées dans le *Bulletin statistique*, et de réaliser le tableau et le graphique suivants :

Figure n° 3 : Les échanges commerciaux du Rwanda avec la France de 1966 à 1973.

Unité : million de francs rwandais constants 1966.

Année	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Export. Rw.	0,6	52,2	30	12,2	3,8	0,1	0,2	6,4
Import. Rw.	39,9	115,6	85,4	115,2	104,2	124,8	166,7	149,6
Balance Rw.	-39,3	-63,4	-55,4	-103	-100,4	-124,7	-166,5	-143,2

Source : *Bulletin statistique de la République rwandaise*.

Le graphique, comme tous les autres graphiques qui suivent, a été réalisé selon une échelle semi-logarithmique à plusieurs modules, ce qui permet une lecture plus aisée des taux de croissance exprimés par les courbes, puisqu'il les met en valeur.

Figure n° 4 : L'évolution des échanges commerciaux du Rwanda avec la France de 1966 à 1973 :

GRAPHIQUE

Source : *Bulletin statistique de la République rwandaise.*

Le tableau nous permet de constater que la balance commerciale du Rwanda vis-à-vis de la France était négative tout au long de la période 1966-1973.

Par le graphique, nous pouvons constater que ce déficit commercial s'est creusé à partir de 1968, avec une augmentation des importations, tandis que les exportations ont diminué.

Toutefois, pour appréhender l'importance du commerce franco-rwandais, il faut le replacer dans le cadre du commerce total du Rwanda. C'est ainsi que nous avons réalisé les tableaux suivants, en prenant soin là aussi de déflater

Figure n° 5 : Pourcentages des importations rwandaises en provenance de la France, par rapport aux importations totales du Rwanda, de 1966 à 1973.

Unité : million de francs rwandais constants 1966.

Année	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Total import. Rw.	1776,7	1990,4	2142,9	2243,5	2747,8	3106,4	2904	2353,3
Import. Rw. Prov.Fr.	39,9	115,6	85,4	115,2	104,2	124,8	166,7	149,6
% Import. Prov.Fr. /import. Totales	2,2	5,8	4	5,1	3,8	4	5,7	6,4

Source : *Bulletin statistique de la République rwandaise.*

Figure n° 6 : Pourcentages des exportations rwandaises en direction de la France, par rapport aux exportations totales du Rwanda, de 1966 à 1973.

Unité : million de francs rwandais constants 1966.

Année	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Total Export. Rw.	1083	1381,8	1419	1352,7	2342,5	2099	1638,1	2326,2
Export. Rw. Vers Fr.	0,6	52,2	30	12,2	3,8	0,1	0,2	6,4
% Export. Vers Fr. /export. Totales	0,06	3,8	2,1	0,9	0,2	0,005	0,01	0,3

Source : *Bulletin statistique de la République rwandaise*.

Grâce à ces tableaux, nous pouvons constater que les échanges franco-rwandais étaient faibles par rapport au commerce total du Rwanda. En effet, les importations rwandaises en provenance de la France ne représentaient que 2 % des importations totales du Rwanda en 1966, tandis qu'elles ont sensiblement augmenté par la suite, représentant entre 4 et 6 %, de 1967 à 1973.

D'après les données des tableaux de l'annexe n° 3 sur les échanges rwandais, nous pouvons constater que la France n'a pas été un des premiers fournisseurs du Rwanda, puisqu'elle se situait en 1967 au 6^{ème} rang des importations rwandaises, en 1968, 1969 et 1970 au 8^{ème} rang, en 1971 et 1972 au 6^{ème} rang, et en 1973 au 5^{ème} rang. Les principaux fournisseurs du Rwanda étaient en fait la Belgique et le Luxembourg, la R.F.A, le Japon, et les Etats unis. Le Rwanda n'était donc pas un débouché pour les produits français.

Nous avons pu connaître ces derniers pour la période 1966-1972, grâce à certains tableaux du *Bulletin statistique de la République rwandaise* qui récapitulent les importations (et les exportations) par pays et par produits¹⁶³. Nous avons alors constaté que la France exportait en premier lieu des véhicules, ce qui représentait entre 10 et 30 % des exportations françaises au Rwanda. Cela venait du fait que le Rwanda représentait un marché relativement important de véhicules utilitaires et de voitures particulières, et que les sociétés Peugeot et Renault, bien que représentées par des entreprises étrangères, étaient présentes au Rwanda¹⁶⁴.

La France exportait aussi des produits chimiques (10 à 20 % des exportations françaises au Rwanda), et notamment des engrais et des insecticides. Ceci était lié à l'effort mené pour augmenter les rendements agricoles.

Il y avait aussi des produits pharmaceutiques (3 à 8 % des exportations françaises au Rwanda), et des boissons et alcool (2 à 6 %).

Enfin, dans une faible mesure, la France vendait des machines mécaniques et électriques, des chaussures, du fer (de la fonte et de l'acier), et des appareils de précision (d'optique et médicaux).

Du fait de la faiblesse générale des exportations françaises au Rwanda, nous ne pouvons conclure que la coopération a favorisé la vente de certains produits. Déjà en juillet 1966, suite à la visite à Kigali de l'attaché commercial, l'ambassadeur de France écrivait que "les possibilités de vente de produits courants [paraissaient] limitées"¹⁶⁵, du fait que l'économie du Rwanda était une économie de subsistance, qu'il y avait peu d'Européens, mais aussi que la politique économique de rigueur menée par le gouvernement rwandais visait à limiter les importations.

En 1970, une note du ministère des Affaires étrangères stipulait :

"On ne voit pas pour le moment comment notre coopération pourrait avoir un effet d'entraînement pour les exportations françaises en biens d'équipement"¹⁶⁶.

Pourtant, dans son télégramme du 25 juillet 1966, l'ambassadeur avait aussi écrit :

"Les activités du F.E.D. et du F.S.N.U. peuvent être le moyen d'introduire dans le pays du matériel et de l'équipement français".

La France cherchait donc à exporter au Rwanda, mais il semble qu'elle préférât le faire dans le cadre multilatéral, probablement afin d'assurer à sa coopération l'image de "désintéressement" recherchée.

¹⁶³ Annexe n°3, "Importations et exportations rwandaises par pays et par produits de 1966 à 1972".

¹⁶⁴ Peugeot était représentée par la société hollandaise N.A.H.V, dont le gérant était un Français. Renault quant à elle, était représentée par la société danoise Old East.

¹⁶⁵ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 25 juillet 1966, C 1589 Rw 8.

¹⁶⁶ Note du M.A.E, 7 avril 1970, C 1587 Rw 6-4.

Les intérêts privés quant à eux, étaient peu présents au Rwanda. Selon l'accord de coopération économique, les entreprises et les ressortissants français bénéficiaient d'avantages pour leurs investissements. Un code des investissements avait d'ailleurs été publié en juin 1964, tandis qu'il n'existait pas de régime fiscal discriminatoire pour les sociétés étrangères.

Pourtant, aucune entreprise française n'était installée au Rwanda, ni y avait de filiale. Surtout, aucune construction n'avait été exécutée par une entreprise française, pas même celles réalisées sur financement français. Il semble donc que le Rwanda n'attirait pas les capitaux ni les hommes d'affaire français, probablement parce qu'il était encore peu connu de ces milieux, mais aussi que le gouvernement français n'y garantissait pas les investissements. Le Rwanda n'était donc pas vu comme un marché potentiel.

Etait-il alors un marché d'approvisionnement ? Nous avons vu que les exportations vers la France avaient diminué à partir de 1968. Replaçons alors les exportations rwandaises vers la France dans le cadre des exportations totales du Rwanda, ce que fait la figure n° 5.

Celui-ci nous permet de voir que les importations françaises étaient quasiment nulles, puisqu'elles représentaient à peine plus de 0 % des exportations rwandaises, sauf pour 1967 et 1968, où elles représentaient respectivement 3,8 % et 2,1 %. La France n'était donc pas un client du Rwanda.

A lire les tableaux du *Bulletin statistique*, qui présentent les exportations rwandaises par pays et par produits¹⁶⁷, nous avons constaté que la France importait essentiellement du café, mais aussi un peu de pyrèthre, fleur qui sert à la fabrication d'insecticides, de wolfram (ou tungstène) et de la cassitérite (oxyde d'étain), trois produits notamment importés en 1967 et 1968, d'où le pic observé sur la courbe du graphique vu plus haut.

Il semble donc que le Rwanda ne représentait pas un important marché d'approvisionnement en matière première pour la France. La raison venait probablement du fait que les secteurs miniers et industriels étaient encore peu développés, mais aussi que la France disposait déjà de marchés d'approvisionnement avec ses anciennes colonies.

De 1965 à 1973, la France est donc intervenue au Rwanda par des actions favorables à son image. Il s'agissait d'actions de prestige, tels la planification (doctrine du développement rwandais) et le génie rural (qui permettait d'équiper le pays), ainsi que d'actions dans le domaine de la promotion humaine, comme le développement agricole, la santé ou l'enseignement (général et ruralisé). Par cela, la France agissait aussi dans le sens des préoccupations du gouvernement rwandais et des nécessités du développement du pays.

Sur le plan culturel, elle a mené une réelle politique d'expansion, avec ses actions en faveur de la réforme de l'enseignement et de l'emploi des programmes français. En revanche, elle échoua dans la coopération radiophonique, ne pouvant concurrencer la *Deutsche Welle* dans ce secteur.

Elle a aussi mené une politique relativement " désintéressée " sur le plan économique, puisqu'elle n'est pas intervenue financièrement dans l'économie rwandaise et n'a pas développé d'intérêts financiers ou commerciaux, publics ou privés. Au contraire, elle n'a financé que ses propres actions, permettant d'ancrer sa coopération dans le pays.

La France a donc cherché, durant cette période 1965-1973, à donner à sa coopération une image de " désintéressement ", respectant ainsi la doctrine élaborée en 1965. L'objectif de ceci étant de développer son influence au Rwanda, il nous faut désormais en étudier les conséquences.

¹⁶⁷ Annexe n° 3.

B- LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-RWANDAISES

Nous avons déjà vu que la coopération au Rwanda avait un caractère politique. En effet, l'intérêt du Rwanda pour l'aide française avait amené celui-ci à établir des relations relativement étroites avec la France (relations diplomatiques, accords d'amitié et de coopération, adhésion à l'U.A.M.), tandis que la France, elle, utilisait sa coopération pour développer son influence culturelle, technique, mais aussi politique, dans un pays où l'ancienne puissance coloniale était encore largement présente.

Il est donc désormais intéressant de voir si les deux pays ont développé leurs relations sur le plan politique et diplomatique, et si finalement la coopération a permis l'établissement de relations politiques étroites entre la France et le Rwanda.

Les données du ministère des Affaires étrangères sur la politique étrangère du Rwanda¹⁶⁸, les relations politiques avec la France¹⁶⁹, et les relations militaires¹⁷⁰ ont permis, notamment avec celles de la revue *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, de réaliser cette étude.

1- Les relations franco-rwandaïses

a- La politique étrangère du Rwanda

Dès le lendemain de l'indépendance le 1^{er} juillet 1962, les dirigeants rwandais définirent la politique étrangère du nouvel Etat. Les relations avec la Belgique étaient maintenues, notamment pour l'assistance technique et l'aide financière, mais il fallait trouver d'autres aides et désenclaver le pays tant sur le plan politique (et donc diplomatique), qu'économique. Ce désenclavement passait par l'établissement mais surtout la diversification des relations extérieures, permettant ainsi au Rwanda de se défaire quelque peu de l'ancien tuteur.

Le Rwanda adhéra à l'O.N.U. le 26 juillet 1962 en tant que 105^{ème} membre de l'organisation mondiale. Ouvertement pro-occidental (la constitution interdisait toute activité et propagande communistes), il établit des relations étroites avec la Belgique, la France, la R.F.A, et la Suisse, c'est-à-dire avec les principaux pays qui allaient œuvrer en faveur de son développement. Aussi, dès 1963 et à partir de cette année, le Rwanda établit des relations diplomatiques avec de nombreux pays d'Europe, d'Amérique, d'Afrique et d'Asie, du bloc occidental comme du bloc soviétique, ainsi qu'avec le Vatican.

Ainsi, outre aux Etats unis, au Canada et en Grande Bretagne, le Rwanda installa des représentations au Japon, à Taiwan, en Inde, en Corée du sud, en Israël, mais aussi en U.R.S.S, en Pologne, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, et en Chine.

¹⁶⁸ C 1328 Rw 2 et C 1584 Rw 2, C 1330 bis Rw 7 et C 1588 Rw 7.

¹⁶⁹ C 1330 Rw 6 : Rw 6-3, et C 1587 Rw 6 : Rw 6-2.

¹⁷⁰ C 1328 Rw 4 : Rw 4-4 ; C 1585 Rw 4 ; C 1587 Rw 6 : Rw 6-6.

Nous pouvons ici reprendre l'expression d'un article paru en 1963 dans la revue *Chronique de politique étrangère*¹⁷¹, pour lequel les dirigeants rwandais s'étaient transformés en " commis-voyageurs " de la République, c'est -à-dire qu'ils auraient agi comme des représentants commerciaux.

C'est ensuite sur l'Afrique que se sont portés les efforts des dirigeants rwandais. Ces derniers signèrent le 25 mai 1963 la Charte de l'O.U.A, l'Organisation de l'unité africaine, à Addis Abeba, mais ils n'adhéraient pas aux idées panafricaines de Kwame Nkrumah. En fait, leur politique africaine allait dans deux directions. Celle des pays francophones de l'U.A.M, devenue l'O.C.A.M. en 1965¹⁷², afin de sortir le pays de son isolement géographique ; et celle des pays voisins (Congo, Burundi, Ouganda, Tanzanie et Kenya), afin d'assurer la stabilité politique de la région, dont le Rwanda avait besoin notamment pour son accès à l'Océan indien.

Le Rwanda adhéra à l'U.A.M. le 5 mars 1963, avant même la création de l'O.U.A, lors de la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements de Ouagadougou. Il signa par la suite des accords d'amitié et de coopération avec les Etats de cette Union afin de bénéficier de leur l'assistance, mais aussi de contribuer à l'Union de l'Afrique. En effet, le Rwanda voulait jouer le rôle de trait d'union entre l'Afrique francophone et l'Afrique anglophone, et attendait peu de l'assistance de l'U.A.M, chaque Etat ayant besoin de ses cadres. Le Rwanda était plus intéressé par les aspects politiques de l'Union, que par ses aspects économiques. D'ailleurs, celui-ci avait rejeté la formule U.A.M.C.E. (Union africaine et malgache de coopération économique), car elle était vide de toute perspective politique, et avait préféré la formule O.C.A.M. qui donnait à l'Union des activités dans des domaines autres qu'économiques.

Dans ce cadre, la préoccupation des dirigeants rwandais était l'établissement de relations aériennes avec les pays de l'O.C.A.M, et l'adhésion du Congo -Léopoldville à celle-ci afin d'ancrer le Rwanda à l'ensemble francophone. Pourtant la crise congolaise, ainsi que les relations conflictuelles avec certains voisins, ne facilitait pas ce rôle de trait d'union que le Rwanda cherchait à jouer.

Le Rwanda n'a établi que tardivement des relations diplomatiques avec le Congo et le Burundi. Avec la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya, en revanche, celles-ci ont été instaurées assez tôt, et étaient empreintes de cordialité.

Avec le Congo, les relations ne purent s'établir à cause de la crise du début des années soixante. Avec l'arrivée au pouvoir du général Mobutu, les deux pays ouvrirent des représentations, mais l'affaire des mercenaires de 1967 (que nous aborderons plus loin) provoqua la rupture de ces relations, qui ne reprurent qu'en 1969.

Avec le Burundi, les relations diplomatiques n'ont été instaurées qu'en 1969 car les deux pays s'opposaient à propos des attaques d'exilés rwandais tutsis que subissait le Rwanda en provenance du territoire burundais. Les relations se réchauffèrent à partir de 1966 et l'arrivée au pouvoir du colonel Micombero à Bujumbura, qui mit fin à la monarchie et instaura la République au Burundi. Toutefois, les conflits " ethniques " minaient les relations entre les deux pays.

Malgré cela, en décembre 1969, une conférence réunit à Gisenyi au Rwanda le général Mobutu, le colonel Micombero, et le président Kayibanda, afin de poser les bases d'une communauté tripartite (future Communauté économique des pays des grands lacs). Cette réunion n'aboutit pourtant à aucun accord de coopération économique souhaité par les

¹⁷¹ " Décolonisations et indépendances du Rwanda et du Burundi ", *Chronique de politique étrangère*, vol. XVI, n° 4 -6, juillet-décembre 1963, pp. 439-718, p. 483.

¹⁷² L'O.C.A.M. fut créée en février 1965 à Nouakchott, et sa charte signée à Tananarive le 27 juin 1966. Son siège se situait à Yaoundé.

deux premiers, car d'après l'ambassadeur de France, " le Rwanda [soupçonnait] le Congo de vouloir l'absorber économiquement pour le soumettre ensuite à son obédience politique "173.

Le Rwanda entretenait donc de meilleures relations avec les pays de l'O.C.A.M. et de l'est africain, qu'avec les autres anciennes possessions belges.

b- Les rapports politiques franco-rwandais

Les relations établies avec la France s'inséraient dans cette recherche de désenclavement, et de rapprochement avec l'Afrique francophone.

La France ayant été la première à répondre aux demandes d'assistance technique du Rwanda, les relations entre les deux pays ont débuté dans la cordialité. D'ailleurs, la France fut préférée à la Belgique pour parrainer l'adhésion du Rwanda à l'O.N.U. Aussi, le premier ambassadeur de France au Rwanda fut appelé en deuxième position le 17 août 1962, pour présenter ses lettres de créance au gouvernement rwandais, après l'ambassadeur belge, mais avant l'ambassadeur britannique.

En octobre 1962, suite à la signature de l'accord d'amitié et de coopération, Grégoire Kayibanda écrivait à Maurice Couve de Murville, ministre de Affaires étrangères de la République française :

" Je n'ai pas besoin de rappeler notre engagement sans équivoque de coopérer avec la France tant dans le domaine de la coopération et de l'assistance technique que sur le plan plus large de l'action internationale "174.

Aussi, en octobre 1965, lors de la visite officielle à Kigali de Michel Habib-Deloncle, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, celui-ci eut un échange de vues approfondi avec G. Kayibanda sur les grandes questions d'intérêt commun aux deux pays et les deux hommes s'entendirent pour de futures consultations sur ce sujet par voie diplomatique. Le Rwanda et la France entretenaient donc des relations diplomatiques régulières.

D'ailleurs, d'après le premier ambassadeur de France au Rwanda, " les visiteurs [pouvaient] constater que le bureau du ministre des Affaires étrangères [était] encadré du portrait du Président de la République française à droite, du Président Tsiranana à gauche, [suivaient] le long du couloir M. H. Boigny puis le Président Kennedy "175. Ici était présent un symbole de l'attachement à la France.

Afin d'appréhender la fréquence des contacts entre les personnalités des gouvernements français et rwandais, nous avons utilisé la revue *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, publiée par la Documentation française, et qui inventorie tous les actes officiels de politique étrangère de la France.

Ainsi, nous avons pu constater que de 1962 à juillet 1973 (fin de la première République), trois visites officielles seulement ont été rendues par des personnalités françaises au Rwanda, tandis que six ont été le fait de personnalités rwandaises en France, dont trois du Président G. Kayibanda.

Ce dernier s'est en effet rendu à Paris en octobre 1962 pour négocier l'accord d'amitié et de coopération, et y est revenu en janvier 1968, pour rencontrer le général de Gaulle à qui il a demandé conseil pour le règlement de l'affaire des mercenaires qui l'opposait au général Mobutu. M. Habamenshi, ministre des Affaires étrangères, est venu lui en visite officielle à

¹⁷³ Compte rendu annuel sur la situation et l'activité des postes diplomatiques pour l'année 1970, 2 novembre 1970,

C 1584 Rw 1-2.

¹⁷⁴ République rwandaise, Cabinet du président, 26 octobre 1962, C 1328 Rw 1-2.

¹⁷⁵ J-M. Barbey. Rapport de fin de mission, 1^{er} juin 1964, C 1328 Rw 1-2.

Paris en août 1963. Enfin, Juvénal Habyarimana, ministre de la Garde nationale et de la Police, ainsi que le capitaine Benda, sont venus à Paris respectivement en septembre et en novembre 1966 pour négocier l'achat de matériel militaire.

En ce qui concerne les Français, Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération s'est rendu à Kigali en octobre 1965, ainsi que Yvon Bourges en novembre 1969, dans les mêmes fonctions et pour assister à la commission mixte franco-rwandaise. Enfin, Jacques Foccart, secrétaire à la présidence de la République pour les Affaires africaines et malgaches, s'est rendu en visite officielle au Rwanda en juin 1971.

Il semble donc qu'il y eut, durant la période 1962-1973, des contacts politiques réguliers entre les principales personnalités des deux pays, les Rwandais se rendant régulièrement à Paris, tandis que la France n'envoya qu'à deux reprises seulement son Secrétaire d'Etat à la Coopération. La venue à Kigali de J. Foccart en 1971, était en revanche une marque de l'intérêt que la France commençait à porter au Rwanda.

Ces rencontres furent d'ailleurs l'occasion de prendre des contacts à propos de l'aide militaire.

c- L'aide militaire française

A la suite de ces rencontres, l'attaché militaire français en résidence à Kinshasa fut envoyé à plusieurs reprises à Kigali, afin de prendre contact avec les autorités rwandaises et d'étudier les possibilités d'une action française dans ce domaine. Le colonel Aron, tout d'abord, effectua des visites au Rwanda en septembre 1965, en juillet 1966 et en septembre 1966, puis le lieutenant colonel Salvat, en août 1968, en avril 1969 et en juin 1970 ; du moins pour ce que nous connaissons des archives du ministère des Affaires étrangères.

Généralement, ils reçurent un accueil cordial de la part des autorités rwandaises ainsi que belges, à qui l'organisation de l'armée avait été confiée. C'était un Belge qui était Chef d'Etat major, tandis que le Major Juvénal Habyarimana (assisté d'un conseiller belge), était ministre de la Garde nationale, de la Police et de la Sureté. Des officiers et sous-officiers belges étaient même intégrés à l'armée rwandaise (qui comptait environ 2500 hommes) dont ils portaient l'uniforme. Une cinquantaine en tout, ils assuraient la formation des militaires rwandais à l'Ecole des officiers de Kigali, et à l'Ecole des sous-officiers de Butare. L'armement lui, était principalement belge.

Certes il ne fallait pas s'immiscer dans l'organisation de l'armée confiée aux Belges, mais d'après l'ambassadeur de France en 1965, " il [n'était] pas interdit d'envisager de faire suivre aux officiers fraîchement sortis de l'Ecole de Kigali des cours d'application en France [...], de faire mieux connaître [l'armée française] dans ce pays, et de contribuer à l'équipement militaire [de celui-ci] ”¹⁷⁶.

C'est ainsi que J. Fines proposa des bourses de stage au ministre de la Garde nationale, Juvénal Habyarimana qui, selon l'ambassadeur, avait d'ailleurs manifesté " à plusieurs reprises une curiosité sympathique à l'égard des institutions et de la vie militaires françaises ”¹⁷⁷. Ce dernier désirait en effet créer une gendarmerie sur le modèle français, et demanda alors à la France de transformer du personnel supérieur de police en officiers de gendarmerie. Celle-ci lui envoya donc de la documentation militaire, et lui accorda des bourses de stage de formation aux Ecoles de gendarmerie de Melun et de Charenton. Toutefois, ce n'est qu'à partir de 1972 que le Rwanda envoya des stagiaires en France. En revanche, celle-ci refusa d'envoyer des instructeurs dans les écoles de formation rwandaises.

¹⁷⁶ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 13 septembre 1965, C 1328 Rw 1-2.

¹⁷⁷ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 12 février 1966, C 1587 Rw 6-3.

En juillet 1966, lors de sa deuxième visite au Rwanda, l'attaché militaire français nota lui aussi l'intérêt que les militaires rwandais portaient à l'Armée française, ainsi que la possibilité de vendre du matériel militaire français. Surtout, l'ambassadeur insistait lors de cette visite, sur la régression de l'influence des cadres belges dans l'armée, et notamment la baisse des effectifs. Et il ajoutait :

“ Notre attaché militaire a le sentiment que l'armée rwandaise cherchera ailleurs un jour les techniciens qui lui sont nécessaires, et que la France lui paraîtra toute désignée pour succéder à la Belgique ”. “ Le passage du Colonel Aron aura [donc] permit de marquer au Gouvernement de Kigali notre volonté de ne pas l'abandonner au moment où il semble vouloir se dégager de l'influence belge ”¹⁷⁸.

Les Français pensaient avoir des chances de se substituer, à plus ou moins long terme, à la Belgique pour l'aide militaire.

D'ailleurs, en août 1966, le gouvernement rwandais fit part à l'ambassadeur de France de son intention d'acquérir du matériel français. En septembre de la même année, le ministre Habyarimana se rendit à Paris, suivi en novembre d'un capitaine de l'armée, afin de négocier l'achat de douze Automitrailleuses légères Panhard (A.M.L), et de deux hélicoptères *Alouette III*. Ces négociations aboutirent à la livraison le 6 mars 1967 à Kigali des douze A.M.L, dont le paiement était réalisé à 20 % par le gouvernement rwandais, et à 80 % par la C.O.F.A.C.E. (Compagnie française d'assurance du commerce extérieure), et le 26 avril 1967, de deux *Alouette III*, sur crédit C.O.F.A.C.E. Ces appareils n'étaient pas armés, mais d'après l'ambassadeur, c'était “ la crainte des Inyenzi [sic][qui était] le moteur de la politique de M. Bagaragaza ”¹⁷⁹, le ministre des Affaires étrangères.

La France exportait donc à des conditions très avantageuses pour le Rwanda, voire lui offrait même du matériel militaire, provoquant probablement le mécontentement des officiers belges. En effet, par la suite en juin 1970, ils accueillirent fort peu cordialement l'attaché militaire français, l'empêchant de rencontrer J. Habyarimana, et faisant preuve de désinvolture à son égard. La France empiétait ici sur le domaine réservé de la Belgique.

Ses rapports avec le ministre de la Garde nationale étaient d'ailleurs très courtois. Dès juillet 1966, l'ambassadeur écrivait :

“ Si un coup d'Etat survenait, l'auteur en serait le Ministre actuel de la Garde nationale et de la Police, dont les opinions sont rassurantes, et qui tient en mains toutes les forces du pays ”¹⁸⁰.

En août 1970, il écrivait aussi :

“ Pour l'instant l'armée ne songe pas à suivre l'exemple de celles de plusieurs Etats africains qui ont pris le pouvoir. La présence de nombreux officiers et sous-officiers belges gênerait d'ailleurs toute tentative de coup d'Etat. Mais l'autorité des militaires s'affirme de plus en plus dans tous le pays ”¹⁸¹.

La France entretenait donc déjà des relations confiantes avec J. Habyarimana, futur président du Rwanda, avec lequel sera signé un accord d'assistance militaire technique en 1975. L'aide militaire représentait donc un premier pas vers des relations politiques privilégiées, relations qui impliquaient une entente des deux pays sur le plan international.

C'est ainsi qu'il est intéressant désormais d'étudier la position du Rwanda dans les questions internationales et notamment dans l'affaire des mercenaires, première réelle prise de position du Rwanda dans une affaire impliquant la France.

¹⁷⁸ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 23 juillet 1966, C 1587 Rw 6-6-.

¹⁷⁹ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 27 avril 1967, C 1588 Rw 7-1.

¹⁸⁰ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 25 juillet 1966, C 1588 Rw 7-4.

¹⁸¹ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M. A.E, 25 août 1970, C 1585 Rw 4-1.

2- L'affaire des mercenaires

L'affaire des mercenaires opposait le Rwanda au Congo-Kinshasa de Mobutu. Elle était une conséquence de l'évolution politique intérieure du Congo, plongé dans la guerre depuis son indépendance, avec les mutineries de la Force publique et la sécession du Katanga en 1960.

En 1965, le général Mobutu avait pris le pouvoir par un coup d'Etat, et avait mis fin aux diverses rébellions qui agitaient le pays, notamment celle des Gendarmes katangais. La région du Katanga, dont l'ancien premier ministre Moïse Tschombe était l'un des principaux leaders, regorgeait de richesses naturelles. C'est la raison pour laquelle la France et la Belgique rivalisaient dans l'appui diplomatique, militaire (envoi de mercenaires et fourniture d'armes), et financier à Moïse Tschombe, afin de mettre la main sur ces richesses au dépend des Etats unis qui soutenaient le gouvernement central et Mobutu.

Or, en 1967, Moïse Tschombe, condamné à mort par contumace, fut enlevé, provoquant de juillet à novembre 1967 la mutinerie des Gendarmes katangais et des mercenaires européens contre Mobutu, à Bukavu et au Katanga. Mobutu finit par réprimer cette rébellion, obligeant les Gendarmes et les mercenaires à se réfugier au Rwanda voisin. C'est alors que débuta " l'affaire des mercenaires ".

Il fallait trouver une solution pour le rapatriement des Gendarmes katangais et des mercenaires européens (belges, portugais et français). Or, si l'amnistie était promise aux Katangais pour leur retour au Congo, Mobutu désirait juger à Kinshasa les mercenaires européens.

C'est ainsi que dès le 27 septembre 1967, le ministère français des Affaires étrangères intervint auprès du gouvernement rwandais pour lui demander de ne pas extradier vers le Congo les mercenaires français, mais de les faire rapatrier en France. Le Rwanda décida alors de ne pas les livrer à Mobutu, causant la rupture de leurs relations diplomatiques le 12 janvier 1968. L'O.U.A. et l'O.C.A.M. (à laquelle le Congo avait adhéré) intervinrent alors pour résoudre le différend. Dans ce cadre, G. Kayibanda sollicita une rencontre avec le général de Gaulle afin de lui demander conseil sur cette affaire, car certains pays étaient en désaccord avec le Rwanda au sein de l'O.C.A.M. (tel le Niger, la Côte d'Ivoire ou Madagascar).

La réponse, présente dans les archives était claire :

" On peut craindre que si l'objet de la demande de G. Kayibanda venait à être connu, le général Mobutu n'en prenne prétexte pour porter de sérieuses atteintes à nos intérêts au Congo. On peut aller jusqu'à redouter que le seul fait de la visite n'aboutisse au même résultat, s'agissant d'un contact antérieur à la confrontation éventuelle entre G. Kayibanda et le général Mobutu à Niamey " ¹⁸².

La France préférait, un voyage de G. Kayibanda au lendemain de la Conférence de l'O.C.A.M. à Niamey, dont Amani Diori (président du Niger) était le président en exercice.

Suite à la Conférence, G. Kayibanda se rendit effectivement à Paris les 25 et 26 janvier 1968, où il fut reçu par J. Foccart et le général de Gaulle, qui lui rendit les honneurs militaires à l'Elysée. Il se dit content des résultats obtenus à Niamey, où il obtint le soutien de plusieurs chefs d'Etat. Finalement le Rwanda finit par infléchir la position du général Mobutu, et les mercenaires français furent rapatriés en France.

Cette étude, qui aurait mérité que l'on entre plus dans la complexité de la crise congolaise, nous montre tout de même le rôle que le Rwanda a joué en faveur de la France dans le règlement de cette " affaire " des mercenaires. Bien que celle-ci n'ait et condamné

¹⁸² Note pour le ministre, 15 janvier 1968, C 1587 Rw 5.

l'envoi de mercenaires qu'elle qualifiait pour l'occasion d' "aventuriers"¹⁸³ qui "travaillaient pour leur propre compte"¹⁸⁴, elle était intervenue auprès du Rwanda pour leur rapatriement. Celui-ci avait agi en ce sens, faisant ainsi le jeu de la France en Afrique.

Dans ce cas précis des mercenaires du Congo, le Rwanda faisait figure d' "allié" de la France. C'est donc sur le plan international et la scène africaine, qu'il faut rechercher un éventuel appui politique ou diplomatique du Rwanda en faveur de la France.

3- L'attitude du Rwanda à l'O.N.U. et à l'O.U.A.

Il est intéressant d'étudier l'attitude des délégations rwandaises à l'O.N.U. et à l'O.U.A. lors des débats sur les grandes questions internationales et notamment sur la politique africaine de la France. Car les deux organisations dénonçaient régulièrement les politiques "néocolonialistes" des anciennes puissances coloniales.

La première mention dans les archives d'une position de la délégation rwandaise à l'Assemblée générale des Nations unies se trouve dans une note du ministère datée de 1969 :

"Le délégué rwandais à l'A.G.N.U. a déclaré que son pays soutenait les revendications de tous les peuples opprimés par le colonialisme dans le monde, en Afrique, et notamment la "Côte dite française des Somalis". Cette intervention, difficilement compatible avec les relations que nous entretenons avec Kigali, a donné lieu à une énergique démarche de notre Ambassadeur auprès du Gouvernement rwandais et a provoqué l'annulation du voyage que M. Yvon Bourges avait prévu, sur invitation officielle, d'effectuer au Rwanda à la fin du mois de novembre [1968]"¹⁸⁵.

Cette attitude était qualifiée par l'ambassadeur en 1970, de "fâcheuse maladresse"¹⁸⁶. Ce discours du délégué rwandais aux Nations unies, avait été prononcé au début du mois d'octobre 1968. Le 11 octobre, l'ambassadeur de France à Kigali recevait en effet un télégramme du ministère des Affaires étrangères, selon lequel il devait préciser au ministre rwandais des Affaires étrangères que "les populations du Territoire français des Afars et des Issas [avaient] eu l'occasion lors d'un référendum le 19 mars 1967, de se prononcer sur leur destin".

En réponse, l'ambassadeur de France transmet au département en novembre 1968, une lettre du ministre de la Coopération internationale, dans laquelle ce dernier s'excusait de cette intervention. En fait le délégué rwandais ne connaissait pas la situation du Territoire français des Afars et des Issas (T.F.A.I, ancienne Côte française des Somalis). Toujours est-il que celui-ci reçut des instructions de la part des autorités de Kigali.

La visite de Y. Bourges, secrétaire d'Etat chargé de la Coopération, fut en effet annulée et reportée à novembre 1969, date de la commission mixte franco-rwandaise.

En fait, d'après une note de mars 1969, "les relations politiques entre la France et le Rwanda [étaient] dans leur ensemble bonnes. L'intervention malencontreuse du représentant rwandais [...] [n'avait] finalement constitué qu'un incident de parcours"¹⁸⁷.

¹⁸³ "Intervention de M. Bérard au Conseil de sécurité de l'O.N.U. sur la présence de mercenaires au Congo-Kinshasa", 8 novembre, *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, 2^{ème} semestre 1967, Textes, p. 143-144.

¹⁸⁴ "Le Moyen-Orient et le problème des mercenaires au Congo à l'ordre du jour de l'O.N.U.", 9 novembre, *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, 2^{ème} semestre 1967, Textes, p. 248.

¹⁸⁵ Note, 30 novembre 1969, C 1587 Rw 5.

¹⁸⁶ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 4 mai 1970, C 1587 Rw 5.

¹⁸⁷ Note, 12 mars 1969, C 1585 Rw 3.

En effet, selon l'ambassadeur en 1970, le Rwanda avait adopté depuis cette affaire, une attitude modérée :

“ Dans les conférences internationales (O.U.A, pays non-alignés), le Rwanda adopte une attitude modérée face aux résolutions mettant en cause la position de la France dans les Territoires des Afars et des Issas, ainsi qu'au Comores, et ses ventes d'armes au Portugal et à l'Afrique du sud ”¹⁸⁸.

Malgré ceci, “ le Rwanda se montrait de plus en plus gêné, ne pouvant se désolidariser des pays du Tiers monde qui [mettaient] la France nettement en accusation ”¹⁸⁹. Les délégués rwandais ne s'associaient donc pas aux résolutions et votes qui mettaient en cause la politique africaine de la France.

L'étude des relations politiques franco-rwandaïses nous permet donc de voir que les deux pays entretenaient de bonnes relations diplomatiques par l'intermédiaire desquelles ils s'entendaient sur les questions de politique internationale. Aussi, le Rwanda ne dénonçait pas la politique africaine de la France, apparaissant ainsi comme un “ client ” de celle-ci à l'O.N.U. et à l'O.U.A, et parfois comme un “ allié ”, notamment lors de l'affaire des mercenaires en 1967/1968. Surtout, l'affaire du T.F.A.I. nous montre que mettre en cause la politique africaine de la France n'était pas “ compatible ” avec les relations de coopération entretenues par les deux pays.

Nous pouvons donc en conclure que la coopération amenait des retombées politiques en faveur de la France, faisant entrer le Rwanda un peu plus dans le système franco-africain.

D'ailleurs des contacts étaient déjà pris en faveur d'une aide militaire, posant ainsi les bases de relations politiques plus étroites.

C- ATTITUDES ET RAPPORTS DE LA FRANCE DANS LE CONTEXTE RWANDAÏS

Après avoir vu l'aide que la France apportait au Rwanda, ainsi que les bons rapports, notamment politiques, entretenus par les deux pays, il nous paraît important de replacer les relations franco-rwandaïses dans le contexte général du Rwanda, afin d'appréhender dans sa totalité la politique de la France dans ce pays. C'est ainsi que nous abordons ici l'attitude de la France dans les aides multilatérales, ainsi que ses rapports avec la Belgique et les Belges du Rwanda.

Enfin, il s'agira d'étudier l'influence culturelle de la France au Rwanda, afin de voir cette fois-ci, les retombées culturelles de la politique de coopération.

Les données exploitées ici sont issues des archives utilisées précédemment, mais ne constituent pas au sein de celles-ci des rubriques à part entière. Ainsi notre travail a consisté à les rassembler afin de mener l'étude suivante.

1- La politique de la France dans les aides multilatérales

¹⁸⁸ Compte rendu annuel sur la situation et l'activité des postes diplomatiques pour l'année 1970, 2 novembre 1970,

C 1584 Rw 1-2.

¹⁸⁹ *Ibidem*.

Le Rwanda bénéficiait des aides des Nations unies et de la Communauté européenne. C'était un des Etats africains et malgache associés (E.A.M.A.) à la C.E.E. et il bénéficiait du F.E.D, Fonds européen pour le développement qui permettait de financer des actions diverses.

L'O.N.U. quant à elle, intervenait au Rwanda par l'intermédiaire de ses nombreux organismes spécialisés, et du Fonds spécial (F.S.N.U.) pour financer le développement. Elle intervint d'ailleurs très tôt au Rwanda, du fait que ce dernier était une de ses anciennes tutelles.

La France, qui fournissait des experts ainsi que des fonds à l'O.N.U. et à la C.E.E, envoya donc de nombreux ingénieurs et autres assistants au Rwanda, en plus de ceux envoyés dans le cadre de la coopération bilatérale. Ceux-ci étaient détachés auprès d'organismes spécialisés, tels que l'O.M.M. (Organisation météorologique mondiale), le F.A.O. (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture), le B.I.T. (Bureau international du travail), l'U.I.T. (Union internationale des télécommunications), et bien d'autres comme l'U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science, et la culture), l'O.N.U.D.I. (Organisation des Nations unies pour le développement industriel), ou encore le P.N.U.D. (Programme des Nations Unies pour le développement). De nombreux experts français étaient donc présents dans des secteurs importants.

A étudier les archives du ministère des Affaires étrangères, il semble que l'envoi d'experts dans les différents organismes répondait à des objectifs bien précis.

En 1965, le F.S.N.U. émit le projet de créer un Institut pédagogique national, I.P.N, dont l'objectif était de former des professeurs du secondaire, mais aussi de " coiffer " le cycle primaire auquel la France participait (par le C.F.P. de Butare). C'est ainsi qu'un chargé d'affaires présent à Kigali écrivait :

" Il me paraît donc évident que nous aurions intérêt à nous ménager une place à un niveau plus élevé, pour pouvoir jouer un rôle dans l'organisation de l'enseignement au Rwanda et pour sauvegarder les positions que nous nous sommes ménagés, dans le cycle primaire notamment " ¹⁹⁰.

La France envoya alors un conseiller pédagogique afin que celui-ci œuvre dans le sens d'une utilisation des méthodes pédagogiques françaises.

En 1966, alors qu'un expert français de l'U.N.E.S.C.O. menait au Rwanda une étude sur la planification de l'enseignement économique et administratif, l'ambassadeur de France écrivait :

" Notre passé d'enseignants de Droit dans de nombreux pays sous-développés, nos intérêts culturels au Rwanda, nous obligent à considérer le rôle que nous pourrions jouer dans les institutions nouvelles [...] qui, tôt ou tard, seront ici mises en œuvre pour former les cadres moyens et supérieurs du commerce et de l'administration, et surtout cette dernière " ¹⁹¹.

La France paraissait donc intéressée par une action de l'U.N.E.S.C.O. dans la formation des cadres, notamment de l'Etat.

Ces deux documents nous révèlent que la France avait les mêmes intérêts dans le multilatéral que dans le bilatéral.

C'est en fait un télégramme d'avril 1967 ¹⁹², qui nous éclaire sur ce que l'on peut désormais appeler la doctrine de la participation de la France aux aides multilatérales.

¹⁹⁰ Télégramme de P. Pernet au M.A.E, 12 novembre 1965 , C 1330 bis Rw 7-1.

¹⁹¹ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 30 novembre 1966, C 1587 Rw 5.

¹⁹² Télégramme de Mouton au M.A.E, 21 avril 1967, C 1588 Rw 7.

Enumérant les postes tenus par des Français dans les organismes spécialisés des Nations unies, un chargé d'affaires écrivait :

“ Le problème se trouve posé de la concentration ou de la dispersion de notre action. Le fait de disposer d'une laborantine [...] n'a, en soi, aucune signification. C'est le poste de médecin chef [...] que nous devrions revendiquer si nous voulions étendre notre action dans le domaine de la santé au delà de notre place forte constituée par l'hôpital de Ruhengeri ”. “ De même, il faut revendiquer les postes dans l'enseignement car un Bulgare ou un Guatémaltèque peut paralyser [...] les efforts considérables que nous faisons actuellement dans le domaine de la réforme des méthodes et de la modernisation des programmes ”. “ Enfin, surtout, au moment où s'engage la “ bataille du plan ”, le poste de “ coordinateur économique ” (A.T.O.N.U.) représente une position stratégique de première importance. Il serait infiniment souhaitable qu'un Français fût désigné pour le remplir ne fût-ce que pour être assurés d'une “ neutralité bienveillante ” ”.

Enfin, il conclut par : “ le but est d'avoir des postes qui permettent une prise beaucoup plus directe sur la réalité du pays, et d'avoir des emplois groupés dans le sens de nos actions préférentielles ”.

La France cherchait à envoyer des experts dans des secteurs où elle ouvrait déjà par sa coopération. L'aide multilatérale servait donc à conforter l'aide bilatérale, à la renforcer, et donc à l'ancrer encore plus au Rwanda. Notons au passage le vocabulaire employé par le chargé d'affaires, qui parle de “ place forte ”, de “ bataille du plan ”, de “ position stratégique ” et de “ neutralité ”, termes qui appartiennent plutôt au champ lexical de la guerre, qu'à celui de l'aide au développement.

Dans le cadre des aides de l'O.N.U, la France était aussi confrontée aux réalités de la situation internationale. En juillet 1966, des géologues et ingénieurs russes arrivèrent au Rwanda dans le cadre du P.N.U.D, afin de réaliser un projet minier. Devant cette situation, l'ambassadeur de France écrivait¹⁹³ :

“ Au lieu de laisser la mission soviétique seule, ce programme aurait l'avantage d'associer d'autres pays à une exploitation complète des ressources minières du Rwanda. On pourrait aussi écarter le danger d'une nationalisation qui, sous l'influence des nouveaux venus, menacerait, me dit-on, les sociétés exploitantes ”.

La France cherchait donc, dans ce cas précis et par l'intermédiaire du P.N.U.D, à préserver l'idéologie et les intérêts occidentaux au Rwanda, contre les Soviétiques.

Aussi, elle intervenait, dans le cadre multilatéral, dans des secteurs où, sa coopération bilatérale, en revanche, n'était pas ou peu présente.

Dans le cadre du P.N.U.D, la France était favorable à l'envoi d'un Français pour le poste de directeur d'un projet concernant l'exploitation du pyrèthre. Selon un télégramme de l'ambassade en date de janvier 1967, “ le directeur du projet [allait avoir] la haute main sur l'ensemble, qu'il s'agisse de la construction, de la gestion, ou de la commercialisation des produits ”¹⁹⁴. Il semble donc que l'aide multilatérale permettait à la France, non plus seulement de conforter son aide bilatérale, mais de la compléter, et cela dans des secteurs économiques dans lesquels, nous l'avons vu plus haut, elle n'intervenait pas.

Notons aussi que par ces positions, aussi bien au niveau de l'exploitation minière que de l'exploitation du pyrèthre, la France pouvait orienter et superviser l'aide des Nations unies, dans ces secteurs importants de l'économie rwandaise.

¹⁹³ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 27 juillet 1966, C 1588 Rw 7-4.

¹⁹⁴ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 10 janvier 1967, C 1588 Rw 7-1.

Enfin, nous l'avons déjà vu plus haut, l'aide multilatérale était vue comme un moyen, pour introduire du matériel et de l'équipement français au Rwanda, ce que la coopération bilatérale n'était pas.

Nous pouvons donc constater que la France menait une politique double, en coordonnant l'aide bilatérale et l'aide multilatérale, cette dernière venant soit conforter, soit compléter la première. Instrument d'appui de la coopération, l'aide multilatérale permettait aussi à la France d'intervenir dans des secteurs importants de l'économie rwandaise, de les superviser, d'exporter du matériel, tout en ne risquant pas d'être taxée de néocolonialisme, et donc en confortant son image de " désintéressement ". La participation à l'aide multilatérale servait la coopération.

Cette politique devait permettre de renforcer la situation de la France au Rwanda, où elle n'était pas l'acteur principal.

2- Les relations avec la Belgique et les Belges du Rwanda

a- Une rivalité politique

De toutes les aides dont bénéficiait le Rwanda, outre les aides régionales et multilatérales, c'était celle de la Belgique, ancienne puissance coloniale, qui était la plus importante, tant en financement qu'en assistance technique. Nous avons vu plus haut que le but de cette aide était à la fois le maintien du Rwanda dans le monde occidental contre l'est africain progressiste, mais surtout le maintien d'intérêts politiques et économiques de la Belgique.

La France quant à elle, avait poussé le Rwanda à participer à l'U.A.M, et cherchait par sa coopération à développer son influence dans ce pays. C'est ainsi que, bien qu'ayant accueilli favorablement la coopération française (qui était une coopération d'appoint), la Belgique se méfiait tout de même de la présence de la France au Rwanda.

En effet, en avril 1963, l'ambassadeur de France à Bujumbura envoya un télégramme¹⁹⁵ dans lequel il expliquait pourquoi le colonel Logiest, ambassadeur de la Belgique au Rwanda, et ancien haut-représentant de son pays au *Ruanda*, ne serait pas reconduit dans ses fonctions. Il écrivait :

“ Un observateur qui connaît bien l'état d'esprit qui règne dans les milieux flamands m'a soutenu que le colonel “ payait ” l'adhésion du Rwanda à l'U.A.M. La Belgique avait parti lié dans cette affaire avec l'Angleterre ; on jugeait en effet l'influence de la Grande Bretagne moins dangereuse que la nôtre. Il fallait tout faire pour empêcher que le Burundi suive la même voie et rapprocher ces deux pays des organisations de l'est africain ”.

Les Belges, et notamment les Flamands, se méfiaient donc de la France et de l'U.A.M, et voyaient comme un danger le rapprochement du Rwanda avec les anciennes possessions françaises, car l'adhésion à l'U.A.M. représentait un premier pas vers l'intégration au “ pré-carré ” français. La situation privilégiée dont bénéficiaient les Belges risquait à plus ou moins long terme d'être remise en cause au profit de la France, qui déjà cherchait à supplanter la Belgique au Congo.

C'est ainsi qu'une fois les conventions de coopération signées entre les deux gouvernements, et donc le maintien des Belges assuré, la Belgique préférerait un rapprochement

¹⁹⁵ Télégramme de J-M. Barbey au M.A.E, 24 avril 1963, C 1330 Rw 7.

du Rwanda avec les organisations économiques de l'est africain (pourtant jugé lui aussi dangereux au début), afin de l'écarter de la zone d'influence française.

Cette méfiance des Belges vis-à-vis de la France a d'ailleurs pu être remarquée lors de la visite au Rwanda en juin 1970, du lieutenant colonel Salvat, attaché militaire de l'ambassade de France à Kigali, en résidence à Kinshasa.

Lors de cette visite, ses interlocuteurs n'ont été que des officiers belges, tandis que sa rencontre prévue avec le ministre de la Garde nationale Juvénal Habyarimana a été annulée. D'après l'ambassadeur de France, le lieutenant colonel Salvat " a eut nettement l'impression que les officiers belges [avaient] conservé au Rwanda une influence et une autorité incontestées, ce qui [n'était] plus le cas de leur camarades qui [servaient] au Congo ou au Burundi "196. Surtout, il notait " la désinvolture dont le commandant en chef de l'armée rwandaise [un Belge] a fait preuve à son égard ".

Il apparaît donc que les officiers belges n'étaient pas accueillants. D'une part ils faisaient montre de leur forte position dans l'armée, d'autre part ils évitaient que l'attaché militaire français ne rencontre les responsables militaires rwandais, afin qu'il n'empiète pas sur leur domaine réservé.

Pourtant, en 1966, l'ambassadeur avait eu l'impression (comme nous l'avons vu plus haut) que l'influence des cadres belges dans l'armée était en régression. Nous pouvons alors penser qu'il s'était trompé, mais surtout que les Belges avaient mal supporté les ventes d'armes françaises effectuées en 1967 ainsi que les contacts entretenus avec J. Habyarimana, ce qui les a amené en 1970, à tenir cette attitude autoritaire et peu cordiale197.

Plus généralement, il semble que les Belges " mettaient des bâtons dans les roues " aux experts français. D'après un rapport de 1965 de M. Weber, agent du B.D.P.A. directeur de la Section agricole du Groupe scolaire de Butare, " le but caché des fonctionnaires d'assistance technique belges [était] l'éviction des personnels étrangers d'un pays qu'ils [considéraient] toujours comme leur fief "198. En général, ils faisaient preuve de " réserve absolue ", et de " collaboration de surface ".

Les archives nous informent peu de la perception que les uns avaient des autres et inversement. C'est ainsi que nous ne pouvons généraliser les relations franco-belges au Rwanda à partir de ces quelques éléments, qui d'ailleurs sont largement empreints de subjectivité. Ils nous donnent toutefois un aperçu de ce que pouvaient être par moments les rapports entre les différentes communautés d'assistants techniques, cherchant chacune à faire appliquer ses méthodes, qui toujours étaient les meilleures.

Surtout, cela nous montre que si la coopération française avait été accueillie favorablement dans le secteur agricole, l'organisation administrative, et probablement aussi dans la planification et la santé, ce n'était pas forcément le cas dans la réalité, et encore moins en ce qui concerne l'aide militaire, qui risquait de conduire à un rapprochement politique.

De plus, l'aspect politique n'était pas le seul domaine de tension entre les deux pays, qui entretenaient aussi une rivalité culturelle qui s'exprimait notamment dans le domaine linguistique et celui de l'enseignement.

¹⁹⁶ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 23 juin 1970, C 1584 Rw 1-2.

¹⁹⁷ Ce lien de cause à effet ne peut être objectivement établi, d'autant que lors de ses autres visites à Kigali en 1968 et en 1969, l'attaché militaire ne fit pas allusion à de telles attitudes. Nous pouvons tout au moins considérer que la présence militaire française, sous quelque forme qu'elle soit, ne devait pas réjouir les Belges et encore moins les officiers.

¹⁹⁸ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, mai 1965, C 1330 Rw 6-4.

b- Une rivalité culturelle

Nous avons vu que la France menait une politique active dans l'enseignement afin de faire appliquer ses programmes et ses méthodes pédagogiques. Elle s'appuyait sur la politique du gouvernement rwandais qui, anticlérical, cherchait à réformer le système éducatif hérité de la Belgique, dans lequel les catholiques flamands avaient une influence importante. Or tous les établissements rwandais étaient tenus par des religieux, à l'exception du collège officiel de Kigali qui, bénéficiant de l'assistance de la Suisse romande, était laïc. En revanche, il n'y avait pas d'établissement religieux proprement français. Des Pères blancs et des coopérants français (présents dans chaque établissement), enseignaient parmi une majorité de Belges flamands catholiques. D'ailleurs, tandis que la France cherchait à promouvoir un enseignement laïc, l'ambassade de Belgique accordait une aide discrète au Centre culturel confessionnel Saint Michel de Kigali.

Plus généralement, la pierre d'achoppement entre les Français et les Belges était le débat linguistique. Déjà celui-ci était virulent en Belgique même, entre les Wallons francophones et les Flamands néerlandophones. Exporté au Rwanda (et dans les possessions belges en général), le problème linguistique était lié à l'enseignement.

Celui-ci avait été peu développé par l'administration coloniale belge, qui l'avait confié aux missions religieuses. Tandis que ces dernières avaient choisi de promouvoir le kinyarwanda plutôt que le français, dans les colonies françaises en revanche, l'instruction du français avait été largement diffusée, ce qui avait notamment permis le maintien de liens culturels entre la France et ses anciennes possessions.

C'est ainsi que la France se revendiquait être meilleure porteuse de la francophonie que la Belgique. Cette critique de la faible influence culturelle (et francophone) de la Belgique, répondait aux critiques que celle-ci faisait du système scolaire colonial français qui, anticlérical, ne reconnaissait pas l'enseignement des missions religieuses, ce qui avait limité la scolarisation des coloniaux, contrairement au système belge (système de l'enseignement libre subsidié), qui avait permis une meilleure scolarisation au niveau primaire notamment.

Deux conceptions de l'enseignement s'opposaient. D'ailleurs la France cherchait à introduire le français dès le primaire, tandis que la Belgique (et l'U.N.E.S.C.O.) prônait la promotion du kinyarwanda.

Si la coopération française devait apporter une aide d'appoint, elle n'en était pas moins, dans certains secteurs, une concurrente de la Belgique, notamment sur le plan culturel. La confrontation des deux aides permet de saisir l'enjeu politique des présences belge et française au Rwanda, l'une cherchant à préserver ses positions et ses intérêts, l'autre cherchant à développer son influence, dans un pays relativement prédisposé à la recevoir.

3- Francophonie rwandaise et influence culturelle française

L'alibi, si l'on peut dire, du rapprochement entre la France et le Rwanda, était l'appartenance de ce dernier, du moins en partie, au monde francophone. La politique de la France, qui était axée sur l'expansion culturelle, s'appuyait donc sur une réalité culturelle rwandaise, sur des éléments francophones, vecteurs potentiels de la culture et de la langue françaises au Rwanda.

Afin de replacer la coopération française dans le contexte général du Rwanda, il est intéressant de voir quels étaient ces éléments francophones, points d'appui de la politique

française d'expansion culturelle. Une fois ces données exposées, nous verrons quelles étaient les retombées culturelles de la politique de la France et de ses relations avec le Rwanda.

a- Les points d'appui francophones à la politique culturelle française

Le premier et principal vecteur de la culture française au Rwanda était le gouvernement lui-même, avec à sa tête le président Grégoire Kayibanda. Ce dernier parlait très bien le français (ainsi que l'anglais et l'allemand), et avait fait de celui-ci la langue officielle de son pays, avec le kinyarwanda. En fait, la langue française était considérée comme un élément de désenclavement, permettant de développer des relations avec l'Afrique francophone (et les pays de l'O.C.A.M.), avec la France, et avec le monde en général (le français était usité à l'O.N.U.).

D'après une note du ministère des Affaires étrangères en date d'avril 1967, " la tendance générale du Gouvernement rwandais [était] favorable à la francophonie. Seules deux personnalités [étaient] francophobes et anglophiles "199. Les dirigeants rwandais étaient donc en majorité francophones et francophiles. D'ailleurs cela était visible par la politique menée dans l'enseignement et la réforme de 1966. En effet, l'enseignement du français, obligatoire, avait été introduit dès la troisième année du primaire, tandis que les cours du secondaire et du supérieur étaient dispensés en langue française, et dans toutes les matières. Aussi, le gouvernement rwandais demandait régulièrement à la France d'augmenter son aide dans ce secteur, afin que soient appliqués ses programmes et ses méthodes pédagogiques. Il constituait donc un point d'appui pour la politique d'expansion culturelle.

Celle-ci passant essentiellement par l'enseignement, les religieux français et autres pouvaient aussi y contribuer. Beaucoup étaient entrés en conflit avec le gouvernement suite à la réforme scolaire, mais certains respectaient le nouveau système et les nouveaux programmes.

Les religieux français, les Pères blancs, les Dominicains et Dominicaines de l'U.R.G, mais aussi les Dominicains canadiens de l'U.N.R, assuraient la promotion de la langue.

Il semble que c'était aussi le cas des protestants, qui étaient peu nombreux au Rwanda. En mai 1966, l'ambassadeur de France écrivait que " l'action culturelle [pouvait] trouver un appui parmi les missionnaires protestants qui, très loyalement et en partie à cause des programmes officiels, [avaient] un désir réel de connaissance de la langue française et par conséquent de bien l'enseigner "200. Il s'agissait ici de missionnaires non français (peut-être allemands), qui s'étaient pliés " loyalement " aux nouveaux programmes qui rendaient obligatoire l'enseignement du français. Leur attitude contrastait donc avec celle des catholiques et notamment des catholiques flamands.

C'étaient en fait ces derniers qui pouvaient constituer un obstacle à l'influence française au Rwanda car ils étaient réticents à appliquer les nouveaux programmes, entrant ainsi régulièrement en conflit avec le gouvernement rwandais.

Toutefois, en 1967, un nouveau chargé d'affaires du Saint Siège fut envoyé au Rwanda pour régler cette question. C'était un prélat de nationalité française, Mgr Bonneric, bien connu des ambassades françaises, puisqu'il venait de Dakar et de Kinshasa. M. Mouton, chargé d'affaires au Rwanda écrivait, en mai 1967, après l'avoir rencontré :

" Prenant le contre-pied des positions de son prédécesseur [...], Mgr Bonneric m'a fait part de son intention de désamorcer le problème autant qu'il le pourra, en amenant la hiérarchie à faire d'importantes concessions dans le domaine scolaire. Il veut imposer aux

¹⁹⁹ Note, 21 avril 1967, C 1590.

²⁰⁰ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 4 mai 1966, C 1587 Rw 5.

missions enseignantes l'acceptation la plus large et de bonne foi des désirs du Gouvernement de prendre en main la réforme des programmes et la modernisation des méthodes pédagogiques, qui constituent aux yeux même du chargé d'affaires un des attributs essentiels de la souveraineté". Et il conclut : " les intentions de Mgr Bonneric sont susceptibles de constituer un renfort [à notre politique] qui cherche à frapper au coin des méthodes françaises la réforme en cours "201.

La France trouvait donc là un nouvel appui pour influencer la réforme scolaire. Mais par manque d'éléments, nous ne pouvons juger de l'efficacité de la politique de ce chargé d'affaires du Saint Siège.

Les aides de pays francophones étaient aussi des éléments promoteurs de la culture française. C'était par exemple le cas de la Suisse romande, partie francophone de la Suisse, qui assurait une assistance technique au collège officiel de Kigali, le seul établissement scolaire laïc du Rwanda. Celui-ci achetait ses manuels en France, et passait des commandes à la librairie Larousse.

Le comité *Québec-Rwanda* permettait lui aussi, de façon indirecte, de renforcer l'influence française, puisqu'il avait pour objectif le rapprochement culturel entre la Province de Québec et le Rwanda.

Enfin, dernier élément pour une influence culturelle au Rwanda, étaient les Français présents au Rwanda. Grâce aux données statistiques de la Direction des Français à l'Etranger et des Etrangers en France du ministère des Affaires étrangères, nous avons pu établir le tableau ainsi que le graphique présentés dans l'annexe n° 4, permettant de visualiser l'évolution du nombre de ressortissants français présents au Rwanda de 1963 à 1981 202.

Le graphique nous permet de voir que si le nombre de Français allait croissant, avec une accélération à partir de 1970, ceux-ci étaient tout de même peu nombreux car, en 1970, il y avait plus de 2 000 Belges et 3 000 Européens. Certes, la plupart travaillaient dans la coopération technique ou dans les missions, mais ils étaient dispersés sur le territoire rwandais. Ainsi nous pensons que leur influence culturelle devait être minime sur le pays.

Toutefois, du fait de leur présence, certaines fêtes nationales françaises étaient célébrées tous les ans, ce qui donnait l'occasion de mener une certaine propagande culturelle. C'était notamment le cas du 14 juillet, qui était célébré au Rwanda depuis 1964.

Ainsi, lors du 14 juillet 1966, le film *Le Bourgeois gentilhomme* fut projeté afin, d'après un télégramme de l'ambassadeur 203, de " donner un attrait à la fête du 14 juillet et d'y joindre un témoignage culturel ". Cette projection eut lieu à Kigali, mais aussi à Gitarama, à Butare et à Ruhengeri. Le film était suivi des actualités, d'un court métrage sur les Ardennes, et d'un autre sur la nageuse Christine Caron. Il semble que ces séances connurent un succès. De nombreux ministres rwandais y assistèrent, ainsi que des parlementaires, des préfets et des religieux. D'ailleurs, l'ambassadeur précise dans son télégramme :

" Nos amis belges ont nullement boudé le spectacle, et c'est l'un d'eux, wallon il est vrai, qui à Ruhengeri a ouvert les portes de son collège à notre opérateur ".

En fait, si les cérémonies du 11 novembre ou de la fête de Jeanne d'Arc, par exemple, étaient célébrées à l'ambassade entre Français seulement, lors de la cérémonie du 14 juillet, la colonie française se retrouvait minoritaire.

²⁰¹ Télégramme de Mouton au M.A.E, 8 mai 1967, C 1587 Rw 5.

²⁰² Les données utilisées ici, comptabilisent les immatriculés (ressortissants français, résidant au moins six mois dans le pays et ayant effectué une démarche administrative en vertu de laquelle ces personnes se font connaître et enregistrer auprès des Ambassades et Consulats), ainsi que les non-immatriculés, dont le nombre est une estimation se rapprochant au plus près de la réalité.

²⁰³ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 18 juillet 1966, C 1584 Rw 1-2.

Notons au passage que les Belges wallons, donc francophones, pouvaient eux aussi constituer un relais non négligeable à l'action culturelle de la France.

Ils étaient donc nombreux à participer directement ou indirectement, plus ou moins volontairement, et chacun à leur niveau, au développement de la langue et de la culture française au Rwanda. Ils constituaient un atout, un avantage pour la coopération française.

Cela amenait-il pour autant un réel impact sur le pays, un réel développement de la francophonie, alors que celle-ci avait été peu développée par le tuteur belge ?

b- L'influence culturelle française

Comme nous l'avons vu, les dirigeants rwandais étaient réceptifs à la culture française. C'est ainsi que le 5 janvier 1967, l'Assemblée nationale créa à Kigali une section de l'Association internationale des parlementaires de langue française, l'A.I.P.L.F, à la suite de quoi le Rwanda participa en mai 1967 à la Conférence des parlementaires francophones, à Luxembourg.

En 1970, le Rwanda fut aussi un des membres fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique, l'A.C.C.T.

Les dirigeants rwandais étaient donc largement tournés vers le monde francophone, d'autant qu'ils participaient aux différentes conférences de l'O.C.A.M.

En revanche, l'influence culturelle sur la population était différente. Notons d'ores et déjà qu'il n'y eut jamais d'antenne de l'Alliance française au Rwanda. Or, une telle création se faisant toujours sur l'impulsion d'un groupe de francophones et de francophiles, notamment autochtones, nous pourrions penser qu'il n'y avait pas assez de fervents francophiles rwandais. Pourtant, en 1968, un Français lança l'idée. Mais celle-ci ne connut probablement pas de suite à cause de l'ouverture la même année, du Centre culturel de l'ambassade. Car, selon un agent de l'Alliance française rencontré au siège de celle-ci à Paris, l'Alliance française n'ouvre pas d'antenne dans les pays où existe déjà un centre culturel de l'ambassade, afin que les deux " ne se fassent pas de l'ombre ". Cela est relatif, mais c'est le plus souvent le cas.

C'est le compte-rendu annuel sur la situation et l'activité du poste pour l'année 1968 qui nous donne des informations sur la francophonie au Rwanda²⁰⁴. En fait, l'ambassadeur précise que seuls 5 % de la population rwandaise parlent le français, tandis que 3 % le manient avec aisance, ce qui représente sur une population d'environ 4 millions d'habitants, 200 000 francophones. C'était donc peu.

D'ailleurs, d'après ce compte rendu, il était réservé une faible place à la culture française dans la vie du pays. Les œuvres littéraires françaises n'étaient pas traduites, ou alors n'avaient d'autres place que dans l'enseignement où d'ailleurs elles étaient " expurgées par les missionnaires, voire totalement interdites ". En fait, à l'exception des ouvrages scolaires (qui étaient des dons), l'importation de livres français, dans des éditions françaises, était négligeable.

Grâce à ces quelques éléments, nous pouvons constater que la francophonie était peu développée au Rwanda. En fait, c'était surtout les milieux dirigeants, les élites, qui étaient francophones, tandis que la population elle, parlait peu le français. L'influence culturelle de la France en était donc à ses débuts.

²⁰⁴ C 1584 Rw 1-2.

Il semble aussi que c'était essentiellement par l'intermédiaire de l'enseignement que la France pouvait inscrire son empreinte sur la population, ce qui, par définition, était une œuvre à long terme.

CONCLUSION

Durant la période 1965-1973, la France a donc développé sa coopération conformément à la doctrine élaborée en 1965. Ses actions ont été orientées vers des réalisations concrètes constituant des opérations de prestige (tel le génie rural), et une véritable politique d'expansion culturelle a été menée à travers l'enseignement.

La France a aussi cherché à donner à sa coopération une image de générosité et de " désintéressement ", en intervenant quasi-essentiellement dans des secteurs de la promotion humaine, tandis qu'elle n'a pas développé d'intérêts économiques ou commerciaux particuliers, publics ou privés.

Au contraire, elle a consacré ses investissements au financement et au développement de sa propre coopération, afin d'ancrer celle-ci dans le pays. Aussi, la France a utilisé l'aide multilatérale des Nations unies pour conforter cette coopération bilatérale, en intervenant dans les mêmes secteurs que celle-ci.

Cette image de " désintéressement " cachait pourtant ce que notre étude nous révèle, à savoir que la France jouait tout de même un rôle discret, et indirect il est vrai, dans les orientations économiques du Rwanda. En effet, grâce au plan quinquennal (réalisé par les experts français), ainsi que par le contrôle de son exécution (confié lui aussi aux experts français), et par sa participation aux aides des Nations unies (notamment dans les secteurs lourds de l'économie rwandaise), la France intervenait dans les orientations de la politique économique du Rwanda, et supervisait en même temps les autres aides bilatérales et multilatérales dont bénéficiait le pays.

La France, si elle n'avait pas d'intérêts dans l'économie rwandaise, s'intéressait tout de même à certains secteurs de celle-ci (telle l'industrie et les mines par exemple), posant ainsi les bases pour d'éventuelles interventions futures.

Dans l'ensemble, la coopération française était appréciée par le gouvernement rwandais, notamment parce qu'elle était relativement conforme aux exigences de celui-ci, et que ses actions étaient adaptées aux réalités du pays ainsi qu'aux nécessités du développement. Cela lui permettait d'exporter ses méthodes et de s'assurer une certaine influence technique, notamment dans le cadre de ses actions en faveur du développement rural. D'ailleurs, la réalisation d'un deuxième plan fut confiée aux experts français.

En revanche, la France exportait peu de matériel et d'équipement au Rwanda, limitant ainsi cette influence technique. Celle-ci ne put d'ailleurs se développer dans la radiodiffusion face à la concurrence allemande, et la France ne pouvait désormais que développer dans ce secteur son influence culturelle.

Nous avons vu que celle-ci était toute relative. Si les milieux dirigeants étaient francophones et francophiles, ce n'était pas le cas de la population qui, lorsqu'elle parlait la langue française, ne la maniait pas forcément avec aisance. Cela venait du fait que la principale action d'expansion culturelle, c'est -à-dire l'enseignement, était une action qui ne pouvait avoir d'effet sur les populations qu'à long terme. Elle n'avait pas encore donné ses

fruits, d'autant que la réforme du système éducatif ne fut pas effective dès sa promulgation en 1966.

Nous pouvons donc en conclure que l'influence culturelle et technique de la France au Rwanda, en 1973, était faible. Notons aussi que ce n'est qu'à partir des années 1967-1969 que les institutions de la coopération furent implantées dans le pays.

Aussi, c'est à partir de cette période que la plupart des principales actions françaises furent menées, tel le génie rural à partir de 1968, le C.R.A.F.A.G. et l'hôpital de Ruhengeri en 1969, mais aussi l'emploi des Volontaires du progrès à partir de cette même année, et encore la signature d'accords dans l'enseignement, en 1970 pour l'enseignement supérieur et en 1972 pour le lycée de Kigali.

A la lumière de ces éléments, nous pouvons donc constater que la coopération française au Rwanda, modérée et prudente, ne s'est développée que lentement et progressivement durant la période 1962/65-1973, et que celle-ci, en 1973, restait originale et n'en était encore qu'à ses débuts.

Sur le plan diplomatique et politique en revanche, il semble que les relations entre les deux pays ont amené relativement tôt des retombées non négligeables en faveur de la France. Membre de l'O.C.A.M, le Rwanda entretenait de bonnes relations avec la France, et est même apparu comme un "allié" de celle-ci sur certaines questions internationales (à l'O.N.U, à l'O.U.A, et lors de l'affaire des mercenaires).

Aussi, la France avait posé les bases d'une assistance militaire, et espérait remplacer la Belgique dans ce secteur. Dans ce cadre elle entretenait de bonnes relations avec le ministre de la Garde nationale Juvénal Habyarimana, provoquant notamment la méfiance des Belges. Ceci est d'ailleurs tout à fait compréhensible lorsque l'on sait que celui-ci prit le pouvoir en 1973 par un Coup d'Etat, et signa deux ans plus tard avec la France un accord d'assistance militaire technique.

En 1973, la situation de la France au Rwanda n'était donc pas privilégiée, puisque son influence culturelle et technique n'en était qu'à ses débuts, qu'elle n'avait pas développé d'intérêts économiques ni de relations militaires ou politiques étroites, et que la Belgique occupait encore une place importante dans le pays. Le Rwanda constituait un cas marginal, un cas à part, dans les relations que la France entretenait avec les pays francophones d'Afrique.

Malgré cela, par ce que nous venons de voir, la France avait tout de même posé les bases d'un redéploiement de sa coopération et de ses relations avec le Rwanda, tant sur le plan économique, politique, que militaire. C'était donc d'une impulsion politique, que dépendait l'établissement de relations privilégiées entre les deux pays.

TROISIEME PARTIE :
UNE POLITIQUE CLASSIQUE D'AIDE MILITAIRE ET DE
COOPERATION ECONOMIQUE, POUR DES RELATIONS
FRANCO-RWANDAISES ETROITES
1973-1981

La période 1973-1981 a représenté une nouvelle phase des relations franco-rwandaïses, marquées par le développement de la coopération et des rapports entre les deux pays, notamment sur le plan politique.

Cette période fut tout d'abord caractérisée par l'arrivée au pouvoir, au Rwanda comme en France, de nouveaux hommes politiques, avec le coup d'Etat de Juvénal Habyarimana en juillet 1973, et l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République française en avril 1974. Elle fut aussi marquée par une évolution sensible du contexte international tant sur le plan politique qu'économique, amenant notamment la France à revoir sa politique de coopération avec le sud.

En effet, l'arrivée au pouvoir de V. Giscard d'Estaing a marqué l'orientation de la politique africaine de la France vers des considérations pragmatiques (économiques et stratégiques), plutôt que selon des considérations politiques et symboliques, caractéristiques de la politique du général de Gaulle.

Déjà Georges Pompidou, qui avait succédé à celui-ci en 1969, considérait la puissance de la France moins en termes politiques qu'en termes économiques (commercial et industriel). Toutefois, ces nouvelles préoccupations n'ayant pas été partie intégrante des relations franco-rwandaïses sous sa présidence, comme nous avons pu l'observer grâce à l'étude des relations économiques entre les deux pays durant la période 1965-1973, il semble que l'on peut considérer l'arrivée au pouvoir de V. Giscard d'Estaing comme un nouveau virage dans les relations de la France avec le Rwanda.

Aussi, si nous ouvrons cette période en juillet 1973, c'est que l'arrivée au pouvoir de J. Habyarimana au Rwanda permit de relancer les relations entre les deux pays.

C'est donc après avoir fait le point sur ce nouveau contexte des relations franco-rwandaïses que nous étudierons et analyserons, comme pour la période 1965-1973, la coopération entre les deux pays, afin de voir dans quelle mesure celle-ci fut développée, et si elle resta originale ou bien au contraire fut alignée sur la coopération franco-africaine.

Puis nous étudierons dans un deuxième temps le développement des relations politiques entre les deux pays, afin de voir comment fut opéré leur rapprochement, et si furent établies des relations privilégiées, telles que la France en entretenait avec les pays de l'O.C.A.M.

Cette étude nous permettra alors de faire le bilan des relations franco-rwandaïses en 1981, de voir si elles sont devenues classiques des relations franco-africaines, et finalement de voir si l'on peut parler d'une intégration du Rwanda au " pré-carré " français.

Les archives du ministère des Affaires étrangères n'étant plus communicables pour les années soixante dix, ce sont essentiellement les archives du ministère de la Coopération ainsi

que certaines publications à usage interne de celui-ci, qui nous ont permis d'étudier la coopération et les relations franco-rwandaïses durant cette période.

A- NOUVEAUX CONTEXTES ET NOUVEAUX ACTEURS DES RELATIONS FRANCO-RWANDAÏSES

Avant d'aborder le développement des relations franco-rwandaïses, il est essentiel de présenter les nouveaux contextes (international, français et rwandaïse) de la coopération entre les deux pays autour de 1973/1974, et de définir les nouvelles politiques, notamment économiques, de ceux-ci.

1- L'arrivée au pouvoir au Rwanda de Juvénal Habyarimana

a- La dérive du régime de G. Kayibanda et le coup d'Etat du 5 juillet 1973

Le régime de Grégoire Kayibanda connut une période de relative stabilité, du moins jusqu'en 1967/1968, date à partir de laquelle il connut une dérive autoritaire qui enfoua le pays dans une dictature " ethnique ", et provoqua finalement le coup d'Etat de 1973.

Cette dictature " ethnique " était caractérisée par l'élimination progressive de l'opposition tutsie (ainsi que hutue), faisant du Parmehutu un parti unique. La " démocratie " rwandaïse, comme l'écrit Gérard Prunier²⁰⁵, s'appuyait sur une idéologie raciale égalitaire caractérisée par l'adéquation entre majorité démographique et démocratie. La " détutsification " du pays avait été assurée par l'instauration de quotas dans l'enseignement et l'administration provoquant la marginalisation politique et administrative des Tutsis.

A partir de la deuxième moitié des années soixante, un clivage interhutu se superposa au clivage Hutus/Tutsis. G. Kayibanda devint de plus en plus omnipotent et omniprésent, tandis qu'il recrutait les dirigeants du pays dans le cercle de ses favoris, c'est-à-dire des Hutus issus de la région de Gitarama dont il était originaire, au centre du pays. Ce régionalisme provoqua la concentration du pouvoir entre les mains de la " clique " de Gitarama, au dépend des Hutus du nord (issus de la région de Gisenyi et de Ruhengeri), qui eux étaient bien implantés au sein des forces de sécurité du pays, à l'image du général Juvénal Habyarimana, ministre de la Garde nationale et la Police, originaire de Ruhengeri. C'est ainsi qu'une opposition " nordiste " se constitua contre la " République de Gitarama ".

Parallèlement, le régime rwandaïse déperit progressivement, caractérisé par la baisse du rendement des services gouvernementaux, la baisse de l'encadrement des populations, la désorganisation des activités économiques et la dégradation de la situation sociale et économique du pays. Selon J.D. Nduwayezu²⁰⁶, cette situation venait du fait que G. Kayibanda n'avait pas clairement défini sa politique de développement économique, hésitant entre capitalisme et socialisme.

²⁰⁵ PRUNIER Gérard, *Rwanda, 1959-1996, histoire d'un génocide*, op.cit.

²⁰⁶ NDUWAYEZU Jean Damascène, *Les fondements physiques, humains et économiques du développement rwandaïse*, op.cit, p.183.

Enfin, le Rwanda était isolé sur le plan international, les gouvernants étant horrifiés par les rébellions zairoises, réservés à l'égard de la Tanzanie, ennemis du régime tutsi burundais, tandis que le pays était dépendant des voies de communications ougandaises.

Dès le début des années soixante dix, G. Kayibanda avait conscience de la montée de l'opposition des " nordistes ", du dépérissement de son régime, et, finalement, qu'il était en sursis. C'est ainsi que pour préserver son pouvoir, il instrumentalisa le facteur " ethnique ". L'objectif était de refaire l'unité hutue autour de lui en utilisant les Tutsis comme boucs émissaires. Les massacres massifs de Hutus menés au Burundi aux mois de mai et de juin 1972 donnèrent alors l'occasion aux militants du Parmehutu de lancer une campagne de purges qui dura d'octobre 1972 à février 1973. De nombreux Tutsis furent éliminés de l'école, de l'administration ou encore du secteur privé. Selon P. Erny²⁰⁷, les responsables du Parmehutu et les membres du gouvernement considéraient le mouvement anti-tutsi comme authentiquement révolutionnaire, et souhaitaient qu'il aille au bout.

Toutefois, la manipulation " ethnique " de G. Kayibanda fut un échec. En effet, les Hutus du nord, marginalisés, en profitèrent pour régler leurs comptes avec l'autorité, provoquant un conflit avec les Hutus du sud. Le ministre de la Garde nationale, désireux le retour à l'ordre et au respect du droit (tandis que G. Kayibanda laissait faire la campagne anti-tutsie) pris alors le pouvoir par un coup d'Etat sans violence, le 5 juillet 1973. Celui-ci fut d'ailleurs bien accueilli par les Tutsis comme par les Hutus modérés, effrayés par les persécutions envers les premiers.

Dès lors, le président Juvénal Habyarimana entendait mener une politique de réconciliation nationale, et assurer le développement économique du Rwanda, développement qui devait passer entre autre par le désenclavement du pays et le maintien des relations de coopération avec les pays industrialisés et notamment la France, avec qui il entretenait de bons rapports depuis les années soixante, comme nous l'avons déjà vu.

b- Position et attitude de la France face aux événements rwandais

C'est à travers les archives du ministère des Affaires étrangères²⁰⁸, que nous pouvons remarquer que la France, durant les années soixante, avait pris conscience de certains éléments de la situation intérieure du Rwanda.

Selon un télégramme de 1970 de l'ambassadeur de France à Kigali²⁰⁹, " le Rwanda [connaissait] une stabilité politique depuis 1962, avec une même équipe au pouvoir, le Parmehutu ", mais le diplomate français observait aussi " depuis trois ans, une dégradation de la situation politique ". Selon lui, " le régime [avait] accentué son caractère autoritaire en la personne de Kayibanda, alors qu'il [était] souvent absent tout comme ses ministres et hauts fonctionnaires ". Il notait aussi la " déficience des organismes de l'Etat ", tout comme il qualifiait, en décembre 1968²¹⁰, de " mauvais " le service public rwandais.

Déjà en janvier 1966, son prédécesseur J. Fines avait fait remarquer le détournement d'argent des personnalités rwandaises pour usage personnel, et l'attitude de l'élite rwandaise qui " [voulait] tirer profit des aides extérieures "²¹¹. Aussi en 1968, un *Rapport de la commission parlementaire sur les abus et prévarications*, dont l'ambassadeur eut connaissance, avait montré " les trous dans les caisses de l'Etat "²¹².

²⁰⁷ ERNY Pierre, *Rwanda 1994. Clés pour comprendre le calvaire d'un peuple*. 1995, p.70.

²⁰⁸ C 1329 Rw 5 et C 1587 Rw 5.

²⁰⁹ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 4 mai 1970, C 1587 Rw 5.

²¹⁰ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 21 décembre 1968, C 1587 Rw 5.

²¹¹ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 11 janvier 1966, C 1587 Rw 5.

²¹² Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 21 décembre 1968, C 1587 Rw 5.

Sur le plan de la politique intérieure, il semble que les dissensions au sein du Parmehutu avaient déjà été perçues en 1966. Selon l'ambassadeur, “ de nombreux ministres et députés étaient traités d'incompétents par Kayibanda ”²¹³. En 1969, suite aux élections législatives et présidentielles, l'ambassadeur avait écrit que celui-ci avait “ conforté son pouvoir grâce à l'élimination d'éléments dangereux [sic] du Parmehutu ”²¹⁴. L'ambassadeur faisait donc allusion ici aux purges que pratiquait G. Kayibanda contre ses opposants (et probablement les Hutus du nord).

Enfin sur le plan militaire et d'après l'ambassadeur en 1970 ²¹⁵, “ l'armée ne [semblait] pas pour l'instant songer à suivre l'exemple de celles de plusieurs Etats africains qui ont pris le pouvoir ”. Pourtant, selon lui, “ l'autorité des militaires [s'affirmait] de plus en plus dans le pays ”. Aussi en 1966, l'ambassadeur écrivait comme nous l'avons déjà vu plus haut, que “ si un coup d'Etat survenait, l'auteur en serait le ministre actuel de la Garde nationale et de la Police [...] qui [tenait] en main toutes les forces du pays ”²¹⁶. Il s'agissait donc de J. Habyarimana, auquel un exemplaire du rapport d'enquête sur les détournements de fonds aurait d'ailleurs été remis en 1969, “ pour l'inciter à un coup d'Etat ”²¹⁷.

Bien qu'il ne soit pas fait allusion dans les archives aux clivages ethniques, à la “ démocratie des quotas ”, ainsi qu'aux dissensions entre Hutus du nord et Hutus du sud, il semble tout de même que la France avait pris conscience de la dérive du régime de G. Kayibanda et de la dégradation de la situation politique, caractérisées par les détournements d'argent, les dissensions au sein du Parmehutu, l'autoritarisme du chef de l'Etat, la déficience de celui-ci ainsi que des services publics.

Elle avait aussi pris la mesure de la place et du rôle important joué par J. Habyarimana au sein des institutions du pays, et avait émis la possibilité d'un coup d'Etat de sa part.

Par manque d'éléments nous ne pouvons appréhender l'attitude et la position de la France lors des conflits “ ethniques ” du début des années soixante dix et du coup d'Etat de 1973. Pourtant il y a fort à penser qu'elle ne s'est pas inquiétée de l'arrivée au pouvoir de J. Habyarimana.

Une notice biographique sur celui-ci émise par l'ambassade de France au Rwanda en mars 1974²¹⁸ nous permet de voir l'image dont se faisaient les dirigeants français du nouveau chef d'Etat. Selon ce document, qui résume sa carrière militaire et politique²¹⁹, “ il [présidait] en fait depuis le début aux destinées des forces armées rwandaises : aucun officier rwandais ne [pouvait] prétendre contester son autorité et dire que le Général Habyarimana [avait] un jour été son subordonné ”. Il était “ conscient de son autorité et de ses responsabilités, [c'était] un pragmatique ”. Les autorités françaises considéraient donc J. Habyarimana comme l'homme fort du Rwanda.

Surtout, depuis la deuxième moitié des années soixante, la France entretenait de bonnes relations avec celui-ci, qu'elle considérait comme d' “ opinions rassurantes ”²²⁰, et avec qui avaient été posés les prémices d'une coopération militaire.

²¹³ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 16 août 1966, C 1587 Rw 5.

²¹⁴ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 3 juillet 1969, C 1587 Rw 5.

²¹⁵ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 25 août 1970, C 1585 Rw 4-1.

²¹⁶ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 25 juillet 1966, C 1588 Rw 7-4.

²¹⁷ Télégramme de J-F. Doudinot de la Boissière au M.A.E, 10 janvier 1969, C 1587 Rw 5.

²¹⁸ CAC 20 000 147, C 1.

²¹⁹ Major de la première promotion des officiers de la Garde nationale en décembre 1961 avec le grade de sous-lieutenant, il devint successivement lieutenant puis capitaine en 1962, commandant en 1963 et nommé Chef d'Etat major de l'Armée rwandaise, major en 1964, ministre de la Garde nationale et de la Police en 1965, colonel en 1970, et général-major en janvier 1973.

²²⁰ Télégramme de J. Fines au M.A.E, 25 juillet 1966, C 1589 Rw 7.

A la lumière de ces éléments, nous pouvons donc penser que l'arrivée au pouvoir au Rwanda de J. Habyarimana fut relativement bien reçue en France, puisqu'elle permettait d'espérer voir les relations politiques entre les deux pays se développer, notamment dans le cadre d'une coopération militaire ; coopération militaire qui, depuis les années 1960, était un élément essentiel de la politique de la France sur le continent africain.

2- La nouvelle politique française de coopération avec le Sud

Les années soixante dix virent la réorientation de la coopération française avec l'Afrique vers des considérations beaucoup plus pragmatiques, tant sur le plan politique qu'économique. Si cela était le fait d'hommes nouveaux (V. Giscard d'Estaing et dans une moindre mesure G. Pompidou), cette réforme se fondait avant tout sur la prise de conscience des échecs de l'aide menée durant les années soixante.

En effet, durant cette période, les aspects historiques, symboliques et politiques de la coopération l'avaient emporté sur les nécessités du développement économique. La coopération avait été conçue comme un instrument de prestige (ce que nous avons d'ailleurs remarqué au Rwanda) et axée sur l'Afrique francophone. Aussi, c'était une politique coûteuse d'aide tous azimuts, caractérisée par l'aide financière, les dons, l'assistance et la substitution. C'était donc une coopération inégale qui cantonnait les pays receveurs dans une dépendance vis-à-vis de la France (on parle aussi de rapports dominant/dominés). Enfin, le développement des économies africaines avait été fondé sur les exportations de matières premières, et non pas sur la réalisation de véritables projets techniques.

A ce constat s'ajouta celui de l'évolution politique des Etats africains eux-mêmes, ainsi que de l'évolution du contexte économique international, amenant la France à repenser sa politique de coopération.

a- Le nouveau contexte politico-économique des relations Nord-Sud

Tout d'abord, les années soixante dix furent marquées par la crise du système économique international. Celle-ci était caractérisée par la dévaluation du dollar américain en 1972, provoquant une crise monétaire mondiale largement ressentie en Europe et en France, avec le flottement des valeurs des monnaies européennes. A cette crise monétaire vint s'ajouter le choc pétrolier de 1973, provoquant la crise économique des pays importateurs de pétrole, qu'ils soient développés ou en voie de développement. En France, la crise pétrolière provoqua un déséquilibre de la balance des paiements, et une inflation. La production industrielle chuta, tandis que les faillites s'accumulèrent et le chômage augmenta. La croissance diminua alors, provoquant une période de récession économique.

La situation politique du continent africain avait quant à elle évolué depuis le début des années soixante. Elle était caractérisée par la militarisation des régimes, leur volonté d'indépendance, le rejet de la tutelle française, et la volonté d' "africanisation" de leurs administrations. Sur le plan international, l'Afrique connaissait un certain désintéressement de la part de l'occident, notamment du fait du ralentissement des conflits est/ouest sur le continent. En revanche de nombreux pays avaient développé des relations avec le monde arabe. Enfin, la nouvelle donne économique résultant de la crise pétrolière distinguait les nouveaux riches des nouveaux pauvres.

Sur ces nouvelles bases tant économiques que politiques la France repensa sa politique de coopération avec le sud.

Dès 1973 elle révisa les accords passés au début des années soixante dans le sens d'un assouplissement des aspects les plus contraignants de la coopération en matière de politique étrangère (notamment les accords de défense). Sur le plan de l'aide, il s'agissait de passer d'une coopération de substitution à une coopération de formation afin d'assurer l' "africanisation" des cadres. Cela permettait aussi de réduire les coûts de la coopération dans une période de difficultés économiques.

Puis, en 1974 et 1975, des missions de dialogue parcoururent le continent africain afin de préparer la conférence sur le dialogue Nord-Sud à Paris en décembre 1975.

Dans ce cadre, V. Giscard d'Estaing orienta la politique de la France selon deux axes : la coopération internationale et la coopération franco-africaine. En ce qui concerne la première, il mis au jour les liens tant historiques qu'économiques et culturels entre non seulement la France et l'Afrique, mais aussi et surtout entre l'Europe et l'Afrique. Il développa les thèmes de la "solidarité" et de l' "interdépendance" qui devaient selon lui régir les relations Nord-Sud, notamment à travers le dialogue euro-africain (développé dans le cadre des accords de Lomé à partir de 1975). Bien plus, il désirait qu'un "trilogue" puisse être instauré entre l'Europe, le monde arabe et l'Afrique, et incitait les regroupements régionaux car selon lui, la coopération économique internationale était le moyen de lutter contre la crise mondiale.

Le développement des pays du Sud reposant essentiellement sur le commerce et notamment l'exportation de matières premières, V. Giscard d'Estaing pris la défense de ceux - ci dans les instances internationales telle que la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D.), et développa le thème du nouvel ordre économique mondial (N.O.E.I.). Il s'agissait d'amener les institutions internationales à lutter contre le déséquilibre des échanges commerciaux et à favoriser le commerce des pays du Sud par l'action sur les prix à l'exportation.

b- La nouvelle politique française de coopération

La nouvelle politique française de coopération devait s'inspirer de ces préceptes. Sur le plan politique tout d'abord, il s'agissait de préserver la cohésion de l'ensemble franco - africain, mais aussi de redéployer la coopération vers les pays anglophones (tel le Nigeria et l'Afrique du sud) et lusophones. L'instauration des sommets franco -africains (devenus annuels à partir de 1975) participa à ce décloisonnement de la coopération française, prôné par le rapport Abelin (du nom du ministre de la Coopération) de juin 1975 sur la " nouvelle politique française de coopération ". En se plaçant ainsi, la France renouait avec l'idée du général de Gaulle de constituer une troisième voie. Selon J.C. Gautron²²¹, " la politique de la France en Afrique [cherchait] à s'affranchir, depuis les années soixante, du clivage est/ouest ", et " selon la France, la coopération franco-africaine [correspondait] au non-alignement ". Enfin, V. Giscard d'Estaing insistait sur la nécessité d'assurer la stabilité et la sécurité des Etats, auxquelles la France entendait participer. Dans ce cadre et en fonction des Etats, les effectifs militaires furent réduits et redéployés sur les bases.

Sur le plan de l'aide, outre le commerce et l'action sur les prix prônés dans les instances internationales, la coopération française devait se concentrer sur les secteurs directement liés au développement économique.

La France réduisit son aide tous azimuts et donc coûteuse envers certains pays francophones, et orienta sa politique en faveur d'une coopération de formation plutôt que de substitution. L'utilisation des coopérants fut alors limitée à la formation et la réalisation d'opérations bien définies. C'est ainsi que fut augmenté le nombre de coopérants dans le

²²¹ GAUTRON J.C, *La politique africaine de la France*, C.E.A.N, Bordeaux, 1985.

secteur de l'enseignement, et notamment dans le secondaire et le supérieur. Aussi, il fut décidé que la prise en charge des traitements de l'assistance technique devait se faire par les Etats bénéficiaires au delà d'un certain nombre de coopérants, amenant ainsi la déflation des effectifs. L'assistance fut aussi orientée vers les secteurs techniques plutôt que culturels, notamment avec la formation dans les secteurs technologiques de pointe, dans les mines et l'énergie.

La politique de coopération fut aussi orientée vers le développement des secteurs productifs des économies africaines, ce que l'on appelle la coopération de projet ou l'aide projet. Il s'agissait de définir des choix, de réaliser des projets fondés sur les priorités du développement. Cette aide s'oppose à l'aide budgétaire, qui elle apure le passé, dans le sens où elle finance des investissements productifs, des programmes institutionnels ou sociaux, des infrastructures, et donc prépare l'avenir.

Selon D. Bach, dans *La politique africaine de V. Giscard d'Estaing : contraintes et nouveaux espaces économiques*²²², les flux de la coopération devaient être rééquilibrés au profit des secteurs productifs directement liés au développement économique des pays africains, mais aussi de la France, par l'association étroite du secteur privé aux projets. Cette nouvelle politique permettait de rompre avec le rapport inégal de coopération observé durant les années soixante, et d'assurer une réciprocité des intérêts de chaque partie dans le cadre de l'aide au développement. Cette réciprocité des intérêts était doublée d'une volonté d'intervenir dans des secteurs où une activation économique était souhaitable pour la France. En fait, la coopération bilatérale, et donc l'aide publique au développement (A.P.D.), était considérée comme le moyen de développer les activités de l'industrie française à l'étranger et de concourir au succès de sa politique d'exportation. C'est ainsi que les prêts à l'investissement et les crédits à l'exportation prirent le pas sur les dons (sauf pour les pays touchés par la crise pétrolière). D'ailleurs cette politique fut étayée par des conventions de financement destinées à promouvoir l'exportation de biens d'équipements français ou à soutenir de grands contrats. Selon la thèse de Brigitte Nouaille-Degorce²²³, " la politique de la France ne [devint] plus un instrument de prestige mais un moyen de placer la France en position plus favorable dans la concurrence économique mondiale ".

Du fait de l'aide militaire qui, elle, devait assurer la stabilité des Etats, c'étaient des considérations politico-stratégiques et économiques qui constituaient les fondements de la nouvelle politique africaine de la France. Comme l'écrit D. Bach dans son ouvrage cité précédemment, " les termes de l'échange " des relations franco-africaines étaient " sécurité contre matières premières et marchés dominés ".

Ceci valait pour l'Afrique en général et pour l'Afrique francophone traditionnelle en particulier. C'est donc dans ce cadre que devaient être relancées la coopération et les relations franco-rwandaïses qui, pourtant, durant les années soixante, s'étaient distinguées des relations franco-africaines classiques.

3- La politique de développement économique de la deuxième République

²²² BACH D, *La politique africaine de V. Giscard d'Estaing : contraintes et nouveaux espaces économiques*, Université de Bordeaux 1, C.E.A.N-I.E.P , 1984.

²²³ NOUAILLE-DEGORCE Brigitte, *La politique française de coopération avec les Etats africains et malgache au sud du Sahara 1958-1978*, 1982.

L'arrivée au pouvoir de J. Habyarimana et l'avènement de la 2^{ème} République ont marqué un changement dans la conception du développement rwandais.

Le 1^{er} Plan de développement 1966-1970, prolongé jusqu'en 1972, reposait essentiellement sur la mise en place des infrastructures économiques et administratives. Dans de nombreux domaines il avait été suivi de réalisations, dans d'autres, il n'eut pas les effets d'entraînement attendus. A la suite de celui-ci, plusieurs projets de 2^{ème} Plan furent réalisés (notamment par les experts français) sans grands succès. Grâce à ceux-ci, des progrès apparents furent tout de même réalisés notamment dans le domaine des infrastructures économiques (routes, transport de l'énergie et travaux de construction), dans le secteur agricole ainsi que dans d'autres secteurs de la vie économique, sociale et culturelle (recherche de ressources nationales nouvelles, meilleur emploi de ces ressources et formation de nouveaux cadres). Pourtant, selon Aloys Nsekaliye, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de J. Habyarimana, et auteur d'un article sur le 2^{ème} Plan²²⁴, " ce premier Plan comme les quelques projets de Plan qui ont fait suite [avaient été] considérés comme des travaux de techniciens sans support politique des instances d'approbation ni l'adhésion unanime des organismes et des cadres d'exécution. En somme, ils [n'avaient] jamais été véritablement adoptés ni donc jamais mis en application dans le cadre d'une politique globale de développement économique, social et culturel ”.

Le nouveau gouvernement s'attela donc à la définition d'une telle politique, mais aux contraintes structurelles identifiées dans le Plan précédent (explosion démographique, raréfaction des terres, enclavement du pays) s'ajoutèrent de nouvelles difficultés conjoncturelles (augmentation des prix des produits importés tel le pétrole, ainsi que la pénurie alimentaire due aux aléas climatiques) qui l'obligèrent à définir une nouvelle orientation socio-économique. La doctrine fut celle du développement rural intégré, dont l'Homme, en tant qu' " instrument et finalité du développement ”, était la pierre angulaire (plus de 90% des Rwandais vivaient en milieu rural). Deux priorités furent alors mises en avant : l'augmentation des productions agricoles et la valorisation des ressources naturelles du pays.

Sur le plan administratif, la commune, restructurée, devint la cellule de base du développement. En 1975 un Programme d'action communal augmenta les pouvoirs de décision et d'exécution de celles-ci, dont les bourgmestres et les conseillers ne devaient plus être seulement de simples représentants du gouvernement central, mais au contraire devaient canaliser et exprimer les besoins des administrés.

La politique de développement fut définie par le ministère du Plan en collaboration avec les ministères techniques, à la suite de tournées présidentielles réalisées en 1975 et 1976 dans les diverses préfectures du pays. Elle était fondée sur l'observation des problèmes connus ainsi que sur les expériences passées, et " non sur une approche statistique et économétrique propre aux modèles des pays développés ”²²⁵. Notons que cette approche est révélatrice de la volonté du gouvernement rwandais de concevoir et de prendre personnellement en main le développement de son pays, attitude qui semble correspondre à l' " africanisation ” alors recherchée par les pays africains.

Un inventaire des projets à mettre en œuvre fut dressé, et des nouvelles orientations définies, permettant de mettre sur pieds une politique globale de développement social, économique et culturel, le 2^{ème} Plan.

Celui-ci s'orientait autour de cinq grands thèmes : la recherche d'un équilibre alimentaire, la recherche d'une utilisation adéquate du potentiel humain, la recherche de

²²⁴ NSEKALIJE Aloys, *Perspectives de développement du Rwanda*. Chap.2 *Plan national de développement 1977-1981*, 1^{ère} édition, Imprimerie SOMECA, Rwanda, 1978, pp.63-84.

²²⁵ NSEKALIJE A, *Perspectives de développement du Rwanda*, *Op.cit.*

conditions de vie meilleures, la recherche d'équilibres financiers, et enfin la recherche d'une coopération régionale solide.

L'équilibre alimentaire devait être réalisé par l'augmentation et la diversification de la production, ainsi que par l'amélioration de la productivité des terres et du travail. Il s'agissait aussi de mettre en place une industrie de transformation et de conditionnement des produits alimentaires, ainsi qu'une industrie et un artisanat de fabrication et d'entretien des moyens de production agricole modernisés.

L'utilisation adéquate du potentiel humain devait quant à elle être recherchée par le développement d'industries et la création de chantiers (de travaux publics) à haute intensité de main d'œuvre, ainsi que par l'intensification de l'exploitation minière. Pour cela, une organisation du marché du travail était nécessaire, ainsi que l'ajustement de l'enseignement et de la formation aux impératifs du développement (ruralisation de l'enseignement primaire et professionnalisation des études secondaires et supérieures).

La recherche de conditions de vie meilleures dépendait avant tout des réussites sur le plan alimentaire, ainsi que de la promotion d'une médecine de masse. En milieu urbain, il s'agissait de réaliser des plans d'aménagements et de développer des infrastructures regroupant les services vitaux ; en milieu rural, des équipements socio-économiques collectifs ainsi que des infrastructures administratives, sociales et économiques adaptées aux conditions de l'habitat.

Sur le plan financier, la diversification des productions d'exportation, la meilleure valorisation locale des produits exportables et l'implantation d'industrie de substitution aux importations devaient permettre de lutter contre la fragilité de l'équilibre de la balance commerciale.

Enfin, la coopération régionale devait permettre d'élargir les marchés, de diversifier la voie de communication (unique) vers l'Océan indien, et de mettre en valeur le bassin de la Kagera, le gaz méthane du lac Kivu, la tourbe et enfin les circuits touristiques.

La stratégie du développement rwandais n'était donc pas uniquement d'ordre économique, elle était aussi d'ordre humain et institutionnel. D'ailleurs de nombreuses réformes furent entreprises dans ce cadre, telle celle des structures communales comme nous l'avons vu plus haut, et celle de l'enseignement dans le sens d'une professionnalisation de celui-ci. Une réforme foncière devait quant à elle permettre d'augmenter la productivité des terres et du travail agricoles. Enfin, sur le plan démographique, une politique d'espacement des naissances fut lancée.

Aussi, la stratégie du gouvernement était d'orienter les investissements publics en direction des projets prioritaires, et de les mettre en œuvre dans le cadre de programmations triennales. Selon A. Nsekaliye, " la finalité des projets de développement [était] leur propre dépassement, c'est-à-dire qu'ils [devaient] être en mesure de créer les conditions d'une prolongation de leurs effets au delà de leur échéance ". En fait, les projets devaient être conçus de manière à parvenir à court terme à l'auto-suffisance, tandis que la mobilisation de toutes les forces productives du pays, prônée par le gouvernement rwandais, devait assurer un développement auto-entretenu.

Enfin, le caractère global des projets de développement devait amener la réalisation de grandes opérations d'ensemble au niveau national ou régional, qui ne pourraient pas être prises en charge par une seule source d'aide. C'est ainsi que pour A. Nsekaliye, " une concertation inter-aide [était] nécessaire pour la prise en charge du financement des projets et pour la gestion ou la co-gestion des opérations ".

Le développement agricole et rural restait donc la pierre angulaire du développement économique et social rwandais. Pourtant, les dirigeants (qui avaient pris eux-mêmes en main la conception du Plan) introduisirent des originalités dans les modalités de la réalisation de

celui-ci, notamment avec la recherche de la diversification des productions, et le développement d'industries de transformation et de substitution aux importations. D'ailleurs, dans ce cadre, les préceptes français et rwandais du développement économique se rejoignaient, puisque chacun axait sa politique sur la réalisation de projets prioritaires directement liés au développement des secteurs productifs. Aussi, l'accent était mis de part et d'autre sur la formation, notamment technique, tandis que chacun prônait la coopération régionale, et dans ce cadre la nécessaire multilatéralisation de l'aide.

B- LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION FRANCO-RWANDAISE DE 1973 A 1981

C'est sur la base des nouvelles politiques française et rwandaise de développement que la coopération entre les deux pays fut élargie à de nouvelles actions durant la période 1973-1981, tandis que certaines opérations entreprises depuis le début des années soixante furent approfondies.

L'inventaire et l'étude de ces actions ont pu être réalisés grâce à l'exploitation des archives du Chargé de mission géographique du ministère de la Coopération, qui contiennent de nombreux documents sur la coopération technique et économique²²⁶. L'étude de rapports à usage interne sur certains secteurs de la coopération ainsi que celle des archives de Radio France Internationale nous ont aussi permis de compléter ces données, tandis que les statistiques du commerce rwandais ainsi que celles de l'ambassade sur la population française présente au Rwanda, nous ont permis d'appréhender les relations économiques développées entre les deux pays durant la période.

1- L'approfondissement de la coopération franco-rwandaise

Du fait de la volonté du nouveau régime rwandais de définir lui-même une politique globale de développement, les experts français en planification ne participèrent pas à l'élaboration du 2^{ème} Plan rwandais. En revanche, la coopération fut maintenue dans les secteurs essentiels du développement économique et social du Rwanda, à savoir dans ceux du développement agricole et rural, de l'enseignement et de la formation, qui constituaient, en ce qui concerne ces derniers, l'élément essentiel de la politique culturelle française.

a- La coopération pour le développement agricole et rural

Durant les années soixante dix, cette coopération fut menée dans deux directions. D'une part les actions de génie rural furent maintenues et même développées, d'autre part la coopération fut aussi orientée vers la réalisations de projets.

La France participa ainsi, dans le domaine du génie rural, à de nombreux travaux d'hydrologie à travers le pays ainsi qu'à l'aménagement hydraulique du périmètre Migina. Dans ce cadre, un inventaire des eaux souterraines du pays fut établi par des experts français,

²²⁶ CAC 20 000 147, C 1

tandis qu'un parc de gabions métalliques fut construit. Les plus gros travaux auxquels la France participa furent le réaménagement de la plaine de Bugarama, et surtout le projet Bugesera-est Gisaka-Mikongo (B.G.M.). Ce dernier avait pour but la mise en valeur agropastorale et régionale du sud-est du pays (235 000 ha), action menée conjointement par le F.A.C et la B.I.R.D. (Banque internationale pour la reconstruction et le développement). Ces interventions permirent donc la réalisation de grands chantiers à forte intensité de main d'œuvre que le gouvernement rwandais recherchait à mettre en place.

Enfin, un appui logistique était assuré au service du génie rural du ministère de l'Agriculture, que la France avait mis en place à la fin des années soixante, comme nous l'avons vu plus haut.

Parallèlement à ces opérations qui assuraient la mise en valeur agricole du pays, la France orienta aussi ses actions vers la réalisation de quelques projets dont les plus importants furent un projet d'élevage intégré ou projet laitier, et un projet semencier de soja.

Le projet laitier, qui entraînait dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'alimentation en lipides, couvrit six communes à l'est de Kigali, et s'articulait sur un projet intégré se souciant d'intensification de cultures vivrières, d'élevage à la ferme, d'utilisation d'engrais organiques, et d'aménagement de puits et de sources.

Le projet de diffusion de semences de soja et de vulgarisation des techniques de culture de celui-ci fut mené dans la préfecture de Butare et aboutit à la mise en place d'une huilerie.

Notons aussi qu'une usine de conserve de viande fut construite.

Ces projets participaient donc à la recherche d'un équilibre alimentaire (notamment par l'amélioration des ressources en protéines animales et végétales), assuraient l'implantation d'usines de transformation des produits agricoles et donc de substitution aux importations, répondant ainsi aux désirs du gouvernement rwandais. Aussi, dans ce cadre, la France continuait à mettre en place des coopératives de production et de vente des produits agricoles.

Enfin, notons que les actions d'animation rurale étaient maintenues, notamment avec l'animation de paysannats et la formation de moniteurs. Celles-ci avaient pour objectif le perfectionnement des techniques culturales, leur modernisation, afin d'assurer de meilleurs rendements. Dans ce cadre aussi, la France apportait son appui à l'I.S.A.R, l'Institut des services agronomiques du Rwanda, qui était chargé d'étudier et de mettre au point des techniques agricoles adaptées au milieu rural en vue de leur diffusion.

C'est ainsi que la France continua à mener ses actions dans le secteur de la formation agricole, et de l'enseignement en général.

b- L'aide française dans le secteur éducatif

Dans ce domaine, la France mis l'accent sur les formations, et mena en même temps une action privilégiée en faveur de l'enseignement du français. Le gouvernement rwandais, quant à lui, désirait adapter l'enseignement aux nécessités du développement agricole et rural, et notamment réformer l'enseignement primaire.

La France participa alors aux tentatives rwandaises de réorganisation de celui-ci, notamment en contribuant au financement du Bureau pédagogique de l'enseignement primaire rural et artisanal intégré (E.R.A.I.) de Kigali, qui devait former les instituteurs à l'enseignement rural. La formation de ceux-ci continuait aussi à se faire au C.F.P. de Butare que nous avons évoqué pour la période précédente et auquel la France offrait une assistance tant en personnel que financière. Puis, rappelant les actions d'éducation de base menées au début des années soixante, elle participa financièrement et techniquement à la construction, à

l'équipement et au fonctionnement d'une Ecole normale de radio -scolaire (E.N.R.S.) à partir de 1976/1977.

Dans le secondaire professionnel, la France poursuit son assistance (là aussi en enseignants et en financement) au Collège agricole et vétérinaire de Butare (autrefois section agricole du Groupe scolaire de Butare).

Dans le secondaire général ainsi que dans le supérieur, la politique de la France était axée sur la promotion du français.

L'ouverture en 1975 du lycée français de Kigali constitua alors un élément essentiel de cette politique. Selon un dossier d'information économique sur le Rwanda, daté d'avril 1975²²⁷, " ce lycée, au lieu de l'enseignement de type belge, [dispensait] un enseignement secondaire spécifiquement rwandais pour des nationaux de culture française et, à la rigueur, quelques élèves français ". L'autre élément était l'envoi de nombreux professeurs de français dans les autres lycées du pays, ainsi que dans les établissements de l'enseignement supérieur.

C'est dans ce cadre que la France poursuit son assistance à l'I.P.N, tandis que ses crédits d'appui spéciaux à l'U.N.R. ne cessèrent d'augmenter. Aussi, à partir de 1975 elle prit en charge à la Faculté de Lettres de l'Université.

Enfin, sur un plan plus technique, la France finança la réalisation d'un atlas du Rwanda (réalisé par des Français), ainsi qu'un centre de production de mobilier scolaire.

c- L'aide française dans les secteurs socio-culturels

Peu d'éléments ont pu être récoltés sur la coopération culturelle ainsi que sur la coopération sanitaire durant les années soixante dix. Toutefois, quelques précisions peuvent être apportées.

Sur le plan sanitaire, la France prolongea son action à l'hôpital et dans la préfecture de Ruhengeri, caractérisée par la prise en charge totale du fonctionnement de l'établissement, tandis que de nouveaux travaux d'extension des locaux furent financés et réalisés en 1979. Aussi, tout au long de la période fut émis le projet de réaliser la même action à Gisenyi et dans sa préfecture, mais celle-ci ne vit jamais le jour.

Sur le plan culturel, la principale action recensée est l'ouverture d'un Centre d'échanges culturels franco-rwandais à Kigali en 1978. Dans le domaine de l'information et de la radiodiffusion, la coopération française resta présente, notamment avec l'assistance à l'Office rwandais de l'information, l'ORINFOR, ainsi que l'envoi d'assistants techniques qui étaient responsables des émissions en français à la Radio nationale.

Grâce aux archives de Radio France Internationale (R.F.I.) nous pouvons appréhender la place des programmes français au sein de la Radio rwandaise autour des années 1978-1979, ainsi que les rapports toujours concurrentiels entre les services français et la *Deutsche Welle*.

Selon un rapport de mission de septembre 1979, qui avait pour but de prendre contact avec la radiodiffusion rwandaise²²⁸, " les programmes français [étaient] diffusés dans la tranche en langue française du soir ", et " [passaient] donc à une très mauvaise heure d'écoute (7h à 8h, et 21h30 à 23h) lorsque beaucoup de gens [étaient] couchés ". La situation des programmes français n'était donc pas idéale.

De plus, selon un autre rapport de mission réalisée en décembre 1978 pour faire le point sur l'utilisation des prestations de R.F.I.²²⁹, " les Allemands [tentaient] d'étendre leur

²²⁷ Ministère de la Coopération, *Dossier d'information économique. Rwanda. 1973-1974*, avril 1975

²²⁸ SOREL J, *Rapport de mission. Rwanda 15-22 septembre 1979*, R.F.I.

²²⁹ ROBERT G, *Rapport de mission au Tchad, Empire centrafricain, Cameroun, Gabon, Rwanda, Burundi, du 8 nov. au 9 déc. 1978*, Bureau des missions de programmes, R.F.I.

influence par une collaboration directe de leur assistance technique au Journal parlé et aux programmes en langue française. Il [était] à prévoir que dans cette situation, tout fléchissement durable venant de la France [serait] exploité par la *Deutsche Welle* ". Bien plus, un certain Raymond Bruel (probablement assistant technique) s'employait " avec souplesse mais fermeté [...] à limiter la poussée exercée sur place par les assistants techniques allemands de la *Deutsche Welle* ". Il semble donc qu'à la fin des années soixante, la concurrence était toujours vive entre les coopérations française et allemande. Il semble aussi que la France entendait se maintenir dans le secteur de la radiodiffusion et de l'information. Dans son rapport de septembre 1979, J. Sorel écrivait d'ailleurs :

" Je dois [...] signaler la tension qui existe entre la cellule française et le directeur de la radiodiffusion, plus tourné vers l'assistance allemande que française, et qui a cherché à me mettre entre l'arbre et l'écorce. Il semble que c'est l'existence même de cette cellule indépendante qui pose problème et ceci n'est pas nouveau ".

La France entretenait donc une " cellule " auprès de la radiodiffusion rwandaise, ce qui est révélateur de sa volonté non pas de contrôler, mais de jouer un rôle dans l'information rwandaise, au grand désarroi apparemment du directeur de la radio.

Un autre rapport sur l'étude de l'auditoire rwandais, daté d'août 1979²³⁰, nous donne probablement l'explication de cette attitude. Selon ce document, " la Radio nationale [était] perçue comme le symbole du Rwanda [...] et l'auditeur attendait [d'elle] qu'elle alimente son sentiment d'identité culturelle et nationale ". Bien plus, " la radio, [c'était] la voie du gouvernement, tout ce que [disait] la radio [venait] du gouvernement, [c'était] la vérité, [c'était] bien. La radio [exerçait] une influence sur les valeurs sociales et morales de la société. Par ce qu'elle [diffusait] et la manière dont elle le [diffusait], elle [introduisait] des changements dans les comportements ".

Ce rapport montre donc le rôle et le poids importants de la radio dans la société rwandaise. Probablement les services de la coopération française en avaient-ils conscience, d'où la volonté de rester implanter dans ce secteur essentiel pour la diffusion de la culture française.

Durant les années soixante dix, la France approfondit donc les actions menées par sa coopération depuis le milieu des années soixante, notamment en ce qui concerne l'expansion culturelle ainsi que la participation au développement et à la mise en valeur agricole du Rwanda.

Toutefois, des différences étaient intervenues dans les modalités, puisque la plupart des actions permirent d'ouvrir des chantiers et d'installer des équipements, ne fut -ce que modestes, à l'image des usines.

Ceci était en fait la nouvelle caractéristique de la coopération franco-rwandaise durant cette période, coopération qui fut élargie aux secteurs de l'équipement et des travaux publics.

2- L'élargissement de la coopération aux secteurs de l'équipement et des travaux publics

Amorcée dans le cadre du développement agricole et rural, la coopération dans les secteurs lourds de l'équipement et des travaux publics ne fut réellement développée qu'à partir de 1978.

²³⁰ R.F.I, Bureau des missions de programmes. Radiodiffusion de la République rwandaise (R.R.R.). ORINFOR, *Etude de l'auditoire rwandais en milieu rural, juillet-août 1979, Rapport.*

Selon une note de l'ambassade de France au Rwanda présente dans les archives du Chargé de mission géographique et datée de 1979, l'année 1978 et le début de l'année 1979 marquèrent une étape importante dans les relations franco-rwandaïses :

“ Tout en maintenant leur activité sur le plan politique et sur celui de la coopération, ces relations se sont étendues aux domaines de l'équipement et du commerce dans lesquels des résultats encourageants ont été enregistrés ”²³¹.

En effet, les relations entre la France et le Rwanda dans ces domaines sont longtemps restées quasi-inexistantes. Jusqu'en 1977 inclus, aucune société française n'est parvenue à emporter au Rwanda le moindre marché, laissant à des sociétés étrangères, belges pour la plupart et installées au Rwanda de longue date, les bénéfices retirés de la construction, sur fonds français, du lycée de Kigali ou de l'hôpital de Ruhengeri par exemple. Selon l'ambassade de France au Rwanda, cela venait principalement du fait que les entreprises françaises considèrent longtemps le Rwanda comme une “ chasse gardée ” belge²³². Notons aussi que l'absence de conseiller commercial à Kigali (il était en résidence à Nairobi) ainsi que l'absence d'une agence de la C.C.C.E. (seulement ouverte en 1978), constituèrent probablement des handicaps dans la prospection du marché rwandais.

En revanche, à partir de 1978, la France développa sa coopération dans les secteurs des travaux publics et de l'équipement, permettant à certaines sociétés françaises d'obtenir des contrats leur permettant d'exercer une activité durable sinon permanente au Rwanda.

Dans le domaine de l'aéronautique et de l'aviation civile, tout d'abord, la France apporta son aide à la création d'une compagnie aérienne nationale ainsi qu'à l'extension et la modernisation de l'aéroport de Kigali-Kanombe. Dans ce cadre, elle apporta aussi son appui à la cellule aéronautique, et finança la construction d'un hangar pour la *Caravelle* offerte à J. Habyarimana. En 1978, la société d'économie mixte SOFREAVIA (Société française de réalisations et d'études d'aviation) se vit alors confier l'étude de l'extension et de la modernisation de l'aéroport, augurant des possibilités d'intervention une fois l'étude terminée.

Dans le secteur du tourisme ensuite, la France participa à la création et à l'extension du village Urugwiro, village touristique près de Kigali. C'est ainsi que lors de cette même année 1978, la Société des Hôtels Méridiens prit en main la construction et la gestion d'un hôtel à Kigali. La France finança aussi la réalisation d'un hôtel à Butare, tandis que la formation de personnels hôteliers se faisait en France.

Celle-ci intervint aussi dans le secteur de l'urbanisme, notamment par une aide à la cellule de l'urbanisme et de l'habitat de Kigali. Elle finança aussi la réalisation du schéma directeur de la capitale, tandis qu'autour des années 1980-1981 était prévue la réalisation de ceux de Butare, de Ruhengeri et de Gisenyi. La société Spie Batignolles enleva ainsi en 1978 un marché important, celui de la réfection et de l'asphaltage, sur financement du F.E.D, de l'axe routier Kigali-Butare-frontière du Burundi.

Dans le secteur des mines, c'est le Bureau de recherche géologique et minière (B.R.G.M.), établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Coopération et du ministère de l'Industrie, qui obtint la même année un permis d'exploration et d'exploitation minière.

La France intervint aussi en faveur des équipements hydroélectriques et participa, dans le cadre du F.E.D, à la construction d'un barrage sur la rivière Ruzizi. En 1978, la Société générale d'entreprise électromécanique (S.G.E.E.M.) obtint l'adjudication d'un lot (fourniture

²³¹ Ambassade de France au Rwanda. Le Rwanda. Les relations politiques et économiques franco-rwandaïses, mars

1979, CAC 20000147, C 1.

²³² *Ibidem*.

d'équipements mécaniques et électriques) de la centrale hydroélectrique de la Mukungwa, au nord du pays, dont le financement était assuré conjointement par le F.E.D, la B.A.D.E.A. (Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique) et le Fonds spécial de l'O.P.E.P. (Organisation des pays exportateurs de pétrole).

Enfin, dans le secteur des Postes, la France participa à la création de bureaux mobiles assurant le service postal.

L'année 1978 fut donc fructueuse pour les entreprises françaises. Aussi leur présence au Rwanda ouvrait de nombreuses perspectives du fait que de multiples projets étaient en cours d'étude : travaux routiers, construction d'hôtels, aménagement de l'aéroport, télécommunications (construction d'une station terrienne de télécommunication par satellite et faisceaux hertziens), stockage de produits pétroliers, usine de quinquina, usine de café soluble, ateliers de montage de cycles et de pompes à eau, etc...D'ailleurs, en 1979, Peugeot conclut un contrat pour la construction d'une usine de vélos. Ces perspectives étaient d'autant plus concrètes qu'en novembre 1978 une mission de prospection organisée par l'Union Française des Industries Exportatrices permit semble-t-il, de nouer des contacts prometteurs.

L'orientation de la coopération vers les secteurs de l'équipement et des travaux publics a donc permis l'implantation d'entreprises françaises au Rwanda. Les termes de la note de l'ambassade de France à Kigali sur ce sujet sont clairs :

“ Les relations économiques viennent d'amorcer leur essor [en 1979] aux termes d'une évolution naturelle, plus lente sans doute dans ce pays ex-belge que dans nos anciennes possessions, ayant amené nos hommes d'affaires et nos sociétés au Rwanda “ dans les fourgons ” de la coopération ”²³³.

Aussi, l'ambassade semblait confiante dans le développement des activités des entreprises françaises au Rwanda, pays “ auquel l'assistance internationale [donnait], et [continuerait] de donner des moyens importants pour s'équiper ”. Et d'ajouter :

“ Sans doute la concurrence est-elle très ouverte, mais l'intérêt même porté par le gouvernement rwandais à deux importants projets [l'aéroport et les télécommunications] constitue pour nos firmes un atout dans la mesure où les autorités locales ne manqueront pas de nous présenter une demande de concours financier. Il y a de bonnes raisons de penser qu'une fois ce concours accordé, nos sociétés se trouveraient en bonne position pour enlever tout ou partie des deux grands marchés ”.

La coopération représentait donc une excellente introduction aux affaires, et assurait à l'aide un retour contrat non négligeable.

Enfin, selon ce même document, l'adjudication de certains marchés devait provoquer un effet d'entraînement sur les exportations françaises :

“ Sans prétendre à un développement spectaculaire, nos exportations poursuivront leur progression dans la mesure où nos entreprises continueront à marquer leur intérêt pour le Rwanda ”.

C'est ainsi que, par extension, la coopération était vue comme un moyen de développer le commerce français au Rwanda.

Les archives du Chargé de mission géographique étudiées ici, nous informent donc que la coopération au Rwanda était considérée comme un instrument de conquête de marchés et de développement commercial. Toutefois, une étude statistique n'en reste pas moins essentielle afin de voir si les relations économiques et commerciales se développèrent effectivement à partir de 1978.

²³³ *Ibidem.*

3- Le développement des intérêts économiques et commerciaux français

Si l'orientation de la coopération vers les secteurs de l'équipement et des travaux publics a permis à certaines entreprises françaises de remporter des contrats, il n'en reste pas moins que la promulgation en 1977 d'un nouveau code rwandais des investissements, ainsi que l'ouverture en 1978 d'une agence de la C.C.C.E. au Rwanda, ont constitué un cadre favorable au développement des relations économiques entre les deux pays.

Tandis que la C.C.C.E. offrait la possibilité au gouvernement rwandais de réaliser des emprunts à des conditions favorables, le nouveau code des investissements offrait lui aux entreprises étrangères de nombreux avantages d'ordre fiscal et douanier (exonération ou réduction des droits et taxes à l'importation ou à l'exportation, réduction de l'impôt sur les bénéfices pendant les cinq premières années, ou encore exonération des redevances foncières ou minières pendant les cinq premières années). Ce code considérait comme entreprises prioritaires et par conséquent bénéficiaires des dispositions en question, les entreprises dont les activités étaient exercées dans l'immobilier, la transformation de matières premières, la fabrication ou le montage de certains produits, le traitement des hydrocarbures, l'énergie, les mines, le tourisme (et l'hôtellerie), et le transport.

Les entreprises françaises vues plus haut et qui ont emporté des contrats en 1978 ont donc bénéficié des avantages de ce nouveau code.

Il est donc désormais intéressant de voir si ces nouvelles dispositions (C.C.C.E. et code des investissements) ainsi que l'orientation de la coopération vers les secteurs de l'équipement et des travaux publics ont effectivement amené les hommes d'affaires français à s'intéresser au Rwanda. Afin de nous rendre compte de cela, nous pouvons utiliser les données du ministère des Affaires étrangères sur la population française au Rwanda, données qui d'une part permettent de voir l'importance de celle-ci, et surtout de connaître les activités des ressortissants français.

Ainsi, nous pouvons voir si un nombre conséquent de Français vinrent au Rwanda pour travailler dans les secteurs privés de l'industrie et du commerce (international) notamment.

Figure n° 7 : La population française au Rwanda, et le nombre de ressortissants travaillant dans les secteurs privés de l'industrie et du commerce, de 1974 à 1981.

Année	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Effectif total	455	493	440	481	506	576	750	656
Français dans l'industrie	4	17	18	17	9	28	60	45
Chef	3	5	2	2	5	3	4	3
Cadre	1	12	16	4	3	13	10	7
Maîtrise	-	-	-	11	1	10	46	35
Ouvrier	-	-	-	-	-	1	-	-
Français dans le commerce	7	9	9	11	9	18	20	17
Chef	4	3	7	4	1	2	2	1
Cadre	3	3	5	5	7	5	9	6
Employé	-	3	2	-	1	1	1	1

Source : M.A.E, Direction des Français à l'Étranger et des Étrangers en France.

Afin de visualiser ces données, nous avons converti le nombre total des Français travaillant dans l'industrie et le nombre total des Français travaillant dans le commerce, en pourcentages du nombre total des ressortissants. Ces pourcentages, présentés dans l'annexe n° 4, nous ont alors permis de réaliser l'histogramme suivant :

Figure n° 8 : Pourcentage des ressortissants français travaillant au Rwanda dans les secteurs privés de l'industrie et du commerce, de 1974 à 1981

Source : M.A.E, Direction des Français à l'Etranger et des Etrangers en France.

Ces deux documents nous permettent de voir que le nombre de Français travaillant dans l'industrie a sensiblement augmenté dès 1975, passant de 4 en 1974 (0,9 %) à 17 en 1975 (3,5 %). Surtout, après une stagnation puis une baisse en 1978, celui-ci a véritablement augmenté à partir de 1979, passant de 9 en 1978 (1,8 %) à 28 en 1979 (4,9 %), puis à 60 en 1980 (8 %), pour redescendre à 45 en 1981 (6,9 %).

A propos des Français travaillant dans le commerce, leur effectif a quant à lui relativement stagné autour de 10 (1,8 à 2,3 %) de 1974 à 1978, puis a augmenté lui aussi à partir de 1979, passant à 18 (3,1 %) puis à 20 en 1980 (2,7 %), et enfin à 17 en 1981 (2,6 %).

A la lumière de ces données, il semble donc d'une part que les milieux d'affaires et notamment industriels ne se sont intéressés au Rwanda qu'à partir de 1975²³⁴, et d'autre part

²³⁴ De 1970 à 1973, il n'y avait aucun Français dans le secteur industriel au Rwanda.

que, aussi bien dans le secteur industriel que commercial, cet intérêt s'est surtout développé à partir de 1979. Toutefois, en rapportant ces effectifs au nombre total des ressortissants français, il apparaît que c'est essentiellement dans le secteur industriel que la part des Français a augmenté, puisque si le nombre de Français dans le commerce s'est accru en 1980, la part de ceux-ci par rapport au nombre total de Français a en fait diminué.

A lire les postes occupés dans le secteur industriel, et notamment les postes de chef d'entreprise, il semble que quelques sociétés françaises s'implantèrent effectivement au Rwanda. Certes leur nombre était faible, mais le nombre relativement important de cadres et de maîtres²³⁵ observé pour les années 1979 à 1981, révèle toutefois une recrudescence de leur activité²³⁶.

Il semble donc, à l'étude de ces données, que c'est surtout dans le secteur industriel que les intérêts français ont été développés. Ils l'ont été en 1975, probablement du fait du nouveau contexte politique des relations franco-rwandaïses et de l'orientation de la coopération vers l'aide projet, qui a amené la création d'usines de transformation (de soja, de lait ou de viande, comme nous l'avons déjà vu). Toutefois, il semble qu'ils l'ont surtout été à partir de 1978-1979 comme nous le révélaiement les archives précédemment étudiées.

La coopération a donc effectivement permis, dans une certaine mesure, de développer les intérêts privés français au Rwanda, et notamment industriels.

L'étude des relations commerciales entre les deux pays doit alors nous permettre de voir si les contrats remportés et les entreprises implantées ont effectivement provoqué un effet d'entraînement sur les exportations françaises. Cette étude doit aussi nous permettre de voir la place des échanges franco-rwandaïses dans le commerce total du Rwanda.

Les données exploitées ici sont, comme pour les années soixante, celles du *Bulletin statistique de la République rwandaïse*²³⁷. Grâce à celles-ci nous avons put réaliser le tableau suivant, après conversion des francs rwandaïses courants en francs rwandaïses constants 1966.

Figure n° 9 : Les échanges commerciaux du Rwanda avec la France, de 1974 à 1981.

Unité : million de francs rwandaïses constants 1966.

Année	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Export. Rw.	13,1	9,7	6,3	19,7	5,9	8,7	12,1	14,8
Import. Rw.	237,6	312	341	300,5	470,9	436,3	620	616,5
Balance Rw.	-224,5	-302,3	-334,7	-280,8	-465	-427,7	-607,9	-601,7

Source : *Bulletin statistique de la République rwandaïse*.

A la lecture de ce tableau, nous pouvons remarquer que la balance commerciale du Rwanda vis-à-vis de la France est restée négative et que ce déficit s'est même creusé à plusieurs reprises, en 1974²³⁸, en 1975, puis en 1978 et enfin en 1980.

²³⁵ La maîtrise correspond à l'ensemble des contremaîtres et des chefs d'équipe d'une entreprise.

²³⁶ Notons qu'il n'y avait pas d'ouvriers français dans l'industrie, ce qui veut dire que les entreprises employaient de

la main d'œuvre locale.

²³⁷ Annexe n° 3.

Afin de comprendre les raisons de ce déficit, nous avons réalisé le graphique suivant :

Figure n° 10 : L'évolution des échanges commerciaux du Rwanda avec la France, de 1974 à 1981.

Source : *Bulletin statistique de la République rwandaise*.

Ce graphique nous permet de constater que l'augmentation du déficit de la balance commerciale du Rwanda vis-à-vis de la France était le résultat d'une augmentation relativement régulière des importations rwandaises en provenance de celle-ci, tandis que les exportations en sa direction ont connu une évolution plutôt chaotique tout en restant extrêmement faibles. Surtout, les taux de croissance des importations étaient plus forts que ceux des exportations, et notamment en 1980.

C'est de 1974 à 1976, et surtout en 1978 et en 1980, que les importations ont sensiblement progressé, ce qui semble correspondre à l'orientation, dès 1974, de la coopération vers l'aide projet et aux interventions des entreprises françaises dans les secteurs de l'équipement et des travaux publics à partir de 1978. D'ailleurs, ces évolutions peuvent être mises en rapport avec l'augmentation de l'activité des Français dans les secteurs industriel et commercial en 1975 et à partir de 1979.

La coopération de projet et le développement des activités françaises au Rwanda auraient donc permis de développer les exportations françaises dans ce pays. Toutefois, il est nécessaire d'étudier les produits échangés afin de parler d'un réel effet d'entraînement.

Malheureusement, ceux-ci ne peuvent pas être connus par l'intermédiaire du *Bulletin statistique* car seules les exportations du Rwanda par pays et par produit y sont recensées, tandis que ces données sur les importations en sont absentes à partir de 1973.

Seules les archives déjà citées plus haut nous donnent quelques indications sur ces produits²³⁹. C'est ainsi qu'en 1978, la France aurait exporté au Rwanda, par ordre

²³⁸ Le déficit de la balance commerciale du Rwanda vis-à-vis de la France était, en 1973, de 143,2 MFRw. constants 1966.

²³⁹ Ambassade de France au Rwanda. Le Rwanda. Les relations politiques et économiques franco-rwandaises,

d'importance, des engins mécaniques, des véhicules automobiles, des produits pharmaceutiques, des farines, des matières plastiques, des articles de librairie, de l'appareillage électrique, des pneumatiques, du mobilier, des articles de fonte et d'acier, des chaussures, des textiles synthétiques, et des instruments d'optique et de mesure.

Il aurait été beaucoup plus intéressant d'avoir ces données pour les années suivantes. Toutefois, au regard de ces informations, il semble que les engins mécaniques (et donc relatifs aux travaux publics) l'emportaient sur les véhicules qui, durant les années soixante, étaient le premier produit d'exportation vers le Rwanda. Aucune interprétation en revanche ne peut être menée sur les autres produits puisque nous ne connaissons pas leur importance par rapport aux exportations totales de la France dans ce pays, et que déjà ils faisaient partie de celles-ci durant les années soixante.

Il semble donc que la nouvelle politique de coopération permettait effectivement de favoriser l'exportation de biens d'équipement français, mais nous ne pouvons dire si c'était l'augmentation de celle-ci qui avait fait augmenter les exportations totales de la France au Rwanda de 1974 à 1981.

Celles-ci ont augmenté de façon significative durant toute la période, notamment comparées aux exportations durant les années 1966 à 1973. Il est alors intéressant de les replacer dans le cadre du commerce total du Rwanda afin de voir la place qu'elles tenaient dans celui-ci.

Figure n° 11 : Pourcentages des importations rwandaises en provenance de la France, par rapport aux importations totales du Rwanda, de 1974 à 1981.

Unité : million de francs rwandais constants 1966.

Année	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Total Import. Rw.	3431,6	4367,6	4380,7	4245,4	5900,7	5473,8	6453,6	6368,4
Import. Rw. Prov.Fr.	237,6	312	341	300,5	470,9	436,3	620	616,5
% Import. Prov.Fr. /Import. Totales	6,9	7,3	7,8	7,1	8	8	9,6	9,7

Source : *Bulletin statistique de la République rwandaise.*

Grâce à ce tableau, nous pouvons constater que la part de la France dans les importations rwandaises a augmenté par rapport aux années 1966-1973, puisqu'elle est passée de 2 à 6 % pour cette période à 7 à 10 % pour les années 1974-1981. Aussi, à relire les tableaux de l'annexe n° 3 sur le commerce total du Rwanda, il apparaît que la France se situait, selon les années, au 4^{ème} ou 5^{ème} rang des fournisseurs de ce pays, c'est-à-dire en meilleure place que dans les années 1966-1973 (6^{ème} à 8^{ème} rang), passant ainsi devant les

Etats unis, l'Ouganda et le Royaume uni. Toutefois, les principaux fournisseurs restaient la Belgique, le Japon, le Kenya et la République Fédérale d'Allemagne, loin devant la France qui, avec 7 à 10 %, n'était donc pas un des principaux fournisseurs du Rwanda.

A propos des exportations rwandaises en direction de la France, les tableaux de l'annexe n° 3 nous ont permis de réaliser le tableau suivant :

Figure n° 12 : Pourcentages des exportations rwandaises en direction de la France, par rapport aux exportations totales du Rwanda, de 1974 à 1981.

Unité : million de francs rwandais constants 1966.

Année	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Total Export. Rw.	2200,4	1918	3436	3426,9	2314,7	3241,3	2008,9	2199,3
Export. Rw. Vers Fr.	13,1	9,7	6,3	19,7	5,9	8,7	12,1	14,8
% Export. Vers Fr. /Export. Totales	0,6	0,5	0,2	0,6	0,2	0,3	0,6	0,7

Source : *Bulletin statistique de la République rwandaise.*

Ce tableau nous révèle donc la faible part de la France dans les exportations rwandaises, puisque les exportations vers celle-ci ne représentaient même pas 1 % des exportations totales. D'après les archives, celles-ci se composaient essentiellement de café, et accessoirement de quinquina, de légumes et de wolfram. La France n'était donc toujours pas un des principaux clients du Rwanda.

Pour conclure sur les relations commerciales franco-rwandaises, nous pouvons dire que celles-ci étaient faibles, et que la balance commerciale était largement favorable à la France.

La principale caractéristique de la coopération française au Rwanda durant la période 1973-1981, a donc été l'orientation de celle-ci vers l'aide projet, et la réalisation d'opérations intégrées, c'est-à-dire dans les secteurs prioritaires du développement, définis par le gouvernement rwandais à travers le 2^{ème} Plan..

Par ses diverses actions, la France chercha à satisfaire les principales préoccupations rwandaises évoquées plus haut. Elle participa ainsi à la recherche de l'équilibre alimentaire, notamment par l'implantation d'usines permettant la diversification, la mise en valeur et la transformation des ressources naturelles du pays, avec les projets soja, lait, et viande par exemple. Le développement d'industries de transformation et donc de substitution aux importations entraînait lui dans le cadre de la recherche d'un équilibre financier. La mise en place de chantiers de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre permit de participer à la recherche d'une utilisation adéquate du potentiel humain, tandis que des actions furent menées afin d'adapter l'enseignement aux nécessités du développement. La mise en place

d'infrastructures et d'équipements collectifs, telles les services postaux et les plans d'urbanisme participèrent à la recherche de conditions de vie meilleure. Enfin, la France participa aux travaux de mise en valeur régionale (dans le cadre multilatéral le plus souvent), et participa à la recherche du désenclavement du pays, notamment par l'intermédiaire du tourisme, de l'aide à l'aviation civile et à la mise en place de l'aéroport international de Kigali-Kanombe.

Si l'aide projet avait pour but la participation à l'équipement et au développement du Rwanda, elle était aussi conçue comme un instrument de conquête de marchés et d'expansion commerciale. En effet, elle permit à certaines sociétés de remporter des contrats, de s'installer au Rwanda, de développer leurs activités (industrielles et commerciales), ainsi que de développer les exportations françaises en biens d'équipement, et enfin d'assurer certains approvisionnements notamment dans le secteur des mines, dans lequel par exemple le B.R.G.M. obtint un permis d'exploration et d'exploitation (c'est -à-dire un contrat d'enlèvement).

Ces nouveaux aspects économiques de la coopération franco-rwandaise ne doivent tout de même pas occulter que la France a poursuivi son action en faveur de l'expansion culturelle et de la promotion humaine. Elle apporta aussi en 1974 une aide alimentaire lors du début de disette, et organisa en 1979 un pont aérien pour assurer la fourniture à titre gratuit de 500 m³ de gas-oil et de 250 000 litres de kérosène lors de l'arrêt du trafic sur la route qui relie le Rwanda au Kenya causé par le conflit ougando-tanzanien. Ces interventions ont donc pu constituer des opérations généreuses, favorables à l'image de la France dans le pays.

Enfin, précisons que d'après une note du ministère de la Coopération de mai 1979²⁴⁰, et " compte tenu d'habitudes anciennes prises au début de la coopération, [les] assistants [français] [étaient] escortés d' " appuis logistiques " (voitures, logements, moyens de travail divers) plus importants qu'ailleurs ".

Tout en étant largement orientée vers les secteurs économiques, la coopération au Rwanda présentait donc toujours certaines spécificités.

C- LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-RWANDAISES

Comme nous avons pu le voir plus haut, l'arrivée au pouvoir de J. Habyarimana fut probablement bien accueillie par la France.

Les archives sur les relations politiques franco-rwandaïses du Chargé de mission géographique²⁴¹, ainsi que celles de la Mission militaire de coopération²⁴², révèlent en fait que l'arrivée au pouvoir de J. Habyarimana permit la relance des relations entre les deux pays.

1- La politique étrangère de Juvénal Habyarimana

²⁴⁰ Ministère de la Coopération. La coopération franco-rwandaise, mai 1979, CAC 20000147, C 1.

²⁴¹ CAC 20 000 147, C 1.

²⁴² CAC 850 497, C 81, MC 194.

A la suite de sa prise de pouvoir en 1973, J. Habyarimana définit la politique extérieure de son gouvernement. Il s'agissait de sortir le Rwanda de l'isolement diplomatique dans lequel le régime de G. Kayibanda l'avait plongé, d'assurer l'indépendance de celui-ci sur le plan international (notamment vis-à-vis de l'ancien colonisateur), et de rechercher les aides étrangères nécessaires au développement économique du pays. Dès 1973, le Rwanda chercha donc à diversifier ses relations extérieures.

a- Le Rwanda sur la scène internationale

Sur la scène internationale, J. Habyarimana affirma tout d'abord sa solidarité avec les pays du Tiers monde, et participa dès septembre 1973 à la Conférence des Pays non-alignés d'Alger. A cette occasion, et selon une notice biographique du ministère des Affaires étrangères²⁴³, " il [s'employa] à rétablir son prestige personnel et à affirmer la présence du Rwanda sur la scène africaine ". D'ailleurs ses premiers voyages furent pour Alger, Kinshasa et Kampala, marquant ainsi une politique d'ouverture vers les pays membres de l'O.U. A.

Les actions diplomatiques de J. Habyarimana visèrent aussi à assurer l'élargissement des rapports de coopération tant avec les pays d'Afrique (et notamment les pays de l'O.C.A.M.) qu'avec la Ligue arabe. Dans ce cadre, il participa aux divers sommets de l'O.U.A. ainsi qu'à la Conférence arabo-africaine du Caire. En échange de son appui au monde arabe, J. Habyarimana espérait en recevoir des aides en faveur du développement. Cette pluralité des partenaires devait permettre d'assurer l'indépendance du Rwanda. Lors d'une interview du président rwandais parue dans la revue *Nations nouvelles* en 1974²⁴⁴ (organe officiel de l'O.C.A.M.), J. Habyarimana disait :

" Nous croyons qu'il appartient à nos frères arabes de nous aider davantage, afin que nous ne tombions pas dans les mains de telle ou telle autre puissance ".

Il prônait la solidarité africaine.

b- La coopération régionale

La coopération régionale fut un pan important de la politique étrangère de J. Habyarimana, du fait qu'elle constituait un élément essentiel pour le développement économique du Rwanda, notamment pour la communication avec l'Océan indien. Comme nous l'avons déjà vu plus haut, le régime de G. Kayibanda avait isolé le Rwanda sur le plan régional, vis-à-vis du Zaïre, du Burundi, de la Tanzanie, tandis qu'une seule voie permettait l'accès à la côte est africaine, via l'Ouganda et le Kenya. J. Habyarimana joua alors la carte de la coopération régionale, d'une part avec les pays ex-belges, d'autre part avec les pays anglophones de l'est africain. C'est ainsi qu'en septembre 1976, le Rwanda créa avec le Zaïre et le Burundi, la Communauté économique des pays des Grands lacs, C.E.P.G.L, dont le siège était Gisenyi au Rwanda²⁴⁵. La création de cette organisation régionale (aussi appelée Tripartite), soutenue par la France, donnait l'espoir d'ouvrir un nouvel axe de communication vers Dar-es-Salaam via Bujumbura. Puis en septembre 1977, le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie créèrent sous l'égide de la Banque mondiale, l'Organisation pour l'aménagement et le développement du bassin de la rivière Kagera, K.B.O. (Kagera river basin organisation), qui offrait l'espoir d'un développement hydroélectrique. Ces regroupements permettaient au Rwanda d'élargir son marché, ce que prônait le 2^{ème} Plan.

²⁴³ M.A.E, notice biographique, le général J. Habyarimana, 21 février 1975, CAC 20000147, C 1.

²⁴⁴ *Nations nouvelles*, n°44 -45, oct.déc.1974, pp.24-26.

²⁴⁵ En 1977 fut créée la B.D.E.G.L, Banque de développement des Etats des Grands lacs, avec pour siège Gisenyi.

J. Habyarimana mena donc une politique active en direction des pays africains. Sur le plan de l'aide internationale, il chercha aussi à diversifier les relations de son pays, notamment en renforçant les liens établis avec la France. Le développement de ses relations avec l'O.C.A.M. constituait d'ailleurs un élément de cette politique.

2- Le rapprochement politique entre la France et le Rwanda

Le rapprochement des deux pays sur le plan politique est perceptible à travers les rapports entretenus par leurs dirigeants, et notamment les voyages et rencontres de ceux-ci, mentionnés dans la revue *La politique étrangère de la France. Textes et documents*. Il l'est aussi à travers le rôle joué par le Rwanda au sein de l'O.C.A.M. et des instances internationales telles l'O.N.U. et l'O.U.A.

a- La relance des relations franco-rwandaïses dès 1973

Si les premiers voyages de J. Habyarimana furent pour l'Afrique, il semble qu'au lendemain de sa prise de pouvoir à Kigali, il ait aussi cherché à maintenir les liens de son pays avec la France.

En effet, d'après la notice biographique de mars 1974 se rapportant à lui²⁴⁶, " Mme Habyarimana [se rendit] en visite privée à Paris en octobre 1973, [et se montra] très sensible aux attentions que lui [prodigua] le gouvernement français ". Lors de cette visite, qui est aussi mentionnée dans la revue *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, la France se serait donc montrée généreuse envers la femme du président rwandais.

En fait, les archives de la Mission militaire de coopération nous apprennent que la France, en décembre 1973, avait prévu d'offrir une *Caravelle* à J. Habyarimana, caravelle disponible en avril 1974²⁴⁷. Aussi, le Rwanda ne possédant pas les spécialistes nécessaires à l'utilisation de cette aéronef, et la France devant alors prêter des aviateurs, il avait aussi été prévu à cette même date de décembre 1973 un projet d'accord de coopération militaire technique, précisant la répartition des charges entre les deux gouvernements, et les conditions d'emploi des personnels français²⁴⁸.

Il semble ainsi que dès la fin de l'année 1973, et donc dès le lendemain du coup d'Etat de J. Habyarimana, la France se soit montrée cordiale et généreuse envers le nouveau régime à travers le don d'une *Caravelle* (avion commercial moyen-courrier à réaction), qui constituait probablement un cadeau politique en réponse à une demande d'aide militaire technique de la part de Mme Habyarimana.

D'ailleurs, en mars 1974, J. de Lipkowski, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, se rendit à Kigali où il rencontra J. Habyarimana et A. Nsekalije son ministre des Affaires étrangères avec qui il eut (selon la revue *La politique étrangère de la France. Textes et documents*) des discussions sur la coopération bilatérale, la situation internationale, et les perspectives de crise économique mondiale. Dans ce cadre le président rwandais sollicita la France pour une aide militaire.

Puis, fin mars et début avril 1974, J. Habyarimana se rendit à Paris où il eut (selon la même revue) d'importants entretiens politiques avec le 1^{er} ministre P. Messmer, le ministre des Armées R. Galley, et le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères J. de Lipkowski. Sa visite fut toutefois écourtée par la mort de G. Pompidou.

²⁴⁶ Ambassade de France au Rwanda, le général J. Habyarimana, biographie, mars 1974, CAC 20000147, C 1.

²⁴⁷ Mission militaire de coopération, note, 3 décembre 1973, CAC 850497, C 81, MC 194.

²⁴⁸ *Ibidem*.

Il apparaît donc, à la lumière de ces éléments, que les relations politiques entre la France et le Rwanda furent relancées par J. Habyarimana dès 1973 à travers la coopération militaire, confirmant ainsi les liens établis durant les années soixante. Ceci étant réalisé sous la présidence de G. Pompidou, c'est à V. Giscard d'Estaing que revint la responsabilité de concrétiser ce rapprochement.

b- Le développement des relations “ franco-africano-rwandaïses ”

D'après la notice biographique de février 1975 du ministère des Affaires étrangères déjà évoquée plus haut²⁴⁹, J. Habyarimana était ouvert aux “ influences occidentales ”, “ comme [l'attestait] son élection à la présidence de l'O.C.A.M. le 12 août 1974 ”. En effet, cette élection lors de la conférence de l'O.C.A.M. à Ndjamena, marqua dès 1974 l'attachement du président rwandais à l'ensemble franco-africain, et donc l'attraction exercée par la France sur le Rwanda.

Au lendemain de son accession à la présidence de la République française, V. Giscard d'Estaing envoya à travers le continent africain des missions de dialogue afin de faire le point sur la coopération et de mettre la France à l'écoute des désirs de chaque Etat. Au Rwanda, la mission de dialogue fut envoyée du 28 au 30 novembre 1974. Puis, du 2 au 6 février 1975, la commission mixte franco-rwandaïse se réunit à Paris. Pierre Abelin, ministre de la Coopération, se rendit ensuite à Kigali du 16 au 21 avril 1975. A la suite de ces divers contacts, un accord d'assistance militaire technique fut signé entre les deux pays le 18 juillet 1975. Cet accord, tout à fait classique, avait pour but l'organisation et l'instruction d'une Gendarmerie rwandaïse sur le modèle de la Gendarmerie française. Il marqua donc une étape dans le rapprochement franco-rwandaïse.

Les rapports entre les dirigeants des deux pays se développèrent alors. Par exemple, J. Habyarimana se rendit à Paris en avril 1976, tout comme son ministre des Affaires étrangères en octobre de la même année. Aussi le président rwandais participa aux différentes conférences franco-africaines, tant à Paris que dans les capitales africaines, ainsi qu'aux conférences de l'O.C.A.M.

Surtout, il se rendit à Paris du 13 au 15 avril 1977, où il eut, d'après la revue *La politique étrangère de la France. Textes et documents*, des entretiens avec V. Giscard d'Estaing et les ministres français de l'Economie, des Affaires étrangères et de la Coopération. A cette occasion il fut même décoré de la Grand Croix de la Légion d'Honneur. Aussi, d'après l'ambassade de France au Rwanda, “ la sympathie active et la générosité témoignées par [la France] au Rwanda [permirent] au Général Habyarimana de déclarer que le Rwanda se sentait désormais “ un membre à part entière de la famille franco-africaine ” ”²⁵⁰. J. Habyarimana considérait donc que son pays appartenait à l'ensemble franco-africain au même titre que les pays issus de l'empire colonial français. Par cette déclaration, il confirmait donc le resserrement des liens politiques avec la France, et considérait le Rwanda comme un membre à part entière de l'espace d'influence français. Notons que ceci était le résultat de la “ sympathie active ” et de la “ générosité ” de la France.

D'ailleurs il reçut quelques mois plus tard la conférence de l'O.C.A.M à Kigali, au cours de laquelle il fut élu pour la deuxième fois président de l'organisation.

Enfin et surtout, la sixième conférence franco-africaine fut organisée à Kigali en mai 1979. A cette occasion, V. Giscard d'Estaing rendit sa première visite officielle au Rwanda et inaugura l'hôtel Méridien de la capitale. Celui-ci avait été construit dans le cadre de la

²⁴⁹ M.A.E, notice biographique, le général J. Habyarimana, 21 février 1975, CAC 20000147, C 1.

²⁵⁰ Ambassade de France au Rwanda. Le Rwanda. Les relations politiques et économiques franco-rwandaïses, mars 1979, CAC 20000147, C 1.

création du village touristique évoqué plus haut et à laquelle la France avait participé. Il y a d'ailleurs lieu de penser que cette intervention avait plus eut une valeur symbolique et de prestige qu'une réelle finalité économique et d'équipement du pays, tout comme la fourniture de la *Caravelle* en 1974 ; nous pouvons là aussi parler de cadeau politique.

Il semble donc que J. Habyarimana était un personnage reconnu au sein de l'ensemble franco-africain et notamment de l'O.C.A.M. La France entretenait avec lui d'excellentes relations, et c'est à cette qualité des relations qu'était due l'attitude du Rwanda sur le plan international.

c- Position et attitude du Rwanda vis-à-vis de la politique africaine de la France

D'après l'ambassade de France au Rwanda en mars 1979²⁵¹, les dirigeants rwandais étaient solidaires avec l'O.U.A. et notamment avec les mouvements de libération en lutte sur le continent africain.

Pourtant, du fait des amitiés entretenues avec la France, cela les amenait à nuancer leur attitude : “ ils [les dirigeants rwandais] se sont efforcés, lors des débats engagés devant le comité de libération de l'O.U.A. sur certains aspects controversés de notre politique africaine, de ne pas nous mettre dans l'embarras ”²⁵².

Cette attitude est d'ailleurs explicitement évoquée dans une note de l'ambassade de mai 1979, à propos du statut départemental de l'île de la Réunion²⁵³ :

“ Ils [les dirigeants rwandais] ont refusé de s'associer à la campagne menée par le comité de libération de l'O.U.A. contre le statut départemental de l'île de la Réunion et se sont efforcés de faire traîner les choses en longueur en réclamant, à Khartoum en février 1979, comme à Nairobi quelques mois plus tôt, des éléments d'information supplémentaires sur la représentativité du prétendu “ mouvement de libération ” et de son Président ”.

Il semble donc que les dirigeants rwandais usaient de manœuvres dilatoires pour éviter de prendre position contre la France, et cela au sein même de l'O.U.A. Les dirigeants français étaient tout de même conscients que les autorités rwandaises éprouveraient à la longue certaines difficultés à résister aux pressions de l'O.U.A.

Toujours est-il que selon l'ambassade en mars 1979²⁵⁴, l'attitude générale du Rwanda était caractérisée par la “ compréhension ” à l'égard de la politique africaine de la France. En effet, selon elle, J. Habyarimana approuva sans réserve l'opération franco-marocaine dans le Shaba en mars 1977 et l'intervention d'éléments français à Kolwezi l'année suivante, tandis qu'aucun commentaire désobligeant ne fut fait à l'égard de la politique de la France en Mauritanie et au Tchad. Le Rwanda s'était aussi dit confiant dans le statut évolutif de Mayotte, et appréciait les efforts de la France pour contribuer à l'accession pacifique de la Namibie à l'indépendance.

Il semble aussi que la délégation rwandaise à l'O.N.U. apporta régulièrement son appui à la France, par exemple à propos des propositions sur le désarmement en 1978, de la restructuration du secteur économique et social de l'organisation et de la nomination du Secrétaire général adjoint pour les Affaires économiques en 1977, ou du renouvellement du mandat des représentants français au Conseil des Nations unies pour le développement industriel.

²⁵¹ Ambassade de France au Rwanda. La politique extérieure du Rwanda, mars 1979, CAC 20000147, C 1.

²⁵² *Ibidem*.

²⁵³ Ambassade de France au Rwanda. Note opérationnelle d'entretien, 14 mai 1979, CAC 20000147, C 1.

²⁵⁴ Ambassade de France au Rwanda. Les relations politiques et économiques franco-rwandaises, mars 1979, CAC 20000147, C 1.

Sur la scène africaine, le Rwanda évitait donc de mettre en cause la politique de la France, alors qu'il s'était dit solidaire avec les pays du Tiers monde contre la main mise de telle ou telle autre puissance sur ceux-ci. Il apportait aussi son appui à la France au sein de l'O.N.U. faisant de lui un " allié " de celle-ci au même titre que les autres pays de l'O.C.A.M.

Cette attitude n'était pas désintéressée puisque la France était un des principaux bailleurs de fonds du Rwanda, et surtout lui apportait son assistance sur le plan militaire.

3- La coopération militaire franco-rwandaise

L'aide militaire avait été amorcée au début des années soixante dix avec des bourses de stage notamment, en réponse à la demande de J. Habyarimana, alors ministre de la Garde nationale et de la Police, qui cherchait à mettre sur pieds une Gendarmerie rwandaise.

La France qui avait donc répondu favorablement à cette requête avait aussi l'ambition de vendre du matériel militaire au Rwanda et espérait qu'un jour celui-ci se détourne de la Belgique et se tourne vers elle pour ce qui est de l'aide militaire.

Cette éventualité avait été relancée, comme nous l'avons vu plus haut, par l'arrivée au pouvoir de J. Habyarimana et la signature le 18 juillet 1975 d'un accord d'assistance militaire technique. Absent des archives de la Mission militaire de coopération, nous avons pu accéder à celui-ci dans le rapport parlementaire de 1998, sur la France au Rwanda (le Rapport Quilès).

a- L'accord particulier d'assistance militaire du 18 juillet 1975²⁵⁵

Cet accord fut signé à Kigali entre le ministre rwandais des Affaires étrangères et de la Coopération Aloys Nsekaliye, et Pierre Delabre chargé d'affaires ad intérim auprès de la République rwandaise et consul adjoint de l'ambassade de France²⁵⁶.

C'était un accord d'assistance militaire technique classique. D'application immédiate, il était conclu pour un an et renouvelable par tacite reconduction. Il pouvait être dénoncé à tout moment par l'un ou l'autre des gouvernements et cette dénonciation prenait effet quatre vingt dix jours après notification par l'une des parties.

L'article premier de cet accord prévoyait les conditions dans lesquelles les personnels militaires français étaient mis à la disposition du gouvernement rwandais (paragraphe b à g) et précisait leur mission (paragraphe a) :

“ Le gouvernement de la République française met à la disposition du gouvernement de la République rwandaise les personnels militaires français dont le concours lui est nécessaire pour l'organisation et l'instruction de la Gen darmerie rwandaise ”.

Selon l'article 2, les personnels français “ [étaient] affectés à une formation dénommée “ Bureau d'Aide Militaire ” [B.A.M.], placés sous l'autorité de l'officier français le plus ancien dans le grade le plus élevé mis à la disposition de la République rwandaise. Cet officier [était] Directeur de l'Assistance Militaire Technique française au Rwanda et, à ce titre, [relevait] de l'Ambassadeur de France ”. Cette dernière disposition témoignait du caractère “ civil ” de la coopération militaire.

L'article 3 précisait ensuite que les militaires français mis à la disposition du Rwanda demeuraient sous juridiction française : “ ces personnels servent sous l'uniforme français, selon les règles traditionnelles d'emploi de leur arme ou service , avec le grade dont ils sont

²⁵⁵ Annexe n° 1.

²⁵⁶ A l'origine, c'est l'ambassadeur de France Robert Picquet qui devait signer cet accord, mais étant en congé à cette date, son consul adjoint le suppléa.

titulaires”. Il précisait aussi le cadre et les limites de leur mission : “ ils ne peuvent en aucun cas être associés à la préparation et à l’exécution d’opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l’ordre ou de la légalité ”.

Les articles 4 et 5 traitaient des dispositions disciplinaires et judiciaires applicables aux coopérants militaires français.

L’article 6 fixait quant à lui les conditions dans lesquelles le gouvernement français assurait la formation et le perfectionnement de cadres de la Gendarmerie rwandaise dans ses Ecoles militaires et prenait à sa charge les frais de voyage des stagiaires, à l’exception des frais d’entretien et des dépenses relatives aux soldes, qui restaient à la charge du gouvernement rwandais. Notons donc que la France n’offrait pas de bourses de stage aux élèves rwandais.

Enfin, selon l’article 7, le gouvernement rwandais pouvait s’adresser au gouvernement français pour la fourniture de matériels militaires à titre gratuit ou onéreux.

L’accord de juillet 1975 avait donc pour but la création d’une Gendarmerie rwandaise sur le modèle de la Gendarmerie française, et l’assistance à celle-ci tant en matériels qu’en personnels. Du fait que la Gendarmerie soit une force militaire, et qu’elle remplisse des missions tant civiles que militaires, c’est un accord d’assistance “ militaire ” qui avait été signé, pouvant donc donner lieu à des aides dans des secteurs autres que la Gendarmerie, tels l’armée de terre ou l’armée de l’air par exemple.

b- Le plan d’aide 1976-1979

Suite à l’accord, l’envoi de huit assistants techniques français fut prévu afin d’assurer sur place l’instruction des personnels rwandais, tandis que des stages étaient organisés en France.

Les premiers assistants, quatre officiers et deux sous-officiers, arrivèrent au Rwanda entre le mois de septembre 1975 et le début de l’année 1976. Ils furent rejoints en 1978 par un officier chargé d’organiser le fichier de recherches de la Gendarmerie locale, et un sous-officier secrétaire au Bureau d’Aide Militaire. Enfin, un nouveau poste de sous-officier fut créé en 1979, portant à neuf l’effectif des personnels de l’assistance militaire technique. C’est la pénurie de logements militaires qui explique ce retard dans la mise en place du personnel, et de ce fait, l’instruction des gendarmes rwandais connut des débuts difficiles.

Celle-ci se faisait à Ruhengeri où étaient formés des sous-officiers O.P.J, ainsi qu’à Kigali où étaient formés les officiers. La première promotion de cinq officiers sortie le 30 avril 1977, et de cette année à 1979, trois promotions sortirent de chaque école, ce qui représentait 27 officiers à Kigali et 75 sous-officiers O.P.J. à Ruhengeri. Aussi, à Kigali deux officiers instructeurs étaient conseillers techniques des chefs des 3^{ème} et 4^{ème} Bureau de l’Etat-Major de la Gendarmerie.

C’est en septembre 1977 que fut ouvert le Bureau d’Aide Militaire, avec l’arrivée du lieutenant colonel Chappaz, chef du B.A.M. jusqu’en septembre 1981, et conseiller technique de J. Habyarimana. Son arrivée marquait un second stade de la coopération militaire, complément logique de l’instruction : l’organisation et l’implantation de la Gendarmerie. Le président rwandais désirait en effet donner une large implantation territoriale à la Gendarmerie qui, en 1977, était limitée à Kigali. C’est ainsi que le lieutenant colonel Chappaz fut associé de façon très étroite au président rwandais dans cette mission, et pris contact pour cela avec tout le pays, préfecture par préfecture, afin de faire le point sur les problèmes de sécurité et de tranquillité publiques. Suite à son action et à l’aide en matériels apportée par la France, la Gendarmerie rwandaise put être implantée dans trois préfectures sur dix en 1979.

La fourniture du matériel militaire nécessaire à l'équipement de la Gendarmerie fut réalisée selon un plan d'aide d'un montant de 4 millions de francs s'étalant sur quatre ans, de 1976 à 1979 (c'est-à-dire 1 million de francs par an).

Déjà en 1974, la France avait offert au Rwanda une *Caravelle* avec laquelle avaient été fournis un aviateur militaire, un équipage, et quatre techniciens de la S.N.I.A.S, la Société nationale des industries aérospatiales. Bien que cette aéronef n'ait pas été offerte au titre de l'aide militaire, elle représentait un don de matériel de 10 à 11 millions de francs français. Cette même année, J. Habyarimana avait aussi sollicité la France (en la personne de J. de Lipkowski) pour un don d'A.M.L. et d'un hélicoptère *Alouette III*. Trouvant l'offre de la *Caravelle* suffisante, la France n'avait fourni en 1974 que des pièces de rechange pour les A.M.L. vendues en 1967, dont la plupart étaient en mauvais état, tandis que le don d'un hélicoptère lui, avait été remis à plus tard. En 1975, aucune aide en matériels militaires ne fut apportée.

Celle-ci commença donc réellement avec le plan quadriennal. D'après un tableau récapitulatif de l'aide militaire apportée au Rwanda de 1976 à 1978²⁵⁷, la fourniture de matériels militaires par la Mission militaire de coopération se réalisa ainsi. :

- En 1976 la France fournit à la Gendarmerie rwandaise 18 véhicules blindés, 150 pistolets automatiques, ainsi que du matériel de police (lots de signalisation de barrages routiers), 12 machines à écrire, 1 000 grenades, et enfin 2 groupes électrogènes. Le montant de cette aide s'élevait alors à 1,3 millions de francs français (1,3 MF). En plus de celle-ci il faut ajouter le don de l'*Alouette III* (d'une valeur de 2,2 MF) finalement promise au président rwandais en 1975 par V. Giscard d'Estaing et livrée en 1977. Ce don aussi constituait un cadeau politique.
- En 1977, la France fournit 12 véhicules blindés, 100 pistolets automatiques, 3 postes radio, du matériel de police, 12 machines à écrire et 2 groupes électrogènes. Pour cette année-ci le coût s'élevait à plus de 1 million de francs.
- En 1978, la France fournit encore 12 véhicules blindés, 100 pistolets, 5 postes radio, et du matériel de police pour une somme de 1 MF. Puis cette même année, les Armées (le ministère de la Défense) fournirent en plus une aide matérielle de 6,78 MF, constituée de 1 000 pistolets, 1 000 fusils, 100 postes radio, 965 600 cartouches, et 500 grenades.
- Enfin, au début de 1979, furent livrés 16 véhicules blindés, 19 postes radio et 20 machines à écrire.

Le plan quadriennal fut donc respecté, puisque l'aide apportée par la Mission militaire de coopération s'élevait bien à 1 MF par an. Si le don de l'hélicoptère en 1976 était un cadeau politique, l'intervention généreuse du ministère de la Défense en 1978 venait quant à elle du fait que la Gendarmerie rwandaise était à créer de toute pièce et nécessitait donc de gros efforts.

Le troisième volet de la coopération militaire (outre l'instruction sur place et la fourniture de matériels), était l'organisation en France de stages pour les personnels rwandais.

Des places de stages furent offertes au Rwanda dès 1972, mais durant toute la période se posa le problème des bourses d'entretien des stagiaires. En effet, le gouvernement rwandais ne voulait pas honorer les places offertes si elles n'étaient pas assorties de bourses d'études. La France respectait pourtant ici le régime général qu'elle appliquait aux stagiaires militaires africains, mais le Rwanda estimait ses stagiaires militaires défavorisés par rapport aux stagiaires civils, qui eux recevaient des bourses. La France voulait bien envisager une mesure

²⁵⁷ Mission militaire de coopération, note sur notre [sic] assistance militaire au Rwanda, 9 avril 1979, CAC 850497,

avantageant le Rwanda, mais elle pensait qu'elle ne pourrait être tenue secrète et que sa divulgation entraînerait des réclamations d'autres Etats qui ne manqueraient pas de demander le même traitement. Pourtant, il fut tout de même attribué, à titre exceptionnel et confidentiel, des allocations mensuelles pour les stagiaires en question. C'est dans ces conditions qu'un capitaine vint suivre les cours de l'Ecole supérieure de l'intendance (E.S.I.) pour le cycle 1972/1973. Pour le cycle 1973/1974, quatre places de stages furent honorées du fait de nouveaux arrangements, puis en 1974/1975, c'est une place de pilote de transport au profit d'un officier destiné à être sur la *Caravelle*, qui fut honorée.

La France accordait donc un traitement de faveur aux stagiaires rwandais. Toutefois, l'accord de 1975 vint mettre fin à ce traitement spécial. En effet, il ne fut pas précisé dans le texte que les personnels rwandais pouvaient bénéficier de bourses. Suite aux protestations rwandaises, il fut convenu que des allocations exceptionnelles seraient tout de même offertes pour les stages qui avaient été prévus avant la signature de l'accord. C'est ainsi que pour le cycle 1975/1976, une place au cours spécial de formation des intendants militaires et une place au cours supérieur des officiers de Gendarmerie furent offertes avec des bourses d'entretien, afin d'assurer un minimum de ressources aux stagiaires. Ce devait donc être les dernières. Pourtant, pour l'année 1976/1977, trois places de stage dans les écoles militaires françaises furent honorées grâce à un nouvel arrangement financier, tandis que trois autres pour des stages de pilote d'hélicoptère furent honorées sans bourses d'entretien. Les avantages en faveur du Rwanda furent donc maintenus.

Ils devaient pourtant être revus en 1977, dans le cadre de la politique du ministère de la Coopération, qui cherchait à réduire les frais occasionnés par le détachement de personnels d'assistance technique dans les pays africains et la formation des stagiaires en France.

Le ministère de la Coopération voulait que les pays bénéficiaires de l'aide militaire française apportent une contribution financière aux frais de transport et d'instruction de leurs stagiaires, ainsi qu'au traitement des assistants techniques militaires français. L'ambassadeur de France à Kigali Paul-Henry Manière, tout en comprenant la volonté du ministère de faire des économies, lui précisa par un courrier diverses considérations de nature à valoir au Rwanda un traitement spécial²⁵⁸. Tout d'abord il fit noter que " le Rwanda [était], dans le domaine militaire, comme d'ailleurs dans les autres domaines de la coopération, le dernier en date des Etats africains bénéficiaires de l'assistance française " ; que " signé le 18 juillet 1975, l'accord d'assistance militaire [n'avait] reçu en effet un commencement d'exécution qu'au cours des derniers mois de la même année " ; et qu' " à la différence de la plupart des autres Etats africains, le Rwanda [n'avait] donc encore retiré qu'un très modeste bénéfice de l'aide française ". Aussi, compte tenu du montant peu élevé de l'aide militaire offerte au Rwanda, il précisait qu'une réduction de l'assistance française ne permettrait pas de réaliser de notables économies. Enfin, il rappela que le Rwanda figurait parmi les cinq pays les plus pauvres du monde. Il lui semblait donc impossible de réclamer au gouvernement rwandais une participation aux frais de transport et d'instruction de ses stagiaires, d'autant plus que celui-ci, à l'inverse, demandait des bourses d'entretien.

Afin de régler cette affaire P-H. Manière proposa deux solutions²⁵⁹. L'une était de verser des bourses pour chaque stage, en contrepartie de quoi le Rwanda contribuerait aux frais de l'assistance technique. L'autre était d'attribuer des bourses pour chaque stage mais le

²⁵⁸ Ambassade de France au Rwanda. Aspects financiers de la coopération militaire, 19 janvier 1977, CAC 850 497,

C 81, MC 194.

²⁵⁹ Ambassade de France au Rwanda. Assistance militaire technique. Bourses d'entretien des stagiaires militaires en

France, 2 février 1977, CAC 850 497, C 81, MC 194.

nombre de places serait plafonné à dix ; “ serait ainsi assuré le respect du plafond assigné aux dépenses de stages ”.

C'est ainsi qu'à partir de 1977 le nombre de places de stages fut plafonné à dix et toutes furent assorties de bourses d'entretien. L'indemnité (1 100 francs mensuels) était remise au gouvernement rwandais qui la reversait à ses stagiaires “ pour assurer à cette dérogation au régime général le caractère confidentiel qu'elle [devait] garder ”²⁶⁰. La mesure de faveur s'appliqua ainsi pour les cycles 1977/1978 et 1978/1979.

Il semble donc que la mise en route de l'instruction de la Gendarmerie rwandaise fut lente et connut des difficultés, notamment à cause du manque de logements mais aussi parce que les places de stages ne furent pas toujours honorées par le Rwanda. Toutefois, un traitement de faveur fut accordé à celui-ci, du fait de sa pauvreté mais aussi du fait que la coopération militaire n'en était qu'à ses débuts.

Suite à ce premier plan d'aide, un deuxième plan quinquennal fut mis en place à partir de 1980.

c- La générosité française à partir de 1980

En 1979, le programme d'aide arrivant à échéance, le gouvernement rwandais demanda pour les années à venir une augmentation substantielle de l'aide française, tant en assistants techniques, en matériels et équipements, qu'en stages de formation.

Selon une note de février 1982²⁶¹, “ l'aide en fourniture de matériels a revêtu [à partir de 1980] un caractère spectaculaire par sa diversité et la progression de son volume annuel ”. En effet, en 1980, “ un plan quadriennal d'aide aux Forces armées ” fut mis en place. D'après cette même note, il s'organisa ainsi :

- En 1980, fut fourni au Rwanda un hélicoptère, de l'armement, des munitions, tandis que la France finança la réalisation d'un atelier de réparation d'automobiles. Pour cette année, l'aide s'éleva à 15 MF.
- En 1981, il s'agit de deux autres hélicoptères et du financement d'un atelier de transmission, pour un montant de 12,5 MF.
- Enfin, pour 1982, une aide de 10 MF était prévue.

Les montants dépassaient donc largement ceux du plan précédent. En fait, en septembre 1980, la France avait promis la fourniture, dans le cadre de ce nouveau plan quadriennal, de 5 hélicoptères, 4 *Gazelle* et 1 *Dauphin* (la procédure de cession fut engagée en novembre 1980). Deux premières *Gazelle* furent ainsi livrées en septembre 1981, le *Dauphin* un mois plus tard, tandis que la livraison des deux autres appareils était prévue pour 1982 ou 1983. C'est le don de ces matériels qui explique le montant élevé de l'aide. Notons aussi que celle-ci était en faveur des Forces Armées Rwandaise, les F.A.R, et non plus spécialement en faveur de la Gendarmerie.

La fourniture des hélicoptères amena alors le détachement auprès du gouvernement rwandais d'officiers et de sous-officiers de l'Armée de l'air, tandis que des stages furent offerts pour la formation de mécaniciens et de pilotes rwandais. Quatre mécaniciens suivirent un stage à la S.N.I.A.S. à partir d'août 1981, tandis que deux pilotes en stage de formation à l'Ecole de pilotage civil depuis 1980 furent “ transformés ” sur *Dauphin* et *Gazelle* à partir de septembre 1981 également à la S.N.I.A.S.

A propos des stages en France et des bourses d'entretien, qui avaient posé des problèmes durant la période précédente, il semble que, selon la même note, 23 furent accordés et honorés pour le cycle 1980/1981, et que, “ par exception avec ce qui se [passait] pour les

²⁶⁰ *Ibidem*.

²⁶¹ Mission militaire de coopération. Note, 11 février 1982, CAC 850 497, C 81, MC 194.

stagiaires des autres pays, des bourses [étaient] accordées à la majeure partie des stagiaires militaires rwandais”. D’ailleurs, ces derniers suivaient des formations aussi bien dans l’Armée de terre ou l’Armée de l’air, que dans la Gendarmerie, les services de santé et autres.

Il semble donc, à la lumière de cette étude, que dans un premier temps la coopération militaire entre la France et le Rwanda a eut des difficultés à se développer, notamment pour des raisons financières incombant au gouvernement rwandais. Ceci n’est pas sans rappeler les difficultés de la coopération civile durant les années soixante, coopération qui dut aussi faire face aux exigences rwandaises.

C’est ainsi qu’une des caractéristiques de la coopération militaire au Rwanda était le traitement de faveur accordé aux stagiaires rwandais, alors que la politique du gouvernement français, à l’époque, allait dans le sens d’une réduction du coût de la coopération militaire avec les pays africains. Au contraire, au Rwanda, il fallait déployer l’aide militaire. Il y avait un décalage qui donnait aux relations militaires franco-rwandaises leur originalité.

Dans ce contexte, l’autre caractéristique de la coopération militaire au Rwanda était la générosité de l’aide en matériels apportée par la France. Si celle-ci avait été relativement modeste jusqu’en 1979, elle fut multipliée par dix à partir de 1980, notamment du fait qu’elle n’était plus seulement destinée à la Gendarmerie, mais aussi aux F.A.R, c’est -à-dire à l’Armée rwandaise.

La coopération militaire se développa donc de façon significative à partir de 1980, confirmant le rapprochement politique opéré entre Paris et Kigali au cours des années soixante dix.

Celui-ci avait été amorcé dès 1973 à l’initiative de J. Habyarimana, puis fut réalisé progressivement. Il y eut tout d’abord l’accord militaire de 1975, puis l’élection pour la deuxième fois du président rwandais à la présidence de l’O.C.A.M. en 1977, et la réception à Kigali de la conférence franco-africaine en 1979. Dans ce cadre, J. Habyarimana présentait le Rwanda comme un membre à part entière de la “ famille franco-africaine ”. Ces événements diplomatiques formèrent le cadre de rapports politiques réguliers et excellents, marqués par les cadeaux politiques que la France offrit à plusieurs reprises au président rwandais qui, à son tour, évitait, au sein des instances internationales, de mettre en cause la politique africaine de la France, dont finalement, il était un élément.

CONCLUSION

La période 1973-1981 a donc constitué une période durant laquelle les relations franco-rwandaises ont été développées par l’intermédiaire de la coopération économique et de la coopération militaire.

Sur le plan de l’aide au développement, cette période a marqué le passage d’une coopération de prestige (menée de 1965 à 1973) à une coopération de projets, permettant d’équiper le pays dans les secteurs directement liés au développement, conformément aux nouveaux principes édictés après la remise en cause de la coopération des années soixante. Cela entraînait aussi dans le cadre des nouveaux objectifs fixés à la coopération, à savoir la recherche de contreparties économiques (industrielles et commerciales) à l’aide. Ainsi, les relations franco-rwandaises des années soixante dix étaient caractérisées, comme ailleurs, par une coopération économique devant servir les intérêts de chaque partie, et notamment les

exportations françaises. Il y avait donc une réciprocité d'intérêts, réciprocité qui ne correspondait pas pour autant à une égalité de ceux-ci.

Sur le plan politique, les relations entre les deux pays se sont sensiblement développées par la participation active du Rwanda à l'O.C.A.M. et aux conférences franco-africaines, et surtout du fait de l'instauration d'une coopération militaire, qui devint d'ailleurs progressivement généreuse en faveur de l'Armée rwandaise. Cette coopération, qui en était encore à ses débuts, devait permettre, à plus ou moins long terme, d'assurer la sécurité du Rwanda ainsi que la stabilité de la région. Tout du moins elle devait permettre d'y participer, car si l'aide s'orienta progressivement en faveur des F.A.R, la Belgique tenait encore un rôle important dans ce secteur, et la France n'avait pas établi d'accord de défense avec le Rwanda. En fait, comme nous le précise le rapport parlementaire sur la France au Rwanda, c'est dans les années quatre vingt et quatre vingt dix que l'accord de 1975 fut élargit. En 1983 tout d'abord, il fut modifié afin de permettre aux militaires français de servir sous l'uniforme rwandais (avec un signe distinctif), tandis que l'interdiction de les associer à des opérations de guerre ou de maintien de l'ordre fut levée. En 1992 ensuite, avec l'extension de l'assistance à l'ensemble des Forces armées rwandaises, modification qui vint en fait régulariser une pratique établie dès la fin des années 1970, comme nous l'avons vu.

C'est donc une politique classique de coopération que la France développa au Rwanda durant les années soixante dix, fondée sur des considérations économiques ainsi que stratégiques.

Ces nouveaux aspects de la coopération franco-rwandaise permettaient notamment d'assurer à la France une certaine influence technique, à travers les divers équipements et matériels qu'elle exportait et fournissait, mais il est difficile d'en évaluer la réelle importance. Sur le plan culturel en revanche, la France maintint sa politique d'expansion, essentiellement à travers l'enseignement (et notamment l'enseignement général et français), le Centre culturel, et son " acharnement " à rester présente dans la radiodiffusion rwandaise.

Enfin, bien que classique, nous avons pu voir que la coopération franco-rwandaise gardait toutefois quelques spécificités, notamment avec l' " appui logistique " apporté à l'assistance française, et le traitement de faveur réservé aux stagiaires militaires, avantages dont les autres pays du " champ " ne bénéficiaient semble-t-il pas. Ces particularités avaient pour origine les difficultés matérielles rencontrées par la coopération dans ce pays, ainsi que le retard de celle-ci par rapport à la coopération avec les autres Etats africains et malgache. Ce retard venait du fait que la coopération durant les années 1960 avait été modérée et que la coopération militaire, par exemple, ne fut instaurée qu'à partir de 1975/1976.

Nous pouvons aussi noter le retard avec lequel les entreprises françaises s'intéressèrent au Rwanda, puisque ce n'est qu'à partir de 1978 que certaines s'établirent dans le pays.

Ainsi, nous pouvons conclure que si c'était une politique classique de coopération qui fut menée durant les années 1970 et notamment à partir de 1975, celle-ci n'avait en fait pas encore porté ses fruits en 1980/1981 et n'en était encore qu'à ses débuts, ce qui pose le problème de l' " intégration " du Rwanda au " pré-carré " durant ces années. En effet, si les entreprises françaises avaient de bonnes chances de remporter d'autres marchés dans le futur, et si un élan était donné à l'aide militaire, puisque la fourniture de matériels (notamment deux hélicoptères) était prévue pour les années 1982 et 1983, cette politique nécessitait d'être poursuivie afin d'intégrer effectivement le Rwanda au " pré-carré ".

En 1981, l'intégration était donc amorcée et il fallait la concrétiser.

CONCLUSION GENERALE

Notre travail sur les relations franco-rwandaïses durant la période 1960-1981, nous a permis de voir que la France a déployé une véritable politique de coopération en direction du Rwanda, avec une finalité et des objectifs particuliers, et selon des modalités bien définies. C'est la raison pour laquelle ce mémoire est intitulé " la politique de la France au Rwanda ", et non pas " la coopération (ou les relations) franco-rwandaïse(s) " par exemple.

En effet, dès le début des années soixante, la France a eue la volonté d'élargir le " champ " de sa coopération au Rwanda, afin d'en faire une tête de pont de l'Afrique francophone modérée au sein de l'Afrique orientale, d'où elle était historiquement absente. Le développement d'une politique de coopération dans ce pays entraine donc dans le cadre de la constitution d'un espace d'influence privilégié en Afrique, et marquait la volonté d'élargir celui-ci au Rwanda. La France exporta donc sa coopération dans ce pays, afin d'établir avec lui des relations étroites et privilégiées notamment dans les domaines de la politique étrangère et de la défense. Cette intégration du Rwanda au " pré-carré " impliquait donc une substitution, à plus ou moins long terme, à la Belgique, dans le rôle de premier plan qu'elle jouait au Rwanda après avoir conduit celui-ci à l'indépendance, et notamment la majorité hutue au pouvoir.

Cette politique a été menée, durant toute la période 1960-1981, selon trois principaux axes. Celui de l'U.A.M. et de l'O.C.A.M. tout d'abord, afin de rapprocher le Rwanda des pays du " champ " et de l'ancrer à l'espace d'influence privilégié de la France. L'expansion

culturelle ensuite, notamment à travers l'enseignement du français, afin d'assurer une influence de la France au Rwanda mais aussi de resserrer les liens entre les deux pays ainsi qu'avec les pays du " champ ". Celui de l'aide militaire enfin, dans le but d'établir des relations privilégiées dans le domaine de la sécurité.

Cette politique fut alors réalisée en deux phases. Il y eut tout d'abord l'implantation progressive de la coopération au Rwanda et le développement tout aussi progressif de l'influence française dans ce pays au cours des années soixante. Puis le développement de relations politiques et militaires étroites durant les années soixante dix, pour une intégration du Rwanda au " pré-carré ".

Du fait de l'absence de liens historiques entre la France et le Rwanda, et surtout du fait de la présence de la Belgique dans ce pays, la France mena, durant les années soixante, une coopération originale et adaptée à cette situation. En effet, si elle intervint dans les secteurs classiques de la coopération franco-africaine, elle ne le fit pas selon les mêmes modalités que dans ses anciennes colonies. L'objectif étant dans un premier temps de développer son influence, à la fois culturelle et technique, elle mena une politique de prestige afin de s'assurer une image de générosité et de " désintéressement ". Elle apporta ainsi une aide modérée et d'appoint, complémentaire de l'aide belge, à laquelle elle ne chercha pas à se substituer. Elle intervint essentiellement dans les secteurs de la promotion humaine, et ne chercha pas à développer d'intérêts économiques, ni à s'immiscer dans les affaires intérieures du Rwanda. Elle détachait auprès du gouvernement rwandais de nombreux conseillers et experts, mais ne plaçait pas de personnels français à des postes de décision ou d'exécution, et évitait ainsi toute substitution à des personnels rwandais.

Toutefois, tandis que l'aide était prudente et modérée, la France proposa tout de même son aide militaire au gouvernement rwandais, notamment en ce qui concerne du matériel et des stages de perfectionnement en France. L'objectif était d'amener les dirigeants rwandais à s'intéresser aux institutions militaires françaises, et dans ce cadre d'ailleurs, la France pensait que ceux-ci se détourneraient un jour de la Belgique et qu'elle pourrait alors remplacer cette dernière dans le secteur militaire.

C'est ainsi que la coopération française fut progressivement implantée au Rwanda durant les années soixante, et que la France entretenait dès cette époque des relations cordiales avec le ministre de la Garde nationale et de la Police Juvénal Habyarimana, qui n'était autre que le futur président du Rwanda.

C'est justement durant les années soixante dix et sous le régime de J. Habyarimana, que les relations franco-rwandaïses ont réellement été développées. Durant ces années, la France, sous l'impulsion de V. Giscard d'Estaing, abandonna sa politique modérée en faveur d'une image de " désintéressement ", pour une politique devant permettre, au contraire, le développement d'intérêts économiques et militaires.

La coopération économique entre les deux pays fut alors conçue comme devant permettre à la fois au Rwanda d'assurer son équipement en infrastructures économiques et industrielles, mais aussi à la France d'assurer à ses entreprises (publiques ou privées) le gain de nouveaux marchés, ainsi que des débouchés pour leurs produits. Cette politique permit alors aux deux pays de développer, à travers leur coopération, des intérêts économiques réciproques.

Sur le plan militaire, les deux pays développèrent leurs relations à partir de 1975, suite à la signature d'un accord d'assistance militaire technique. Cette coopération permit au Rwanda de se doter d'une Gendarmerie sur le modèle français, et surtout elle fut rapidement élargie à l'ensemble des Forces armées rwandaïses, les F.A.R. Aussi, elle devint relativement

généreuse à partir de 1980, permettant ainsi à la France, par l'intermédiaire de ses assistants militaires et de ses matériels, de contribuer à la sécurité du pays.

Durant les années soixante dix, la France mena donc au Rwanda une politique classique, axée, comme dans les pays de l'O.C.A.M, sur la coopération économique et la coopération militaire. Ces relations ont d'ailleurs été développées parallèlement à la participation active du Rwanda à cette organisation, puisque J. Habyarimana en fut élu par deux fois président (en 1974 et en 1977). En 1977, celui-ci déclara d'ailleurs que le Rwanda se sentait désormais " un membre à part entière de la famille franco-africaine ", ce qui est alors révélateur de relations franco-rwandaises étroites. Celles-ci étaient aussi perceptibles à travers l'attitude du Rwanda sur la scène internationale, puisque celui-ci allait contre la remise en cause par l'O.U.A. de certains aspects les plus controversés de la politique de la France sur le continent.

Il semble donc qu'en 1980/1981, la France entretenait avec le Rwanda le même type de relations qu'avec les pays du " pré-carré ".

Toutefois, ces relations, bien que devenues classiques durant les années soixante dix, étaient marquées par certaines spécificités, et notamment par un décalage ou un retard par rapport aux relations avec les pays en question.

Ce retard venait des difficultés matérielles ainsi que financières rencontrées par la coopération dans ce pays depuis le début des années soixante, et était aussi la conséquence de la politique modérée menée par la France durant ces années, politique qui permit aux structures de la coopération (services de l'ambassade et M.A.C.) de ne s'implanter au Rwanda qu'en 1967-1969. Sur le plan de la coopération militaire surtout, la signature d'un accord en 1975 seulement, faisait que celle-ci avait quinze ans de retard sur la coopération militaire avec les autres Etats africains. Enfin, nous pouvons aussi noter que ce n'est qu'à partir de 1978 que le Rwanda représenta un marché pour les entreprises et les exportations françaises, et que les deux pays développèrent des intérêts économiques.

Surtout, ce retard pose le problème de l'appartenance du Rwanda au " pré-carré " au même titre que les anciennes colonies. En effet, ce retard faisait que les relations militaires n'en étaient qu'à leurs débuts, et surtout que la sécurité intérieure et extérieure du Rwanda ne dépendait pas de la France. Il n'y avait pas d'accord de défense entre les deux pays (ou alors était-il secret). En fait, cette sécurité dépendait encore de la Belgique qui tenait une place encore relativement importante au Rwanda puisqu'elle en était le premier bailleur de fonds ainsi que le premier partenaire commercial et économique.

Si la France réserva un traitement de faveur (à titre confidentiel) aux stagiaires militaires rwandais pour rattraper ce retard, alors que la politique du gouvernement était la réduction du coût de l'assistance militaire technique aux Etats africains, il semble toutefois que l'on ne peut pas considérer en 1981 le Rwanda comme intégré au " pré-carré " au même titre que les anciennes colonies françaises.

Le processus d'intégration du Rwanda au " pré-carré " a bien été amorcé à partir de la deuxième moitié des années soixante dix, mais celle-ci n'était pas réalisée en 1981, et nécessitait notamment un approfondissement des relations militaires, afin que la France remplace la Belgique dans ce secteur, comme elle l'avait envisagé dès le milieu des années soixante.

L'histoire de la France au Rwanda a donc été, du moins jusqu'en 1981, l'histoire de multiples redéploiements de la présence française. Celle-ci avait été amorcée par les Pères blancs qui avaient amené une relative influence française dans le pays, notamment sur le plan religieux et linguistique. Cette influence francophone avait été faible, mais avait donné à la France une sorte d'alibi pour une coopération dans ce pays. Cette coopération au

développement, qui fut installée au Rwanda de façon lente et progressive, amena à son tour le développement de relations à la fois économiques et politiques entre les deux pays.

Toutefois cela ne se réalisa pas sans difficultés du fait de la présence des Belges dans ce pays. Cette présence différait avec la situation au Congo-Zaïre, où finalement la France n'eut pas de mal à s'imposer devant la Belgique. Au Rwanda, la France n'avait pas encore, en 1981, totalement réalisé ses objectifs. Là encore, un redéploiement de la présence française et des relations franco-rwandaises était nécessaire.

Rw 8-1 : situation économique, plan.
 Rw 8-2 : assistance technique internationale, belge, Nations unies.
 Carton 1332 Rw 11 : Education, relations culturelles.
 : U.N.E.S.C.O, université Butare, relations culturelles avec la France.
 Rw 12 : Hygiène, santé.
 : Mission médicale française de Ruhengeri, convention de coopération
 sanitaire.
 Rw 13 : Colonie française.

-Années 1966-1970 :

Carton 1584 Rw 1 : Représentations française et étrangères.
 Rw 1-1 : généralités.
 Rw 1-2 : représentation française, ambassadeurs, agents, conseillers et
 attachés.
 : questions administratives et financières.
 : fiches de poste.
 Rw 1-4 : représentations étrangères.
 Rw 2 : Représentations du Rwanda à l'étranger.
 Carton 1585 Rw 3 : Presse, information, documentation.
 Rw 4 : Questions militaires.
 Rw 4-1 : généralités.
 Rw 4-2 : personnel militaire, affaire des mercenaires.
 Rw 4-4 : ventes d'armes.
 Carton 1587 Rw 5 : Politique intérieure.
 : constitution, Kayibanda, gouvernement, évènements politiques,
 questions religieuses.
 Rw 6 : Relations du Rwanda avec la France.
 Rw 6-1 : généralités, accords.
 Rw 6-3 : relations politiques.
 Rw 6-4 : relations économiques et techniques.
 Rw 6-5 : relations financières.
 Rw 6-6 : missions militaires.
 Carton 1588 Rw 7 : Relations extérieures.
 Rw 7-1 : politique étrangère, relations avec l'O.N.U.
 Rw 7-4 : relations diplomatiques, politiques, économiques avec divers pays.
 Carton 1589 Rw 8 : Economie et commerce.
 Rw 9 : Finances, budget.
 Rw 10 : Travaux publics et communications.
 Rw 11 : Education, relations culturelles.
 : généralités, U.N.E.S.C.O.
 Carton 1590 Rw 11 : centre culturel français.
 Rw 12 : Hygiène, questions sociales.
 Rw 13 : Français au Rwanda.

b- M.A.E. Direction des Français à l'Etranger et des Etrangers en France.

Services des Français à l'Etranger. Document ation-statistiques.
 Ambassade de France au Rwanda. Statistiques annuelles des ressortissants français.

Années 1963 à 1968, puis années 1970 à 1981 (année 1969 manquante).

2- ARCHIVES DU MINISTERE DE LA COOPERATION.

Archives nationale. Archives du ministère de la Coopération.

- CAC 20 000 147 : Archives du Chargé de Mission géographique.
Carton n° 1 : Coopération et relations extérieures.
(cote non encore établie).
- CAC 850 497 : Archives de la Mission militaire de coopération.
Carton n° 81 cote MC 194 : Coopération militaire 1976-1982.

3- ARCHIVES DE L'O.R.T.F. ET DE R.F.I.

- Archives de l'O.R.T.F. à Radio France Internationale :

GUILLARD Jean, Direction des Affaires Extérieures et de la Coopération, *Rapport de mission. Burundi-Rwanda, du 20 au 30 mai 1970.* Office de Radiodiffusion-Télévision française. O.R.T.F./D.A.E.C. 4 août 1979, 43 p.

- Archives de Radio France Internationale :

ROBERT Guy, Bureau des missions de programmes. R.F.I. *Mission au Tchad, Empire centrafricain, Cameroun, Gabon, Rwanda, Burundi, du 8 nov au 9 déc 1978.*

R.F.I. Bureau des missions de programmes. Radiodiffusion de la République rwandaise (R.R.R.) ORINFOR, *Etude de l'auditoire rwandais en milieu rural. Juillet-août 1979. Rapport.*

SOREL J, *Rapport de mission. Burundi 1-15 sept 1979, Rwanda 15-22 sept 1979.*

.

B- SOURCES IMPRIMEES

- 1- Publications officielles :

Annuaire diplomatique et consulaire, Paris, Imprimerie nationale.

ASSEMBLEE NATIONALE, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Rapport d'information, déposé par la Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'O.N.U. au Rwanda entre 1990 et 1994, Paris, Rapport n° 1271, déc.1998.

Bottin administratif, Paris, Imprimerie nationale.

La politique étrangère de la France. Textes et documents, La Documentation Française, Secrétariat général du Gouvernement, Direction de la Documentation, M.A.E. Direction des services d'information et de presse.

Ministère des Affaires étrangères, *Recueil des traités et accords de la France*.

2- Publications à usage interne :

A.E.S.E.D, *Etude globale de développement du Ruanda et du Burundi*, Rapport général et analytique , Louvain, 1961, 392 p.

ARCHAMBAULT J, *Données pour la mise en valeur des eaux souterraines de la République du Rwanda*, Paris, S.E.A.E.-S.C.E.T, 1974.

DIAGNE, *Rapport de mission sur les besoins en équipements sanitaires*, Paris, ministère de la Coopération, 1964.

DOSSEUR et SIRCOULON, *Etude hydrologique des bassins représentatifs de Byumba et de Gitarama. Rapport provisoire. Campagnes de mesures 1970-71 et 1971-72*, Paris, O.R.S.T.O.M.-S.C.E.T, S.E.A.E, 2 volumes, 1973.

GENY, *Projet d'assistance technique en génie rural à la République rwandaise*, Paris, SEDAGRI, Société d'études et de développement agricole, 1966, 47 p.

MINISTERE DE LA COOPERATION, *Dossier d'information économique. Rwanda 1973-1974*, avril 1975.

MINISTERE DE LA COOPERATION, Sous-direction des études économiques et de la Planification, *Rwanda. Données statistiques sur les activités économiques, culturelles et sociales*, ministère de la Coopération, juillet 1975.

MINISTERE DE LA COOPERATION, Service des études économiques et des questions internationales, *Rwanda. Mars 1979. Données statistiques sur les activités économiques, culturelles et sociales*, ministère de la Coopération, 1979, 129 p.

MINISTERE DE LA COOPERATION, *Marais Migina. Mise en valeur. Avant projet d'aménagement hydrographique*, Paris, S.E.A.E.-S.C.E.T, 4 volumes, 1973.

PONCINS R, *Projet agro-pastoral du Bugesera Est-Gisaka-Mikongo. Rapport de mission*, Paris, ministère de la Coopération-B.D.P.A, 1977, 67 p.

REPUBLIQUE RWANDAISE, *Premier plan quinquennal de développement économique et social. Note de synthèse*, Kigali, 1966, 86 p.

REPUBLIQUE RWANDAISE, ministère du Plan, Direction de l'Office général de statistique, Kigali, *Bulletin statistique de la République rwandaise*, Bulletin trimestriel. Bulletins des années 1966 à 1973.

REPUBLIQUE RWANDAISE, ministère du Plan, Direction générale de la documentation et de la statistique générale, Kigali, *Bulletin statistique de la République rwandaise*, Bulletin trimestriel. Bulletins des années 1974 à 1982.

REPUBLIQUE RWANDAISE, ministère du Plan, Direction générale de la documentation et de la statistique générale, Kigali, *Bulletins statistiques de la République rwandaise*, supplément annuel. Bulletins des années 1974 à 1982.

3 -Ouvrage de statistiques internationales :

F.M.I, *Statistiques financières internationales. Annuaire*, Fonds Monétaire International, 1983.

C- SOURCE ORALE

Entretiens téléphoniques avec Monsieur Gaëtan Sebudandi, à propos de la coopération allemande dans la radiodiffusion rwandaise.

Monsieur Gaëtan Sebudandi est Rwandais, et vit actuellement à Cologne.

Il fit ses études à l'Université de Louvain en Belgique.

En 1961, il était Assistant du directeur du centre d'information des Nations unies à Bujumbura.

C'est en 1962, à l'âge de 32 ans, qu'il rencontra le directeur du service Afrique de la *Deutsche Welle*.

Puis en 1964, il devint journaliste à la radio allemande, jusqu'en 1995.

Il est depuis cette date à la retraite.

Nous avons réalisé trois entretiens téléphoniques d'environ 20 minutes chacun, auxquels M. Sebudandi répondit de son domicile.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES BIBLIOGRAPHIQUES :

D'HERTEFELT M. et LAME D, *Société, culture et histoire du Rwanda. Encyclopédie bibliographique. 1863-1980/87*, Tervuren, 2 vol, Musée Royal de l'Afrique centrale, 1987.

FEGLEY R, *Bibliographie du Rwanda*.

FRANCE, AMBASSADE-KIGALI, Mission de coopération et d'action culturelle, Centre d'information et de documentation et l'association IBISCUS, *Rwanda, juillet 1993 : bibliographie réalisée à partir du C.I.D. de la mission française de coopération et d'action culturelle de Kigali et des centres de documentation du réseau IBISCUS*, 1993.

LEVESQUE A, *Contribution à la bibliographie nationale du Rwanda. 1965-1970*, 1974.

REYNTJENS F, " Bibliographie juridique du Rwanda ", *Les Cahiers du C.E.D.A.F*, n° 5, IX, 1982, 51 p.

WILLOT P, *Complément à la bibliographie rwandaise. Disciplines du développement*, 1968.

OUVRAGES ET ARTICLES GENERAUX :

-Ouvrage méthodologique :

BEAUD M, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de D.E.A. ou de maîtrise*, Paris, La Découverte, Guides-Repères, 1996.

-Ouvrages et articles sur la politique étrangère et africaine de la France :

BACH D, *La politique africaine de Valéry Giscard d'Estaing : contraintes historiques et nouveaux espaces économiques*, Bordeaux, Université de Bordeaux I, C.E.A.N-I.E.P, 1984.

BEAUD M, de BERNIS G. et MASINI J, *La France et le Tiers Monde*, 1979.

BIARNES P, *Les Français en Afrique noire, de Richelieu à Mitterrand*, Paris, 1987.

BOURGI R, *Le général de Gaulle et l'Afrique noire. 1940-1969*, Paris, 1980.

C.E.A.N. et Institut Charles de Gaulle, *La politique africaine du général de Gaulle. 1958-1969 : actes*, Bordeaux, Centre d'Etudes de l'Afrique Noire , 1980.

CHAIGNEAU P, *La politique militaire de la France en Afrique*, Paris, C.H.E.A.M, 1984.

CHALIAND G, *L'enjeu africain. Stratégie des puissances*, 1980.

CHATILLON G, " La France et le Tiers Monde : problèmes d'armements ", *Défense nationale*, juillet 1983, p.73.

COHEN S. et SMOUTS M-C, *La politique extérieure de Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, F.N.S.P, 1985, 320 p.

DIALLO T, *La politique étrangère de Georges Pompidou*, 1992.

DOMERGUE-CLOAREC D, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, S.E.D.E.S, Regards sur l'histoire, 1994.

Francophonie et géopolitique africaine, Paris, Institut panafricain de géopolitique, OKEM, 1987.

GAUTRON J-C, *La politique africaine de la France*, Bordeaux, C.E.A.N, 1986.

GOUREVITCH J-P, *L'Afrique, le fric, la France. L'aide, la dette, l'immigration, l'avenir : vérités et mensonges*, Paris, Le pré aux Clercs, Essai, 1997.

JOUVE E, "L'Afrique, enjeu mondial : le rôle de la France", *Tricontinental*, n° 1, 1981, p.83.

LUCKHAM R, "Le militarisme français", *Politique africaine*, février 1980, p.103.

NOUAILLE-DEGORCE B, *La politique française de coopération avec les Etats africains et malgache au sud du Sahara, 1958-1978*, Bordeaux, C.E.A.N, Thèse de Doctorat, 1982.

PLANTEY A, "Charles de Gaulle et l'Etat africain (1958-1969)", *Espoir*, Revue de la Fondation et de l'Institut Charles de Gaulle, n° 116, octobre 1998, "1958 : vers le renouveau".

QUANTIN P, *Les méandres d'un discours-fleuve, le cas de la représentation de l'Afrique noire dans les discours de de Gaulle*, Paris, 1978.

VAÏSSE M, *La grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969*, Paris, Fayard, 1998.

WAUTHIER Cl, *4 Président et l'Afrique : de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, 1995.

-Ouvrages sur les organisations régionales africaines et l'Afrique centrale :

BELAOUANE-GHERARI S. et GHERARI H, *Les organisations régionales africaines*, Paris, ministère de la Coopération et du Développement, La Documentation Française, Recueil de textes et documents. Analyses et documents, 1988, 463 p.

DECRAENE Ph, *L'Afrique centrale*, Notes africaines, asiatiques et caraïbes, Paris, C.H.E.A.M, 1993.

REYNTJENS F, *L'Afrique des Grands Lacs en crise, Rwanda-Burundi 1988-1994*, Paris, Karthala, 1994.

REYNTJENS F, *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1997-1998*, 1998.

OUVRAGES SPECIALISES :

-Ouvrages et articles sur la coopération française :

BOURGES Y, “ La coopération franco-africaine et malgache ”, *Revue de Défense Nationale*, mai 1970.

BOURGI A, “ Aspects actuels de la coopération franco-africaine ”, *Annuaire du Tiers Monde*, 1975, p.188.

BUCAILLE T, “ Métamorphose du problème africain : l'économie africaine et la Coopération française depuis 1945 ”, *Etudes*, n° 162, juillet-août 1990, pp.5-16.

CADENAT P, *La France et le Tiers Monde : 20 ans de coopération bilatérale*, Paris, La Documentation Française, 1983.

CHARPY D, *La coopération culturelle et technique du ministères des Affaires étrangères avec les Pays en voie de développement*, 1979.

“ Coopération française : rompre avec un mécanisme d'Ancien Régime ”, entretien avec Alain Vivien, *Economie et Humanisme*, n° 325, juin 1993, pp.26-30.

COUSIN E, “ Les conventions de coopération conclues par la France depuis 1958 ”, *La coopération internationale*, Nice.

DESMARESCAUX J, *Introduction à l'étude des accords de coopération entre la France et l'Afrique*, Paris, 1963, 39 p.

DOMERGUE M, *Théorie et pratique de l'assistance technique*, Paris, 1973.

FEUER G, “ La révision des accords de coopération franco-africains et franco-malgaches ”, *Annuaire française de droit international*, C.N.R.S, 1973, pp.720-739.

FLORY M, “ Essai de typologie de la coopération bilatérale pour le développement ”, *Annuaire française de droit international*, 1973, pp.696-719.

GANDOLFI A, “ Les accords de coopération en matière de politique étrangère entre la France et les nouveaux Etats africains et malgache ”, *Revue juridique et politique d'Outre Mer*, avril-juin 1963, n° 2, pp.102-119.

“ La coopération administrative internationale : une tradition française ”, *Service public*, n° 45, janvier 1997.

“ L'adaptation de l'enseignement dans les Etats africains et malgache ”, *Coopération et développement*, B.L.A.C.T, n° 31, mai-juin 1970.

LAURENT P, “ La stratégie culturelle, scientifique et technique de la France ”, *Revue politique et parlementaire*, n° 808, mars 1970.

LIGOT M, *Les accords de coopération entre la France et les Etats africains et malgache d'expression française*, Paris, La Documentation Française, Le Monde contemporain, Thèse de Doctorat, 1964.

LIGOT M, “ Vue générale sur les accords de coopération ”, *Revue juridique et politique d'Outre Mer*, janvier 1962, p.3.

MAGNARD F. et TENZER N, *La crise africaine : quelle politique de coopération pour la France ?*, Paris, P.U.F, Politique d'aujourd'hui, 1988.

MAILLOUX J, “ Un ministère sous la V^{ème} République : le ministère de la Coopération ”, *Année africaine*, Paris, C.E.A.N, Editions A. Pedone, 1982, pp. 218-235.

PAJOT L, *L'assistance technique française en matière administrative en faveur des Etats africains et malgache*, Paris, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1969.

PLANTEY A, “ Indépendance et coopération ”, *Revue juridique et politique ; Indépendance et Coopération*, n° 1, janvier-mars 1964, pp.6-20.

S.E.A.E. Coopération, *La coopération entre la France, l'Afrique noire d'expression française et Madagascar*, Paris, La Documentation Française, Notes et études documentaires, n° 3330, 25 octobre 1966.

S.E.A.E. Coopération, *Le service de la coopération culturelle, scientifique et technique avec les Etats francophones africains et malgache. Bilan et perspectives*, Paris, La Documentation Française, Notes et études documentaires, n° 3787, 4 mai 1971.

VAUDIAUX J, “ L'évolution politique et juridique de la coopération franco-africaine et malgache ”, *Revue général de droit international public*, n° 4, 1970.

-Ouvrages sur les coopérants en Afrique :

GUTH S, *Exil sous contrat. Les communautés de coopérants en Afrique francophone*, Paris, Thèse de Doctorat ès lettres et sciences humaines, Université René Descartes-Paris V, 1982, 2 volumes, 581 p.

HANSEN A, *Le désenchantement de la coopération., Enquête au pays des mille coopérants*, Paris, L'Harmattan, 1989.

-Ouvrage et article sur les Volontaires du Progrès :

CAPORAL H. et RICHARD J, *Les actions de l'A.F.V.P. au Rwanda*, Paris, République française, ministère des Relations extérieures, Coopération et développement, janvier 1985, 29 p.

LABOUREAU J, “ Les Volontaires du Progrès ”, *Revue juridique et politique*, n° 1, 1970.

-Ouvrage et article sur l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.) :

“ L'Agence de Coopération Culturelle et Technique des pays francophones ”, *Coopération et développement*, B.L.A.C.T, n° 31, mai-juin 1970.

MWOROHA E, *A.C.C.T. 1970-1995 : 25 ans au service du développement et de la coopération francophone*, 1995.

-Ouvrages et articles sur l'histoire du Rwanda :

CHRETIEN J.-P, “ Echanges et hiérarchies dans les royaumes des Grands Lacs de l'Est africain ”, *Annales E.S.C*, vol. 29, n° 6, novembre-décembre 1974, pp.1327-1337.

CHRETIEN J.-P, “ Evolution sociale et politique de la région des Grands Lacs ”, *Historiens & Géographes*, n° 367, pp.273-284.

DORSEY L, *Historical dictionary of Rwanda*, 1994.

KAGAME A, *Un abrégé de l'histoire du Rwanda. 1853-1972*, Butare, Editions universitaires du Rwanda, Collection “ Muntu ”, Tome 1 et Tome 2, 1975.

LE MARCHAND R, *Rwanda and Burundi*, New York, Praeger, 1970.

LUGAN B, *Histoire du Rwanda de la préhistoire à nos jours*, Bartillat, 1997.

NAHIMANA F, *Le Rwanda, émergence d'un Etat*. Paris, L'Harmattan, 1993.

PABANEL J-P, “ Bilan de la 2^{ème} République rwandaise : du modèle de développement à la violence générale ”, *Politique africaine*, n° 57, mars 1995, pp.112-113.

PATERNOSTRE de la MAIRIEU B, *Le Rwanda. Son effort de développement. Antécédents historiques et conquêtes de la Révolution rwandaise*, Bruxelles, Editions A. de Boeck, 1972.

PATERNOSTRE de la MAIRIEU B, *A la source du Nil : les 1000 collines du Rwanda*, 1985, 108 p.

VANDERLINDEN J, *La République rwandaise*, Paris, Encyclopédie politique et constitutionnelle, série Afrique, dirigée par P-F GONIDEC, Institut international d'administration publique, Editions Berger -Levrault, 1970, 63 p.

-Ouvrage et articles sur l'indépendance du Rwanda :

I.R.R.I, “ Décolonisation et indépendance du Rwanda et du Burundi ”, *Chronique de politique étrangère*, vol. XVI, n°4-6, juillet-décembre 1963, pp. 439-718.

“ Commission de Tutelle : la France contre tout ajournement ”, *Le Monde*, 21 juin 1961, p.6.

“ La Commission de Tutelle poursuit l'examen de la question du Ruanda-Urundi ”, *Le Monde*, 22 juin 1962, p.5.

MUREGO D, *La révolution rwandaise 1959-1962. Essai d'interprétation*, Louvain, Institut des sciences politiques et sociales, 1975.

-Ouvrages et articles sur l'économie du Rwanda :

BEZY F, " L'évolution économique et sociale du Rwanda depuis l'indépendance (1962-1989) ", *Mondes en développement*, 1990.

BEZY F, *Rwanda 1962-1989. Bilan socio-économique d'un régime*, Louvain, Université de Louvain, Institut d'étude des pays en développement, Etudes et documents, 1990, 60 p.

GAHIGI G, " Une étude critique du mécanisme qui a engendré le sous-développement rwandais ", *L'informateur*, 1975, tome VIII, 1, 13/16.

HEIMO M, " Réflexion sur les conditions et les perspectives de développement économique du Rwanda ", *Genève-Afrique*, tome VII, n° 1, 1968, pp.7-29.

" Marché au Rwanda ", *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° 1145, 21 octobre 1967.

NDUWAYEZU J-D, *Les fondements physiques, humains et économiques du développement rwandais*, Ruhengeri, Editions universitaires du Rwanda, 1990.

PRIOUL C. et SIRVEN P, *Atlas du Rwanda*, Paris, ministère de la Coopération, 1981.

RAMEDHAN E, " Forces et faiblesses de l'économie rwandaise ", *Afrique-Contact*, n° 4-5, septembre-octobre 1969.

-Articles sur la planification au Rwanda :

" Le 1^{er} Plan quinquennal de développement économique et social du Rwanda semble en bonne voie ", *Industries et Travaux d'Outre Mer*, 16^{ème} année, n° 171, février 1968, pp.93-97.

NDUHUNGIREHE, " La planification au Rwanda. Présentation du 2^{ème} Plan quinquennal de développement ", *Dialogue*, n° 60, janvier-février 1977, pp. 3-9.

NSEKALIJE A, " Plan national de développement, 1977-1981 ", *Perspectives de développement du Rwanda*, Rwanda, Imprimerie SOMECA, 1978.

-Ouvrages sur l'animation rurale au Rwanda :

I.R.A.M.-COLIN R. et MOLLET A, *La participation au développement et les problèmes d'animation dans la République du Rwanda*, Kigali, Paris, I.R.A.M, 1965, 96 p.

I.R.A.M.-MAZERY A, *L'animation du développement rural au Rwanda*, Paris, I.R.A.M, 1968, 52 p.

-Ouvrage et articles sur l'enseignement au Rwanda et en Afrique :

ERNY P, *De l'éducation traditionnelle à l'enseignement moderne au Rwanda (1900 -1975), un pays d'Afrique noire en recherche pédagogique*, Lille, Service de reproduction des thèses de l'Université de Lille III, Thèse de l'université de Strasbourg II, 1981, 753 p.

ERNY P, “ L’enseignement au Rwanda ”, *Revue Tiers-Monde*, tome XV, n° 59-60, juillet-décembre 1974, pp.707-722.

GAHIGI G, “ La réorganisation du système éducatif rwandais et la nécessité de la formation collective et continue des adultes comme stratégies de développement ”, *Etudes rwandaises*, vol. XII, n° 2, mars 1979, pp.138-151.

-Ouvrages sur l'Eglise et la religion au Rwanda :

HEREMANS R, *L'éducation dans les missions des Pères blancs en Afrique centrale, 1879-1914*, 1983.

KALIBWAMI J, *Le catholicisme et la société rwandaise. 1900-1962*, Paris, Présence africaine, 1991, 597 p.

LINDEN I, *Christianisme et pouvoir au Rwanda. 1900-1990*, Paris, Karthala, 1999.

-Ouvrages et article sur la Belgique au Rwanda :

BILSEN A, *Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi. Réflexion sur les devoirs et l'avenir de la Belgique en Afrique centrale*, 1977.

HARROY J-P, *Rwanda. De la féodalité à la démocratie, 1955-1962. Souvenirs d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l' indépendance* Bruxelles, Hayez, 1984, 512 p.

“ La Belgique et le Rwanda ”, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, 17 avril 1977, pp.1643-1644.

-Ouvrages et articles sur le problème “ ethnique ” et le génocide rwandais :

BRAECKMAN C, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994.

CHRETIEN J-P, “ La crise politique rwandaise ”, *Genève-Afrique*, vol. XXX, n° 2, novembre 1992, pp.121-140.

CHRETIEN J.-P, “ Ethnicité et politique : les crises du Rwanda et du Burundi depuis l'indépendance ”, *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 181, 1996.

ERNY P, *Rwanda 1994. Clés pour comprendre le calvaire d'un peuple*, Paris, L'Harmattan, 1995.

FRANCHE D, “ Généalogie du génocide rwandais. Hutu et Tutsi : Gaulois et Francs ”, *Les Temps Modernes*, n° 582, mai-juin 1995.

FRANCHE D, *Généalogie d'un génocide*, 1997.

GUICHAOUA A, “ Rwanda : de l’omnipotence des aides au désengagement international ”, *Afrique politique*, 1995.

PABANEL J-P, “ Bilan de la 2^{ème} République rwandaise : du modèle de développement à la violence générale ”, *Politique africaine*, n° 57, mars 1995, pp.112-113.

“ Rwanda ”, *Mondes rebelles. Guerres civiles et violences politiques*, L’encyclopédie des conflits, Paris, Editions Michalons, sous la direction de J.-M. Balencie et A. de la Grange, 1999, pp.356-393.

VIDAL Cl, “ Colonisation et décolonisation du Rwanda :la question tutsi-hutu ”, *Revue française d’études politiques africaines*, n° 91, juillet 1973, pp.32-48.

-Articles sur la coopération franco-rwandaise :

DESMARESCAUX J, “ Accord de coopération culturelle et technique avec le Ruanda ”, *Revue de Défense Nationale*, mai 1973, p.913.

LIGOT M, “ La coopération entre la France et le Ruanda ”, *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, janvier-mars 1964, pp.2-14.

-Ouvrages et articles sur la France au Rwanda, et les relations franco-rwandaïses:

BAYART J-F et MASSIAH G, “ La France au Rwanda ”, *Les Temps Modernes*, “ Les politiques de la haine. Rwanda, Burundi 1994-1995 ”, 50^{ème} année, n° 583, juillet-août 1995.

CHRETIEN J-P, “ Le régime de Kigali et l’intervention française au Rwanda : sortir du silence ”, *Bulletin du CRIDDEV*, Rennes, n° 105, février-mars 1992, pp.17-25.

CHRETIEN J-P, “ Le Rwanda et la France : la démocratie ou les ethnies ? ”, *Esprit*, mars-avril 1993, pp.190-195.

“ Enquête sur la tragédie rwandaise : le rapport Quilès ”, *Regards sur l’actualité*, n° 251, mai 1999.

FERNEY J-C, “ La France au Rwanda. Raison du prince, dé-raison d’Etat ? ”, *Politique africaine*, n° 51, octobre 1993, pp.170-175.

GOUTEUX J-P, *Un génocide secret d’Etat. La France et le Rwanda. 1990-1997*, Paris, Editions sociales, 1998.

KROP P, *Le génocide franco-africain. Faut-il juger les Mitterrand ?*, Paris, Lattès, 1994, 162 p.

LEYMARIE Ph, “ La politique française au Rwanda en questions ”, *Le Monde diplomatique*, n° 534, septembre 1998.

O.P.C.F, “ La politique de la France au Rwanda ”, *Rapport 1995*, Paris, Observatoire Permanent de la Coopération Française, Desclée de Brouwer, 1995.

PRUNIER G, *Rwanda 1959-1996, histoire d'un génocide*, Paris, Dagorno, 1996, 514 p.

SITBON M, *Un génocide sur la conscience*, L'esprit frappeur, 1998.

VERSCHAVE F-X, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, Paris, La Découverte, 1994.

-Articles sur des rencontres ou interview de personnalités françaises et rwandaises :

“ Communiqué commun publié à l'issue de la visite au Rwanda du président Giscard d'Estaing (Kigali 18 mai 1979) ”, *Documents d'Actualité internationale*, n° 26, 1^{er} juillet 1979, pp.519-520.

“ Communiqué commun publié au terme de la visite du président Habyarimana (Paris 15 avril 1977) ”, *Documents d'Actualité internationale*, n° 22, 3 juin 1977, pp.425-427.

“ Le Rwanda à l'heure du général major Juvenal Habyarimana ”, *Nations Nouvelles*, n° 44-45, octobre-décembre 1974, pp.11-29.

MINISTERE DE LA COOPERATION, Presse et information, *Réunion à Paris de la commission mixte franco-rwandaise, le mardi 25 et mercredi 26 février 1975*, Paris, Informations d'actualité, février 1975.

“ Rwanda. Visite officielle en France du président Habyarimana (13-17 avril 1977) ”, *Afrique contemporaine*, n° 91, mai-juin 1977, 16^{ème} année, p.26.

-Ouvrages et articles sur divers aspects du Rwanda :

CORNEVIN, “ Les évènements du Rwanda. Est-ce 1793 au cœur de l'Afrique ? ”, *France-Eurafrique*, juillet 1974.

FOLSCHWEILLER F, “ L'Université Radiophonique de Gitarama ”, *Coopération et développement*, B.L.A.C.T, n° 31, mai-juin 1970.

GAUDIN I, *Les crises rwandaise depuis 1959, vues à travers La Croix, l'Humanité et Le Monde*, Paris, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Mémoire de Maîtrise, 1996.

“ La République du Rwanda ”, *Bulletin d'information de la coopération au développement*, n° 25, avril 1969, pp.17-47.

“ La réglementation des investissements étrangers en Afrique (Cameroun, Gabon, Congo, Rwanda) ”, *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n° 2156, 13 mars 1987, pp.626-629.

PIERAR J-P, “ Etude comparée des constitutions françaises, rwandaises et congolaises ”, *Chronique de politique étrangère*, 1966, pp.99-117.

S.E.A.E.-B.L.A.C.T, *Notice de renseignements sur la République du Rwanda*, Paris, 1971.

ANNEXES

ANNEXE N° 1 :

LES ACCORDS FRANCO-RWANDAIS DE COOPERATION

-Entretien entre le Président Kayibanda et le général de Gaulle
17 octobre 1962

-Accord d'amitié et de coopération
20 octobre 1962

-Lettre adressée le 20 octobre à M. Kayibanda par le ministre de la Coopération

-Accord de coopération culturelle et technique
4 décembre 1962

-Accord de coopération économique
4 décembre 1962

-Accord de coopération radiophonique
4 décembre 1962

-Accord particulier d'assistance militaire
18 juillet 1975

ANNEXE N° 2 :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PREVUS POUR LA REALISATION
DU 1^{er} PLAN DE DEVELOPPEMENT

ANNEXE N° 3 :

STATISTIQUES DES COMMERCE RWANDAIS ET FRANCO-
RWANDAIS DE 1966 A 1981

-Importations , exportations et balance commerciale du Rwanda,
de 1966 à 1981

-Série indiciaire des prix rwandais à la consommation
sur la base 1966 = 100

-Importations et exportations rwandaises par pays et par produits,
de 1966 à 1972

ANNEXES N° 4

STATISTIQUES DES RESSORTISSANTS FRANÇAIS AU RWANDA
DE 1963 A 1981

-Nombre des ressortissants français au Rwanda pour les années 1963 à 1981

-Evolution du nombre de ressortissants français (1963-1981)

-Part des ressortissants français travaillant dans les secteurs privés de l'industrie et du commerce de 1974 à 1981

ANNEXE N° 5

CARTES DU RWANDA

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Figure n° 1 : Origines des financements du 1^{er}
Plan.....p.53

- Figure n° 2 : Origines des financements monétaires du 1^{er}
Plan.....p.54

- Figure n° 3 : Les échanges commerciaux du Rwanda avec la France de 1966 à
1973.....p.66

- Figure n° 4 : Evolution des échanges commerciaux du Rwanda avec la France, de 1966 à
1973.....p
.66

- Figure n° 5 : Pourcentages des importations rwandaises en provenance de la France, par
rapport aux importations totales du Rwanda, de 1966 à
1973.....p.67

- Figure n° 6 : Pourcentages des exportations rwandaises en direction de la France, par rapport
aux exportations totales du Rwanda, de 1966 à
1973.....p.67

- Figure n° 7 : La colonie française au Rwanda, et le nombre de ressortissants travaillant dans
les secteurs privés de l'industrie et du commerce, de 1974 à
1981.....p.105

- Figure n° 8 : Part des ressortissants français travaillant dans les secteurs privés de l'industrie
et du commerce, de 1974 à
1981.....p.106

- Figure n° 9 : Les échanges commerciaux du Rwanda avec la France de 1974 à
1981.....p.107

- Figure n° 10 : L'évolution des échanges commerciaux du Rwanda avec la France de 1974 à
1981.....p.
108

- Figure n° 11 : Pourcentages des importations rwandaises en provenance de la France, par
rapport aux importations totales du Rwanda, de 1974 à
1981.....p.109

- Figure n° 12 : Pourcentages des exportations rwandaises en direction de la France, par
rapport aux exportations totales du Rwanda, de 1974 à
1981.....p.110

TABLE DES SIGLES

- A.C.C.T. : Agence de Coopération Culturelle et Technique
- A.E.S.E.D. : Association européenne des sociétés d'étude pour le développement
- A.G.N.U. : Assemblée générale des Nations unies
- A.I.P.L.F. : Association internationale des Parlementaires de langue française
- A.M.L. : Automitrailleuse légère
- A.M.T. : Assistance militaire technique
- A.P.D. : Aide publique au développement
- B.A.M. : Bureau d'aide militaire
- B.D.P.A. : Bureau pour le développement des productions agricoles
- B.R.G.M. : Bureau de recherche géologique et minière
- C.C.C.E. : Caisse centrale de Coopération économique
- C.E.E. : Communauté économique européenne
- C.E.P.G.L. : Communauté économique des pays des Grands Lacs
- C.F.P. : Centre de formation pédagogique
- C.N.U.C.E.D. : Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
- C.N.U.R.U. : Commission des Nations unies pour le Ruanda-Urundi
- C.O.F.A.C.E. : Compagnie française d'assurance du commerce extérieur
- C.R.A.F.A.G. : Centre rural agricole de formation artisanale de Gitarama
- D.G.R.C.S.T. : Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques
- D.A.E.C. : Direction des affaires extérieures et de la coopération
- E.A.M.A. : Etats africains et malgache associés
- E.N.R.S. : Ecole normale de radio scolaire
- F.A.C. : Fonds d'aide et de coopération
- F.A.R. : Forces armées rwandaises
- F.E.D. : Fonds européen pour le développement
- F.M.I. : Fonds monétaire international
- F.P.R. : Front patriotique rwandais
- F.S.N.U. : Fonds spécial des Nations unies
- I.P.N. : Institut pédagogique national
- I.R.F.E.D. : Institut international de recherche et de formation éducation et développement
- M.A.C. : Mission d'aide et de coopération
- M.M.C. : Mission militaire de coopération
- N.O.E.I. : Nouvel ordre économique international
- O.C.A.M. : Organisation commune africaine et malgache
- O.C.O.R.A. : Office de Coopération radiophonique
- O.N.U. : Organisation des Nations unies
- O.N.U.C. : Organisation des Nations unies pour le Congo
- O.N.U.D.I. : Organisation des Nations unies pour le développement industriel
- O.P.E.P. : Organisation des pays exportateurs de pétrole
- ORINFOR : Office rwandais de l'information
- O.R.T.F. : Office de la radio télévision française

- O.T.A.N. : Organisation du traité de l'Atlantique nord
- O.U.A. : Organisation de l'Unité africaine
- P.N.U.D. : Programme des Nations unies pour le développement
- R.F.A. : République fédérale d'Allemagne
- R.F.I. : Radio France Internationale
- S.C.T.I. : Service de la Coopération technique internationale
- S.N.I.A.S. : Société nationale des industries aérospatiales
- T.F.A.I. : Territoire français des Afars et des Issas
- U.A.M. : Union africaine et malgache
- U.A.M.C.E. : Union africaine et malgache de coopération économique
- U.E.D. : Union économique et douanière
- U.N.E.S.C.O. : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
- U.N.R. : Université nationale du Rwanda
- U.R.G. : Université radiophonique de Gitarama
- U.R.N. : Université radiophonique nationale
- V.P. : Volontaire du Progrès

TABLE DES SOURCES

SOURCES.....p.
127

-
ARCHIVES :.....p.1
27

-Archives du ministère des Affaires étrangères :.....p.127

-Direction politique, Afrique-Levant,
Rwanda.....p.127

-Direction des Français à l'Etranger et des Etrangers en
France.....p.129

-Archives du ministère de la Coopération :.....p.129

-Chargé de Mission géographique

-Mission militaire de coopération

-Archives de l'O.R.T.F. et de R.F.L......p.129

**-SOURCES
IMPRIMEES :**.....p.130

-Publications officielles

-Publications à usage interne

-Ouvrage de statistiques internationales

**-SOURCE
ORALE :**.....p.131

TABLE DES ANNEXES

<u>ANNEXES</u>	p.
142	
-ANNEXE n° 1 : Les accords franco-rwandais de coopération.....	p.142
-ANNEXE n° 2 : Programme d'investissements prévus pour la réalisation du 1 ^{er} Plan de développement.....	p.
143	
-ANNEXE n° 3 : Statistiques des commerces rwandais et franco-rwandais de 1966 à 1981.....	p.
144	
-ANNEXE n° 4 : Statistiques des ressortissants français au Rwanda de 1963 à 1981.....	p.
144	
-ANNEXE n° 5 : Cartes du Rwanda.....	p.146

TABLE DES MATIERES

-SOMMAIRE

-AVERTISSEMENTS

-INTRODUCTION

GENERALE.....p.1

1^{ème} PARTIE : RAPPROCHEMENT ET DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE COOPERATION POUR LE RWANDA, 1960-1965.....p.6

A- LA FRANCE EN AFRIQUE, ET LA SITUATION DU RWANDA A L'HEURE DE L'INDEPENDANCE.....
.p.6

1- La politique africaine de la France.....p.7

a- L'Afrique, enjeu de la puissance française.....p.7

b- La coopération française.....p.8

2- Situation du Rwanda à l'heure de l'indépendance.....p.10

a- L'histoire du Rwanda pré-colonial et colonial, jusqu'en 1959.....p.10

b- Le processus d'indépendance et l'évolution politique du Rwanda de 1960 à 1962..p.15

c- La situation socio-économique du Rwanda au 1^{er} juillet 1962.....p.16

3- La présence française dans la région des Grands Lacs.....p.17

- a- Les Pères blancs de Notre Dame d'Afriquep.18
- b- Les experts français de l'A.E.S.E.D. au Rwanda en 1960.....p.20
- c- La création du consulat français en 1961.....p.21

B- RAPPROCHEMENT ET INTERETS MUTUELS POUR UNE COOPERATION FRANCO-RWANDAISE.....p.22

1- La position de la France dans le processus d'indépendancep.22

- a- La France, " semi-supporter " de la Belgique.....p.22
- b- ..pour le redéploiement de la coopération en Afrique orientale.....p.24

2- Le rapprochement franco-rwandais.....p.25

- a- Le rôle d'intermédiaire de l'U.A.M.p.25
- b- L'accord d'amitié et de coopération.....p.26

3- La coopération franco-rwandaise et la présence belge.....p.27

- a- Les relations rwando-belges.....p.27
- b- Les rapports franco-belges au Rwanda.....p.28

4- Intérêts mutuels et finalité d'une coopération franco-rwandaise.....p.29

- a- Raisons et intérêts rwandais.....p.29

b- <u>Enjeux et intérêts français d'une coopération avec le Rwanda</u>	p.29
C- <u>PREMIERS PAS DE L'AIDE ET DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE COOPERATION POUR LE RWANDA, 1962-1965</u>	p.31
1- <u>Les accords de coopération du 4 décembre 1962</u>	p.32
a- <u>L'accord de coopération culturelle et technique</u>	p.32
b- <u>L'accord de coopération économique</u>	p.33
c- <u>L'accord de coopération radiophonique</u>	p.34
d- <u>Des accords partiels et originaux</u>	p.34
2- <u>Les premiers pas de l'aide française</u>	p.36
a- <u>Les conseillers et techniciens au service du gouvernement rwandais</u>	p.36
b- <u>Les points particuliers d'application de la coopération française</u>	p.37
3- <u>Les problèmes posés à la coopération</u>	p.40
a- <u>Les " semi-échecs " de l'animation rurale et de la coopération radiophonique</u>	p.40
b- <u>Déficiences et insuffisance des structures de la coopération</u>	p.42
c- <u>La coopération française et les exigences rwandaises</u>	p.44
4- <u>La doctrine de la politique de coopération au Rwanda</u>	p.45
CONCLUSION.....	p
.48	

<u>2^{ème} PARTIE : UNE POLITIQUE DE PRESTIGE ET D'EXPANSION CULTURELLE, POUR UNE INFLUENCE FRANCAISE AU RWANDA. 1965-1973</u>	p.50
---	------

A- LA COOPERATION FRANCO-RWANDAISE DE 1965 A 1973.....p.50

1- La coopération de “prestige”.....p.50

- a- La planification du développement.....p.51
- b- La coopération pour le développement agricole et rural.....p.55
- c- La coopération sanitaire.....p.57

2- La coopération culturelle.....p.58

- a- L'enseignement.....p.58
- b- La coopération radiophonique.....p.59

3- Une coopération “désintéressée” ?.....p.63

- a- Les études, les conseils, et les réalisations économiques.....p.63
- b- Les relations économiques franco-rwandaïses.....p.65

B- LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-RWANDAISES..p.70

1- Les relations franco-rwandaïses.....p.70

- a- La politique étrangère du Rwanda.....p.70
- b- Les rapports politiques franco-rwandaïses.....p.72
- c- L'aide militaire.....p.73

2- L'affaire des mercenaires.....p.75

3- L'attitude du Rwanda à l'O.N.U. et à l'O.U.A......p.76

C- ATTITUDE ET RAPPORTS DE LA FRANCE DANS LE CONTEXTE RWANDAIS.. p.78

1- La politique de la France dans les aides multilatérales.....p.78

2- Les relations avec la Belgique et les Belges du Rwanda.....p.80

a- Une rivalité politique.....p.80

b- Une rivalité culturelle.....p.82

3- Francophonie rwandaise et influence culturelle française.....p.81

a- Les points d'appui francophones à la politique culturelle française.....p.83

b- L'influence culturelle française.....p.86

CONCLUSION.....p
.87

3^{ème} PARTIE : UNE POLITIQUE CLASSIQUE D'AIDE MILITAIRE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE, POUR DES RELATIONS FRANCO-RWANDAISES ETROITES, 1973-1981.....p.89

A- NOUVEAUX CONTEXTES ET NOUVEAUX ACTEURS DES RELATIONS FRANCO-RWANDAISES.....
p.90

1- L'arrivée au pouvoir au Rwanda de Juvenal Habyarimana.....p.90

a- La dérive du régime de G. Kayibanda et le coup d'Etat du 5 juillet 1973.....p.90

b- Position et attitude de la France face aux évènements rwandais.....p.91

2- La nouvelle politique française de coopération avec le sud.....p.93

a- Le nouveau cadre politico-économique des relations nord-sud.....p.93

b- La nouvelle politique française de coopération.....p.94

3- La politique de développement économique de la 2^{ème} République rwandaise..... p.96

B- LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION FRANCO-RWANDAISE DE 1973 A 1981.....p
.98

1- L'approfondissement de la coopération franco-rwandaise.....p.99

a- La coopération pour le développement agricole et rural.....p.99

b- L'aide française dans la secteur éducatif.....p.100

c- L'aide française dans les secteurs socio-culturels.....p.101

2- L'élargissement de la coopération aux secteurs de l'équipement et des travaux publics.....p.
102

3- Le développement des intérêts économiques et commerciaux français..... p.104

C- LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS POLITIQUES FRANCO-RWANDAISESp.111

1- La politique étrangère de J. Habyarimana.....p.112

a- Le Rwanda sur la scène internationale.....p.112

b- La coopération régionale.....p.112

2- Le rapprochement politique entre la France et le Rwanda.....p.113

a- La relance des relations franco-rwandaïses dès 1973.....p.113

- b- Le développement des relations “ franco-africano-rwandaïses ”.....p.114
- c- Position et attitude du Rwanda vis-à-vis de la politique africaine de la France.....p.115

3- La coopération militaire.....p.116

- a- L'accord particulier d'assistance militaire du 18 juillet 1975.....p.116
- b- Le plan d'aide 1976-1979.....p.117
- c- La générosité française à partir de 1980.....p.120

CONCLUSION.....p.122

-CONCLUSION GENERALE.....p.124

SOURCES.....p.127

BIBLIOGRAPHIE.....p.132

ANNEXES.....p.142

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....p.147

TABLE DES SIGLES.....p.148

TABLE DES SOURCES.....p.150

TABLE DES ANNEXES.....p.151

TABLE DES MATIERES.....p.152

